Quis ut Deus ? Dieu premier servi

TOME III N° 2

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 15 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 2 — 15 FÉVRIER 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . **20** fr. par an.
{ Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** francs

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue — 96, *Boulevard Malesherbes*

Librairie des Saints-Pères — 83, *Rue des Saints-Pères*

Bruxelles — LIBRAIRIE Albert DEWIT

Rome — LIBRAIRIE DESCLÉE et Cie

Vienne — LIBRAIRIE GÉROLD

Genève — LIBRAIRIE Vve GARIN

St-Louis, Mo (*Etats-Unis*) — B. HERDER *Publisher*, *17, South Broadway*

Prague — LIBRAIRIE TOPIC



LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

La table des matières de la 1re année sera envoyée incessamment.

LES

ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

le Tugend-Bund & les Sociétés de Malfaiteurs

Si presque tous les historiens reconnaissent aujourd'hui que la Franc-Maçonnerie a joué un rôle dans les événements politiques et sociaux du dix-huitième siècle, bien peu sont d'un avis identique quant à la part qu'il faut attribuer à l'influence de la secte et aux procédés qu'elle adopta.

Pour les uns, la Révolution est exclusivement l'œuvre de la Franc-Maçonnerie ; pour les autres, la mentalité maçonnique n'en fut qu'une des causes. Pour ceux-ci, l'Ordre ordonnait à ses adeptes *l'acte* à accomplir ; pour ceux-là, les actes accomplis n'étaient que les *conséquences des doctrines générales* dont l'atmosphère des loges était imprégnée.

Lorsque, abandonnant doctrines, thèses et hypothèses, on étudie les faits et les documents, on est pendant longtemps fort troublé, indécis et incohérent ; tantôt on voit la maçonnerie partout, et quelques instants après on ne la voit nulle part. Simultanément et successivement, on rencontre le maçon parmi les adversaires triomphants et parmi les défenseurs impuissants de la royauté ; c'est avec une apparence de logique, que l'on se demande si les premiers ne furent pas les seuls véritables initiés et les seconds de simples dupes. Dupes singulièrement entêtées et stupides, car, dix ans plus tard, on retrouve ces victimes de la Révolution s'empressant de nouveau de battre maillet sous l'Empire, et continuer les mêmes errements sous la Restauration. Tous ces gens, tout un monde, ont donc traversé les épreuves terribles de la Révolution sans avoir rien vu ! Ils ont tout oublié et n'ont rien appris ! On ne comprend plus, on se perd dans les

hypothèses de machiavéliques machinations ; on passe du mysticisme au mystérieux et du mystère à la croyance en une force satanique supérieure à la puissance divine. L'étude incomplète ou mal conduite de la Franc-Maçonnerie détraque ses adversaires, et ce résultat n'est pas la cause la moins importante du succès de la secte. Les constatations que l'on peut faire sur les périodes ultérieures ne sont pas moins déconcertantes.

Phénomène intéressant à constater, la valeur sociale des recrues, de l'ordre, décline depuis la Révolution jusqu'à nos jours avec la décadence des classes dirigeantes.

Sous l'ancien régime, nous voyons figurer parmi ses protecteurs ou ses membres actifs, le Roi, les Princes du sang, la haute aristocratie, toutes les élites de l'armée, de la robe, des lettres et des sciences. La Révolution passe, tranchant les têtes, celles des maçons comme celles des profanes ; les loges disparaissent à peu près : seules les loges militaires subsistent sur les deux rives du Rhin, à Coblentz comme à Strasbourg.

Le cyclone s'éloigne, les loges reparaissent ! Presque toutes sont royalistes, travaillant avec Willot--Pichegru et Moreau. Un moment elles hésitent entre ce dernier et Bonaparte ; brusquement elles inclinent toutes vers Napoléon. Bernadotte hostile au premier Consul, devient le partisan de l'Empereur, jusqu'au jour où il l'abandonne et devient le souverain du royaume le plus latomisé d'Europe.

Coïncidence singulière ! à la même époque, la F.·. M.·. qui était tellement impérialiste qu'on pouvait la nommer la Maçonnerie impériale, s'oriente, en partie vers le jacobinisme, en partie vers le royalisme. En 1814, les premiers paraissent s'effacer et les seconds contribuent au retour de l'ancienne famille royale.

Conclusion qui semble évidente : la Maçonnerie s'adapte merveilleusement aux événements : Vivre d'abord, philosopher ensuite : Direction supérieure, puissance occulte, habileté satanique... L'Ordre est peut-être tout cela..., il l'est.

Et cependant, combien cette solution est troublante, déconcertante, insuffisante, illogique.

Il faut admettre l'existence d'un secret gardé sans une défaillance par les millions d'êtres humains que furent les Francs-Maçons ; il faut admettre la stupidité persistante à ce point de vue , de gens d'intelligence supérieure à tant d'autres égards : *quos vult perdere Jupiter dementat.*

L'historien reste hésitant : ses raisonnements, ses opinions,



sont formulés sans faits probants à l'appui. Certains expliquent ce qu'ils savent ou croient savoir, par ce qu'ils ignorent, et ils expliquent ce qu'ils ignorent par l'existence d'un pouvoir occulte inconnu, par définition et par nécessité.

L'histoire cependant ne peut se contenter d'arguments byzantins. Après avoir passé avec sincérité par toutes ces convictions successives, les uns concluent à l'inexistence ou à l'exagération de la puissance attribuée à la F.·. M.·. ; les autres font de la secte une contre-religion qui fait partie des dogmes de leur religion. Ils expliquent la F.·. M.·. par l'inexplicable. Le pouvoir occulte, qu'ils ne peuvent ni définir ni démontrer, explique tout. Ils opposent le pouvoir occulte du mal au pouvoir occulte de Dieu, ce qui est parfaitement exact comme généralité, mais qui n'éclaire en aucune façon le cas particulier qui nous occupe et dispense de toutes preuves.

Après avoir été victime de ces thèses *a priori*, qui ne pouvaient satisfaire ni à mon esprit ni à ma conscience, j'ai dirigé mes observations selon les règles d'une méthode fort longue, très terre à terre, mais qui, par cela même, bannissait toute imagination de mes arguments. Etudier les faits indiscutables ; établir des listes fidèles des membres de la secte, grouper les faits et les gens, observer les concordances et les oppositions.

A quelle époque faire remonter les recherches ? A quelle époque les limiter ?

Si l'on définit la Maçonnerie par l'esprit de la secte, il faut faire remonter son origine au serpent de la Genèse : l'orgueil de l'homme, créature de Dieu, voulant connaître le mystère de sa création et devenir l'égal de son Créateur. Cet esprit traverse les siècles, et, sous ce rapport, on peut rattacher la Franc-Maçonnerie à toutes les sociétés secrètes de tous les temps, à toutes les armées qui luttèrent contre le christianisme et voulurent le séparer de l'autorité des successeurs de saint Pierre.

Ainsi posé, le problème est l'histoire du monde ; il n'a rien de précis, de concret ; s'il suffit d'établir qu'entre telle secte et telle autre secte il y a succession, parce qu'il y a similitude de certaines croyances, on peut rattacher entre elles toutes les religions et toutes les irréligions.

On se voit conduit par contre à admettre que la Franc-Maçonnerie n'est pas l'héritière directe et exclusive de toutes les organisations anti-sociales et anti-religieuses, mais seulement une des nombreuses sectes qui, à travers les siècles, cherchèrent à détruire la croyance en un Dieu créateur.



L'origine de la Franc-Maçonnerie telle qu'elle existe de nos jours, celle dont nous combattons ici les idées et les actes, ne remonte d'une façon certaine qu'à la fin du XVII[e] siècle, et plus sûrement au commencement du XVIII[e] siècle. Avant cette période (1688-1717), la F.·. M.·. est encore dans les limbes : elle se recrute dans toutes les sociétés de pensée libre : alchimistes, cabbalistes, Rose-Croix, réformés, maçons constructeurs..... Tout ce monde en fermentation cherche la pierre philosophale : la pierre matérielle et la pierre idéale : l'or, puissance terrestre, et la puissance divine de l'homme.

Elle se sépare de la croyance chrétienne, dès le début ; fort habilement, sans qu'il y paraisse, les initiés envisagent la puissance de Dieu Grand Architecte de l'Univers : Celui qui a utilisé la matière increéée et non Celui qui a tout créé. Distinction capitale, mais dont le caractère spécieux passe inaperçu de la plupart des initiés.

Comme le dogme est abstrait, et vise l'origine de l'homme, c'est à l'humanité entière que s'adresse la secte nouvelle, sans distinction de race et de religion; la pensée se présente grande et belle : toutes les races sont égales, toutes les religions se valent ; donc tolérance en matière de religion, et sans effort, souvent inconsciemment, on glisse de la tolérance à l'indifférence. En se précisant l'idée s'abaisse, puis de l'indifférence naît le mépris ; l'hostilité résulte enfin des résistances qu'on rencontre.

Cette évolution de l'idée maçonnique est explicable, naturelle, logique, inévitable et implacable.

Elle ne s'arrête pas à des abstractions philosophiques : si les races sont égales, si les religions se valent, il ne peut y avoir de différence entre les groupements sociaux, les cellules familiales et les individus qui la composent.

L'idée égalitaire maçonnique est née ; elle doit détruire groupements sociaux et esprit de famille pour faire triompher l'individu indépendant.

C'est ainsi que de l'égalité maçonnique est né l'individualisme révolutionnaire, aujourd'hui en train de mourir.

A ce point de vue,la Franc-Maçonnerie succombe.Mais, comme elle a su habilement exploiter l'idée égalitaire orgueilleuse en la rattachant perfidement à l'idée égalitaire du Christ ! Comme elle a su hypocritement remplacer la consolante et sublime résignation par l'esprit de libre examen et de révolte. !

En fait, l'idée égalitaire maçonnique, est toute théorique, car le profane n'est pas l'égal de l'initié, et le trop pauvre ne peut même pas devenir l'initié, il attendra à la porte du Temple !



Et cependant l'idée qui chemine, roule à travers le monde qu'elle bouleverse et détruit, est l'idée égalitaire abstraite, absolue. Le mot sauve l'acte.

Pourquoi l'ancienne société fut-elle impuissante et aveugle devant le péril social? Comment la minorité triompha-t-elle d'une nation presque entière ?

La F.·. M.·. livra bien quelques combats, infructeux du reste, mais peu importants ! Car l'action véritable de la F.·. M.·. est une infiltration lente, un empoisonnement social, qui désagrège et tue plus sûrement que des luttes bruyantes, compromettantes et dangereuses.

La révolution, pas plus que la maçonnerie, ne tuera un ennemi armé, bien portant et puissant. Si l'on suit son action en France, pendant le XVIIIe siècle, elle désarme son adversaire avant de le combattre ; souvent même elle le fait désarmer par d'autres, par lui-même ; elle le pousse au suicide.

Particulièrement à partir de 1775, époque où l'organisation du G.·. O.·. commence à produire ses effets, jusqu'en 1792, date de la chute de la royauté, on voit la F.·. M.·. provoquer à l'intérieur le rappel des parlements ; à l'extérieur, elle fait le jeu de la Prusse protestante contre l'Autriche catholique ; elle attaque le pouvoir dans son prestige et dans ses défenseurs : on supprime la Maison Rouge ; dans des pamphlets violents, l'on sape sans répit la royauté ; l'affaire du Collier est une manœuvre capitale contre l' « Autrichienne », la seule volonté à craindre près d'un roi débonnaire qu'on encense comme citoyen.

A la veille du combat suprême, on trouve la Maison du Roi trop nombreuse, les Chevau-légers et les Gendarmes sont licenciés, les Garde-française sont corrompus ; l'adversaire est encore trop à craindre, on supprime les Gardes du corps, on les remplace durant quelques mois par une Garde constitutionnelle qu'on estime bientôt trop dévouée ; le Roi est prisonnier dans Paris, il n'a plus de défenseurs ; les Suisses, que Louis XVI a fait venir sont massacrés. Des Tuileries, la famille royale est transférée au Temple.

La Royauté est abattue ; le 21 janvier, on supprime son impuissant symbole, mais le sacrifice est insuffisant. On veut insulter les morts et flétrir les vivants à Saint-Denis et au Temple. On veut plus que l'exécution de la Reine ; il faut la souiller, elle et tous ceux qui survivent de la famille royale. Car on ne peut perdre de vue que l'infâme interrogatoire qu'on fit subir au



malheureux innocent que fut Louis XVII souillait en même temps la Reine, la sainte Madame Elisabeth et Madame Royale, sans compter l'abomination qu'on avait fait commettre à l'enfant Roi.

Il faut que cette dernière victime disparaisse à son tour. Elle est supprimée par le moyen le plus vil, le plus lâche qui soit au monde.

Aucun César n'avait songé à un crime aussi effroyable ! aucun cerveau humain n'avait encore pu le concevoir ! Mort pire que le fer, le cordon ou le poison qui laissent des traces et désignent des coupables responsables. On laisse mourir l'enfant. C'est l'évolution de l'idée maçonnique qui opère. Plus de trône ! De la théorie, on passe à la pratique ; l'occasion provoque l'acte.

Est-ce que toutes ces monstruosités qui s'enchaînent sont le résultat d'un vote maçonnique quelconque ? Est-ce que plusieurs années à l'avance on a perpétré ces crimes, et, si on l'a fait, qui l'a fait ?

La Société maçonnique entière dans un convent général ? Il n'y a pas eu de convent général, et, de nos jours, si la Maçonnerie évoluée tend à arriver à cette unité d'action, elle est loin d'y être parvenue, non seulement de nation à nation, mais même dans chaque nation ; les rites s'ignorent et se méprisent, quand ils ne sont pas en guerre ouverte. Nier cette évidence, c'est méconnaître l'emplacement, la tactique et la force de l'adversaire.

Avant la Révolution, le nombre des rites était considérable, et dans chaque rite il y avait des dissidents ; chaque loge, à certains égards, était indépendante. Les groupements mêmes changeaient de directions sous des influences individuelles. Le Grand-Orient, formé contre la Grande Loge, dépend, au début, de la loge « *Saint-Alexandre* » et des « *Amis réunis* » ; cette première loge est peu à peu évincée ; les vainqueurs luttent avec la « *Stricte Observance Templière réformée d'Allemagne* » ; ils opposent le Convent de Paris au Convent de Willemsbad. Les idées des Illuminés de Weishaupt font des progrès dans les loges de toutes les obédiences, en opposition avec les doctrines de Saint-Martin.

Est-ce que les Martinistes ont essayé de faire des prosélytes ? Oui, mais par l'influence de la propagation d'« Erreur et Vérité » bien plus que par des émissaires. Saint-Martin n'a pas fondé de loges ; mais des loges ont adopté son système ; qu'ont bien pu comprendre les Martinistes ? L'obscur symbolisme du maître



inconnu autorisait toutes les interprétations, surtout lorsqu'elles étaient obscures, incompréhensibles, incohérentes.

Est-ce que les Illuminés ont répandu leurs doctrines par l'apostolat ? Oui, mais fort peu. C'est par la publication des papiers de la secte que ces doctrines sont surtout propagées, et elles sont adoptées parce qu'elles s'adaptent exactement et pratiquement aux théories maçonniques. Tout latomisé doit trouver logiques les doctrines de Weishaupt. Les théoriciens sectaires les propagent, les timides en sont effrayés et se retirent.

Si, avant Varennes, par exemple, il avait été décidé qu'on ferait périr Louis XVI par un jugement, il n'y aurait pas eu cent maçons pour y consentir parce que le Roi n'était pas encore en situation mortelle.

Le maçon ne crée pas l'événement, mais il guette et profite des circonstances, non pas à la suite d'une entente préméditée, mais parce que sa mentalité et sa discipline sont telles qu'il n'est pas nécessaire de lui donner un ordre pour qu'il agisse dans un sens déterminé ; dans certains cas, l'individu est même irresponsable ; la doctrine maçonnique produit dans les cerveaux une ivresse spéciale : fermentation de la puissance énorme mise à la discrétion de l'orgueil ; impunité certaine, résultat du crime partagé, dilué ; « folie homicide au nom de l'humanité » qui conduit les pacifistes à égorger ceux qui pensent qu'on ne peut éviter la guerre.

Et l'idée maçonnique chemine et broie sans cesse : un siècle après avoir décapité la royauté au nom de la nation, elle entreprend de guillotiner la nation au nom de l'humanité.

Quelle force oppose-t-on à cette barbarie colossale organisée et active ? Des sociétés plus nombreuses et plus diverses encore que les rites maçonniques ; la F∴ M∴ s'attaque tout à la fois aux corps politiques et religieux et lie ses deux ennemis si étroitement qu'elle ne peut attaquer l'un sans attaquer l'autre. Mais ceux-ci, au lieu de défendre en même temps les doctrines politiques et les dogmes religieux, se cantonnent chacun de son côté en évitant de s'occuper, ici de religion, là, de politique. A la victoire des uns, aucun concours des autres ; le triomphe de ceux-ci ne peut avoir cependant aucune sanction en dehors de ceux-là.

Donc succès d'escarmouches, mais succès sans lendemain. D'autant qu'on attaque l'ennemi là où il n'est pas, ou tout au moins où il est en petit nombre.

L'individualisme maçonnique est mort, avons-nous dit. Mais



l'esprit de la révolution maçonnique n'est pas uniquement enfermé dans cette doctrine. Un autre organe, plus puissant peut-être, a encore été enfanté par la révolution : le régime administratif dont les rouages sont si bien disposés pour faire obéir à un nom de la loi civile aux décisions de la mentalité maçonnique. Et le régime parlementaire n'est-il pas, lui aussi, d'origine maçonnique ?

Toutes ces questions doivent être mises à l'étude par ceux qui veulent lutter contre la Franc-Maçonnerie ; elles peuvent être discutées, contredites avec profit. L'on ne peut détruire utilement et sans danger ce qui existe qu'autant qu'on pourra et voudra dire nettement, clairement, brièvement ce que l'on veut mettre à la place. En matière sociale, on n'a pas détruit tant qu'on n'a pas remplacé. Le cri de guerre doit être suivi d'un hymne de paix, sinon, ainsi qu'un simple maçon, on accomplit un acte révolutionnaire.

Dans le domaine de la pratique, la Franc-Maçonnerie est une Académie internationale de conspiration ; de son sein on a vu successivement sortir les Illuminés de Bavière, le Tugend-Bund, le Carbonarisme, l'Internationale..... Toutes ces sociétés ne sont pas à proprement parler des sociétés régulières maçonniques et tous ceux qui en font partie ne sont pas nécessairement francs-maçons, mais l'organisation de ces groupes de conspirateurs est inspirée de l'organisation maçonnique, adaptée aux circonstances et aux milieux ; c'est la mentalité maçonnique qui fait agir tous les initiés.

Le Tugend-Bund est assurément une des plus curieuses à étudier. Le patriotisme allemand en est le prétexte et, dans une certaine mesure, ce prétexte est réel ; mais il est occasionnel ; il est utile à ceux qui ont la mentalité maçonnique de combattre la domination française parce que celui qui en est le chef représente un pouvoir fort : Révolutionnaire en parole, il est monarchique en fait.

Les rapports de François Charles de Berkheim, que nous avons eu la bonne fortune de trouver aux Archives Nationales (F 7 6563) sont d'un intérêt de premier ordre étant données les circonstances dans lesquelles ils ont été écrits.

Si l'auteur de ces documents n'était pas un enthousiaste de la Franc-Maçonnerie, il était franc-maçon et n'était pas de parti pris hostile à l'ordre auquel il avait été initié. Il en connaissait le langage, les tendances ; il entrevoyait son but général aussi bien que le but particulier des Illuminés recrutés pour la plupart



dans la F.·. M.·.. Il le dit nettement, et jamais document plus explicite n'a encore été publié sur cette question palpitante.

Auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat en service extraordinaire, Berckheim fut, à la fin de l'Empire, Commissaire spécial de police à Mayence. C'est donc un jurisconsulte, un homme d'état professionnel des recherches, un observateur avisé, prudent et calme qui a vu, retenu, détruit et déposé. En aucune circonstance, il ne parle au hasard ; il ne risque même pas les hypothèses les plus vraisemblables ; ce qu'il raconte, c'est bien ce qu'il a vu, ce qu'il a lu, ce qu'on lui a dit, et il nomme ceux qui l'ont informé.

Le rôle de la Maçonnerie d'avant-garde après 1809 est complètement mis à jour, et il démontre jusqu'à l'évidence que le fameux Tugend-Bund ne fut pas une société exclusivement patriotique allemande, mais une action maçonnique qui se servit du sentiment national prussien comme de la meilleure arme, sous sa main, à sa disposition, à cette époque, en Allemagne.

Nous verrons l'action maçonnique prise sur le vif avec toutes ses conséquences, ses dangers ; nous verrons aussi comment la machine mise en mouvement poursuit son activité, alimente sa chaudière, entretient son moteur, parcourt sa route. Nous verrons les filiales de la Maçonnerie recrutant des gens de mondes très divers, de milieux sociaux hostiles, s'ignorant presque toujours ; comment des patriotes, des philosophes et des bandits marchent sous la même bannière, poursuivent le même but ; comment le Tugend-Bund se rattache aux Illuminés de Weishaupt à ce point que ses membres sont (bien à tort, du reste) dénommés Illuminés, alors que ces derniers ne forment qu'une infime minorité des premiers ; comment des patriotes allemands, dont nous devons d'autant plus respecter les convictions qu'ils étaient nos ennemis, comment ces patriotes furent conduits à enrôler de simples malfaiteurs de droit commun et des déserteurs de toutes provenances ; comment ces gens aujourd'hui glorifiés en Allemagne comme des martyrs, comment ces compagnons de Schill, après avoir passé deux années dans les bagnes de Toulon, de Brest, de Lorient ou de Cherbourg, furent enrôlés, sur leurs demandes réitérées, dans des corps de pionniers français. Comment un des membres du Tugend-Bund, ancien malfaiteur, devint un des plus insignes imposteurs du dernier siècle.

Il sera d'un intérêt particulier de voir comment ces associations dangereuses, recrutées dans des milieux si divers, ont pu fonctionner, agir, et, dans une certaine mesure, triompher.



Le F.·. M.·., telle que Berkheim le décrit, est bien le type du véritable Basile, semant la calomnie, exaspérant les colères légitimes aussi bien que les fureurs factices ; ici, parlant de patrie allemande, là, de persécution religieuse. Il fait voir l'organisation des Illuminés, échappant à toute poursuite judiciaire collective ; avec l'éparpillement des troupes anarchistes, on peut prendre un conspirateur en flagrant délit, jamais on ne saisit les trames du complot.

Il précise le danger de la société secrète avec la perspicacité d'un professionnel pratique et clairvoyant, jamais comme un sectaire haineux. Aussi ses paroles ont-elles une portée considérable, et font-elles comprendre en quoi consiste le secret maçonnique, qui n'est pas un secret proprement dit, mais bien plus un état d'âme spécial créé, entretenu, poussé par une mentalité générale ; ce n'est pas le secret de conspirateurs, mais, si je puis m'exprimer ainsi, le secret d'une idée par essence perturbatrice de toute société organisée.

Après avoir enseigné la haine de Dieu, celle des rois, celle des chefs, celle de tout représentant de l'ordre social nécessaire, il suffira de laisser les individualités se développer et souvent la solitude, l'isolement même du sujet apte au crime produira un effet plus certain et moins périlleux pour la secte que tout complot collectif organisé.

En dehors de ces documents, je n'ai rien trouvé concernant Berckheim. Quand et où est-il né ? Où est-il mort ? Appartenait-il à la famille du général de Berckheim ? Je l'ignore [1]. En dehors de ces rapports, je ne connais de lui, qu'une plaquette in-8° de 28 pp., publiée en 1819 à Strasbourg et qui a pour titre : *Observations sur l'esprit de parti et sur ses résultats dans les académies germaniques.*

Lorsque les rapports de Berckheim auront mis en pleine lumière l'organisation du Tugend-Bund et ses rapports avec l'ancien Illuminisme de Bavière et la Franc-Maçonnerie, nous ferons voir comment le Tugend-Bund agit en faveur de l'Allemagne et de la Prusse en particulier, en étudiant les soulèvements provoqués et conduits par Schill, Brunswick-Oels et autres ; en montrant dans quels milieux ils recrutèrent les adhérents, nous

1. Trois branches de la famille noble de Berckheim subsistaient en Alsace au XVIII[e] siècle : celle de Jebsheim, de Krautergersheim et de Ribeauvillers. C'est à cette dernière qu'appartenait Sigismond Frédéric, baron de Berckheim, général de division, né à Ribeauvillers (Haut-Rhin), le 9 mars 1775, mort à Paris, le 28 décembre 1819. Il fut envoyé deux fois à la Chambre sous la Restauration.



verrons qu'ils commandaient bien plus à des déserteurs et à des bandits qu'à des patriotes allemands.

Les documents empruntés aux Archives du ministère de la Guerre, à ceux de la Marine, viendront corroborer ceux recueillis par Becker, employé de la sûreté du cercle de Simmern et à Keil accusateur public près le tribunal du département de la Roër. Enfin, nous établirons tous les liens de l'Imposteur-type avec la Franc-Maçonnerie, les Illuminés de Bavière, le Tugend-Bund, et les bandes de malfaiteurs. Cette révélation ne sera pas le côté le moins intéressant de cette étude.

Les Francs-Maçons pourront prétendre que les Illuminés de Bavière, les membres du Tugend-Bund et ceux des bandes de malfaiteurs ne sont pas à proprement parler des initiés de l'ordre maçonnique, que la présence de quelques-uns d'entre eux dans ces sociétés ne prouve rien. Théoriquement, ils auront peut-être raison, mais, en fait, l'impulsion et l'organisation aura été maçonnique ; les francs-maçons considéreront ces sociétés avec sympathie, en raison de leur utilité ; dans certains cas ils les protégeront, et sauront tirer profit de leurs actes.

Cependant, si les circonstances les y obligent, ils n'hésiteront pas à les renier publiquement, quitte à les soutenir en dessous, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir une puissance occulte. L'éducation et la mentalité maçonniques auraient suffi à créer le courant sympathique qui fait que l'individu soutient et encourage d'instinct ce qu'il croit être favorable à l'Ordre. Souvent même le sujet ne voit que cela lorsqu'il agit maçonniquement ; comme il ne peut déduire que les conséquences immédiates de ses actes, il est souvent complice de manœuvres dont il réprouverait les résultats s'il pouvait les prévoir. Tel est le véritable secret de l'action maçonnique, tel est son véritable danger.

(*à suivre*) GUSTAVE BORD.



BANDE ROUGE & BANDE NOIRE

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA

Vente des Biens Nationaux en Savoie

Dans une précédente étude[1], nous avons montré que la Révolution en Savoie fut préparée, conduite et exploitée politiquement par la Franc-Maçonnerie. — Sous le Directoire, cinq députés du département du Mont-Blanc (sur dix) appartenaient aux Loges, et leurs Frères occupaient les meilleures places de l'administration.

Ces profits furent-ils les seuls ? La gigantesque « translation de propriété » que fut, a-t-on dit, la Révolution, ne permit-elle point à la Franc-Maçonnerie de s'emparer des biens « nationalisés » de ceux dont elle avait juré la ruine ? Les « frères et amis » ne se précipitèrent-ils point sur la proie, selon le mot de M. Marion, « comme des chiens se jettent à la curée » ? C'est ce que nous permet de préciser le nouveau et très consciencieux travail de M. François Vermale sur *la Vente des Biens Nationaux dans le District de Chambéry*[2].

1. *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, nº du 15 mai 1912 : *la Franc-Maçonnerie sous la Révolution en Savoie.*
2. In-8º de 89 p., Paris. Leroux, 1912.



Si M. Vermale s'est borné à ce dernier district, c'est qu'en 1797, un incendie a détruit les archives départementales de Savoie et que seuls subsistent, au greffe du Tribunal civil, les originaux des brefs de ventes d'immeubles relatifs au district en question. Mais les rapprochements que nous allons établir entre la liste des acquéreurs et le personnel des loges savoyardes n'en seront que plus significatifs : si, pour un seul district, et parmi les seuls Francs-Maçons de la région dont nous connaissions authentiquement l'existence, nous trouvons une proportion considérable de dépouilleurs de prêtres et d'émigrés, il en résultera que la *Bande Rouge* qui révolutionna la Savoie et la *Bande Noire* qui s'adjugea les profits de l'entreprise constituèrent une seule et même bande, ou tout au moins qu'il y eut entre ces deux Bandes de singulières affirmités.

* * *

Tout d'abord, il est indispensable d'exposer les conditions générales dans lesquelles s'opéra, en Savoie, la vente des *biens nationaux*[1] et les résultats auxquels aboutit cette vente. — Le Mont-Blanc étant alors, ne l'oublions pas, sous la domination maçonnique, ce qui suit n'est pas étranger à l'histoire de la secte elle-même. et c'est pour cela que nous n'avons pas cru devoir l'abréger.

Bien avant l'annexion, les « patriotes » du *Club des Allobroges*[2] avaient dressé le tableau des biens ecclésiastiques et déclaré qu'au premier coup de canon ils mettraient en vente « les abbayes, les prieurés, les chartreuses et autres possessions qu'ils regardaient vraiment comme pieuses depuis qu'elles leur offraient une ressource pour les aider à conquérir bientôt leur liberté ».

Le 26 octobre 1792 — cinq jours après sa réunion — l'*Assemblée nationale des Allobroges* « nationalisait » les biens du clergé séculier et régulier, séquestrait les biens des émigrés, ceux de l'Ordre de Malte et des Saints-Maurice-et-Lazare, les droits et les domaines ci-devant royaux[3].

Le nouveau département du *Mont-Blanc* appliqua de suite

1. Ce mot est, au fond. inadmissible, puisqu'il s'applique à des biens volés ; il faudrait dire « *nationalisés* ».
2. M. Ch. Dufayard a publié une étude sur ce Club dans *la Revue Historique*, T. I..
3. MM. F. Vermale et S. Blanchoz ont publié les *Procès Verbaux de l'Assemblée Nationale des Allobroges* et ceux de sa *Commission Provisoire*. (2 vol. Paris, Alcan, 1907 et 1908).



la législation révolutionnaire aux biens ecclésiastiques. Quant à ceux des émigrés, elle ne put d'abord les mettre en vente, en l'absence d'une loi proscrivant formellement les émigrés savoisiens. Ce n'est qu'après Thermidor que cette situation fut « régularisée », les autorités « craignant que les fugitifs ne fussent en droit de rentrer dans leur pays » et de reprendre leurs biens ; une liste, très incomplète, de 1.440 noms fut envoyée à la Convention, qui décréta l'assimilation demandée sans même excepter « les officiers auxquels les lois de l'honneur avaient imposé l'obligation de ne pas abandonner leur roi et de combattre sous son drapeau[1] ».

Les ventes furent alors très rapides : durant le seul mois de Thermidor an III, il y en eut 312. Les biens des émigrés, comme ceux du clergé d'ailleurs, étaient vendus par lots ayant des superficies considérables, et bien que les prix de vente de ces gros lots fussent souvent dérisoires, « la bourgeoisie des chefs-lieux, les fonctionnaires et la bourgeoisie de Chambéry furent les seuls acquéreurs ».

Parmi les raisons qui avaient abaissé la valeur des immeubles séquestrés, étaient les effroyables dilapidations auxquelles l'administration les avait livrés : « Beauregard, — nous raconte le marquis Costa dans *Un homme d'autrefois*, et ce qu'il dit de son château familial peut s'appliquer à une foule d'autres, — Beauregard n'avait pas trouvé d'acquéreur. La nation avait pillé le château, mais ne l'avait ni vendu ni démoli. On savait ces ruines désertes et inhabitées ; à peine de temps en temps un citoyen du voisinage venait-il en passer l'inspection, *ou bien emporter les débris dont il avait besoin. En* 1796, *ce mode d'emprunt par effraction se pratiquait en plein jour sur les domaines nationaux* ».

Dans une pareille gabegie, la *Bande Noire*, — c'est-à-dire la bande de spéculateurs que M. Vermale lui-même, suivant en cela la tradition populaire, qualifie ainsi, — pouvait se gorger à bon compte des richesses d'autrui. Elle en absorba, (si l'on se borne aux seuls Chambériens), pour 25.761.078 livres, sur 48.771.793 livres, total des adjudications pour l'ensemble du district. Parmi ses membres, quatre-vingts sont connus et nommés une vingtaine sont des francs-maçons authentiques comme nous le verrons tout à l'heure. Beaucoup sont des notaires, des fonctionnaires publics, des fournisseurs aux armées qui se livraient,

1. Voir G. Masse, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, S iv, T xx, p. 121. — La vente des biens de Joseph de Maistre produisit, notons-le, 28.671 l. 6 s.

grâce à la dépréciation des assignats, à un formidable trafic. La Bande avait même opéré le « trust » des produits en récoltes des biens nationaux non livrés, et tel était le cynisme de ses procédés que, selon les expressions des conventionnels Simon et Dumas, « il semblait que la probité fût un vice pour cette espèce d'hommes ».

Si au moins les « reventes » de l'an IV à l'an XIV avaient abouti à un morcellement nouveau et plus complet ! Mais pas du tout : ces reventes ne profitèrent guère qu'à de gros acquéreurs ou à des spéculateurs. « La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry, conclut M. Vermale, eut pour résultat de consacrer, du moins momentanément jusqu'en 1815, le triomphe de cette bourgeoisie de « marchands », de « fermiers » ou de « gens d'affaires », d' « hommes de loi » que dénonçait, dans sa haine clairvoyante, la noblesse savoisienne, qui, depuis près d'un siècle se voyait menacée par elle d'expropriation.

Examinons maintenant comment les Francs-Maçons profitèrent, personnellement, d'une expropriation que la noblesse sut, en tous cas, bien mal prévoir, puisqu'elle remplissait les loges savoisiennes d'avant 1789.

* * *

L'étude de M. Vermale sur *la Franc-Maçonnerie Savoisienne* étant dépourvue de table onomastique, le rapprochement que nous avons opéré entre les initiés des loges et les acquéreurs de biens nationaux a été assez laborieux, et il est possible que nous ayons fait des omissions ; mais les constatations qui suivent constituent en elles-mêmes des certitudes, et, comme elles sont de nature à entrer, pour leur modeste part, dans les fondements de la future « Histoire de la Franc-Maçonnerie sous la Révolution », nous avons tenu à y apporter une grande précision.

Nous rappelons que la première loge savoyarde fut celle des *Trois Mortiers*, ou *G.·. L.·. Maîtresse de Sardaigne*, créée en 1749 sous le patronage de la G.·. L.·. d'Angleterre, et mère de sept autres loges, parmi lesquelles la *Parfaite Union*, de Chambéry ; la *Concorde des Centrons*, de Moutiers, et la *Vraie Amitié*, de Rumilly.

A partir de 1771, se fondèrent des colonies du *Grand-Orient* de France : *les Indépendants*, de Chambéry, (1771), puis *la Triple-Equerre*, à Annecy, et *les Trois Temples*, à Carouge.

En 1800, *les Indépendants* (devenus en 1786 *les Sept Amis*),



la Parfaite Union (qui s'était affiliée comme la précédente au Club des Jacobins de Chambéry), et *les Trois Mortiers* eux-mêmes se fondirent en une seule loge : *la Triple Union*.

D'autres loges — qui s'affilièrent à celle-ci — existaient à Aix-les-Bains (*l'Intimité*), et à Saint-Jean-de-Maurienne (*la Saint-Jean-des-Alpes*).

A l'aide des *tableaux* de chacune de ces loges, examinons les acquisitions de biens nationaux que firent leurs membres dans le district de Chambéry.

Le tableau donné pour la loge des *Trois Mortiers* est de 1752 : à trente ans de distance, les similitudes de noms ont des chances d'être trompeuses ; cependant une demi-douzaine au moins des membres de cette loge paraissent avoir profité des ventes révolutionnaires.

Joseph Pavy, « avocat au Sénat, maître élu, G. A., orateur N. B. »[1], se rend acquéreur à Ecole, à la Rochette et à la Croix de la Rochette.

Fleury, « prote médecin (*sic*), écossais retiré », qui fit partie, comme le précédent, de la « Bande Noire », acquiert à La Biolle, à Pugnet, à Curienne et à Challes.— Nous pensons, en effet, que ce personnage est bien « Fleury Benoît, un des notables de la municipalité », que porte la liste de M. Vermale[2].

Le médecin Desmaisons, « chevalier d'Orient », achète à Chambéry, rue de la Réunion, pour 7.000 livres, une maison à deux étages.

François Garin, avocat, « maître symbolique », achète, à Saint-Pierre d'Albigny, les biens de l'émigré Joseph Bertrand de Gilly.

Berlioz, fourrier des gardes du Corps, « app. et comp. », est gros acquéreur à Motz et à Serrières.

L'avocat Picollet, « maître symbolique », achète, à Rochefort, Bettonet, La Trinité, La Rochette et la Croix de la Rochette. C'est aussi l'un des gros spéculateurs de la Bande Noire.

Le doute n'est plus de mise — sauf en ce qui concerne les noms qui seront suivis d'un ? — pour les filiales des *Trois Mortiers*, filiales dont les Tableaux sont postérieurs à 1780.

Huit membres de la *Parfaite Union* furent acquéreurs.

Corcellet, commissionnaire et directeur de la Messagerie,

1. Nous donnons les titres tels qu'ils figurent aux tableaux maç...
2. P. 60.

achète 4.500 livres une maison et un emplacement servant d'entrepôt.

Le commissaire Burnier, — « qui remplit souvent la mission d'expert », porte la liste de M. Vermale, — achète, à Saint-Jean-de-la-Porte, à Montmélian et à La Motte.

Pierre-François Curton, procureur substitut au Sénat, puis greffier au Tribunal Criminel, « maître », achète 8.640 livres des bâtiments, place d'Armes.

Pierre Perrety, notaire et substitut, procureur, « maître des cérémonies », achète 4.500 livres, un champ situé à Avressieux. Il achète aussi à Rochefort (?).

Joseph Chabert, substitut-procureur et notaire royal, achète à Chambéry, à Jacob et à Barby.

Guillaume Gonthier « pedon[1] au bureau des Gabelles », achète à Ecole, à Arith, à Albigny et à Fréterive.

Claude Girod, notaire, substitut-procureur au Sénat, achète à Ruffieux (deux fois) et à Chambéry.

Jacques et Antoine Balmain, avocat au Sénat, puis député à l'Assemblée Nationale des Allobroges, à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents, achète à Motz, à Cruet, à Challes, à Trivier, à Chambéry.

Parmi ces huit membres de la *Parfaite Union*, cinq, — Burnier, Chabert, Gonthier, Girod et Balmain, — font partie de la Bande Noire.

A la *Concorde des Centrons*, le négociant Antoine Raymond[2], (de la même Bande), achète à La Motte, à Jacob-Bellecombette, à Pugnet-La-Croix-Rouge, au Noyer, à Saint-François (?).

Aux *Trois Temples* (de Carouge), le négociant Joseph Dimier, — toujours de la Bande, — achète à Albens (deux fois), à Aillon, à Saint-Offenge-dessus, à Saint-Offenge-dessous, au Montcel et à Chambéry.

* * *

Passons aux colonies du *Grand-Orient*.

Le notaire Pierre Perrety, cité tout à l'heure, « est maître bleu » des *Indépendants*.

1. Porteur d'ordres, facteur.
2. Le Tableau ne porte pas de prénom.



A l'*Intimité* d'Aix-les-Bains, le notaire Joseph-Gaspard Bossu achète deux propriétés à Gresy-sur-Aix.

A la *Triple-Union*, le notaire Joseph Chabert, — antérieurement des *Trois Mortiers*, — achète à Chambéry, à La Rochette, à Pugnet, à Gilly et à Cruet ;

Pierre-Louis Filliard, président du Tribunal criminel du département, achète à La Biolle, Chindrieux et Albens ; il est associé au secrétaire de mairie, Claude Martin ;

François Garin[1], commissaire du Gouvernement, achète à Saint-Pierre-d'Albigny, en 13 lots, les biens de l'émigré Joseph Bertrand de Gilly ;

Barthélemy Blanchet, — associé au spéculateur Guillaume Pithon, — achète 72.600 livres, les biens des religieuses Sainte-Claire, deux boutiques, un cellier, et deux appartements de Chambéry. Il était alors commissaire du Directoire Exécutif près le canton de Saint-Alban ;

Joseph Palluel, président du canton de Chambéry, puis secrétaire général de la Préfecture, achète à Apremont, à Saint-Badolph, à Pallud et à Saint-Vital ;

Romain Gruat achète à Vimines, à Bassens, à Cruet ; il a acheté aussi à Chambéry, pour 132.000 livres, les immeubles des Clarisses de Hors-Ville ;

Pierre-Antoine Rivet, homme de loi, achète à Saint-Jean-La-Porte ;

L'avoué Antoine Crépine achète à Chambéry, à Jacob et à Barby.

Parmi ces neuf profiteurs de la *Triple Union*, sept faisaient partie de la Bande Noire : Chabert, Filliard, Blanchet, Palluel, Gruat, Martin et Crépine.

* * *

Arrêtons là une liste que des recherches plus approfondies allongeraient sans doute encore : ainsi, Antoine Magnin, qui faisait partie, comme « arch.-vérificateur de la Caisse », du *Directoire secret* des *Sept Amis* en 1791-1792[2] et qui, en l'an VIII, était fournisseur armurier de l'armée, avait acheté la récolte en vin de l' « absent » d'Allinges ; ainsi l'avocat Philippe, premier

1. S'il est le même que le « Hyacinthe-François Garin » du Tableau de 1801, ce qui est très probable.

1. Joseph Chabert en était secrétaire, Pierre-François Curton « trésorier des aumônes » et Pierre Perrety « maître des cérémonies ».

surveillant de la *Triple Equerre* et fougueux jacobin de la Société populaire d'Annecy, achète à Saint-Albin-de-Montbel des biens du prieuré de Lépin.

Telle quelle, notre liste « noire » suffit à établir que si le bouleversement révolutionnaire fut pour les Francs-Maçons un moyen d'arriver au pouvoir, il leur permit aussi d'accroître leur fortune dans des proportions considérables. — Et l'on comprend toute l'hypocrisie de ces « patriotes » qui regardaient « comme vraiment *pieuses* » les propriétés du clergé « depuis qu'elles leur offraient une ressource pour les aider bientôt à conquérir leur liberté » !

La liquidation du « Milliard des Congrégations » ne permettra-t-elle pas aux historiens de l'avenir de constater, de la part de certains aigrefins, des agissements de même nature ?

GUSTAVE GAUTHEROT.



LA

NOUVELLE ATLANTIDE

FRANÇOIS BACON KABBALISTE, ROSE-CROIX

LE SILENCE DE BACON

En étudiant attentivement le roman allégorique, symbolique et mystique, à « clefs » mystérieuses : *La Nouvelle Atlantide*, dû au peu estimable concussionnaire qui fut chancelier d'Angleterre au XVIIe siècle, j'ai été particulièrement frappé de l'esprit judéo-kabbalistique qui inspire, d'un bout à l'autre, cette œuvre inachevée... et pour cause.

L'auteur, en effet, ne pouvait guère aller plus loin sans s'exposer à compromettre trop clairement les *Fellows* du Temple ou « Maison de Salomon », travaillant dans « l'île de Ben Salem » [1]. Son plan devait, logiquement, l'amener à indiquer, autant que possible, leur rôle politique, secrètement anti-chrétien. Mais il importait de ne pas risquer de dévoiler leur travail, — déjà commencé, sans doute, — de la transformation Rosicrucienne et Kabbalistique de la vieille corporation médiévale des maçons francs catholiques dont

1. En hébreu : *Ben*, fils ou fille : *Salem*, Paix : *Jéru-Salem*, Vision de Paix. *Ben-Salem* : Fille de la Paix ou de Jérusalem.



les Rose-Croix allaient, plus tard, tirer leur chef-d'œuvre : la Maçonnerie Impériale, la *Grande Loge* d'Angleterre.[1]

Bacon[2] s'arrêta. Son œuvre, essai prétendu d'une imagination fantaisiste et utopique, fut écrite, probablement, en 1624, d'après son biographe le plus récent, G. W. Steeves.

W. Rawley, auteur de la Préface de l'Edition anglaise (1638), succédant à la première (1627) était confident de Bacon. Il dit : « Sa « Seigneurie pensait aussi à composer, dans cette fable, un corps « de lois destinées à donner la forme idéale du meilleur Etat, à être « comme le meilleur moule d'une République (*Commonwealth*). « Mais prévoyant que ce serait long, son désir de recueillir les élé- « ments de l'histoire naturelle l'en détourna [3]».

Il est fort probable que ce ne fut pas le vrai motif. Dans un opuscule politico-philosophique[4], Bacon explique son silence sur la politique anglaise en disant, au roi protestant Jacques Ier [5], traité par des courtisans de « Salomon du Nord » :

« Dans cet inventaire des Sciences et des Arts, j'ai omis *l'art de « se taire*. C'est celui qui nous manque le plus souvent. Je l'ensei- « gnerai du moins par mon exemple. Comme l'ordre des matières « devait m'amener à parler de l'Art de gouverner, j'ai cru que je « prouverais mieux à V. M. ce dont je suis capable en cette « matière, en me taisant, plutôt qu'en traitant ce sujet [6].

1. Le 24 juin 1717. Londres : *Taverne du Pommier*. Covent Garden. ancien jardin du Couvent des Black-Friars (Cordeliers), « *Constitutions* » 1723-1725, auteurs : F.·. ANDERSON et alii.

Il est bien curieux de noter ce que le F.·. Findel, historiographe maçon allemand dit à ce propos (*Principes de la F.·. M.·.*) : «La transformation des Maçons-constructeurs en Maçons sectaires (*sic*) *s'opéra sans trouble et sans bruit*. Et, comme un phénix renaissant de ses cendres (*Revival*), la nouvelle institution prit vie le jour de la Saint-Jean-Baptiste, *pendant la fête des Roses* de l'an 1717.

Choisir la fête du saint prophète juif, précurseur de la Lumière du Christ, pour célébrer la « tranformation » de la vieille corporation catholique opérée par les FF.·. Rose-Croix, précurseurs de la « Vraie Lumière » kabbalistique au XVIIIe siècle, c'est déjà un fait qui ne manque pas de signification, mais l'importance que le F.·. Findel attache à mentionner la « Fête des Roses » (sans doute une fête rosicrucienne), achève de souligner l'œuvre des Rose-Croix.

Cette particularité est relevée par Dom F. Benoit, auteur de l'ouvrage : *La Cité anti-chrétienne au XIXe siècle*. (Deuxième partie : *La Maçonnerie*. t. II, p. 95, Paris. Delhomme et Briguet, 1894, 2e édition).

2. « F. BACON. *A sketch of his Life, Works and literary friends*... by G. W. Steeves ». Methuen and Co, 36, Essex Street W. C., London, in-12o, 230 pp.

3. « *The English Works of Francis Bacon*. Vol. I. *The Essays and The New Atlantis* » Methuen's Standard Library. Edited by Sidney Lee. London 1904, in-12 176 pp. — V. p. 147 : « *To The Reader* » (au Lecteur). — Sur la *Nouvelle Atlantide*, voir notre *Bibliographie de Peelers*, nos 356, 414, 494.

4. *De dignitate et augmentis scientiarum* : De la dignité et des accroissements des Sciences, VIII, I.

5. JACQUES Ier (1566-1625), fils de la catholique Marie Stuart et de Darnley : petit-fils de Marguerite, sœur aînée d'Henri VII.

6. Cité par MAX DOUMIC : *Le Secret de la F.·. M.·.*: Paris. Perrin. p. 21.

* * *

Il s'agissait, dans la *Nouvelle Atlantide*, d'aborder, *in fine*, la politique secrète de l' « Art Royal », celui des Fellows de Ben Salem. Bacon pratiqua « l'Art de se taire » ; — partie importante de « l'Art Royal ».

Le même auteur de la Préface, — un initié sans doute — ose à peine effleurer le but de Bacon : « Cette Fable a été inventée afin de permettre à Bacon de tracer le modèle, la description d'un Collège Académique, institué pour l'*interprétation de la Nature*, pour la production de *grandes et merveilleuses œuvres*, en *vue de faire du bien aux hommes*. La dite Institution porte le nom de « Maison de Salomon », ou « Collège du travail de six jours ».

Le commentateur Spedding[1] suppose que la *Nouvelle Atlantide* suggéra la fondation et le programme de la « Société Royale de Londres », où les FF.·. Rose-Croix, transformateurs de l'Ordre des Maçons francs au xviiie siècle, trouvèrent, comme complices, les Gr.·. MM.·. Lord Montague, Wharton, Richmond, Martin Folkes, *Fellow* et président de la Société royale ; — ce dernier, dit le F.·. Stukely, autre *Fellow*, exerçait autour de lui une influence profondément irréligieuse et anti-chrétienne [2].

SON BUT GNOSTIQUE

Selon le biographe Steeves, le principal but de Bacon, paraît avoir été « de donner l'idée d'une *Constitution politique* modèle, « d'un Collège modèle de philosophie ». Bacon fait dire à l'un des personnages de l'île de Ben Salem : « La fin que se propose notre « Institution (Maison ou Temple de Salomon) est *la Connaissance* « *des Causes*, la notion secrète des choses, l'élargissement des li- « mites de l'Empire humain, de façon à toucher à toutes les choses « possibles ».

Singulière analogie avec la Gnose ; la Science secrète, ésotérique de toutes choses, dont les Juifs Kabbalistes : Simon de Gitta, Ménander, Dosithée et Cérinthe, de la première ère chrétienne[3], se disaient les possesseurs et qu'ils opposaient, au nom de la « Vraie

1. Cité par G. W. Steeves, *op. cit.* p. 79.
2. Cf. P. Gruber, *La vraie Solution des Questions fondamentales concernant la F.·. M.·.*, *Revue Int. des Soc. Secr.* Mars, 1912, p. 190.
3. Voir Matter, Art. « Gnose », *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, rédigé sous la direction du Juif Ad. Franck, de l'Institut de France, t. ii, p. 553, cité par L. Dasté : *Les Sociétés secrètes et les Juifs*, p. 11.

Lumière », à la doctrine du Christ, à l'Evangile, lorsqu'ils organisèrent la première société secrète anti-chrétienne.

Ne pourrait-on pas reconnaître, à cette prétention d'orgueil scientifique, l'esprit propre aux rabbins paganisés, auteurs de la *Kabbalah*, commencée environ 600 ans avant J.-C.? Cet esprit se manifeste, du reste, dans d'autres œuvres pseudo-scientifiques de Bacon, comme le *Novum Organum*, objet de l'admiration des FF.·. Encyclopédistes. Ceux-ci invoquaient, avec raison, l'autorité surfaite de Bacon, en tête de leur œuvre dirigée contre « l'Infâme » qu'il leur fallait « écraser » à tout prix [1].

Est-ce que Bacon, imbu de la Kabbale, n'aurait pas voulu esquisser, en termes faits pour intriguer et tromper les « profanes » en amusant les initiés, le fonctionnement réel et mystérieux d'une Association secrète, gnostique, existant en Angleterre, remontant peut-être à des siècles, et dont il faisait partie, — le tout de façon à n'être vraiment compris que des FF.·. contemporains ou futurs? Ce projet ne rappellerait-il pas, dans un autre genre, plus profond, les œuvres allégoriques, — satiriques et satyriques, toutes imprégnées du néo-paganisme de la Renaissance, « anticléricales », anti-chrétiennes, — de Rabelais, religieux, prêtre apostat, lui aussi un judaïsant du XVIe siècle? Rabelais fréquentait des sociétés secrètes[2], soit de Rose-Croix Kabbalistes, soit de FF.·. « humanistes », où il se rencontrait avec Calvin, Philippe Mélanchton et tant d'autres qui avaient entouré ainsi le moine apostat Luther. Celui-ci était muni d'un cachet particulier, orné des emblèmes Rosi-cruciens[3]. La *Nouvelle Atlantide*, appropriée au génie politique Judéo-anglais, impérial, ne ferait-elle pas une espèce de pendant, sous une forme moins violente, moins truculente, au *Gargantua*, au *Pantagruel*? Rabelais ne se cachait pas d'être un Judaïsant, voire même un arabisant. Il avait lu Averrhoès, le juif panthéiste gnostique, célébré alors par les apôtres de la Réforme. L'étymologie judéo-arabique de son nom « *Rabbi* », maître, et *lès*, moqueur, n'est-elle pas de lui?

Bref, Bacon, fils de Sir N. Bacon, gardien du Grand Sceau sous

1. Voir la dissection magistrale de « l'Œuvre philosophique et scientifique de BACON » aux *Appendices* (pp. 351-380) du livre de Max DOUMIC : *Le Secret de la F.·.-M.·.*.

2. *Œuvres de Rabelais*. Edition Louis Barré ; Paris, Garnier. Préface de Barré, p. 81 : « Rabelais s'attacha, comme prêtre séculier, à la personne de Geoffroi d'Estissac, évêque de Maillezais... Il le suivit, en qualité de secrétaire, au château de Ligugé, où se réunissait une *Société d'hommes instruits*, partisans plus ou moins avoués de la Réforme : Cl. Marot, H. Salel, A. Héroet, B. des Perriers et même Calvin... ».

3. Voir BARBIER, *Infiltrations maçonniques* (Desclée, 1910) p. 124. citant : abbé CHARLES : *Solution de la Question juive*. Paris. Renaissance française, 3, rue de Solférino.



Elisabeth, devenu par la faveur de Jacques Ier « Solicitor Général » et « Attorney-Général » (ou chancelier) anobli : « Lord Verulam-Viscount St-Alban » ; — Bacon n'aurait-il pas voulu se donner le malin plaisir, sous une forme fantaisiste, d'offrir à ses contemporains, — surtout aux Rose-Croix ses amis, — une esquisse forcément sommaire des « travaux » des Loges Kabbalo-Talmudiques, dont l'existence était connue du temps d'Elisabeth ? Selon des historiens anglais, cette reine aurait assisté, une nuit, déguisée, à la Tenue « truquée » d'une de leurs loges. Elle y aurait été introduite par un Seigneur de sa Cour, qui aurait tout préparé, avec les FF.·. de façon à convaincre la « Reine Vierge » du parfait loyalisme, du parfait protestantisme et de l'Impérialisme de ladite Maçonnerie. A la suite de cette Tenue — rappelant celle qui fut organisée, en 1735, à Amsterdam, par les FF.·. anglais, initiant « à vue » un magistrat soupçonneux, — Elisabeth, loin de faire poursuivre les Rose-Croix, les aurait tolérés et même protégés.

Le F.·. Ragon[1] raconte qu'en 1646, à la suite de l'admission du Rose-Croix Elias Ashmole, dans la Confrérie, alors plus ou moins chrétienne en apparence des maçons francs de Warrington, une société secrète de Rose-Croix, « formée d'après les données de la *Nouvelle Atlantide* », s'assembla, dans la salle des réunions des Maçons-francs de Londres, pour substituer à l'ancien rituel des Maçons opératifs, un rituel d'initiation calqué sur ceux des mystères païens d'Asie, d'Egypte, de la Grèce[2]. Ceci est la preuve évidente d'une influence Kabbalistique. Bacon, en son roman, était plus qu'un précurseur.

Voyons si mon hypothèse ne serait pas largement confirmée par le contexte de la *Nouvelle Atlantide*. Voyons, de près, si les allusions Judaïques, pseudo-bibliques et Kabbalistiques, si les légendes masquées de christianisme, destinées à dépister les « profanes », n'indiqueraient pas l'esprit Juif, habile en hypocrisie, le génie conspirateur séculaire qui distingue le Kabbalisme, le Talmudisme et le Maçonnisme, surtout le Maçonnisme anglais.

La *Nouvelle Atlantide* ne sentirait-elle pas le Juif ?[3]

1. Ragon, *Orthodoxie maçonnique* (pp. 28 et suiv.).

2. Cité par Mgr Fava, *Le Secret de la F.·. M.·.*, 1885. Desclée (p. 30).

3. *La Rev. Int. Soc. Secr.* (15 Juillet 1912, *Bibliographie maç.·.* de F. P. Evertsoen p. 59) a consacré des notes intéressantes au F.·. Jean Valentin Andrea ou Andreas, du XVIIe siècle (Wurtemberg) Ce « Valentin » et cet « Andrea », qui n'ont rien d'allemand, pas plus que le nom du Jacob Andrea, du XVIe siècle, contemporain de Luther (dont le vrai nom est *Luder*), ne cacheraient-ils pas quelque Juif Kabbaliste ? Il semble résulter de ces notes que Bacon, lorsqu'il composa son roman (1624), a dû connaître

L'Ile de Ben Salem

Par une singulière erreur géographique, le savant Bacon feint de placer l'île de Ben Salem, quelque part dans l'Atlantique. Or, par le contexte même du récit, les explorateurs de l'Ile inconnue, seraient partis du Pérou, à l'Ouest de l'Amérique du Sud. Un vent venant du Sud-Est les aurait poussés vers le nord, non de l'Atlantique, mais du Pacifique. Bacon ne dit mot d'un voyage qu'ils auraient dû nécessairement faire autour de la pointe sud de cette partie de l'Amérique pour les amener, en doublant le cap des Iles Magellan, dans l'Océan Atlantique. Ce voyage, à cause du vent soufflant du Sud-Est, leur eût été impossible. Son Ile devrait donc logiquement se trouver en quelque endroit du Pacifique. Pourquoi cette erreur, peut-être voulue ? Ne serait-ce pas pour empêcher les lecteurs « profanes » de penser, même de loin, à l'Angleterre, située dans la partie Nord de l'Atlantique ?

Tout le monde sait, je crois, qu'une opinion, assez bien fondée, au point de vue ethnographique, historique et biblique, existe depuis longtemps, dans l'ancienne « Ile des saints », en Irlande, en Ecosse, dans le pays de Galles, en ce qui concerne la vraie origine des races anglo-saxonnes, norwégiennes, danoises, suédoises, saxonnes, teutoniques. Cette origine est attribuée, par des érudits nombreux, aux restes des *Dix Tribus* d'Israël, dont les traces se sont perdues, dans l'histoire profane, à partir, — non de la captivité Juive de Babylone (600 avant J.-C. et qui dura 70 ans) — mais de la destruction de Samarie par le roi Salmanazar d'Assyrie, 171 ans avant cette captivité, c'est-à-dire de la dispersion des Israélites, — et non des Juifs, — par le roi Salmanazar, qui les transplanta en Orient. Deux tribus juives revinrent seules de Babylone, sous Cyrus,

la *Fama*, attribuée par la plupart à J. V. Andrea, et par Cl. Jannet à Yunghe de Hambourg. Robert Fludd, Rose-Croix contemporain de Bacon, consacra un ouvrage latin à l'apologie de la *Fama*, sous le nom de *R. a Fluctibus* (Leyde 1616-1617). La *Fama* devint célèbre en Angleterre.

Selon le F∴ Nicolai, *Dissertation sur l'origine de la F∴ M∴*, J. V. Andrea n'aurait composé qu'une œuvre de fantaisie, ne faisant pas allusion à une société secrète existante. Or c'est là ce que Bacon a la prétention de faire croire dans son œuvre Kabbalistique et rosi-crucienne, sous prétexte, tout comme Andrea, de répandre, par une fiction, de nouvelles idées morales, sociales, même politiques et ésotériques, dans l'intention de rénover la Science et de travailler à la réforme de l'Humanité par la Science. Fludd ne parait pas, dans son apologie, avoir parlé de la *Fama* des Rose-Croix comme d'une secte non existante, — ce que Bacon, sans doute en vertu d'un mot d'ordre, laisse plutôt entendre. La prétention Kabbalistique de la *Gnose*, de la science de toutes choses, se manifeste dans la *Nouvelle Atlantide*, — comme dans les titres pompeux dont la *Fama* s'affuble, — lorsque l'auteur exhorte les gens sages à former une société inconnue du monde, comme l'est la maison de Salomon », dans l'Ile mystérieuse de « Bensalem ».

Bacon serait peut-être un simple adaptateur, — un plagiaire ?



pour reconstituer le royaume de Juda.[1] Cette opinion fut accréditée en Angleterre, assez scientifiquement établie, notamment sur de nombreux textes bibliques dont l'interprétation ne paraît guère douteuse, et sur des faits dont l'historicité semble assez solide, n'est pas seulement celle de l'auteur d'*Anglo-Israël*, mais encore d'historiens anglais comme Sharon Turner, au commencement du XIXe siècle, l'auteur, plus ancien, du *Vetus Chronicon Holsatiæ*, le docteur Abbadie, d'Amsterdam (1725), le Dr W. Holt Hayes, Milton[2], R.-L. Porter,[3] Prideaux, Palgrave[4], Ortellius, de Rawlinson, Rapin de Thoiras, etc., etc. On cite aussi les autorités de W. F. Collier[5], du Rév. Dr Margoliouth, clergyman d'origine hébraïque, d'El Dad, historien juif, de Grotius, de Keating[6], de Humboldt, J. Wilson, Dr Latham, etc.

* * *

Bacon devait connaître cette opinion ancienne. C'est peut-être pour cela qu'il désigna l'Angleterre sous le nom hébreu de *Ben Salem*. Mais ne serait-ce pas aussi parce que, pour lui, le nom de « Fille de Jérusalem » désignait spécialement l'Institution Judaïque d'origine, dite « Maison de Salomon », société secrète gouvernant l'Ile mystérieuse? Allusion cachée, sans doute, à l'origine Kabbalistique des Rose-Croix, issus des Templiers, apostats qui apprirent la Kabbale des Albigeois, ainsi que d'autres sectes manichéennes, filles, à leur tour, de la Gnose du Juif Manès s'inspirant de la Gnose de Simon de Gitta, le contemporain de saint Pierre, premier vicaire du Christ, que crucifièrent les Pharisiens Kabbalistes de la Synagogue et du Sanhédrin.[7]

Pourquoi, si rien de Judaïque n'existe dans l'Ile de Ben Salem, dans la « Maison de Salomon », Bacon aurait-il tenu à désigner ainsi l'Institution fondamentale de la Nouvelle Atlantide? Il avait de bonnes raisons pour choisir ces désignations hébraïques.

1. Voir : « *Anglo-Israël* » — *Or the Saxon race proved to be the lost tribes of Israel* », par le Rév. W. H. Poole, Docteur en droit, Ministre anglican. *Toronto* (Canada), W. Briggs, 1886 ; in-8°, 686 pp.

2. Milton, *Prose Works*, V. p. 248.

3. R. L. Porter, *Giant cities of Bashan*.

4. Palgrave, *History of the Anglo-Saxons*.

5. W. F. Collier, *The great events of History*.

6. Keating, *History of Ireland*.

Malgré toutes ces autorités, nous laissons à l'auteur le soin de défendre son opinion, qui reste fort controversée. (*Note de la Rédaction*).

7. Voir L. Dasté, *Les Sociétés secrètes et les Juifs*, et Copin-Albancelli, « *La Conjuration Juive anti-chrétienne*. Paris, Renaissance française.

Mais c'est surtout dans la description de ce qui se passe, se fait, se dit en cette île, que l'on trouve des indications précises sur le Judaïsme caractéristique de l'Ile et de l'Institution.

Le « Monitum Secretum »

Citons les principaux incidents les plus significatifs du récit[1] :

Lorsque les navigateurs égarés, dont Bacon est l'historiographe, arrivent en vue de l'île, ils voient, avant d'essayer de débarquer, arriver une chaloupe montée par huit insulaires, dont l'un est porteur d'un rouleau de parchemin, sur lequel est « écrite » en *hébreu*, en grec ancien, en bon latin, en espagnol » — pas en anglais, et pour cause, — une défense de débarquer, et un ordre de s'éloigner dans les seize jours. Ce parchemin est timbré d'un cachet « représentant deux ailes de *chérubin* non déployées, et une *croix* » (p. 148). Singulier mélange de Judaïsme et de Christianisme, non sans analogie avec la *rose* et la *croix*, superposition inventée, — abstraction faite d'un symbolisme obscène, — afin de tromper les chrétiens.

L'auteur ajoute, avec une onctueuse habileté :

« Le signe de la Croix, sur ce parchemin, nous causa une grande réjouissance et nous présagea du bien ».

Je le crois, en effet, car c'était l'hameçon auquel les « profanes » devaient mordre.

Le premier serment

Les navigateurs voient arriver ensuite (p. 149) un ambassadeur spécial qui leur paraît un homme de marque. Il est vêtu d'un costume particulier « de couleur bleu azur ». Le bleu azur, couleur symbolique de la Maçonnerie inférieure, préparatoire, — couleur du ciel et de l'innocence.

Son portrait est ainsi esquissé : Les boucles de ses cheveux des-« cendaient des deux côtés de sa figure en dessous du bord de sa « coiffure. C'était évidemment un homme vénérable (*a reverend man*).

Ne serait-ce pas le portrait d'un type Juif ? Les longues boucles caractérisaient alors les Juifs anglais. Il en est de même, encore aujourd'hui, en Pologne, en Russie, en Allemagne.

1. *The English works of* F. Bacon. Vol. I. « *The Essays and the New-Atlantis* » (Methuen's Standard library, edited by Sidney Lee. Methuen and C° Essex Street London W. in-12 (pp. 147-176).



Le Révérend personnage leur demande s'ils sont chrétiens. Réponse affirmative. Il leur impose alors un premier serment, après avoir esquissé un geste rituélique : « Levant la main droite vers le ciel, la portant ensuite à la bouche » — ce qui est censé exprimer la gratitude envers Dieu, selon Bacon. Ce geste avait pour but de capter davantage encore la confiance des naïfs navigateurs. Le Serment porte : « Jurez-vous, — *par les mérites du Sauveur* — que vous n'êtes pas des pirates ? etc. ».

Comme il s'agit de ne pas effrayer les nouveaux venus, on leur fait jurer « par le Sauveur ». Encore aujourd'hui, dans les loges bleues anglaises, ne prête-t-on pas des serments sur la Bible et sur l'Evangile, placés sous le compas ? La Bible couverte par l'équerre et le Compas, est ouverte sur l'autel de la Loge [1].

La Maison des étrangers

C'est le petit parvis de la « Maison de Salomon » : — quelque chose comme une salle d'attente et d'examen préalable.

On laisse débarquer les navigateurs qui ont prêté le serment d'entrée. On les conduit (p. 150) dans la « Maison des étrangers ». Elle est bâtie de briques bleues. On leur déclare qu'ils devront y rester enfermés *trois* jours. — C'est la première épreuve. L'auteur (p. 151) rapporte, non sans complaisance, une petite allocution qu'il adresse à ses compagnons, pour les engager, — afin d'être bien vus des insulaires, représentés comme un peuple chrétien, plein de piété et d'humanité, — à ne pas montrer leurs vices, ni rien qui puisse inquiéter ces bons chrétiens : « Ceux-ci pourraient nous garder. Conduisons-nous de façon à trouver grâce devant eux ».

Ces détails ne seraient-ils pas extraits de quelque rituel des épreuves subies par les novices Rose-Croix destinés à une initiation ultérieure ? Cela ne rappelle-t-il pas « l'examen de conscience » du Candidat maçon ? Ces conseils de pieuse hypocrisie ne respirent-ils pas l'esprit qui dicta au F.·. Anderson (ministre presbytérien, dans le monde... profane) l'article fameux de la « Constitution » de la Grande Loge d'Angleterre (1723-1725) prescrivant aux FF.·. de ne pas se montrer de « *stupides* athées ni *d'irréligieux* libertins[2] » ?

1. Mackey's *Masonic Ritualist*. New York, Maynard Merilland C°. Copyrighted in 1867, p. 11. Cité par A. Preuss : *A Study in American Free Masonry* St-Louis, Herder, 1908) p. 225 (*La Maçonnerie et la Bible*, ch. xi, pp. 222-248).

2. « *The charges* (Devoirs) *of a Free Mason extracted from the ancient (?) records of Lodges* ». I. Concerning *God and Religion* : A Mason is obliged... to obey the moral law. And if he rightly understands the « Art » — he will never be a *stupid atheist* nor an *irreligious Libertine*. Cité, traduit, commenté par le P. Gruber. *Rev. Int. Soc. Secr.* Mars 1912, pp. 185 et suiv.



Est-ce que ce petit *speech* n'a pas l'empreinte de la mauvaise foi judaïque? Le *Pecksnif* de Dickens ne le désavouerait pas.

L'Instruction préliminaire

Les trois jours d'attente cloîtrée sont écoulés. Arrive dans la Maison des étrangers (p. 152), un nouveau personnage qu'on n'y avait pas encore vu. Vêtu de *bleu* comme le premier, il porte un turban blanc, surmonté d'une petite croix rouge. Bacon tient à la *croix*, mais la *rose* est prudemment laissée de côté. Le F.·. Crucifère, — d'un grade supérieur, — a, lui aussi, un geste ésotérique : « Il s'inclina un peu vers nous et il étendit les bras ». Le visiteur exprime le désir de parler *secrètement*, à quelques-uns des « profanes ». Il en admet six au colloque mystérieux. Le secret s'accentue. — A ces six *select*, il se déclare « gouverneur de la Maison des étrangers » et « prêtre chrétien, par vocation » (*sic*).

Déjà, du temps de Bacon, comme de nos jours, dans la Maçonnerie impériale, on prenait la précaution, dans les loges de Salomon, de se munir de Révérends *Clergymen*, Frères Chapelains, professant, extérieurement, un culte protestant quelconque. Les FF.·. Rose-Croix étaient, comme sont les FF.·. Impériaux, « fins sur toutes les coutures » pour déguiser leur kabbalisme. Le *clergyman* est précisément ce qu'il faut. Nul doute que chaque Loge de Rose-Croix n'eût son très dévot chapelain, initié, plus ou moins, dans l' « Art Royal ».

Le révérend F.·. assure à ses hôtes qu'ils ont obtenu, — sans l'avoir demandée, — la permission de six semaines de séjour. Il leur fait entrevoir l'espoir d'un délai plus long. On veut faciliter l'épreuve à ceux qui sont pris à l'hameçon crucifique et les préparer à l'initiation préalable. Le Révérend leur fait cent promesses alléchantes, mais ils ne doivent pas approcher des murs de la ville sainte, de plus d'un *Karan*, c'est-à-dire d'un mille et demi, sans permission des autorités. Là-dessus Bacon, porte-parole des cloîtrés, s'écrie :

« Il semble que nous ayons devant nous une peinture de *notre salut dans le Ciel* (*sic*). Nous étions, naguère, aux portes de la mort. Nous voilà transportés dans un lieu, où l'on ne trouve que consolation !... Nos cœurs brûlent du désir de pouvoir *avancer* sur cette terre *sainte* et heureuse ! ». (p. 153).

La prise de possession psychologique est commencée. Le « profane » a subi ce que le F.·. Mackey appelle « *the Shock of Entrance,*



— *The Shock of Enlightenment* » la secousse d'entrée, la secousse de l'Illumination [1].

Il va passer du grade *d'apprenti* à celui de *compagnon*, et qui sait, peut-être, un jour, au grade de *maître!* Il va entrer en « Terre Sainte » Kabbalistique. Bientôt il pourra voir la « Sainte Jérusalem », dont la « Maison de Salomon » fait la gloire, cachée aux « profanes ». Déjà, l'Etoile flamboyante de la « Vraie Lumière » apparaît à l'horizon

Le Révérend conclut — avec un accent plein de dévotion cléricale : « Je suis prêtre » (les *clergymen* ont toutes les illusions !) « Je m'attends à recevoir une récompense sacerdotale : Votre amour *fraternel,* le bien de vos âmes et de vos cœurs ! » Le saint homme ! On croirait entendre quelque vertueuse homélie de Loge anglaise ! [2]

LA LOI DU SECRET

Les incidents deviennent plus significatifs, leur judaïsme plus expressif (p. 153). Mais on marche à pas comptés.

Le lendemain, le F.·. gouverneur de la succursale de la « Maison de Salomon » apparaît de nouveau. Dix seulement des 51 Compagnons (y compris Bacon) restent pour le recevoir. Les autres, « étant d'une espèce inférieure, s'étaient abstenus ». La sélection commence.

Le gouverneur, assis dans sa chaire présidentielle, au sein de cette quasi-loge, commence son « instruction ».

— « Nous autres, insulaires de Ben-Salem, — c'est ainsi que « nous appelons cette île, — nous avons ceci de particulier: grâce à « notre situation solitaire, grâce au secret que nous imposons à nos « *voyageurs*, grâce à la rare admission d'*étrangers* (profanes) parmi « nous, nous connaissons bien la plus grande partie du monde habi- « table, et nous restons nous-mêmes inconnus ». C'est le secret de la force des Loges, mais le secret apparaît ici avec prudence. Rappelons ce passage où Copin-Albancelli raconte la visite occulte que lui fit « un des mille » de la haute Maçonnerie: « Nous sommes orga- « nisés, lui dit-il, tandis que les autres ne le sont pas, ce qui est « déjà un avantage considérable. De plus, *le pays ignore notre*

1. *Masonic Ritualist*, MACKEY, 1re partie ; PREUSS, *A Study in American Masonry*, 1908 ; ch. IV, pp. 58 et suiv.

2. Comme chefs-d'œuvre du genre, citons les pieuses homélies, dignes de Tartufe, que renferme un beau volume, relié en *bleu*, intitulé : *History of Golden Rule Lodge of Stanstead* (Canada, Prov. de Québec) publié à 500 ex. seulement par le Rév. A. H. MOORE, ex-grand chapelain et membre de la Loge : *La Règle d'Or*, et « Chevalier templier » — à l'occasion du Centenaire de cette Loge anglaise, 1803-1903. (Toronto, Wil. Briggs, 1905).



« *organisation et notre but*. Il en résulte que nous pouvons agir « sans qu'il s'en doute, par conséquent sans qu'il s'oppose à notre « action. Là est le secret de notre force... [1] ». Bacon, en 1621, savait aussi le secret de la force des FF.·. Rose-Croix.

Mais le serpent Kabbalistique, avec la prudence de la colombe évangélique, attend les questions des curieux, désireux de s'instruire un peu plus. Le F.·. Bacon répond, au nom des *dix*, qu'on désire connaître mieux, « l'état de cet heureux pays. Qui fut l'apôtre de l'Ile ? Comment s'est-elle convertie à la *Foi* ? ».

L'Arche mystérieuse

A ces mots, « le *Renard* ne se sent plus de joie ». — « Vous cherchez, d'abord, s'écrie le pieux visiteur le royaume des Cieux ! » — Et il commence un récit fantastique (p. 154) :

« Environ vingt ans après l'Ascension du Sauveur, les habitants « de la ville de *Renfusa* (Ile de Ben-Salem), virent apparaître, la « nuit, à un mille en mer, une *colonne lumineuse* (parodie, sans « doute, de celle qui guidait Israël dans le désert). Au sommet de « cette colonne brillait une *croix* également lumineuse » (sans la Rose). Les Renfusiens, émerveillés, s'embarquent, pour examiner de près le prodige (celui de la « Vraie Lumière » gnostique). Mais, à environ soixante mètres de la colonne crucifère, leurs barques s'arrêtent par l'action d'une force invisible. Heureusement, il y a, dans une de ces barques, un « homme sage », — « un haut *Fellow* de la Maison de Salomon — « laquelle, ajoute le Gouverneur, EST LE VÉRITABLE ŒIL DE CE ROYAUME » — l'œil qui voit tout, sans être vu ; l'œil toujours ouvert, placé au centre du Delta sacré, en Loge, parodie du Delta hébraïque, symbolisant la Trinité ; l'Œil mystérieux, à qui rien n'échappe dans Ben Salem — et ailleurs ; l'Œil Impérial qui en constitue l'organe le plus précieux. Le *Fellow*, ayant dévotement contemplé la « Vraie Lumière » cruciforme, se jette à genoux, se relève, dresse les mains vers le ciel et prie : « Seigneur Dieu !... Vous avez, par votre grâce, permis *à ceux de* « *notre Ordre* de connaître (gnostiquement) vos œuvres et vos se- « crets, et de discerner vos miracles divins des prodiges naturels, « ou autres, des *impostures* (chrétiennes ?), des illusions de toutes « sortes ». (La *gnose* se montre, ici, discrètement). — « J'affirme, « (moi *initié*) que ce que nous voyons, c'est le doigt de Dieu, — un

1. Copin-Albancelli : *Comment je suis entré dans la F.·. M.·. comment j'en suis sorti*. Paris, Perrin. 1905 — pp. 71 et suiv.



« vrai miracle ! Et comme nous apprenons, *dans nos livres*, que « Dieu ne fait jamais de miracles que dans un but excellent ;... « nous vous supplions, Seigneur, de bénir ce grand signe, de *nous* « en communiquer l'interprétation et l'usage. C'est là ce que vous « nous promettez, en partie du moins, *secrètement*, en nous en- « voyant ce signe ». Alors la barque du *Fellow*, seule, est soustraite à l'enchantement. Elle s'approche du prodige, pendant que les autres, montées par des « profanes », restent immobiles. Mais, au moment où le *Fellow*, naviguant en silence, est près du pilier lumieux, celui-ci et sa croix se dissolvent et s'élèvent vers un firmament d'*étoiles*, qui s'évanouissent.

On ne voit plus, sur l'eau, qu'une petite « arche » (l'Arche de l'*Alliance ?*). C'est une boîte de cèdre, sans aucune humidité, bien que flottant sur les vagues. A l'avant de l'Arche, (« *Royal Arch ?*) se trouve une branche de palmier. Le « Sage » *Fellow* prend en mains, avec respect, l'Arche sacrée. Elle s'ouvre, d'elle-même, — comme la boîte de Pandore. — Dans cette arche mystérieuse, se trouvent un *Livre* et une *Lettre*, le tout écrit sur fin parchemin, enveloppé de fin lin. On dirait quelque *Thora* scripturaire en usage dans la synagogue. Bacon, — d'après le récit du gouverneur, — déclare (p. 155) que le *Livre* « contient tous les livres canoniques du Vieux et du Nouveau Testament, — la Bible » (vénérée, sous le compas). — Le F.·. Instructeur ajoute : « Les Livres canoniques, tels que vous (protestants d'Angleterre), vous les acceptez » — La Bible *revisée* de Jacques I[er], « Pape et Roi » d'Angleterre (1611), grand Protecteur de Bacon et sans doute, de la « Maison de Salomon » ; la Bible *autorisée*, dont le tri-centenaire a été célébré, dans l'Empire et dans les Loges, le 26 mars 1911, œuvre composite, transactionnelle, de 47 traducteurs nommés par le « Salomon du Nord », et représentant les principales sectes protestantes alors existantes en Albion. Ils mirent sept ans à la « traduire » en anglais classique [1].

Cette Bible merveilleuse supprimait, on sait pourquoi, le Livre des Macchabées. Elle aussi, dit le F.·. Instructeur, renfermait l'*Apocalypse* (qui prédit la Bête devant surgir *de medio mari*). « De plus, ajoute le *Fellow*, l'Arche contenait *certains autres Livres du Nouveau testament (sic) qui n'étaient pas écrits à cette époque* ».

De quelle « époque » (*at that time*) et de quels livres du Nouveau Testament s'agit-il ?

Est-ce le temps de l'expédition de l'arche mystérieuse, vingt ans

1. Voir le *Star* (weekly) Montréal, 1[er] Mars 1911. *Tercentenary of the Authorized Version of the Bible.*



après l'Ascension (l'an 53 du Christ) ? Est-ce le temps de la nouvelle édition revisée de la Bible (l'an 1611 du Christ) ? Bacon n'est pas clair là-dessus. S'agirait-il, par hasard, de livres extra-canoniques, de livres apocryphes, de livres de commentateurs rabbiniques, inspirés, comme ceux de la *Kabbalah*, du *Talmud*, du *Zohar*, etc. ? Qui le sait ?

La lettre de Barthélemy

La légende kabbalistique s'accentue ensuite (p. 155). L'arche, avec la Bible et les livres mystérieux, inédits, inconnus, c'est déjà quelque chose, pour l'émerveillement des « profanes », et la sanctification des Ben-Salémites ; mais il y a mieux que cela ! Voici un autre parchemin, authentique, prodigieux, une lettre de Barthélemy, apôtre des gentils, fidèle disciple du Christ, crucifié par les pharisiens, dont nous reproduisons littéralement le texte extraordinaire :

« Moi, Barthélemy, serviteur du Très-Haut, apôtre de J.-C. —
« j'ai été averti, par un ange, qui m'apparut dans une vision de
« gloire, de confier cette Arche aux flots. Je certifie et déclare au
« peuple du pays où Dieu ordonnera à l'Arche d'aborder, que ce
« même jour (où elle abordera) sont arrivés, chez ce peuple, le
« Salut et la Paix, (*Salem:* Paix ; *Jéru-Salem*, vision de Paix), le
« signe de bonne volonté du Père et du Seigneur Jésus ».

Pas d'apôtres — autre que le bon apôtre Barthélemy, évangéliste à distance, — pas d'Eglise constituée par le Christ, pas d'autorité supérieure, divinement inspirée, pour expliquer et interpréter la Bible.

La Bible seule doit suffire désormais au Libre examen individuel, anarchiste, de tous ceux qui « librement pensent ! ». Que chacun des Ben-Salémites en tire son salut selon son interprétation individuelle et plus ou moins aidé par les doctrines de la Kabbalah.

On reconnait ici le principe d'orgueil, éminemment kabbalistique dont Luther a fait la base du Protestantisme.

Voilà ce que signe Barthélemy. Voilà implicitement affirmé, non seulement le dogme protestant opposé au dogme catholique — le dogme réformateur du Libre examen gnostique —, mais encore le dogme ésotérique. En fait de Bible *sous le compas*, la Bible interprétée *ad libitum*, arrangée pour toutes les tendances réformistes, Judaïques et maçonniques !

Le prodige de la *Lettre* évangélique ne suffit pas encore. L'Epître inédite — suite imprévue à celles de Pierre, Paul, Jacques, Jude,



Jean — et dont le texte authentique serait aux seules mains des Rose-Croix, produit un pseudo-miracle, parodie de celui du don des langues, conféré aux vrais Apôtres, le jour de la Pentecôte. Ecoutons le F.·. Bacon:

— « Il y avait, en ce temps-là, dans Ben Salem, des *Hébreux*, « des Perses, des Hindous, outre les indigènes. Chacun put cependant, lire la *Lettre* et les *Livres*, comme s'ils avaient été écrits dans « sa langue respective. Et c'est ainsi que cette Ile fut sauvée de « l'infidélité, par une *Arche*, grâce au miraculeux et apostolique « Evangélisme (*sic*) de saint Barthélemy ».

Admirons l'audace avec laquelle cette fable allégorique est racontée. Admirons cet Evangélisme, cet apostolat à distance — « opérant sans fil, » longtemps avant la découverte du savant catholique Branly! Remarquons enfin, que les Hébreux sont cités en première ligne parmi les étranges polyglottes de Ben Salem !

On ne m'ôtera pas facilement de l'esprit, l'idée que Bacon a exposé là, une des légendes symboliques d'un des grades Rosicruciens, légende non moins « superlificoquentielle », comme aurait pu dire le « maître moqueur » — que la légende Judéo-maçonnique du F.·. Hiram, Gr.·. A.·. du Temple, si traîtreusement assassiné, par des goïm mal dégrossis à la recherche du secret des hauts grades et de la « parole perdue »...

Après cela, personne ne se demandera plus où Bacon a puisé l'impudence avec laquelle il dit, dans ses « *Sermones Fideles* » :

« L'audace est, dans l'exécution, ce que l'action est dans le dis- « cours. Elle crée dans les affaires (*publiques*) politiques, civiles, « des effets qui tiennent du prodige. Quel est, peut-on dire, le plus « puissant instrument dans les affaires (et chez les FF.·. Rose- « Croix)? — C'est l'audace.— Quel est le second ? L'audace. — Et le « troisième ? — L'audace.

« Cependant l'audace, *fille de l'ignorance et de la sottise*, est au- « dessous de tous les talents. Mais elle entraîne ; elle subjugue. « Elle *ensorcelle*, pour ainsi dire, *les hommes sans jugement*. Elle « en impose aux sages eux-mêmes. *Sur la foule, elle est irrésisti- « ble* » (Pars III).

Pourquoi avoir choisi le nom de Barthélemy?... C'est que le nom de Bar-tholomeus signifie : *Filius suspendentis aquas* : le fils de celui qui suspend les eaux. Il s'agissait d'un apostolat essentiellement aquatique. — « O hommes ! — écrivait le F.·. Jean (dit Adam) Weishaupt à son F.·. Caton (Zwack) — que ne vous ferais-je pas accroire ! »... Celui-là aussi connaissait le secret de

cette audace, que le F.·. Danton, plagiaire de Bacon, a célébrée, et dont le F.·. Mirabeau (quoique marquis) savait si bien user, en 1783, quand il jouait au bandit de grand chemin — « pour se faire la main et se préparer à d'autres besognes[1] ».

Ce qu'on ne peut révéler aux profanes

Nouvelle visite du F.·. Gouverneur (pp. 155-159). Il aura, sans doute, conféré d'abord avec les *Fellows*, avant de donner *un poco più di luce* aux « profanes ». Cette fois encore, il les invite à poser des questions.

Le F.·. Bacon prend la parole : « Nous avons compris que votre « île heureuse est connue de peu de gens, bien que vous connais- « siez la plupart des nations du monde » (grâce au cosmopolitisme judaïque). La situation de Ben Salem, isolée « dans le conclave secret d'une aussi vaste mer », pourrait expliquer cela. Mais comment les Fellows de la « Maison de Salomon » ont-ils pu acquérir la science des langues, des livres, des affaires des peuples étrangers, si éloignés ? Le savant gouverneur répond :

« Il importe que vous ne croyiez pas que Ben Salem soit une île « de sorciers, de magiciens qui envoient des *esprits* à travers les « airs, de tous côtés, pour rapporter des nouvelles et des informa- « tions secrètes ». (Allusion à l'occultisme auquel, selon l'esprit diabolique des Kabbalistes, — renouvelant les pratiques de la Pythonisse d'Endor et des mystères antiques, — se livraient, dans leurs arrière-loges, les F.·. Rose-Croix alchimistes comme Elias Ashmole et autres).

Nouvelle insistance du F.·. Bacon : « Nous sommes assez dispo- « sés à croire plutôt qu'il y a quelque chose de *Supra*-naturel dans « cette île, du surnaturel angélique et non pas magique »... (Il faut détourner les soupçons de diabolisme !)... « Ce pays a des lois de secret à l'égard des étrangers ».

— « Oui, répond l'Instructeur *in partibus*, *je dois réserver cer- « taines particularités qu'il ne m'est pas légalement permis de vous « révéler*. Mais ce que je pourrai vous confier suffira pour vous « donner satisfaction ».

Suivons la méthode initiatrice de toutes les sociétés secrètes kabbalistiques depuis tant de siècles : procéder peu à peu, par insinuations, (méthode des *Insinuants* de Weishaupt) par des révéla-

1. Voir le *Gaulois*. Paris, mai 1912. Récit de B. d'Orzan, d'après celui de M. de Galitzane, magistrat, petit-fils de l'avocat général au Parlement d'Aix, contemporain de Mirabeau. (La *Vérité*, Québec, 1er juin 1912) ; P. de Pradel de Lamase. *Une famille française sous la Révolution*, Paris, Perrin. 1912, in-18, p. 161 à 167.



tions alléchantes s'enchaînant les unes aux autres. Réserver le secret des secrets à l'*initié* 33 fois parfait, à qui seul on finira par dire : « *Dignus es intrare* ».

Allusions discrètes a la Kabbalah

On va se risquer à forger la première maille de la chaîne Judaïque (p. 157). Ici commence la légende « que vous pourriez peut-être considérer comme incroyable », (parenthèse habile du gouverneur), « car elle remonte à environ trois mille ans [1] ».

« A cette époque reculée, Ben-Salem était connue et fréquentée par des navigateurs ». Beaucoup de gens qui n'étaient pas des marins, mais des *Perses*, des *Chaldéens*, des *Arabes*, vinrent souvent ici. « Nous en avons des survivants et même quelques petites *tribus* chez nous ».

Ce n'est pas par pure fantaisie que ces tribus sémites sont mentionnées comme faisant partie de la population de Ben Salem. Ces Juifs de Palestine, ces Perses, ces Chaldéens ne seraient-ils pas des descendants des « Mages » détenteurs de la *Gnose* orientale ? Ne serait-ce pas là un rappel des *sages* Babyloniens, Assyriens et autres qui, du temps de la captivité de Babylone, initièrent à leurs mystères, les savants rabbins renégats, inventeurs de la Kabbale ? Cela doit être, pour la gloire de la « Maison de Salomon, trésor de Ben Salem[2] ».

L'allusion s'accentue encore : « Bien que la narration et la description que vous en a laissées un de vos grands hommes (Hérodote) — selon lequel les descendants de Neptune s'implantèrent dans l'Atlantide (les navigateurs *danites*, les fils du *Danaus*, Grec provenant d'une première colonie de la tribu de Dan, en Egypte, d'où vinrent les *Danaus* en Grèce) « lequel (Hérodote) décrit notre « magnifique temple... bâti sur une montagne et les divers *degrés* « à *gravir* pour y pénétrer, comme si ces degrés constituaient *une* « *échelle menant au Ciel* ». (*Scala Cœli*, dans le texte anglais).... « bien que tout cela soit poétique et fabuleux, cependant il y a

1. La Vénérable *Tradition* des rabbins de Babylone, 12 volumes in-folio.

2. Voir A. Preuss, *Op. cit.*, ch. VII : *La Maçonnerie et le Paganisme* (p. 117-140). Il cite d'abondants extraits de Mackey, (*Masonic Ritualist*, *Encyclopedia of Masonry*, *Symbolism of Masonry*, insistant sur le kabbalisme des mystères antiques et sur leur rôle essentiel dans l'existence même du Maçonnisme. Voici une simple phrase du F∴ Mackey, qui en dit long : « Nous trouvons (dans nos rites, concernant le cours du soleil, etc.) une impressionnante preuve de la source commune de tous ces rites provenant de quelque primitive origine (la *Kabbalah*, les mystères païens), ORIGINE A LAQUELLE LA MAÇONNERIE DOIT AUSSI SON EXISTENCE ». (*Masonic Ritualist*, p. 27).



« beaucoup de vrai dans ce récit »... « Votre historien a dû avoir, « là dessus, des révélations provenant d'un prêtre égyptien qu'il « nomme ». (Récit de la submersion de l'Atlantide, par Hérodote).

Il est difficile de ne pas voir, dans ce passage, une allusion aux mystères sacrés de l'Egypte, utilisés, dès le IIe siècle, par le juif Valentin, que saint Irénée place à la tête de tous les Gnostiques de son époque[1], et par les autres apôtres Kabbalistes de la Gnose Valentinienne, dite Egyptienne[2].

Remarquons avec quel soin Bacon, Rose-croix érudit, mentionne le prêtre Egyptien, après les savants Perses, Chaldéens et Juifs de Palestine, sans avoir l'air d'y attacher de l'importance. Les vrais initiés comprennent le sous-entendu Kabbalistique. Les « profanes » ne peuvent que s'émerveiller de voir Ben Salem[1] peuplé d'éléments asiatiques, sémitiques si choisis — pendant que Bacon et ses FF.·. Rose-croix sourient de pitié.

Le Temple de Salomon

Ci : l'histoire Kabbalistique de « *Sola Mona* » (p. 159).

Les Anglais disent *Solomon* ; la Bible latine : *Salomon* (Pacifique) Bacon, pour dépister, invente un roi de Ben Salem, nommé : Sola mona. — Craignait-il de mettre, trop tôt, sur la trace du « Salomon du Nord » — Protecteur de la maison de Salomon ? — « Il régnait alors, en notre Ile, dit le F.·. Instructeur, il y a environ 1900 ans, (avant 1624), un roi dont nous adorons la mémoire, non pas d'une façon superstitieuse, mais comme celle d'un homme qui, bien que simple mortel, fut un instrument divin. Son nom était

1. Matter, *Histoire critique du Gnosticisme*, II, p. 37. — Cité par L. Dasté *op. cit.*, p. 12

2. Sur les multiples, antiques et lointaines migrations des fils de *Dan Judicans*, ou *Judicium* : Celui qui juge — Jugement premier né de Rachel, et dont le territoire occupait une partie du littoral palestinien, avec ports de mer, — un peuple de commerçants, d'aventuriers, de navigateurs — voir « *Anglo-Israël* » (pp. 202-209). L'érudit auteur cite, avec preuves historiques ethnographiques, les émigrations des Danites, qui avaient une flotte, 1296 avant J.-C. Quelques indications suffisent :

Egypte (colonie), d'où partirent les *Dan-aoï*, cités 147 fois par Homère (*Iliade*) — Exode des Danites en Grèce, 975 ans avant J.-C. — Babylonie, Indes, etc. En Europe centrale et septentrionale : les régions du *Danube*, *Danemark*, *Irlande* (les *Dan-Onians*). Angleterre (alors désignée par la Bible : *Javan* (de *Javeh*) et ensuite *Tarshish* (*ish*, hébreu : peuple, *Tar*, hébreu : région aux côtes blanches). Les Lacédémoniens (Josèphe, XII-IV. 10 — I. Macchabées, XII, vers. 1 à 24. (Lettres de Jonathas aux Spartiates). *Juges* XVIII. 12) désigne leurs établissements orientaux : (Vers. 1 à 31). Endroits cités : Laïs ou *Laish*, dont ils changèrent le nom en celui de *Dan*, *Cariathiarim Judæ*, appelé depuis *Camp de Dan*.

Lorsque le recensement des tribus d'Israël fut pris, le nom de Dan est cité (v. 2), mais non l'énumération de ses descendants — c'est que les Danites avaient émigré en masse. (*Chroniques* ou *Paralipomenon*, I. II, vers. 1-55).



Solamona. Nous le considérons comme le législateur du pays. Il avait un grand cœur « inscrutable pour le bien », absolument dévoué au bonheur du royaume et du peuple.

Un peu de chronologie, je vous prie : Bacon écrivait son roman Rosi-Crucien vers 1624 (publié vers 1627).[1] Selon Max Doumic[2], la *Nouvelle Atlantide* aurait été écrite vers 1621 : J'adopte plutôt l'opinion du biographe anglais. Si le Solamona était roi de Ben Salem 1900 ans environ avant 1624 (ère chrétienne) cela mènerait à l'an 276 avant J.-C. Or c'est la date approximative de la version biblique des 72 interprètes grecs faite par ordre de Démétrius Phalérius. Ne serait-ce pas aussi peut-être la date approximative de l'achèvement de la *Kabbale* rabbinique, commencée vers 600 ans avant le Christ (Captivité de Babylone)?

Solamona édicte des mesures spéciales en ce qui concerne l'admission des étrangers. Il permet que ceux qui voudraient résider dans son Ile jouissent de certaines faveurs. Selon l'Instructeur de Bacon, depuis l'époque de cette défense (de Solamona) jusqu'en 1624, treize seulement des étrangers favorisés initiés s'en retournèrent dans leur pays d'origine : « Ce que ceux-là ont pu raconter chez « eux (chez les « profanes »), je ne le sais pas », dit hypocritement le F∴ *Rose-Croix* (faisant allusion aux *initiés* qui ont quitté la maison de Salomon); mais vous devez penser que tout ce qu'ils ont « pu raconter (aux « profanes ») n'a pu être pris que pour un « rêve. »

En effet, les « profanes » pouvaient se défier des initiés revenus de l'Ile inconnue et proclamant les mystères de Ben Salem : « A beau mentir qui vient de loin » ! Les Rose-Croix comptent sur cela. La rouerie Kabbalistique a fait bien des victimes. C'est à peine si, aujourd'hui, les « profanes » — grâce aux chercheurs modernes des origines vraies du Maçonnisme, commencent à se demander si le juif ne serait pas caché au fond de la Maçonnerie.

Tout en flattant Jacques I[er] (Solamona), Bacon a soin de ne pas laisser à penser que, sous ce type royal, se trouve, par allégorie, le Juif kabbaliste.

* * *

Nous voici arrivés (p. 160) à l'un des passages les plus révélateurs des mystères Rosi-cruciens. Traduisons :

« Parmi les actes excellents de Solamona — un surpasse tous les autres. C'est l'érection, l'institution d'un Ordre que nous appelons

1. *The English Works of* F. BACON, *op. cit.* p. 76.
2. Max DOUMIC, *Le Secret de la F∴-M∴*. Paris, Perrin. p. 28.



la « Maison de Salomon ». — « C'est la plus noble fondation qui ait jamais existé sur terre ».

— On le voit, Moïse, Jésus-Christ, l'Eglise catholique ne comptent pas. — « C'EST LA LUMIÈRE DE CE ROYAUME » (littéralement : « la Lanterne » – « *It is the lantern of this kingdom* »). — « L'Ordre « est dédié à l'étude des Œuvres et des Créations de Dieu ».

Nous voilà à la Gnose des mystères orientaux, la Gnose de la Kabbalah, la Science de l'Orgueil, la Science du Serpent édénique, promise aux révoltés qui, obéissant à la suggestion de Satan, diraient comme lui à Dieu : *Non serviam !* Ils devaient devenir alors, à l'instar de Satan, « comme des dieux », sachant, en dépit de Dieu, toute la vérité sur les mensonges de Dieu, dès qu'ils auraient cru au Verbe du « Père du Mensonge », de celui qui fut homicide dès le commencement. Ils finiront par l'adorer, dans le Paganisme, au fond des antres mystérieux de Babylonie, et dans les Sectes de la plus haute perfection maçonnique.

Rendons la parole au *Fellow* :

« Quelques-uns pourraient penser que le nom du fondateur de « la « Maison » a été légèrement corrompu et qu'elle devrait s'appeler : « Maison de Solamona ». Mais nos Annales (secrètes) « écrivent le mot : Salomon, comme je le prononce. C'est pourquoi « je la prends comme étant nommée d'après le roi des Hébreux, « fameux chez vous, *et qui ne nous est pas étranger*. Nous possé- « dons, quelques parties de ses œuvres qui, pour vous, sont per- « dues, notamment cette *Histoire naturelle*, qu'il écrivit sur toutes « les plantes « depuis le cèdre du Liban jusqu'à la mousse des « murailles et sur toutes les choses qui ont vie et mouvement ». Cela « me fait penser — continue le F.·. Rose-Croix — que notre roi « Solamona, se trouvant symboliser, en bien des choses, le roi Salo- « mon des Hébreux, lequel vivait bien des siècles avant lui, a voulu « honorer Salomon en donnant ce nom à l'Institution » (Rosi- « crucienne). « Je suis d'autant plus induit à partager cette opinion, « que je trouve, dans d'anciennes annales, que cet Ordre est tantôt « appelé : « la Maison de Salomon » et tantôt : « le Collège des Six- « Jours de travail ». « Je suis donc certain que notre excellent roi, « ayant appris *des Hébreux* que Dieu a créé le monde en six jours, « aura fondé cette maison pour *trouver la vraie nature de toutes « choses* ». — Encore la gnose : « Dieu devait recevoir ainsi un « surcroît de gloire par le travail des ouvriers de cet Ordre, et les « hommes pouvaient en retirer plus de fruit. C'est pourquoi il « donna aussi, à son Institution, le nom de « Collège des Six- « Jours », Ce passage ne rappelle-t-il pas les stupéfiantes pro-

messes du manifeste des Rose-Croix affiché, la nuit, sur les murs de Paris, au XVIIe siècle, et celles de la *Fama Fraternitatis* du Légendaire « Chrétien, *Rosen-Kreuz* » — attribuée à Valentin Andréa (1586-1654)?

Admirons, en passant, la signification kabbalistique attribuée à la devise de la Compagnie de Jésus : *Ad Majorem Dei Gloriam*, et la prétention « humanitaire », en vertu de laquelle les chrétiens sont appelés à tirer de si bons fruits des Travaux des Rose-Croix. Ceux-ci, par les soins des FF.·. Ashmole, Fludd, etc., devaient, plus tard, faire peau neuve, comme le Serpent, en revêtant la défroque des Maçons-Francs, et se charger, masqués en « libres maçons », *spéculatifs*, d'ériger, en s'inspirant de la Kabbale, leur « Eglise à l'envers » — selon le mot profond du Cardinal Dechamps.

Cette Église du Satanisme (autre mot du même cardinal) est indiquée, assez clairement, par le F.·. Pike, à la fin de sa dernière « Instruction » au F.·. *Prince* du Royal Secret (32e degré de perfection juive du rite écossais), dans son traité *ex cathedra* : « *Morals and Dogma*[1] »...

*
* *

C'est, sans doute, à la déformation satanique de l'homme sans Dieu et à la divinisation de Satan que faisait allusion le F.·. Oswald Wirth, — un parfait initié, — dans son récent discours philosophique : *La F.·. M.·., l'Initiation et le Spiritualisme*, prononcé à Paris (28 mars 1912) et résumé dans l'*Alliance Spiritualiste* de mars 1912[2] :

« Ainsi, *très inconsciemment*, dit-il, comme tant d'autres grandes « choses, naquit la Maçonnerie moderne (de l'œuf luté des Rose- « Croix), institution qui devait se répandre dans le monde entier « (parodie du catholicisme universel) et jouer un rôle considérable, « au point de vue de l'émancipation humaine. . . . . »

« Pareille conception, il est vrai, ne peut procéder que d'un *esprit* « *d'orgueil diabolique (sic)*. Aussi n'a-t-on pas hésité à rattacher la « Maçonnerie à Lucifer, le chef des anges révoltés. Ici, encore, le « mythe est acceptable, car s'il y a eu insurrection dans le ciel, « antérieurement à toute création matérielle, c'est qu'il devait y « avoir de terribles abus à la cour céleste ! Que Lucifer se soit « révolté seul, cela eût pu être, de sa part, un indice de mauvais « caractère, chose difficilement explicable, étant donnée sa qualité « d'Archange. . . . .

1. Voir A. Preuss, *op. cit. The God of Masonry*, (ch. VIII) : *The Kabbalistic Jehovah*, (ch. IX).
2. *Rev. Int. Soc. Secr.*, Paris, 15 juin 1912, p. 354. (*Index documentaire*.)



« Mais, puisqu'une bonne part des légions angéliques se sont « rangées de son côté, il faut croire que la Révolte était motivée « par des abus hurlants de l'administration divine !...

« En somme, le Porte-Lumière représente l'Esprit d'émancipa- « tion. Et, à ce titre, LA MAÇONNERIE ACCEPTE D'ÊTRE LUCIFÉRIENNE ».

Laissons de côté les plaisanteries blasphématoires du kabbaliste émancipé, travaillant à réhabiliter le Satan du *Non serviam*, après Pike et tant d'autres apôtres de la Secte Infâme et Infernale [1], et bornons-nous à souligner l'aveu final.

La Secte issue du Kabbalisme Rosi-Crucien, offrant, très logiquement, à l'homme déchristianisé — *corruptio optimi pessima* — la gnose Satanique, œuvre inspirée par l'Esprit d'orgueil et d'Emancipation, devrait avoir le courage d'arborer, enfin, universellement, l'étendard de Satan, comme elle le fit, publiquement, à Rome, le jour de la Pentecôte, en 1889, sous les yeux de Léon XIII, avec l'inscription : *Evviva il Satana, il Re nostro.* S'il y a quoi que ce soit de franc en Maçonnerie, elle devrait, désormais, après la lecture annuelle de la Lettre du F.·. Arouet au F.·. Damilaville : « Ecrasons l'Infâme » (cri de guerre importé d'Angleterre), elle devrait, dis-je, imposer comme *Te Deum* liturgique obligatoire dans toutes ses loges, hautes et basses : l'*Hymne à Satan* du F.·. Carducci...

*
* *

Bacon, j'aime à le croire, n'en savait pas autant. Il n'avait pas encore gravi les derniers échelons de la *Scala Sancta*. En tout cas, s'il en savait plus qu'il n'en dit, dans la *Nouvelle Atlantide*, il n'en souffla jamais mot.

LA VRAIE LUMIÈRE

Le F.·. gouverneur continue (p. 161) :

— « Lorsque Solamona défendit à ses sujets toute navigation « vers les pays non soumis à sa couronne, il posa cependant une « exception, dont il fit un décret. Tous les douze ans, deux navires « de Ben Salem, partiront pour certains voyages. Dans chaque « vaisseau s'embarqueront *trois* missionnaires (secrets), *Fellows* de « la « Maison de Salomon ». Leur mission (d'espions) consistera « seulement à nous apporter des informations sur les affaires et « l'état des contrées qu'ils visiteront. Ils s'occuperont spécialement « des sciences, des arts, des manufactures, des inventions nouvel-

1. C'est le Cardinal SARTO (Venise, 1896) qui appelait ainsi la F.·. M.·.



« les. Ils nous apporteront des livres, des instruments, des modèles « de toute espèce. Lorsque les missionnaires auront débarqué, les « navires nous reviendront. Les *Fellows* resteront dans ces pays « jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle mission. Les navires n'emporte- « ront, de chez nous, que des vivres et de fortes sommes, des trésors « qui resteront aux mains des *Fellows* afin de pouvoir acheter toutes « ces choses — et de payer aussi les services des gens de ces pays, « de la manière qu'ils jugeront convenable. Quant à vous dire « comment on s'y prend pour empêcher que nos marins ne soient « découverts dans ces pays « profanes », comment ils doivent être « débarqués pour y rester durant une période déterminée ; comment « ils doivent se déguiser sous des noms empruntés à d'autres « nations ; quels pays doivent être visités, quels sont les lieux de « rendez-vous pour les nouvelles missions, et autres détails ; voilà « ce que je ne puis pas dire... Vous voyez que si nous faisons une « espèce de commerce, ce n'est pas pour l'or, l'argent, les bijoux, « les soieries, les épices, mais seulement en vue de chercher la pre- « mière des créations de Dieu : La Lumière. Nous voulons acquérir « des lumières sur les progrès de toutes les parties du monde ».

***

La citation est longue, mais elle a son prix.

Nous voici de nouveau devant la gnose, devant la « Vraie Lumière » gnostique. Les *Fellows* sont, avant tout, des hommes de Lumière, des chercheurs, des créateurs de Lumière. Les fortes sommes servent à payer leur Lumière, la propagation de leur Lumière. Bacon ne le dit pas explicitement, il le laisse assez entendre. Les espions, masqués en marchands, sont des commis-voyageurs en Lumière, déguisés sous de faux noms, comme font toujours les Juifs, chez les *Goïm*. Ce sont des porteurs secrets de la « Vraie Lumière », des *lucifers* kabbalistiques et gnostiques. Leur Lumière, c'est celle de la colonne légendaire de l'an 53 (20 ans après l'Ascension), surmontée d'une *croix*, colonne envoyée à Ben Salem par Barthélemy. C'est la Lumière qui éclaire la « Maison de Salomon » et qui, tôt ou tard, selon les Kabbalistes, doit « illuminer tout homme venant en ce monde » (Saint Jean).

La « Vraie Lumière » daterait de 4.000 ans *avant* le Christ, c'est à dire de l'Eden, théâtre de « l'illumination » d'Eve et d'Adam par l'Ex-Séraphin Lucifer. Mais la haute Maçonnerie est plus Kabbalistiquement informée sur la chronologie de sa « Lumière ». Elle en fixe la date en ajoutant seulement 3760 ans à l'année dite vul-



gaire. Ainsi le F∴. Pike, Kabbaliste, bien renseigné, date son livre *Morals and Dogma of the Scottish Rite* de l'an du Monde 5641 [1], ce qui correspondrait, dit Preuss, à 1880-1881. Pourquoi 3760 ans? Pourquoi cette différence entre la chronologie du rite Rouge et celle du rite Bleu ? — Mystère.

*
* *

Maintenant scrutons, plus à fond, le sens de ces allégories mystérieuses et leurs conséquences :

1° La « Maison de Salomon », rosi-crucienne christianisée pour duper les « profanes » qui se défieraient du Juif non marqué du « signe de la Croix », cette maison a des espions partout. Weishaupt lui doit l'organisation de ses FF∴. espions avec leurs « Tablettes mensuelles » réservées à l'inspection des « *Quibus licet* ». Or quelle race cosmopolite autre que la race juive, dispersée dans le monde depuis tout au moins la prise de Jérusalem par Titus (an 70 après J.-C.), quelle autre race est mieux organisée pour ce service de détectives interlopes contre les chrétiens? Leur commerce les fait

1. Preuss, *op. cit.*, p. xii, F∴. Mackey. (*Encyclopedia of Masonry*, p. 71) dit : *Anno mundi*, L'an du monde. Cette manière de dater est usitée dans le Rite Ecossais. On trouve la date (écossaise) en ajoutant 3760 ans à l'ère vulgaire jusqu'à septembre. Après septembre, ajoutez encore un an. Et cela, parce que l'année des Hébreux est celle employée en maçonnerie écossaise. Leur année commence en septembre ».

Pourquoi l'emploi de l'année hébraïque ? C'est que les Kabbalistes et Talmudistes organisateurs de l'*Ecossisme*, perfectionnant leur Maçonnisme Rosi-Crucien, étaient Juifs, — Juifs du xviiie et du xixe siècle (1761-1801).

Les noms les plus connus des vrais fondateurs de l'Ecossisme moderne seraient : Stephen Morin (Paris. « Souverain Prince Maçon », 1761), propagateur en Amérique, de l'ancien rite Ecossais d'Hérédom (origine templière, xve siècle ?). Moïse Hayes, Francken (Yankee), Isaac Dacosta (Espagnol ou Portugais des Etats-Unis). Joseph Myers (Charleston), Moïse Cohen (en hébreu : consacré-prêtre, Philadelphie, 1781), Isaac Long (Ecossais, 1795-1801), J. Mitchell, Frédéric Dalcho, Abraham Alexander (Yankee), Isaac Auld (Ecossais), Emmanuel della Motta (Italien). Premières grandes Constitutions : Charlestown (Etats-Unis, Caroline du Sud), 31 mai 1801.

L'Ecossisme judaïque serait la superposition de 6 grades Templiers — empruntés par Weishaupt, pour compléter ses degrés supérieurs Illuminés kabbalistiquement. — aux 25 degrés rosi-cruciens du Rite d'Hérédom, avec un 32e degré d'administration. Le 32e est doctrinalement le grade suprême : « Prince du Royal Secret » (voir Preuss, ch. viii. *The God of Masonry*, 164-166, citant F∴. Pike : Instruction au 32e degré de perfection... Ecossaise. *Morals and Dogma*, p. 861.

Au-dessus de l'Ecossisme Kabbaliste se trouve le luciférisme ou le Satanisme, — non moins kabbaliste du *Rite noir*.

Les noms de ces Juifs... très « Ecossais » sont extraits de Lemmi, *Souverain Pontife des Francs-Maçons* », par D. Margiotta. (Paris. Delhomme et Briguet, 1894) pp. 85-87.

Bien que Margiotta soit suspect, cependant cette liste ne m'inspire pas de doutes sur son authenticité historique. L'Ecossisme supérieur doit être judaïque, comme le Maçonnisme inférieur.



circuler sur tous les points du globe comme les FF.·. de la Grande Loge d'Angleterre. Ils s'affublent de faux noms. Ils cachent leur origine Sémite. Là où ils sont tolérés, ils rassemblent des éléments de Lumière pour la maison de la « Fille de Jérusalem ». Pour renseigner les *Fellows*, ces missionnaires savent dépenser de fortes sommes, et cela d'autant mieux que ces sommes sont tirées de notre bourse.

La maison cachée a un trésor, celui de Salomon.

2° Le Trésor ne sert pas seulement aux frais d'espionnage; il sert aussi aux frais des Loges de « rendez-vous clandestins ». Ces maisons de rendez-vous nocturnes, destinées aux initiés recrutés parmi les « profanes » illuminés, doivent aussi coûter gros au trésor. Bacon s'interdit de désigner — c'eût été le comble de l'imprudence — les succursales ténébreuses de la Maison de « Lumière », protégées par le « Salomon du Nord ». Celui-ci était convaincu que sa protection couvrait une puissante et secrète firme internationale d'Impérialisme, à l'extérieur, et de haute politique impériale à l'intérieur. Aussi les fonds secrets de l'Empire devaient-ils alimenter le trésor de la « Maison de Salomon ».

Il en est probablement encore de même au xxe siècle, en la riche Ile de Ben-Salem.

3° Les *Fellows* avaient, sans doute, réussi — comme avec la Reine Vierge — à convaincre Jacques Ier que l'Institution du « travail des Six-Jours » était non seulement une Société secrète, politico-philosophique, exploitant la Lumière spéculative en commandite, mais surtout une Association d'utilité occulte au service intime de l'Empire protecteur, travaillant, avec une expérience cosmopolite, à conquérir le monde pour l'Angleterre; à la condition, toutefois, que l'Angleterre protestante, impériale, couvrît partout et toujours, des plis de l'*Union Jack* la « Maison de Salomon ». L'Empire est certain des bénéfices de cette « Cordiale entente » perpétuelle. Quant à la part de bénéfices échéant à la « Maison », à ses missionnaires, dans ses opérations en partie double — et trouble — c'est ce que Bacon, tout chancelier qu'il eût été de 1618 à 1620, n'ose pas aborder. Secret d'Etat! Du reste, il tenait si mal ses comptes, profits et pertes[1]!...

1. Bacon fût un assez triste personnage. Dans sa jeunesse, raconte son biographe Steeves, il dut emprunter de fortes sommes aux Juifs. Peut-être écrivit-il la *Nouvelle Atlantide* en acquit de reconnaissance pour ses amis intimes de Ben Salem. Il menait une existence plus que fastueuse. Grand Chancelier, il fut condamné (1620), du chef de concussions — qu'il dut avouer à la suite d'une enquête parlementaire — à payer 40.000 livres sterling (un million de francs), et à la déchéance. La haute protection royale lui épargna la prison perpétuelle. Il garda ses titres de noblesse dus à Jacques Ier, qui



4° Par un marché analogue à celui que Satan proposait au Christ en lui demandant de l'adorer, la « Maison de Salomon » a conclu, avec la maison impériale, usurpatrice du trône d'Angleterre au XVIII[e] siècle, un concordat qui permit à celle-ci de régner dans l'Ile des Saints. N'est-ce pas dans l'île de Ben-Salem que le bon apôtre Barthélemy fit apparaître d'abord la « Vraie Lumière » illuminative de la pseudo-Bible, accompagnée de Livres mystérieux (la Kabbalah, le Talmud), que Bacon n'ose pas désigner? Ne s'agissait-il pas de la littérature secrète et gnostique des FF.·. Rose-Croix?

L'obscure clarté qui tombe de la lanterne de Salomon permet de répondre affirmativement à ces questions.

Pour plusieurs il est acquis désormais à l'histoire moderne, depuis Bacon, que la Maçonnerie anti-chrétienne a été rosi-crucienne du XVII[e] au XVIII[e] siècle. En Angleterre, tous les historiographes maçonniques anglais reconnaissent l'action prépondérante des Rose-Croix dans la transformation de la Vieille Corporation du moyen-âge des Maçons francs *retournée* contre le Christ, c'est-à-dire contre Dieu.

5° Bacon pouvait-il prévoir, en 1624, qu'environ un siècle après lui, les Rose-Croix de la Maison Kabbalistique seraient les « Grands architectes », *ad majorem Satanis gloriam*, de la Grande Loge et plus tard du Suprême Conseil Judaïque d'Angleterre, sur tous les points du globe? Prévoyait-il ce résultat préparé de longue main par les travaux secrets des *Fellows* de Ben Salem? Prévoyait-il que celle-ci serait la Mère reconnue, propagatrice, tutrice, institutrice de la Maçonnerie mondiale contemporaine [1]? Peut-être.

Partout où s'étend l'Empire britannique, qui compte aujourd'hui plus de 400.000.000 de sujets, empire autrement colossal que l'Empire romain, partout aussi s'étend la Maçonnerie impériale. Sans celle-ci, l'Empire n'existerait pas; sans l'Angleterre Impériale, protectrice de la maçonnerie, celle-ci n'aurait jamais pu prendre sa formidable extension.

DIGRESSION UTILE

Max Doumic, qui, dans *le Secret de la F.·. M.·.* [2], a si supérieure-

lui fit remise de la forte somme, clémence digne d'un *Fellow*. Bacon put vivre à l'aise de ses rapines. Il mourut, sans enfants, au château du comte d'Arundel, un ami. Il avait alors 66 ans. Il laissa 20.000 livres sterling... de dettes (500.000 francs).

1. Voir le général J.-W. PHELPS, *Secret Societies ancient and Modern, an outline of their rise, progress and character with respect to the Chirstian, religion and republican government* ». Chicago-Ezza A. Cook. and Co — 1873-1896 — in-12° 240 pp. page 79 : « Cette Grande Loge revendique la reconnaissance de sa suprématie, par tout le corps de la Fraternité maçonnique dans le monde. — Voir l'inscription latine gravée sur la plaque métallique, placée *sous* la pierre angulaire du *Free Mason's Hall*. Londres A. D. 1775 — reproduite par PRESTON, F.·. p. 310 et SMITH (F.·.), p. 83 ». PHELPS ne donne pas, en note, le titre des ouvrages cités par lui.

2. Max DOUMIC, *le Secret de la F.·. M.·.*, Paris, Perrin, 1910, 4e éd., pp. 26-46.



ment étudié le génie politique et machiavélique de Bacon, sans toutefois découvrir, dans la *Nouvelle Atlantide*, le Rose-Croix Judaïque, établit documentairement son parfait impérialisme. Le savant imposteur du XVIIe siècle, doublé d'un homme d'Etat, était l'homme qu'il fallait aux juifs, politiques retors, pour s'imposer à *l'Angleterre anglo-israélite, lui infuser secrètement leur mentalité* pharisaïque, leur Société secrète, dont l'un des buts cachés est de se servir de l'Angleterre pour lui assurer l'empire du monde, sauf à partager avec elle les bénéfices de l'opération sans en partager les risques.

Ame basse [1], vénale de courtisan obséquieux, sans scrupules, sans honneur, fécond en calculs, adonné à la trahison judaïque, riche d'hypocrisie, pour qui la fin justifiait partout et toujours les moyens — ce qui est le propre génie du Maçonnisme dès ses origines, — il devait être glorifié, en France, par les écrivains de l'Encyclopédie, plats courtisans de la Pompadour, blasphémateurs du « Christ qui aime les Francs », de Jeanne d'Arc, qui arracha la France à l'Angleterre, et des *Gesta Dei per Francos*. Arouet et sa coterie philosophique en firent un grand homme, le rénovateur de la Science, l'instaurateur de la méthode positive expérimentale: *Instauratio Magna — Novum Organum*, etc. Bacon, faux savant, était l'homme de la Gnose. Comme Pic de la Mirandole cajolé par les FF.·. « Humanistes », le chancelier d'Angleterre prétendait connaître le fin mot de tout : *De omni scibili* et *de aliis quibusdam* ». Mais Max Doumic s'est privé du plaisir, ou n'a pas eu le temps de chercher, de trouver le Kabbalisant, le Judaïsant sous le masque du

1. Il faut lire *Francis Bacon, a Sketch of his Life, works and Literary friends* (1910)... par G. W. Steeves (*op, cit.* pp. I — 39) et la courte notice biographique dont Sir Sidney Lee, le récent historiographe d'Edouard VII, a fait précéder le 1er vol. des Œuvres de Bacon, (Edition Methuen, 1905), pour se faire une assez juste idée du personnage. Il se croyait au-dessus des lois morales ordinaires lorsqu'il était à la recherche obséquieusement servile des emplois lucratifs, influents. Il suivait un ensemble de règles cyniques en fait de conduite pratique. Il se mit, en 1591, au service du favori d'Elisabeth, le Comte d'Essex. Il fut conseiller politique payé. Cela porta malheur au comte. Essex fut brisé (1600) pour sa mauvaise gestion en Irlande, et exécuté (1601) pour trahison envers Elisabeth, la bâtarde adultérine de Henri VIII. Bacon profita du malheur d'Essex pour se tourner contre celui qui l'avait comblé de faveurs dans le but de faire sa cour à « la Reine Vierge ». Il fut du nombre des accusateurs officiels du Comte. Il publia même un réquisitoire contre son ex-bienfaiteur, sans apaiser cependant Elisabeth. Bacon dut attendre sa mort pour se tourner vers le Soleil levant. Jacques Ier le fit son favori et conseiller intime. Bacon courtisa aussi un autre favori du « Salomon du Nord », le duc de Buckingham, ce qui lui valut la place de Garde des Sceaux et le titre de comte de Verulam, puis le poste de grand chancelier d'Angleterre, le plus haut que Jacques Ier pût lui conférer. Bacon fut Sir, puis lord, et enfin promu vicomte de Saint-Alban. (Sidney Lee). Steeves donne, de son côté, une foule de détails sur le rôle odieux de Bacon dans la persécution des catholiques contre lesquels il s'acharna dès le règne d'Elisabeth. C'était un anti-papiste fanatique.



Savant universel. S'il avait pu chercher dans la *Nouvelle Atlantide*, page par page, il y aurait découvert le F.·. Rose-Croix selon le cœur des Juifs de la Kabbalah et du Talmud, bien que non circoncis. Il aurait reconnu l'origine absolument, incontestablement Judaïque de la Maçonnerie de Ben Salem.

Les « Free-Masons »

Plus on avance dans la *Nouvelle Atlantide*, plus les révélations se précisent. S'il fallait éliminer le Juif de la « Maison de Salomon », elle serait déserte.

Cette fois (p. 162), c'est F.·. Bacon qui prend la parole. L'initiation l'exalte. Il s'écrie avec enthousiasme : « Nous nous sentîmes, « enfin maintenant, des *hommes libres*, voyant qu'il n'y avait plus « pour nous de perdition à craindre. Nous vivions très joyeuse- « ment. Sortant de la Maison des étrangers, nous vîmes ce qu'il y « avait dans la ville. Nous fîmes connaissance avec plusieurs insu- « laires — et non de médiocre qualité. Nous leur trouvâmes une « telle *humilité*, une telle *liberté*, un tel désir de nous prendre, nous « étrangers, dans leur cœur que *c'en fût assez pour nous faire ou- « blier tout ce qui, auparavant nous était cher* » ! (« Superstitions » chrétiennes, vieilles traditions de famille, « préjugés » religieux ! Voilà ce que la *gnose* fait oublier).

Le F.·. Toland, Rose-Croix sans doute et se disant *déiste*, parle de même dans son *Panthéisticon*, imprimé, secrètement, (Londres 1720) en latin — trois ans après la transformation de la Grande Loge d'Angleterre[1].

Dans son exaltation, le F.·. Rose-Croix s'écrie, plus loin : « Nous « rencontrâmes bien des choses, très dignes d'observation. Vrai- « ment, s'il y a quelque part un miroir du Monde, seul digne de « captiver les yeux des hommes, c'est dans cette île ».

Ce miroir ressemble fort à celui dont d'habiles oiseleurs, au moyen de fils cachés, se servent pour fasciner les alouettes.

La Liberté du « Free-Mason » est née dans les Loges de *libres* « Fellows », Rose-Croix de Ben Salem. Une fois oubliées les « Su-

1. « *Panthéisticon*. Toland y rapporte ce qui se passait dans les réunions occultes des confrères, aux solstices et aux équinoxes, d'origine kabbalistique. Les banquets faisaient partie de ces « sodalités socratiques ». Là, dit-il, ne s'embarrassant ni des cultes, ni des lois de leur Patrie, ils discourent, *avec le plus libre jugement*, des choses saintes, comme on les appelle, et des choses profanes (Religion—Politique), après avoir mis de côté certains *préjugés* (H. Hello, « *L'Action maç.·. au XVIII*e *siècle*, Paris, Bloud, 1905, vol. I, p. 8). Le *déiste* Toland niait surtout la divinité du Christ — négation Kabbalo-Talmudique.



perstitions » chrétiennes, une fois détruits les « préjugés », l'initié se sent enfin libéré !

Pour lui, l'heure sonnera du *non serviam* décisif et du *quo non ascendam*; l'heure où, possesseur du « Royal Secret » émancipateur, l'homme sans Dieu pourra s'écrier : Ni Dieu ni Maître ! Bacon ne dit pas tout cela. L'aurait-il osé, s'il avait tout su ?

Fête de famille Rosi-Crucienne

C'est encore le F.·. Bacon qui parle (p. 162). Il raconte qu'avec deux seulement de ses compagnons *select*, il a pu assister, par faveur insigne, à une « Fête de famille ». Je ne puis entrer dans tous les détails de la solennité judaïque, organisée en l'honneur de la *Paternité*, par au moins 30 *Fellows* descendants d'un « père » vivant.

Peut-être le mot de « Tirsan » — ainsi s'appelle le Père, — désigne-t-il le fondateur d'une Loge de 30 Rose-Croix ? Le contexte permet de le penser.

Ainsi, deux jours avant la fête, payée par l'État, le « Tirsan » réunit en comité secret, trois des membres choisis de sa « famille », assistés du F.·. Gouverneur, un haut gradé. Le « Tirsan » tient un Conseil de famille (Aff.·. de fam.·. comme disent les convocations maç.·. d'aujourd'hui). On y règle les petites querelles domestiques. S'il y a quelque membre nécessiteux ou malade, on règle les secours. (Com.·. de bienfaisance maç.·.) S'il y a quelque membre atteint d'un vice, sujet à de tristes habitudes, on prend des mesures (pour « sauver la face » de la Loge). On arrange les mariages, etc. Le F.·. Gouverneur assiste aux délibérations, il exécute les mesures en vertu de décrets, d'ordres du « Tirsan ». Celui-ci choisit parmi ses « fils » un coadjuteur. Le vice-Vén.·. est appelé : le Fils de la Vigne. Après un « Service divin », (Prières rituelles, comme en Loge anglaise), dites par le « F.·. Chapelain », en présence de la Bible, ouverte sous le compas, la fête a lieu dans une grande salle (de « mastication »). Au fond, une estrade surmontée d'une chaire, celle du « Tirsan ». Au-dessus de la Chaire (de vérité maç.·.), un baldaquin orné de lierre (la Fidélité) et de broderies. Les feuilles de lierre sont partagées, après la fête, entre les membres de la famille. Si la mère est vivante, elle peut (Maçonnerie féminine ou Maç.·. d'adoption) assister à la fête, mais cachée dans un petit local, à porte secrète, muni d'une fenêtre grillagée. La dame voit sans être vue.

Évidemment, il s'agit d'un de ces banquets, dont parle Toland, banquet offert au Vén.·. par ses FF.·. en Loge. Mentionnons aussi



un « Taratan ». C'est le héraut (maître de cérémonies). Il est accompagné de deux jeunes *Fellows*, dont l'un porte un rouleau de parchemin, l'autre une grappe de raisin en or. Le « Taratan » présente au « Tirsan » la « charte » du roi Solamona ou de son successeur, inscrite sur le rouleau ; mentionnant les dons en revenus, les privilèges accordés (par le Sup.·. Gr.·. M.·. royal) au Vén.·. « Tirsan ». Elle commence en ces termes :

« A notre bien-aimé Ami et Créancier ». « Le roi de Ben Salem ne « peut être, dit Bacon, le débiteur de personne, sauf de celui qui « propage la race des sujets ». (Rose-Croix). Le sceau de la Charte « porte l'image du roi, rehaussée d'or. Elle varie, selon le nombre « des « sujets ». La Charte remise au Tirsan, la famille crie en chœur : « Heureux le peuple de Ben-Salem » !

La grappe de raisin d'or est surmontée d'un « petit soleil » (Le Soleil, avec la lune, figure parmi les emblèmes vénérés en loge moderne — et même sur le Tablier qui ceint le F.·. dignitaire élevé. Cela fait partie des *regalia*. Au banquet, nul ne s'assied à la table du « Tirsan », qu'il ne soit de la « famille ». (C'est pourquoi la mère même n'y est pas. Les femmes, du temps de Bacon, ne pouvaient être initiées Rose-Croix. Même règle extérieure en Maç.·. anglaise. Cela n'empêche pas l'existence de « Loges de femmes » — non reconnues officiellement. Demandez aux SS.·. suffragettes de Londres et d'Angleterre !

A la fin de la « mastication », hymne rituel composé pour la circonstance (Chanson de loge). Bacon note que ces hymnes sont des « chefs-d'œuvre d'excellente poésie ». Sujet : (Ici le Rose-Croix se révèle encore). Eloge 1° d'Adam, 2° de Noé, 3° d'Abraham. Pour ne pas effaroucher les « Apprentis, Compagnons » l'hymne se termine par l'action de grâces pour la naissance du Sauveur, issu d'Abraham.

Ces détails pieux caractérisent les précautions prises Kabbalistiquement pour permettre aux FF.·. qui « savent » de se glisser au milieu des chrétiens afin de leur injecter leurs poisons alambiqués. — Ruses de Rose-Croix accentuées encore dans la Maçonnerie Impériale, masquée de Biblisme, de tolérance, de bienfaisance, etc., et qui s'affirment dans le fameux dogme exotérique de la « Paternité de Dieu » (le Dieu de Pike), sans cesse invoqué comme base de la Religion supérieure, universelle, par les apôtres publics de la Maçonnerie impériale.

Le « Tirsan » bénit, kabbalistiquement, un à un, les *Fellows*, en disant : « Fils de Ben Salem, ton Père te dit : « l'homme à qui tu « dois la vie prononce ces paroles : Que la bénédiction du Père Eter-



« nel, du Prince de la Paix et de la Sainte Colombe repose sur toi ». Parodie blasphématoire!

Le « Tirsan » donne à chaque *Fellow* un bijou Rosicrucien représentant un épi de blé. Qu'est-ce que cet épi symbolique ? C'est le *Schibboleth* de la Bible, (le mot de passe judaïque, le nom hébraïque du mois) et, aussi, le mot de reconnaissance des FF.·. Rose-Croix.

La Colombe Rosi-Crucienne

On se demandera quel est le sens symbolique rosi-crucien de cette « Colombe », parodie kabbaliste du Saint-Esprit, qui, dans l'Evangile, se manifeste sous cette forme reproduite par l'art catholique.

Lisons, pour nous éclairer, le rituel du grade kabbalistique et manichéen de *Chevalier du Soleil*, faisant partie, aussi, des grades de la Haute-Maçonnerie Judaïque, dite Ecossaise :

Le Saint-Esprit, figuré par la Colombe, dit le F.·. Initiateur, représente la figure de notre âme, qui est un souffle de l'Etre Suprême [1].

« L'Etre Suprême, disent les Kabbalistes, est une unité absolue « et inscrutable ; n'ayant rien hors de lui, contenant tout en lui » (*everything within him*). Ils l'appellent *En Soph*, le « Un infini.. » ; *il ne peut être souillé, dit l'initiateur, par les œuvres du corps.* Cette âme est toujours prête à retourner à son *tout*, dont elle fait *partie.*

Comme les gnostiques, les manichéens (issus de la gnose kabbalistique) sont restés célèbres pour les désordres de leurs mœurs[2]. A leurs yeux, la chair, ouvrage de l'Esprit mauvais, était mauvaise. Un grand nombre en concluaient que c'était chose excellente de la couvrir de confusion en la plongeant dans la boue (Luther disait de même). D'autres sectaires disaient que les adeptes, spécialement les hauts initiés (des grades supérieurs, comme dans l'Ecossisme kabbalistique) ne pouvaient plus être souillés par les œuvres de la chair. Leur formule était : « Pour les purs, tout est pur ».

Pike, dans *Morals and Dogma*, donne le même enseignement ésotérique, lorsqu'il proclame (32ᵉ degré : *Prince du royal secret*, à la fin de son ouvrage dogmatique) la divinisation de l'homme libéré « du faux Dieu » dont les commandements, dit le F.·. Mackey, *ne sont pas obligatoires, pour le maçon, en tant que maçon* [3].

1. Voir Preuss citant Pike, op. cit. ch. IX : *Le Jéhovah kabbaliste*, p. 189, et Mackey. *Encyclopédie*.

2. Baronius. *Anno Christi:* 227, n° 28.

3. Mackey, *Encyclopédie*, p. 205.



Le passage concernant la Colombe mentionnée par Bacon dans la formule rituélique de la bénédiction du « Tirsan » Rose-Croix et les extraits du rituel du grade de *Chevalier du Soleil* sont empruntés à l'ouvrage capital de Dom Paul Benoît, Docteur en théologie : *La Cité anti-chrétienne au XIXe siècle*[1].

Dom Benoît a consacré, à l'origine Judaïque, Kabbalistique, Gnostique, Manichéenne, Templière, etc., des Sectes maçonniques, une partie importante de son œuvre (T. II, p. 86-158). Il démontre scientifiquement, historiquement et théologiquement le Judaïsme fondamental du Maçonnisme.

Mais en 1894, on n'avait pas encore exploré la Maçonnerie, comme on l'a fait depuis. Aujourd'hui, le doute n'est plus possible, et la présente dissection de la *Nouvelle Atlantide* achèvera, j'espère, de dissiper les derniers doutes.

Dom Benoît disait, il y a dix-huit ans[2] :

« Dans quel pays, à quel moment précis se sont constituées, *dans* « *leur état actuel*, les sociétés secrètes des temps modernes ? Com-« ment tous les anciens débris des sectes manichéennes ont-ils peu « à peu servi à composer une nouvelle secte plus étendue, plus « redoutable que toutes les autres?

« Ces questions resteront à jamais enveloppées d'épaisses téné-« bres... ».

Eh bien, ces ténèbres, on peut l'affirmer, sont, de nos jours, à peu près dissipées, grâce aux fouilleurs catholiques, aux érudits éminents de France surtout. Le point de jonction du judaïsme, de la Kabbale, de la Gnose et du Manichéisme templier est trouvé. Il est désormais prouvé,— et Bacon y aura aidé,—que les FF.·. Rose-Croix kabbalistes initièrent les Templiers et la Maçonnerie médiévale en Europe ; qu'au XVIIe siècle, Cromwell et Bacon étaient au service des initiés et s'en servirent ; qu'au XVIIIe siècle, enfin — grâce aux Rose-Croix Ashmole, Camber, Fludd et autres — quatre Loges anglaises se réunirent (Voir Ragon, *Orthodoxie Maçonnique*, ch. II) à Londres en février 1717. Elles possédaient seules les registres et anciens titres de la corporation catholique des Maçons francs. Ces vénérables documents (*old charges*), qui avaient été confisqués par les Rose-Croix lorsqu'ils étaient devenus les maîtres de la place, serviront aux rédacteurs de la « Constitution » nouvelle, dite « ancienne » (1717-1723) : les FF.·. Anderson, Desaguliers, etc.

1. *Op. cit.* t. II : *La Maçonnerie*, p. 116-118. Paris, 1894, Delhomme et Briguet.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 147.



Ragon avoue qu'en février 1717, — quatre mois avant la tenue inaugurale de la Grande Loge (24 juin 1717) — les quatre Loges adoptent les trois rituels rédigés naguère par Elias Ashmole, Rose-Croix Ecossais, alchimiste et kabbaliste. Elles secouent, dit-il, le « joug du chef d'Ordre (corporatif ancien) d'York. Elles se déclarent indépendantes et s'érigent en gouvernement de la Fraternité, « sous le titre de Grande Loge de Londres ».

J'ai signalé, au début de cette étude, que, pour marquer le caractère Rosi-crucien de la transformation opérée en février 1717, le F.·. Findel mentionne la réunion d'installation de la Grande Loge d'Angleterre (24 juin 1717) comme ayant eu lieu le jour de la fête des Roses.

Avant d'en finir avec la Colombe rosi-crucienne de Bacon, rappelons que la doctrine manichéenne, gnostique et kabbalistique, exposée dans le rituel de *Chevalier du Soleil* a dû, sans contredit, inspirer le fameux *Evangile* de la chair, prêché par l'apostat Luther, lui-même Rose-Croix, entouré de Juifs Kabbalistes et de complices, comme le F.·. Mélanchton.

Cet *Evangile* nouveau, Luther le prêchait à l'Allemagne « émancipée », de la façon que l'on sait. C'est lui qui écrivait au F.·. Mélanchton (1er Août 1521) *Esto peccator et pecca fortiter... Peccandum est quamdiu sumus* [1].

Le Juif Rose-Croix

Ici Bacon se surpasse. Ecoutons son récit (p. 165).

— « Je fis la connaissance d'un marchand de la ville. Il s'appe-
« lait : Joabin. C'était un Juif circoncis. Dans Ben Salem, quelques
« rejetons Juifs résident au milieu des habitants, qui les laissent
« libres de pratiquer leur religion, ce qu'ils font d'autant mieux
« qu'ils sont animés de toutes autres dispositions que ceux d'autres
« pays. Ces derniers haïssent le nom du Christ, et nourrissent un
« secret sentiment de vengeance contre les peuples chrétiens. Les
« Juifs de Ben Salem, au contraire, reconnaissent au Sauveur
« (comme le fait Mahomet) plusieurs hauts attributs. *Ils aiment*
« *extrêmement la nation de Ben Salem.* Le Juif, dont je parle, vou-
« lait bien reconnaître que le Christ est né d'une vierge, qu'il était
« plus qu'un homme. Il racontait comment Dieu en avait fait le
« prince des Séraphins, gardiens de son Trône. Les Juifs de Ben
« Salem appellent aussi le Christ : la « Voie Lactée » et l'« Elie

1. Cité par Cristiani. *Luther et le Luthéranisme*, p. 74. Paris, Bloud. 1908.



« du Messie ». Ils lui donnent d'autres grands noms. Bien que ces « qualifications en fassent un être inférieur à la Majesté divine, « elles diffèrent complètement du langage (anti-chrétien) des Juifs « étrangers à Ben-Salem. Quant à cette Ile, Joabin ne tarissait pas « d'éloges. Il aimait, conformément aux traditions des Juifs de « l'Ile, à croire que le peuple de Ben Salem était de la génération « d'Abraham et descendait d'un autre de ses fils appelé Nachoram[1]. « Ils croient qu'*en vertu d'une secrète kabbalah* (« *by a secret* « *cabala* » — p. 165, ligne 25), Moïse est le véritable auteur des lois « en vigueur dans l'Ile. Ils croient que, lorsque le Messie (des Pha- « risiens) montera sur son trône, à Jérusalem, le roi de Ben Salem « s'assiéra aux pieds du Messie de la Kabbalah, — tandis que les « autres rois se tiendront à une grande distance.

« Mais, même en laissant de côté ces rêves juifs, dit Bacon, Joa- « bin était un *sage*, très instruit, doué d'un grand sens politique, « connaissant à fond les lois et les usages du pays ».

Voilà, si je ne me trompe, une prophétie kabbalistique Rosicru- cienne. Le rêve judaïque de l'Impérialisme mondial s'y étale. Remarquons la part faite à « Anglo-Israël », qui aura si bien tra- vaillé, avec les Juifs, pour établir le règne du faux Messie de la *Kabbale*, — dont le « règne de la Bête » sera l'avant-coureur, le règne du « Fils de la Perdition » prédit par J.-C. et par saint Paul !

Quant au portrait du Juif Rose-Croix, si savamment masqué de pseudo-christianisme (à l'instar des *Unitariens* contemporains, des FF.·. Sociniens, etc.), c'est un chef-d'œuvre. On dirait la figure ressuscitée du Juif gnostique Valentin (IIe siècle) résidant à Rome, au sein d'une communauté chrétienne, et qui, affectant la plus pure orthodoxie, distillait le poison kabbalistique que ses émissaires secrets inoculaient aux catéchumènes[2].

Quel luxe de « Salamalecs » prodigués au Christ pour nier la divinité, et le Messianisme biblique du Fils de Dieu fait homme : façon judaïque, digne de Renan, de laisser sous-entendre que Jésus, tout « sur-homme » qu'on le fait, ne fut, au fond, pour le Kabba- lisme de l'an 33 — comme il n'est pour le Maçonnisme contempo- rain — qu'un imposteur galiléen, osant se faire passer pour Dieu même, devant les Pontifes de la Synagogue ; blasphème justement puni par les Pharisiens, avec l'aide de l'Iscariote et de Ponce-

1. Ce nom ne figure pas dans la liste des fils d'Abraham, ni des descen- dants de ses fils : *Paralipomenon*. Ch. I, ni des fils d'Isaac, ni de Jacob Israël). Ch. II, Le nom de Dan figure Ch. II, (v. 2), mais non pas ceux d'au- cun de ses descendants, tandis que les descendants des autres fils de Jacob sont tous énumérés.

2. *Les Sociétés Secrètes et les Juifs*, de L. Dasté, p. 12.



Pilate ! Joabin est le prototype des Strauss et des Renan. Agenouillé ironiquement devant le Christ — comme le firent les comparses de la Synagogue durant la Passion — il le revêt de pourpre, le couronne d'épines, mêlées de fleurs de rhétorique, sauf à le souffleter en Loge.

Tel est le confident du F.·. Bacon, tel est l'homme « sage » qu'il vénère.

Il s'agit, probablement, de quelque rabbin, « maître » en Anglo-Israël, et en Loge Rosi-crucienne. Les éloges de ce Juif, prodigués aux insulaires de Ben Salem, qu'il a soin de ne pas confondre avec le vulgaire des *Goïm* — éloges s'étendant jusqu'à la législation Impériale ou maçonnique attribuée à Moïse — paraissent, vraiment, attester qu'à l'exemple d'érudits de son temps, Bacon croyait, lui aussi, à l'origine israélite préhistorique de la race Anglo-Saxonne.

L'auteur d'*Anglo-Israël*, dont j'ai parlé plus haut, s'attache à prouver cette filiation, très vraisemblable quand on prend la peine d'étudier sa théorie scientifique, historique, biblique. Le fait est que les dix tribus d'Israël ne sont jamais revenues en Palestine et qu'elles se sont perdues sans s'anéantir. Elles ont certainement émigré un peu partout, en Orient, en Occident surtout. Les preuves philologiques, linguistiques abondent dans le sens de la thèse anglo-israélite. L'Angleterre devint *Brit*-ain, le peuple s'appela *Brit*-on, en anglais *Brit*-ish. (*Bérith*, hébreu : Alliance, Pacte, Serment, Convention jurée. *Ish*, hébreu : peuple, race).

Joabin a pu expliquer tout cela à Bacon, sans omettre les nombreux passages de la Bible, des prophètes surtout, dont les textes, cités par l'auteur d'*Anglo-Israël*, désignent clairement le Nord de l'Europe, l'Irlande, l'Angleterre, l'Ecosse, la Germanie, le Danemark, etc.., destinés à devenir l'asile principal des tribus perdues.

LES MERVEILLES DE BEN-SALEM

Je voudrais m'arrêter ici. Max Doumic [1] a consacré à la *Nouvelle Atlantide* et aux merveilles de la « Maison de Salomon » une étude bien fouillée dont il n'a dégagé que l'idéal impérialiste, très évident d'ailleurs.

Il est incontestable, après avoir étudié l'œuvre énigmatique du Rose-Croix anglais au point de vue Kabbalistique, que l'origine vraie du maçonnisme moderne est anglo-kabbalistique ou Judaïque. La Maçonnerie est née de l'accouplement du Juif et d'Albion. La

1. Max Doumic, *le Secret de la F.·. M.·.*, pp. 26-46.



« Bête » a bien surgi « du milieu de la mer » — comme dit saint Jean; et la « Bête » porte dix cornes de puissance sur ses sept têtes de crimes capitaux. Sa gueule est pleine de « grands mots » et de *blasphèmes : Os loquens magna et blasphemias.* Le « signe de la Bête » est déjà sur bien des fronts, dans bien des mains ! La Bête de l'Apocalypse, c'est la bête Kabbalistique anglicisée grâce au triomphe du Protestantisme impérialisé depuis trois siècles. Le Protestantisme, lui-même, est d'inspiration secrète Judaïque. Là-dessus, plus de doute possible. Bref, le Judaïsme maçonnique anglais marche visiblement à l'Empire du Monde. Qui ne voit pas cela est aveugle.

La Bête aura son temps, son règne. Dieu sait attendre. Son heure viendra. — *Dies iræ, dies illa...*

∴

Si je voulais achever l'analyse intégrale de l'œuvre révélatrice du Rose-Croix anglais du XVIIe siècle, je serais trop long.

Laissons le « bon Juif » de Bacon à ses entretiens. Disons, cependant, que le « Très Vén.·. Gr.·. M.·. » de la « Maison de Salomon » vient, lui aussi, visiter la maison des étrangers, « amenés au degré de cuisson voulu » — comme dira plus tard, Weishaupt l'illuminé. Le Gr.·. M.·. arrive dans une litière surmontée d'un Soleil d'or, coiffé de bleu, orné de tous ses *regalia*. Il porte une « crosse pastorale ». Il « bénit » son bon peuple en passant. Il accorde un entretien au seul Bacon (pp. 168-169). Citons textuellement le passage suivant :

« Je vais vous révéler — pour l'amour de Dieu et des hommes — « le véritable fonctionnement de la « Maison de Salomon. Je vous « en exposerai le but, les procédés, je vous décrirai les instruments « dont nous nous servons, je vous dirai les emplois assignés aux « *Fellows*, les ordonnances et les rites que nous observons »... Le « but : *La connaissance des causes, celle du mouvement secret des* « *choses* — l'art d'élargir les limites de l'empire humain pour la « réalisation de toutes les choses possibles ».

Voilà de nouveau la Gnose, la science secrète de toutes choses, la « Gnose de la « Vraie Lumière » — à côté de laquelle celle du Christ n'est que ténèbres ; la Gnose satanique du Bien et du Mal, de la Vie et de la Mort. Le Vén.·. Gr.·. M.·. Rose-Croix ne peut dévoiler tout à coup le « Royal secret ». Aussi Bacon s'arrête-il devant la Gnose.

Le reste est du domaine de l'occultisme plus ou moins magique et alchimique. Notons, cependant, cette allusion aux hauts grades superposés dans l'architecture rosi-crucienne, prototypes des 33 degrés dits Ecossais :



« Nous avons — c'est le Vén.·. Gr.·. M.·. qui parle — de fort « hautes tours. C'est la région supérieure. Il y a une région moyenne « intermédiaire, entre le haut et le bas ». Trois structures étagées hiérarchiquement (la Maç.·. *bleue*, la Maç.·. *rouge*, la Maç.·. *noire*).

Cela correspond à ce que nous savons de l'organisation pyramidale, dont le sommet est occupé par le Judaïsme. Notons encore le passage où le Vén.·. Gr.·. M.·. révèle, à mots couverts, l'existence — à l'usage des *Fellows* — d'une « eau dite du Paradis » (p. 170, *Water of Paradise*) « souveraine pour la santé et la prolongation de la vie ». C'est l'élixir de longue vie des FF.·. occultistes et alchimistes, des Cagliostro, des Saint-Martin, des Martinez Paschalis, etc. A la page 171, le Vén.·. Gr.·. M.·. laisse échapper comme en passant — que les *Fellows* « essayent aussi toutes sortes de *poisons* et de médecines (*Aqua Tofana*, etc.). Il insiste sur leurs prestiges, leurs prodiges, sur leurs cultures de bactéries (par des procédés analogues à nos bouillons de culture modernes). Il ajoute : « Nous nous efforçons, par « dessus tout de composer des liqueurs... qu'on peut *insinuer dans « le corps, sans produire aucune sensation de morsure, de blessure ou « d'irritation...* ».

Que dites-vous de cette échappée sur les mystères de la pharmacopée toxicologique, pratiqués dans les laboratoires occultes des Rose-Croix ?

« Nous avons aussi des établissements où nous faisons la démons- « tration... de toutes espèces d'illusions et de trompe-l'œil... « des « ateliers... de *poudres explosives...* », « des laboratoires pour créer « les *illusions des sens* » (p. 174), « des fausses apparitions, des im- « postures » (*false apparitions, impostures and illusions* ! Le Vén.·. Gr.·. M.·. ajoute pieusement : — « Bien que nous haïssions les impostures et les mensonges ». O Tartufe !...

Les Degrés de Perfection

Voici l'énumération (pp. 174-185) des emplois gradués réservés aux *Fellows*. (Discours du Gr.·. M.·.) :

I. — Douze *Fellows* navigateurs périodiques. Ces espions, nous les appelons « marchands de lumière » (*Merchants of Light*).

II. — Trois *Fellows* collectionneurs d'expériences, de livres rapportés des autres pays. « Nous les appelons les « déprédateurs » (*Depredators*), les « plagiaires ».

1. Voir sur l'élixir de longue vie les si curieuses et significatives recherches de Ch. Nicoullaud : *Rev. Int. des Soc. Secrètes*, Juin-Juillet 1912, pp. 451, 464, 551 et suivantes.



III. — Trois collectionneurs d'expériences de la mécanique et « libérales ». — Ce sont les « hommes du mystère » (*mystery men*).

IV. — Trois se livrent à des expériences nouvelles. Ce sont les « pionniers, — les « mineurs ».

V. — Trois résument ces expériences — « en vue d'en tirer une meilleure Lumière ». — Ce sont les « compilateurs ».

VI. — Trois contrôlent attentivement les expériences précédentes. Ces sont les « bienfaiteurs de l'Humanité ».

Après diverses réunions de toute la « Maison » :

VII. — Trois *Fellows* se livrent à de nouvelles expériences — en vue d'une lumière plus haute encore (*higher light*). Ce sont les *Lampes*.

VIII. — Trois exécutent des expériences quintessenciées. Ce sont les « inoculateurs ». Ils font leur rapport.

IX. — Enfin, trois élèvent les découvertes antérieures à la hauteur d'axiomes, d'une portée plus générale. Ce sont les « Interprètes ».

X. — Nous avons aussi des *novices* et des *apprentis*.

« Enfin, nous tenons des consultations dont l'objet est la décision « à prendre sur nos découvertes : lesquelles seront livrées au public « (extériorisation des « Réformes » votées en Loges) ; et lesquelles « ne le seront pas... *Nous faisons tous le serment du Secret !!* Quel- « quefois nous en révélons quelques-uns à l'Etat » (Impulsions politiques).

Cette énumération représente un total de 36 *Fellows*, à l'œuvre, sans compter les novices et apprentis.

La Maçonnerie a reçu des Juifs, depuis Bacon (1761-1801), une organisation plus savante encore, par l'achèvement de la pyramide à 33 degrés commencée par les Rose-Croix en Ecosse (Rite d'Hérédon en 25 degrés) et par la superposition du Rite noir luciférien. Celui-ci est indiqué, à mots couverts, par Pike [1].

1. PREUSS, *Op. cit.* p. 194-199. « Pour les initiés kabbalistes, dit Pike, « Satan n'est pas une personne, mais une Force créée pour le bien, mais qui « peut servir le mal. *C'est l'Instrument de la Liberté ou du Libre arbitre* (*Free « will*). Ils représentent cette force, présidant à la génération physique, sous « la forme mythologique et cornue du Dieu-Pan. De là vint le bouc du *Sab- « bat*, frère de l'ancien Serpent d'Eden et le *Porteur de Lumière* ou *Phos-phor* « dont les poètes on fait le faux Lucifer de la légende chrétienne ». (*Morals and Dogma*, p. 102).

Voilà bien Satan réhabilité. *L'hymne à Satan*, du F∴ Carducci est d'inspi-



Le dernier passage de Bacon a, sans doute, inspiré Weishaupt pour la construction de son plan kabbalistique des grades d'Illuminés. En 1720, parut, à Londres, un livre mystérieux signé : Philalèthe (ami de la Vérité) attribué au F.·. Rose-Croix Camber et intitulé *The Long livers* (ceux qui ont la vie longue, ou les survivants, allusion, sans doute, aux Juifs kabbalistes inspirateurs éternels des sociétés secrètes). La préface indique clairement la superposition, à la Maçonnerie inférieure, d'une hiérarchie occulte.

* * *

Quant aux secrets communiqués par les *Fellows* à l'Etat qui gouverne Ben Salem (forme extérieure, profane de la « Maison de Salomon »), c'est une allusion discrète à l'action politique interne des *Fellows*, dont le Salomon d'Angleterre était le Grand Protecteur, pas encore officiellement, toutefois, comme aujourd'hui. De nos jours, on peut dire — et ce n'est pas un mystère pour les « profanes » attentifs, — qu'il existe, en Angleterre, un véritable gouvernement secret de l'Empire anglais tout entier — gouvernement qui commande aux directeurs publics de la politique impériale. On peut affirmer, même, en dépit des apparences les plus trompeuses, que, depuis Guillaume d'Orange (1688) et l'avènement de la maison de Hanovre (Brunswick-Lunebourg-Guelfes) sous George Ier (électeur de Hanovre, 1714-1727), époque dont les historiens anglais datent « l'expansion de l'Angleterre », l'Empire britannique est la « Maçonnerie à couvert », comme en France, la République (1877-1913) est la « Maçonnerie à découvert[1] ».

ration kabbalistique. On sait du reste que Satan était adoré, dans les mystères antiques, par la *Kabbale*.

Preuss commente ce passage significatif comme suit : (p. 194 et suiv.).

« Voilà donc où le flot de l'instruction maçonnique nous mène. *Jah-veh*
« *Jéhovah*, formes différentes du même nom, comme on sait (d'après Pike),
« *Jah-veh*, *renversé*, lu kabbalistiquement, c'est, pour les FF.·. Mackey et
« Lanci, la divinité *bi-sexuelle* : le « Lui-Elle ». Maintenant pour F.·.Pike et ses
« initiés parfaits, voilà ce Jéhovah converti ou plutôt perverti en Satan. C'est
« une force présidant à la génération physique, une force pour le bien, mais
« dont on peut abuser. Jéhovah changé en homme, c'était déja assez mau-
« vais. Le voilà devenu Satan ».

« La doctrine du culte de Satan peut évidemment se déduire de la subs-
« titution (proposée) en Maçonnerie, de *Baal* à Jéhovah (... La révélation par
« Pike, que Satan, c'est Jéhovah et que Jéhovah, c'est Satan, montre que (lors-
« qu'on renonça à la substitution de *Baal*) les intérêts de Baal furent préservés
« car il est toujours admis, en Maçonnerie, que *Baal* est l'explétif de Jéhovah ».

1. Du F.·. (33e) Desmons, président du *Convent* de Paris (29 sept. 1907), Toast à la « République, fille de la Maçonnerie ». — Prache, *La pétition contre la Maçonnerie*, Paris 1905. Hardy et Bernard, p. 94 : le F.·. Gavaud : « La M.·. n'est autre que la République à couvert, comme la République, elle-même, n'est autre chose que la M.·. à découvert. » (*Bulletin* du G.·. O.·., 1894, p. 389).



Je ne parlerai pas des rites mystérieux de la « Maison de Salomon » (p. 175-176 et dernière), mais je m'impose la traduction textuelle des phrases terminales de la *Nouvelle Atlantide* :

« Nous avons, dit le Vén.·. G.·. M.·., des « visites de circuit », « dans les principales villes (Loges) du royaume de Ben Salem. Là, « nous rendons publiques (pour les FF.·. et peut-être, après, par le « moyen des *Fellows*, pour les *Goïm*) les inventions profitables que « nous jugeons bonnes..... (à faire pénétrer dans le domaine de la « pratique, les Réformes, les Progrès, etc.).

« Ayant dit cela, le « Père de la Maison de Salomon » se leva. « Moi, comme on me l'avait enseigné, dit Bacon, je m'agenouillai « devant lui. Il me posa la main droite sur la tête, et dit : « Que « Dieu bénisse aussi la révélation que je viens de vous faire. Car, « ici, nous sommes *dans le sein de Dieu*, quoique en terre inconnue.

« Et il me quitta, après m'avoir fait un cadeau de 2.000 ducats « d'or pour moi et mes *Fellows*. Ceux de Ben Salem sont très « généreux, en toute occasion, là où ils pénètrent ». (*Where they come*).

Cela semble bien être une réclame en faveur de la haute finance juive, si intéressée au triomphe de la « Maison de Salomon », et destinée, non seulement aux Ben Salémites, mais encore aux *Goïm* des nations à kabbaliser. C'est ce qu'on appelle, en style triangulaire, la « Bienfaisance maçonnique ».

C'est, peut-être aussi, l'acquit d'une dette de reconnaissance du Rose-Croix Bacon vis-à-vis des *Fellows* juifs payant son travail, et des *Fellows* de la politique secrète pratiquée dans l'Ile inconnue cachée « au sein de Dieu ».

Voilà qui termine, dignement, le chef-d'œuvre judaïque du F.·. Bacon, l'un des précurseurs de la Grande Loge d'Angleterre, « sur tous les points du globe ».

Le Pot aux Rose-Croix

Et voilà, aussi, j'ose l'espérer, enfin découvert, à l'œil nu, le pot aux *Rose-Croix*. Il a suffi d'arroser de patience ces roses de Jéricho desséchées, recueillies pieusement, dans son herbier, par le savant botaniste de Ben Salem, pour les faire refleurir, leur faire exhaler un parfum juif — la bonne « odeur de sainteté » kabbalistique.

L'Arcane mystérieux s'ouvre, comme l'arche de Barthélemy. On y voit le Juif apostat, renégat du Mosaïsme traditionnel et biblique,



le Juif kabbaliste, talmudique, anti-chrétien depuis dix-neuf siècles — le Juif continuateur permanent des Pharisiens de la Synagogue et du Sanhédrin de l'an 33 ; le Juif fondateur, organisateur occulte des Sociétés secrètes révolutionnaires, s'engrenant les unes dans les autres, constituant la chaîne dont la première maille est tenue, au premier siècle, par Simon de Gitta, le possédé, et dont les mailles successives sont aux mains des gnostiques, des manichéens, puis, depuis environ trois siècles, aux mains des Rose-Croix qui relient, enfin, leur chaîne aux FF.·. de la Maçonnerie Impériale, mère de la Maçonnerie mondiale.

Les Rose-Croix gnostiques et kabbalistiques furent bien les organisateurs de la moderne machine de guerre dirigée contre l'Eglise du Christ qu'est la Franc-Maçonnerie.

Grâce à Bacon, les Joabin et les Rose-Croix du XVII[e] siècle, les *Long Livers*, comme Elias Ashmole, Comber, Fludd et autres, se révèlent les associés des Toland du *Panthéisticon*, des Bolingbrooke, Collins, Tindall ; Wolston, G. Payne, Anderson (ministre presbytérien), Désaguliers (d'origine huguenote), dans la réorganisation (*revival*) de la redoutable et cosmopolite Société secrète Judaïque, dont l'épanouissement fut la Maçonnerie Impériale.

C'est bien là que F.·. François Arouet, digne disciple de Bacon, le Machiavel anglais, puisa (de 1726 à 1728 — Loge *Saint-Paul*) le secret de sa haine infernale contre le Christ. C'est là qu'à l'âge de 32 ans, selon le F.·. Condorcet, Voltaire prêta son serment de « mort au Christianisme [3] », rapporté par ses biographes et rappelé par Barruel [4].

Selon Barruel, cette date marquerait, pour la France, la première période du complot judaïquement anti-chrétien, anti-français — si bien mis à nu, de nos jours, par les travaux de Copin-Albancelli : *Le Pouvoir occulte*, — *La Conjuration Juive*, de L. Dasté, et de Mgr Delassus : la *Conjuration anti-chrétienne*.

C'est bien dans les laboratoires secrets des *Fellows* de Ben Salem que fut préparée la bombe révolutionnaire qui devait, chargée à Paris, faire explosion en 1789 — la bombe « à renversement » enveloppée de fleurs.

1. Elias Ashmole, reçu *Free Mason* en 1646, à Londres; Robert Fludd, écossais se disant « alchimiste » comme Ashmole et Camber, auteur du *Long Livers*.
2. *Tableau des Progrès de l'Esprit humain*. HELLO, *L'Action maç.·. au XVIII[e] siècle*, Paris, Bloud, 1906 — p. 29.
3. *Vie de Voltaire*, Ed. de Kehl.
4. *Mémoires* abrégés par PERRENET, 1912. Renaissance française, p. 20.

Ce sont bien les *Fellows* Rose-Croix Kabbalistes — affublés du tablier des vieux Maçons francs, abrités sous le couvert de Constitutions antiques, frauduleusement déchristianisés par les Anderson et *tutti quanti* (1723-1725) qui engendrèrent le gnosticisme doctrinal des « Fils de la Veuve », des Enfants de la Vraie Lumière ».

C'est bien aux FF.·. Rose-Croix, Kabbalistes réfugiés en Angleterre et en Ecosse après la condamnation des Templiers, que faisait allusion le F.·. Rose-Croix Camber, dans son livre mystique, comme celui de Bacon, *The Long Livers*, dédié aux Gr.·. M.·., MM..., Gardiens (*Wardens*) et FF.·. des Loges modernes — quand il y parle à mots couverts, d'une catégorie d'Illuminés, constitués en une hiérarchie dont il ne révèle pas la nature.

Enfin, ce sont les Rose-Croix de Bacon et consorts que les historiographes maçons anglais, les plus autorisés (Mackey, Whytehead, Yarker, etc.) sont unanimes à désigner comme les transformateurs de la Corporation opérative des antiques Maçons-Francs ou libres (c'est-à dire exonérés d'impôts) en « Francs-Maçons spéculatifs » (*Free Masons ancient and accepted*) de la Secte « revivifiée ».

« Voilà, comme dit Claudio Jannet[1], le point de jonction établi entre la Maçonnerie moderne, société nouvelle, et les sectaires (kabbalistes, gnostiques, etc.) qui depuis un siècle (lisez : depuis le XIVe siècle) se perpétuaient à travers l'Europe.

Grâce à la *Nouvelle Atlantide* de Bacon, — pour la première fois traduite en français, par extraits — nous pouvons conclure, avec L. Dasté[2] :

« Qu'étaient ces sectaires, dont la hiérarchie mystérieuse était « superposée aux trois grades des anciens *Free Masons* de métier ? « — Des Rose-Croix, qui procédaient « directement de la kabbalah « juive », et qui étaient, par suite, des agents, plus ou moins cons- « cients du Juif kabbaliste...,tout cela est historiquement prouvé ».

Les extraits de la *Nouvelle Atlantide* confirment pleinement cette conclusion.

Oui, c'est de l'infiltration rosi-crucienne, judaïque — qu'est née la Maçonnerie mondiale, après une assez longue incubation, dans l'ancienne « Ile des Saints — devenue « l'Ile de Ben Salem » — *Corruptio optimi pessima*.

Copin-Albancelli, L. Dasté, Mgr Delassus, et tant d'autres, comme Gougenot des Mousseaux, Drumont, etc., ont vu clair — très clair.

1. Claudio Jannet, *Les Précurseurs de la F.·. M.·.* pp. 21-22.
2. *Op. cit.*, p. 63.



Grâce à la *lanterne* de Bacon — et c'est notre seul mérite — nous avons pu darder, *un poco piu di luce*, à travers les ténèbres accumulées, de siècle en siècle, autour de la conspiration anti-chrétienne, anarchique, satanique, ourdie par le Juif de la *kabbalah* et du *Talmud*.

Bacon aurait pu dire, sur son lit de mort (1625), — un an après l'achèvement de la *Nouvelle Atlantide*, — comme Rabelais expirant (1553) : — « Tirez le rideau, la farce est jouée ».

Les FF.·. de Ben Salem savaient, savent, ce qui se cache derrière le rideau et la farce baconienne : le Juif.

En vérité, Copin-Albancelli aurait dû terminer son œuvre de lumière vraie : *la Conjuration juive anti-chrétienne* [1] en écrivant : *Teneo auribus... Judæum*.

L. HACAULT.

Bruxelles (Manitoba)

1. Paris, Renaissance française (1909), 3, rue de Solferino.

LE GRAND-ORIENT

SOCIÉTÉ DÉCLARÉE

La Franc-Maçonnerie demeure une Société secrète et politique

Quoiqu'il fût imprévu, l'événement n'a pas fait grand bruit : depuis le 3 janvier dernier le Grand-Orient de France, qui jusqu'à présent n'était pas soumis à la loi sur les Associations du 1er juillet 1901, est devenu une société déclarée.

Voici comment *le Journal Officiel* a enregistré cette déclaration dont chaque mot recèle un mensonge :

« 3 janvier 1913. Grand-Orient de France. Association ayant pour objet : la recherche de la vérité, l'étude de la morale, la pratique de la solidarité, travailler à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. Siège social : rue Cadet, 16, à Paris ».

Douze ans après la promulgation d'une loi qui a fourni le prétexte de tant de proscriptions et de spoliations dont les associations religieuses catholiques ont été victimes, la Franc-Maçonnerie daigne se donner l'apparence de se soumettre à la loi : voilà le fait.

Elle proclame que pendant douze ans au moins magistrats, fonctionnaires de tous ordres, officiers, ont pu s'affilier presqu'ouvertement à une société en révolte contre la loi : voilà l'aveu.

Comment une section de la Franc-Maçonnerie *internationale* qui a ses règles inflexibles, ses lois inviolables, pourrait-elle se soumettre loyalement aux lois *d'une nation* : voilà la question.



Remarquons en passant que la Grande Loge de France, le Rite Ecossais, ne s'est pas encore résignée à ce faux-semblant de la déclaration.

On s'est demandé, un peu partout chez les profanes, quel mobile avait pu dicter la résolution inopinée du Grand-Orient, quelle spéculation cachait la déclaration.

Les uns ont pensé que la Maçonnerie, gênée dans son recrutement et ses manœuvres par les révélations de la presse indépendante, se proposait de poursuivre désormais en justice ses diffamateurs. Mais, d'une part, le fait de dire exactement ce qui se passe au sein d'une association ne saurait constituer une articulation tombant sous le coup de la loi ; d'autre part, quand le délit de diffamation a pu être relevé, les FF.·. MM.·. n'ont pas manqué de poursuivre individuellement leurs diffamateurs. J'ai gardé le souvenir d'un procès intenté par des FF.·. de la région lyonnaise à l'auteur d'un annuaire maçonnique régional, procès qui ruina le poursuivi.

D'autres ont cru que le Grand-Orient voulait avoir le droit de posséder autrement que par une société interposée. L'hypothèse est plausible : on imagine aisément les ressources que se créerait, par la captation plus ou moins déguisée des héritages, une société qui prend à ses affiliés jusqu'à leur cadavre.

D'autres encore ont émis l'avis que le Grand-Orient voulait avoir un semblant d'existence officielle pour lever les scrupules de nombreux expectants, et favoriser un recrutement qui devient tous les jours plus laborieux.

N'est-il pas sage, avant d'émettre une opinion qui, pour paraître autorisée, n'en est pas moins une opinion *a priori*, de consulter la loi sur les Associations et de peser les avantages conférés par la déclaration ?

Cette loi, promulguée au *Journal Officiel* du 2 juillet 1901, dispose :

Article 2. — Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Voyons donc quelles dispositions confèrent la capacité juridique :

Article 5. — Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établis-



sements, et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Il en sera donné récépissé. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration.

Les associations sont tenues de faire, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Article 6. — Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à 500 francs ;

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Il serait intéressant de connaître les statuts qu'a bien pu déposer le Grand-Orient, de savoir ce qu'il dénonce des obligations imposées à ses adhérents.

Nous voyons donc qu'en résumé la déclaration ne confère que la capacité juridique, et un droit limité de posséder. Il est vrai que la déclaration peut n'être qu'une étape vers la reconnaissance d'utilité publique, laquelle étend considérablement ce droit.

On peut déduire de ces constatations que sont exactes toutes les hypothèses qui ont été émises sur les mobiles qui ont guidé le Grand-Orient vers la déclaration.

Il veut acquérir la capacité juridique, le droit d'ester en justice.

Il veut avoir le droit d'acquérir des immeubles qui pourront être nombreux et constituer une fortune colossale, si chaque Loge use du droit d'être propriétaire.

Il veut avoir une existence légale, officielle, qui le dépouille en apparence de ce caractère occulte qui répugne souverainement à la loyauté française.

N'aurons-nous donc plus le droit d'écrire, sans transgresser la vérité, que la Franc-Maçonnerie forme une Congrégation occulte et illégale ?

Pardon ! nous prétendons garder ce droit intégralement.

Si le Grand-Orient se met en règle avec la loi du 1er juillet 1901, et c'est très contestable, il continue de violer le droit commun en



demeurant une Société secrète et politique, exclusivement politique.

C'est ce double caractère que nous établirons dans la documentation qui va suivre ; mais nous disons tout d'abord que la mise en règle avec la loi sur les Associations est très contestable :

1° Parce que la déclaration est mensongère et travestit le but que se propose l'Association ;

2° Parce qu'une Association qui prescrit à ses adhérents d'être Francs-Maçons avant d'être préfets, députés, sénateurs ou ministres, attente à la souveraineté de l'Etat.

∴

Est-il vrai que la Franc-Maçonnerie soit et doive inévitablement demeurer une société secrète ?

Voici la fin du serment exigé du récipiendaire par le Grand-Orient :

« Je promets d'observer fidèlement la loi maçonnique et de ne rien révéler de ce qui me sera confié sous le sceau du secret ».

Formule d'un cahier du Grand-Orient, édition 1880, page 21 :

« Je jure et promets... de garder inviolablement tous les secrets qui me seront confiés par cette Respectable Loge, ainsi que tout ce que j'y aurai vu faire ou entendu dire : de n'en jamais rien écrire que je n'en aie reçu la permission expresse, et de la manière qui pourra m'être indiquée ».

Formule du rituel de la Loge *la Clémente Amitié*, pages 13 et 14.

« ... Je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique, à ne jamais rien dire ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre dans les assemblées de Maçons et sur toutes questions pouvant intéresser l'Ordre maçonnique, à moins que je n'en aie reçu la permission expresse, et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée.... Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indignité, et à ce que ma mémoire soit en exécration à tous les maçons ».

Termes dans lesquels s'adresse au récipiendaire le Vénérable de la Loge Symbolique Ecossaise (pages 20 et 21 du rituel imprimé chez Danbourg, 99, boul. Beaumarchais) :

» Monsieur, écoutez la formule du serment :

« Vous, de votre propre et libre volonté, en présence de cette respectable assemblée de Maçons, vous promettez et jurez solennellement, sincèrement de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-Maçonnerie. Le jurez-vous ?

Le récipiendaire : « Je le jure ».

Le Vénérable : « Répétez après moi :



« Je préférerais avoir la gorge coupée, plutôt que de manquer à ce serment ».

Termes du rituel des trois premiers degrés symboliques de la Franc-Maçonnerie Ecossaise, page 32 :

« Moi... de ma propre et libre volonté.... je jure et promets solennellement et sincèrement de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-Maçonnerie qui vont m'être confiés, si ce n'est à un bon et légitime Maçon, de ne jamais les écrire, tracer, graver, imprimer, ni former aucun caractère par qui ces secrets puissent être dévoilés. Je préférerais avoir la gorge coupée, être enterré dans les sables de la mer afin que le flux et le reflux m'emportent dans un éternel oubli, plutôt que de manquer à ce serment.

Rapportée à la page 32, voici l'obligation du compagnon :

« Si jamais je deviens parjure, puissé-je avoir le cœur arraché, le corps brûlé, et mes cendres jetées au vent, afin qu'il ne soit plus mémoire de moi parmi les Maçons ».

Ces précautions prises à la base, voyons quelles mesures sont prises au sommet pour que rien ne transpire des délibérations de l'Ordre.

Aux pages 52 et 53 du *Bulletin du Grand-Orient* d'avril 1898, voici une *Circulaire du Conseil de l'Ordre* en date du 2 avril 1889 :

« Les communications à la presse profane relativement à des faits maçonniques doivent être interdites, et nous prions ceux de nos Frères qui appartiennent au journalisme de s'inspirer avant tout des intérêts de l'Ordre et de s'abstenir de publier soit ce qui se fait et ce qui se dit en Loge, soit des commentaires sur les actes ou les dires des Francs-Maçons en tant que Francs-Maçons ».

Autre communication relevée à la page 689 du *Bulletin du Grand Orient* de février 1893 :

« O∴ de Paris, le 25 janvier 1893.

« Le G∴ O∴ de France considère le secret maçonnique comme une des règles de l'Ordre, et le bureau du Conseil, aussi bien individuellement que collectivement, s'est toujours refusé, se refuse et se refusera toujours à toute interview concernant les incidents qui peuvent se produire au sein de la F∴ M∴.

« Par mandement du Conseil de l'Ordre.

« Les secrétaires :

« E. Lepelletier, Albert Petrot ».

Mais comment la Maçonnerie pouvait-elle concilier cette rigoureuse obligation du secret avec la publication d'un *Bulletin* astreint au dépôt légal ?



Autrefois, en effet, ce *Bulletin* était déposé à la Bibliothèque nationale ; mais il était rédigé de façon qu'il n'en pût résulter, pour le secret maçonnique, qu'un insignifiant dommage. C'est ce que nous apprend le *Compte rendu de l'Assemblée générale du Convent du G.·. O.·. de 1893*, page 503 :

« Vous avez pu remarquer que, lorsqu'il y avait quelque chose de très sérieux, on le remplaçait par des lignes de points significatives. Le véritable intérêt vous est dissimulé les trois quarts du temps, et avec raison. parce qu'il peut y avoir danger pour notre Ordre à ce que certains faits soient connus ».

Le F.·. Moinnier aurait pu ajouter que les décisions importantes ne regardent pas le vulgaire troupeau, qui n'a que le droit de se laisser conduire.

Mais c'était encore trop qu'il échappât quelques bribes, même insignifiantes, du secret maçonnique : en 1896, la loi fut tournée une fois de plus par la secte qui évita le dépôt légal par une supercherie bien maçonnique.

Voici en effet ce que nous trouvons à la page 144 du *Compte rendu du Convent de 1897 :*

« Nous avons cru devoir au Conseil de l'Ordre, dans l'intérêt général de la Maç.·., modifier le *Bulletin*, lui enlever tout ce qui pouvait lui attribuer le caractère d'une publication, c'est-à-dire d'une chose imprimée, susceptible d'être livrée à la publicité; nous n'avons pas voulu avoir un journal, être astreints au dépôt, et alors nous avons changé le titre *Bulletin*. Nous l'avons appelé *Compte rendu* ».

C'est le F.·. Dazet qui révéla au Convent ce tour de passe-passe.

Nous pourrions multiplier à l'infini les citations établissant le caractère secret de la Franc-Maçonnerie ; mais nous serions condamné à de fastidieuses répétitions.

Rapportons plutôt quelques exemples de blâmes infligés pour rupture du secret maçonnipue.

A la page 19 du *Bulletin du Grand-Orient* de mars 1898, nous lisons :

« Le F.·. Edgar Monteil rappelle au Conseil l'attitude déplorable tenue récemment à la Chambre des députés par le F.·. de Mahy, député de la Réunion, à l'occasion du projet de loi relatif à la création d'une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc. Le F.·. de Mahy, violant le secret maçonnique, a lu à la tribune des fragments d'une circulaire adressée aux Francs-Maçons du Parlement par la Loge la *Clémente Amitié*, dont il est membre d'honneur ».

Mais le même F.·. Edgar Monteil devait être à son tour vertement blâmé, comme en témoigne, à la page 87, le *Bulletin du Grand-Orient* rendant compte de la séance du Conseil de l'Ordre du 31 mars 1893 :



« Le Conseil de l'Ordre, réuni en tenue plénière d'équinoxe, blâme hautement, à l'unanimité de ses membres, la L.·. la *Clémente Amitié*, pour la façon dont son Vén.·. a lancé dans le monde profane les plus délicats problèmes intéressant la conduite de l'Ordre maç.·. Il considère la rupture du secret maçonnique comme la violation des engagements contractés pendant l'initiation ».

Ce blâme n'empêcha d'ailleurs pas le F.·. Edgar Monteil de devenir préfet de la Haute-Vienne; il n'est pour rien dans l'horrible mort de l'odieux sectaire, après une agonie où il se plaignait d'avoir une religieuse dans la gorge.

∴

Le caractère secret de la Franc-Maçonnerie nous paraissant ainsi péremptoirement démontré, voyons si la secte peut nier ses préoccupations et son but, toujours à la lumière des documents que nous lui empruntons.

Les Constitutions maçonniques s'opposent, il est vrai, à toute incursion de l'Association sur le domaine de la politique : c'est la théorie, qu'on peut à l'occasion opposer aux profanes ; mais nous allons voir ce qu'il en est dans la pratique.

Le 12 avril 1884, il y eut à Paris réunion plénière de la Grande Loge symbolique écossaise. Une commission d'initiative, présidée par le F.·. Mesureur, proposa, dit le *Bulletin* de cette Grande Loge, vol. VII, page 35 : « de supprimer comme inutile le paragraphe de la Constitution par lequel la Grande Loge s'interdit toute discussion politique.

La proposition fut adoptée à l'unanimité.

Quant au Grand Orient, voici ce que dit, à la page 545, son Bulletin de septembre 1886 :

« Il fut, un moment, non pas de règle, mais de formalisme, de déclarer que la Maçonnerie ne s'occupait ni de religion ni de politique. Etait-ce de l'hypocrisie ? Je ne le dirai pas. C'était sous l'impression des lois de la police que nous étions obligés de dissimuler ce que nous tous avons mission de faire, ou plutôt de faire uniquement ».

« Il faut, dit la *République Maçonnique* du 30 avril 1882, que la Franc-Maçonnerie reste ce qu'elle doit être, la maîtresse et non la servante des partis politiques ».

Pour rester maîtresse des partis politiques, la Maçonnerie pousse ses adeptes au pouvoir, et voici un exemple typique d'embrigadement raconté à la page 855 du Bulletin du G.·. O.·. de 1891 :

« En 1885, le jour même des élections générales pour la Chambre des députés, le profane Chevillon se trouva en face d'un membre de la Loge l'*Avenir* (Loge du rite de Misraïm, à Marseille).



« Celui-ci fit entrevoir au futur député qu'il aurait plus de chances d'être élu s'il était Franc-Maçon.

— « C'est vrai, dit Chevillon : je regrette de n'y avoir pas songé plus tôt ».

— « Il n'est jamais trop tard pour bien faire ; si vous le désirez, vous pouvez être reçu avant la clôture du scrutin : cela vous servira toujours pour le second tour ».

« A cinq heures du soir, le futur député Chevillon avait reçu les trois grades symboliques ».

Ajoutons que ce même député Chevillon devait plus tard céder son siège, contre compensations, au Pontife maçonnique Brisson, chassé de Paris.

On devine aisément ce que peut être l'indépendance de Parlementaires ainsi recrutés, et l'on ne s'étonne plus de lire à la page 529 du *Bulletin du Grand-Orient* de 1888 :

« Nous avons organisé dans le sein du Parlement un véritable Syndicat de Maçons ».

On comprend le cri de triomphe de cet orateur du convent qui s'écrie en 1888, après le compte-rendu de l'Assemblée générale du Grand-Orient :

« Nos institutions publiques sont aujourd'hui, d'une façon toute naturelle, entre les mains des Francs-Maçons de France ».

Ce syndicat tient ses séances publiques au Palais-Bourbon, et ses séances secrètes 16, rue Cadet. Aussi le *Bulletin du G.·. O.·.* de 1891 édicte-t-il ces instructions, à la page 668 :

« Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer à l'hôtel du Grand-Orient, chaque fois que cela lui semblera nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des Maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération.

« Après chacune de ces réunions, le Bulletin publiera la liste de ceux qui se seront rendus à la convocation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse ».

Il était difficile d'affirmer plus nettement le caractère d'association politique de la Maçonnerie qui a pris soin de renouveler et de préciser les obligations qui incombent aux FF.·. députés :

« Les Maçons actifs élus sénateurs ou députés, dit à la page 44 le *Compte-rendu du Convent de 1899*, seront réunis, au moins une fois tous les trimestres, au Grand-Orient, en vue de se concerter sur les intérêts généraux de la Maçonnerie et de la République ».

« De la Maçonnerie et de la République » : est-ce assez clair ?



Aussi le F.·. Gadaud, qui fut ministre, ne craignit pas d'émettre un jour cette affirmation rapportée à la page 389 du *Compte-rendu du Convent de 1894 :*

« La Maçonnerie est la République à couvert, comme la République est la Franc-Maçonnerie à découvert ».

Cette définition lapidaire devait être paraphrasée par le Très-Illustre F.·. Blatin, ancien député, Grand Commandeur du Grand-Collège des Rites, comme en témoigne le *Compte-rendu du Convent de 1902*, à sa page 372 :

« En buvant à la Maçonnerie française, à toutes les Maçonneries françaises, je bois en réalité à la République, puisque la République c'est la Franc-Maçonnerie sortie de ses Temples, de même que la Franc-Maçonnerie, c'est la République à couvert sous l'égide de nos traditions et de nos symboles ».

Les prescriptions aux FF.·. du Parlement ne sont pas restées lettre morte ; à la page 89 du *Bulletin du Grand-Orient* de juin 1805, on peut lire :

« Pour obéir aux prescriptions de la dernière assemblée générale et conformément aux indications déjà données aux ateliers, le Conseil a réuni le mois dernier au Grand-Orient, en Tenue de premier degré, les sénateurs et députés qui appartiennent à l'Ordre.

« Pour cette importante réunion, le Conseil était entouré des membres du Grand-Collège des Rites et de la chambre de Cassation, qui constituent avec lui le suprême organe de la Fédération.

« Cette réunion a donné les meilleurs résultats. Un nombre très important de nos FF.·. du Parlement étaient sur les colonnes.

La plupart des absents s'étaient excusés dans des pl.·. témoignant de leur attachement à l'Ordre et de leurs regrets de ne pouvoir répondre à la convocation du Conseil.

« Les noms des quelques FF.·. du Parlement qui, convoqués, ne sont pas venus et ne se sont pas excusés, seront envoyés à leurs Loges, ainsi que l'a prescrit le Convent ».

Assemblée générale de 1897, page 328 du *Compte-rendu :*

« Lorsqu'un Franc-Maçon se présente, il doit savoir les résolutions qui ont été prises par les Convents. S'il est consciencieux, si c'est un Maçon dévoué, s'il est de cœur avec nous, il n'a pas besoin qu'on lui indique aujourd'hui un programme minimum, il existe depuis l'année dernière au moins.

« C'est donc une affaire entre sa conscience et lui, mais aussi entre lui et la Loge qui le soutiendra, et c'est à sa Loge de prendre des mesures pour l'empêcher de se présenter ou pour le faire échouer, s'il ne porte pas à son programme la solution des questions qui ont été indiquées par le Convent ».

L'action politique ainsi clairement précisée, viennent les mesures de surveillance exposées dans le vœu enregistré par la *Revue Maçonnique* de février 1899, page 22 :



« 1° Qu'une commission soit désignée par la Grande Loge de France à l'effet de suivre avec attention, dans une collection du *Journal Officiel* et du *Bulletin municipal de la Ville de Paris* qui serait déposée au secrétariat général du Rite, l'attitude et les votes des Francs-Maçons qui font partie du Parlement (et du Conseil municipal sans doute).

« 2° Que cette commission dépose son rapport tous les trois mois sur le bureau de la G.·. L.·. d.·. F.·. qui désignerait les membres de l'Ordre, investis d'un mandat officiel et législ tif, sur lesquels il serait bon d'appeler l'attention des At.·. et principalement celle des Loges dont ces Frères sont membres ».

Voici qui est encore plus décisif, si c'est possible :

« Le Franc-Maçon, dit le *Bulletin maçonnique* de 1889, page 267, doit être citoyen.... Mais il doit être Franc-Maçon d'abord, candidat, conseiller de la cité, député, sénateur, ministre, président de la République ensuite. Il doit s'inspirer sans cesse de ses sentiments maçonniques, et plus ses fonctions publiques sont élevées, plus il a le devoir de venir puiser des inspirations parmi les FF.·., non à l'Orient, sous le dais, mais à son rang de simple Maçon ».

Il y a mieux. La Franc-Maçonnerie exige des hommes politiques qui lui appartiennent des engagements écrits. Nous en trouvons la preuve au *Compte-rendu du Convent de 1897*, page 237 :

« Le Convent de 1897 demande que tous les candidats aux élections prochaines, se réclamant de l'appui de la Franc-Maçonnerie, remettent au Vénérable de leur Loge, qui la transmettra au Conseil de l'Ordre, une déclaration signée de leurs principes philosophiques et de leurs principes politiques qui doivent être: les premiers, en conformité avec la déclaration récente du Conseil de l'Ordre; les seconds,au moins conformes au programme politique minimum du Congrès des Loges parisiennes.

« L'affichage de cette déclaration ne pourra être exigé d'aucun candidat ».

On pourrait s'étonner de cette dernière restriction si l'on ne savait que la Franc-Maçonnerie professe le plus souverain mépris pour le suffrage universel souverain.

A la page 33 de la *Revue Maçonnique* de mars 1901, on lit en effet :

« A parler franc, le suffrage universel, tel qu'il est organisé par la loi aujourd'hui, représente la souveraineté de l'imbécillité publique...,le rendez-vous des infirmités de l'intelligence ».

Ce qui n'empêche pas de cultiver les produits de ce suffrage universel, car voici les instructions que nous lisons dans la *Circulaire du Conseil de l'Ordre* du 17 juillet 1893 :

« Avant d'accorder votre confiance aux candidats qui sollicitent votre appui, demandez à ceux qui sont Francs-Maçons s'ils prennent l'engagement d'honneur, une fois élus, de ne pas oublier qu'ils sont Francs-Maçons; usez de l'influence que vous donne votre qualité d'électeurs sur les Comités



électoraux pour leur demander à tous, initiés ou non de votre grande famille, s'ils promettent de défendre la Franc-Maçonnerie ».

Pour faire la preuve des visées politiques, et exclusivement politiques de la Franc-Maçonnerie, voici encore quelques témoignages qui ne sont pas moins probants :

On lit à la page 500 du *Bulletin du G.·. O.·.* de 1890 :

« Si la Maçonnerie veut s'organiser non pas sur le terrain des théories, mais sur le terrain qui nous préoccupe, je dis que, dans dix ans, la Maçonnerie aura emporté le morceau, et que personne ne bougera plus en France en dehors de nous ».

Au lendemain des élections de 1898, le F.·. Massé, député de la Nièvre et membre du Conseil de l'Ordre, faisait cette déclaration enregistrée à la page 282 du *Compte-rendu* du Convent de 1898 :

« Je vous ai parlé, au début de mon rapport, de l'influence exercée par notre Ordre dans les dernières élections. Cette influence est considérable ; mais il faut, s'il est possible, que dans les batailles de demain elle soit plus grande encore.

« Une organisation comme celle que nous rêvons nous rendrait invincibles ; mais elle ne peut se faire en un jour, il faut travailler de longue main, garder avec un soin jaloux le secret sur les décisions que nous prenons, et nous préparer silencieusement au combat.

« Le jour de la bataille venu, nous étonnerons nos adversaires par la justesse et la rapidité des coups que nous leur porterons...

« Mais, mes FF.·., ne nous endormons pas sur des lauriers éphémères . fêtons la victoire d'hier en nous préparant aux luttes de demain, et que, dans la paix comme dans la guerre notre mot d'ordre reste éternellement le même : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi » !

⁂

On nous accordera que nous avons laissé parler librement les textes, que nous n'y avons rien ajouté par nos commentaires.

C'est la Maçonnerie elle-même, ce sont ses adeptes les plus qualifiés, qui nous ont fourni les éléments de la démonstration que nous nous étions proposée.

Il est possible que sans le rechercher nous ayons, suivant la locution familière, fait d'une pierre deux coups ; que fournissant les preuves du caractère essentiellement politique de la Franc-Maçonnerie, nous ayons en même temps démontré que la Franc-Maçonnerie se confond avec le régime actuel, avec le pouvoir, que, suivant le mot fameux du vénérable archevêque d'Aix, Mgr Gouthe-Soulard : « Nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie. »



Nous aimons à penser que nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

Peut-être aussi, cette fois, nous reprochera-t-on une documentation surabondante : c'est notre devoir de constituer, aussi copieusement alimenté qu'il nous est possible, le dossier du procès de demain.

Nous nous garderons de résumer le débat.

Nous voulons laisser au lecteur le soin de confronter nos témoignages, recueillis dans le Temple, avec la définition que le Grand-Orient donne de lui-même pour le monde profane :

« Association ayant pour objet : la recherche de la vérité, l'étude de la morale, la pratique de la solidarité, travailler à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectue et social de l'humanité ».

Albert MONNIOT.

INDEX DOCUMENTAIRE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Alchimie

Sous la signature *Prof.* Stair Siddhar, nous lisons :

« C'est incontestablement dans l'Inde que la science alchimique a pris son premier essor, alors que fleurissaient les plus hautes conceptions métaphysiques et ésotériques. Mais là, comme ailleurs, elle fut des plus voilées. Le secret de la transmutation s'est secrètement transmis de père en fils, et l'on peut affirmer qu'à l'heure actuelle plus d'un initié le connaît ici. Mais là, plus encore qu'ailleurs, il gardera invariablement le silence, obéissant aux ordres mystérieux des sociétés secrètes ».

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, décembre 1912, p. 377.)

M. Jollivet-Castelot, expose ainsi l'état actuel des recherches alchimiques :

« Des travaux curieux ont été effectués par Tiffereau, Le Brun de Virloy, Emmens, Strindberg, Carey-Lea. Tiffereau prétend avoir transmuté en or pur, à l'aide d'une vraie fermentation nitrique, de l'argent uni à du cuivre. Le Brun de Virloy obtint des accroissements métalliques. Emmens assura fabriquer un métal nouveau : l'argentaurum, proche de l'or, mais nul n'entendit plus parler de lui depuis douze ans. Strindberg relata de nombreuses expériences qui sont à scruter. Carey-Lea précipita, par des tartrates, de l'argent jaune. La « Société Alchimique de France » poursuit ses essais ; en modifiant l'argent par des sulfures de fer et de cuivre, j'ai constaté de suggestifs résultats ; au moyen des sulfures d'arsenic et d'antimoine, j'ai réussi à colorer de l'argent métallique en jaune d'or.

« Enfin, il y a peu de temps, le célèbre chimiste William Ramsay annonça qu'il avait transformé, sous l'influence de l'émanation du radium, des sels de cuivre en sels de lithium, de sodium et de potassium. Déjà Soddy avait trouvé que le radium se transforme en hélium. Le signataire du présent article a lui-même effectué une



expérience analogue sur de l'argent pur qui, soumis au contact prolongé du radium, a semblé avoir acquis des propriétés chimiques très différentes et s'être en partie dégradé en cuivre.

« M. Ramsay aurait aussi obtenu, par un procédé non indiqué, la transmutation du nitrate de thorium en anhydride carbonique ; le zirconium et le bismuth se seraient également changés en carbone.

« Tels sont les principaux faits qui militent en faveur de la transmutation des corps et des métaux. »

Puis il ajoute :

« Mais l'alchimie est mieux que l'art de faire de l'or ou du diamant. Elle constitue une métaphysique, une philosophie jadis symbolique et initiatique émanée des temples d'Egypte, une science intégrale. Ses hardiesses s'élèvent jusqu'aux principes mêmes. Basée sur la loi de l'unité qui régit toute l'évolution du Cosmos, elle possède une méthode synthétique puissante. Considérant la matière comme de l'énergie compactée, elle la conduit jusqu'à l'idée, la dématérialise et la réduit en éther à travers ses cycliques étapes...

« Au sein de l'unité atteinte parmi toutes les multiplicités illusoires des formes, l'Alchimie nous donnera la clef des lois présidant à la vie universelle.

« Le simple génère le complexe. Il se fait un échange incessant entre l'homogène et l'hétérogène. L'Un et l'Etre, l'Esprit et la Substance, se confondent. »

(*Le Fraterniste*, 3 janvier 1912.)

Astrologie

Après avoir donné, en suivant Morin de Villefranche, une très belle étude sur le thème astrologique du Cardinal de Richelieu, M. E. C., *ancien élève de l'Ecole polytechnique*, écrit :

« Mais alors, si l'astrologie n'est pas une science vaine, comment a-t-elle pu tomber dans le discrédit ? Comment comprendre que les savants modernes, gens assurément positifs, n'aient pas constaté son efficacité ? Nous avons dit que le principe des analogies sert de base à l'astrologie ; or nos sciences modernes dérivent essentiellement d'un principe tout différent, celui d'identité et de recurrence, de sorte que le principe des analogies n'entre plus dans notre mentalité, et, n'étant plus compris, demeure inapplicable. Il faut donc chercher la cause du discrédit qui frappe l'antique science des astres dans la différence qui sépare les idées et les méthodes anciennes de celles des modernes dans la recherche de la connaissance. Cette différence est beaucoup plus considérable qu'on ne se l'imagine et mérite qu'on s'y arrête un instant, si l'on veut apprécier comme il convient les travaux du passé.

« Dédaignant le côté expérimental, soucieux de remonter sans cesse aux causes premières et n'utilisant que les vues synthétiques, les anciens cherchaient à trouver en toutes choses des correspondances et s'efforçaient par l'étude détaillée d'une forme de déduire les conséquences les plus générales... Telles furent les raisons qui conduisirent les anciens à l'adoption du principe des analogies. Telle fut également l'origine de l'astrologie, la raison de son universalité et par suite de son importance.

« Elle représentait aux yeux des anciens, uniquement préoccupés de la considération des choses universelles, la synthèse par excellence et le reflet de la pensée divine ; elle leur apparaissait comme une science immense...

« C'est pourquoi elle fut cultivée par les esprits les plus distingués de l'antiquité...

« Mais le défaut de la méthode synthétique est d'exiger des cerveaux de haute envergure, susceptibles d'étendre le général au particulier et d'unir, dans un équili-



bre harmonieux, l'intuition et la logique, l'art et la science, et, par conséquent, exceptionnels, les esprits ordinaires, en l'appliquant, aboutissent rapidement aux spéculations sans issues, à l'absence de tout résultat pratique et aux conclusions erronées avec cette conséquence finale d'entrainer le discrédit de la science qu'ils professent.

« Les méthodes modernes sont analytiques, donc opposées... Mais, malgré cette analyse indéfinie des choses, la précision absolue échappe toujours, l'esprit, frappé de myopie par l'abus de la méthode, s'aveugle dans l'étude des détails et s'épuise en solutions stériles par leur étroitesse, finalement il voit s'ouvrir un abîme insondable dont les bords s'écartent à l'infini, et il aboutit au doute, au scepticisme et à la croyance au hasard. Nous avons pris le chemin inverse de celui qui conduit à l'astrologie, de sorte que nous ne pouvons plus ni utiliser cette science, ni même la concevoir... Le demi-savant est nettement hostile à l'astrologie, il s'indigne que des gens raisonnables puissent s'en occuper et est tout disposé à la combattre ; c'est, qu'en définitive, il constitue une sorte de parvenu de la science, il est entièrement subjugué par elle ; il la connait mal et la voit sous un jour étroit ; il l'en admire d'autant plus, et ne pouvant comprendre que les hommes ne progressent qu'en oscillant entre les contraires, il s'imagine qu'il faut faire table rase du passé... Les vrais savants apprécient au contraire avec justesse la partie réelle de la science moderne, parce qu'ils l'ont suffisamment cultivée pour l'embrasser dans sa plénitude et pour en reconnaître les défectuosités. Ceux-là, plus nombreux qu'on ne se l'imagine, sont généralement bien disposés pour l'astrologie, mais ils ne peuvent avouer leur sentiment, faute d'études dans cette direction. Comme conclusion, il faut admettre que les causes du discrédit qui atteint l'astrologie ne dépendent pas de la défectuosité de cette science, mais résultent uniquement de notre tournure d'esprit ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, décembre 1912, p. 126 et suiv.)

Franc-Maçonnerie

Parlant de l'installation des officiers élus par les Loges à la fin de chaque année le F.·. Oswald Wirth écrit :

« Seul le Maître de la Loge — le Vénérable — avait jadis le privilège de rester couvert pendant les travaux pour indiquer que tous les assistants lui doivent le respect, en raison de sa fonction. — La Chambre du Milieu étant une réunion de Vénérables Maîtres, on comprend dès lors que nul n'y soit découvert ».

(*Le Symbolisme*, décembre 1912, p. 57.)

On sait que dans les Temples ou synagogues israélites, les Juifs assistent aux cérémonies du culte le chapeau sur la tête, et que les rabbins officient de même. Il y a là une curieuse coïncidence.

Sait-on pourquoi les Sociétés Secrètes, comme la Franc-Maçonnerie par exemple, tiennent tant à cacher leurs mystères ? A cette question l'*Institut général psychosique* répond :

« Si certaines sociétés secrètes ont gardé sur leurs travaux le plus profond silence, ce n'était point seulement par crainte d'être entendues des incarnés, mais aussi par crainte de liguer contre elles toutes les intelligences occultes dont l'atmosphère est comme pétrie ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

Voilà des intelligences qui, pour être occultes, me paraissent parti-



culièrement bornées. Alors ces « psychoses » entendent seulement ce qu'on crie par dessus les toits ?

Nous avons déjà parlé d'une conférence donnée, au cours de l'année dernière, par M. OSWALD WIRTH, dans une réunion organisée par l'*Alliance spiritualiste* que préside M. Albert Jounet.

Mais il y a des choses qu'on ne saurait trop mettre en lumière. Le F.·. Oswald Wrirth est un initié, et ses paroles ont une grande portée, d'autant qu'il a répété plusieurs fois, sous des formes moins humoristiques, mais tout aussi affirmatives, la pensée suivante :

« On n'a pas hésité à rattacher la Maçonnerie à Lucifer, le chef des anges révoltés. Le mythe est acceptable, car, s'il y a eu insurrection dans le ciel, antérieurement à toute création matérielle, c'est qu'il devait y avoir de terribles abus à la cour céleste ! Que Lucifer se soit révolté tout seul, cela eût pu être de sa part un indice de mauvais caractère, chose difficilement explicable, étant donné sa qualité d'archange. Mais, puisqu'une bonne part des légions angéliques se sont rangées de son côté, il faut croire que la révolte était motivée par des abus hurlants de l'administration divine. En somme, le Porte-Lumière représente l'esprit d'émancipation, et, à ce titre, la Maçonnerie accepte d'être Luciférienne ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

Il n'y a pas lieu de discuter « l'humour » du F.·. Oswald Wirth et de lui faire remarquer que si Lucifer, en tant qu'archange, ne pouvait pas avoir mauvais caractère, Dieu, comme souverain bien ne peut *a fortiori* être associé à l'idée d'une imperfection. Retenons seulement à titre documentaire, l'aveu concernant la Franc-Maçonnerie luciférienne.

Nous croyons utile de mettre sous les yeux des lecteurs de la Revue les extraits suivants de la même conférence, qui contiennent des idées utiles à connaître :

« En Maçonnerie, les éléments fâcheux sont surtout représentés par ceux des adhérents qui sont venus à la Maçonnerie par haine de l'Eglise catholique. Il est toujours très ingrat d'entreprendre l'éducation maçonnique d'un anticlérical persuadé que tout ce qu'enseignent les prêtres ne peut être que faux, si bien que pour être dans la vérité il suffit de nier tout ce qu'ils affirment. Ce dogmatisme à rebours n'a rien d'initiatique ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

Je doute que cette déclaration ait été très goûtée par les dirigeants du Grand Orient ou de la Grande Loge, qui font exclusivement de l'anticléricalisme. « La haine de l'Eglise catholique » leur tient lieu de *credo* ; c'est l'étoile flamboyante qui guide tous leurs actes. Décidément le F.·. Wirth est un « F.·. terrible ». Il poursuit :

« Ce sont trois mauvais Compagnons qui assassinent Hiram, personnification de l'esprit maçonnique et de la tradition vivifiante de l'Ordre. Ces meurtriers figurent : 1° Les inintelligents, incapables de comprendre la Maçonnerie dont ils critiquent inconsidérément les usages en préconisant de pseudo-réformes qui sont des mutilations ; 2° Les fanatiques, gens à esprit étroit, condamnant toute opinion qu'ils ne



partagent pas, si bien qu'ils excommunient et prétendent exclure de la Maçonnerie tous les Maçons qui ne sont pas de leur avis ; 3° enfin les ambitieux, qui, loin de se rendre au service de la Maçonnerie, ne songent qu'à s'en servir pour la satisfaction de leur intérêt personnel ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

Le F.. Oswald Wirth, dans la même conférence nous donne certaines indications sur l'initiation maçonnique :

« Un profane, à notre sens, n'est pas consacré Maçon par la vertu sacramentelle d'un cérémonial arbitraire. Il ne le devient qu'en se transformant effectivement et le rituel doit mettre en scène les phases successives de cette transformation... L'initiation se confère en trois grades, qui correspondent aux trois degrés de la vie spirituelle des mystiques chrétiens : vie purgative, vie illuminative et vie unitive»

(*Le Fraterniste*, 13 novembre 1912.)

Même en nous plaçant au point de vue de la thèse sur les sacrements diaboliques, constitués par certains rites maçonniques, thèse que nous soutenons (numéro de janvier, p. 28), dans l'article sur l'*Initiation aux mystères maçonniques*, il nous est impossible d'admettre l'assimilation faite par le F.·. Wirth entre les degrés de la vie mystique et les trois premiers grades de la Franc-Maçonnerie. Les Francs-Maçons ne passent par aucun état comparable aux deux nuits décrites par Saint-Jean de la Croix, et ils ignorent la contemplation passive ou l'oraison de quiétude même adressée à Satan.

En faisant cette assimiliation le F.·. O. Wirth a-t-il réfléchi, s'il connaît les phases de l'état mystique, que dans ces oraisons surnaturelles, Dieu agit sur l'âme non seulement par la grâce, mais encore d'une manière plus effective par « attouchement » par « touches », suivant les expressions des saints et des théologiens mystiques. Quel serait donc l'être surnaturel qui viendrait de même visiter l'âme du Franc-Maçon dans le second grade pour l'illuminer, et dans le troisième pour s'unir à elle ?

Les âmes qui passent par les trois degrés de la vie mystique « sentent » la présence de Dieu et le « voient » d'une manière plus ou moins obscure.

Le F.·. Wirth, puisqu'il assimile à ces états surnaturels, les trois degrés de l'initiation maçonnique, voudrait-il nous dire qui les Francs-Maçons voient et quel est l'être dont ils sentent la présence en passant par le grade de Compagnon et en recevant la Maîtrise ?

Hermétisme

M. Jolivet-Castelot écrit dans le *Fraterniste* :

« Les plus grandes hardiesses de la pensée, les conceptions les plus vastes de l'idée, une véritable ivresse de l'âme éprise de Dieu, le Rêve le plus magnifique peut-être du cerveau de l'homme, furent traduits au moyen de la Gnose, de la Kabbale, de l'Hermétisme. Le germe de toutes les découvertes accomplies et le germe de toutes les découvertes futures gisent dans ces doctrines touffues complexes, dont l'éclat



parfois aveugle, dont le vertige du divin va jusqu'à égarer l'esprit qui se perd dans l'infini et dans l'Absolu ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

Est-ce que l'auteur est du midi ?

Cela expliquerait les hyperboles des lignes ci-dessus, d'autant que M. Jolivet-Castelot ajoute un peu plus loin :

« Evidemment, beaucoup d'erreurs se trouvent mélangées à un peu de vérité ».

Cette constatation est, en effet, plus scientifique que les exagérations précédentes.

On lit encore dans le même article :

« Parmi les antiques littératures de Gnose et de Kabbale hermétique qui se sont succédé depuis les origines imprécises — à travers les Mythes et les Philosophies — jusqu'à nos jours et que nous tentâmes même, il y a une quinzaine d'années, de restaurer presqu'en entier, avec Papus, Stanislas de Guaita, F. Ch. Barlet, Sédir, Saint-Yves d'Alveydre, etc.(ce en quoi nous eûmes peut-être tort, car le cerveau humain ne repasse point par les mêmes phases ou les mêmes croyances identiquement, et la Science positive doit aujourd'hui tout passer au crible de son examen), l'Alchimie est certes une des plus intéressantes à dépouiller. Très vaste, elle constitue à la fois, dans l'esprit de ses adeptes, une religion de la Science et une Science religieuse. Son but capital : la Transmutation des Corps et des Métaux, est en même temps, celui-ci : la Régénération de l'être humain ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

Cela est, je crois, absolument vrai, avec cette différence toutefois que, à mon avis, le but principal des hermétistes était la Régénération de l'homme, poursuivie aussi par les théosophes comme Martinez Pasqualis et Saint-Martin. La transmutation des métaux était laissée aux souffleurs.

Par exemple la conclusion suivante est plus discutable :

« Nous arrivons ainsi à déclarer que la Science Alchimique, basée tout entière sur le Transformisme, représente admirablement le Positivisme contemporain, le Monisme qui unit absolument les deux termes du savoir : la Matière et l'Esprit, ces deux formes indissolubles de la vie universelle et éternelle ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

A mon sens, la théorie de la Régénération, où de la Réintégration, est absolument opposée au Positivisme. Et l'alchimie philosophique cache, sous ses symboles exotériques, un mysticisme profond, auquel ne peut convenir l'adjectif « rationnel ».

Idéalisme

Dans le numéro de la Revue du 15 octobre 1912, p. 899, j'ai signalé quelques idées de M. Paul Vulliaud. Les réflexions, dont j'ai accompagné cette citation, me valent une longue réponse du directeur des *Entretiens Idéalistes*. Quinze pages de cette intéressante Revue, me sont consacrées, dans le nu-



méro de décembre 1912, sous le titre : *Riposte à un nouvel adversaire* (p.313 et suiv.)

Je ne m'en plains pas, et j'aurais fort mauvaise grâce à le faire, puisque M. Paul Vulliaud a bien voulu, pour me répondre, employer son talent d'écrivain et son esprit de polémiste à faire une étude critique sur mon dernier livre *Zoé la théosophe à Lourdes*[1]. Je l'en remercie et je demeure son obligé, sur ce point, jusqu'au jour prochain j'espère, où la publication d'un nouvel ouvrage de lui, me permettra de rendre à M. Vulliaud, je n'oserais pas dire avec le même esprit ni le même talent, mais avec autant de délicate franchise et de sincère impartialité, la gracieuseté qu'il vient de me faire.

En attendant, il ne m'est malheureusement pas possible de suivre le directeur des *Entretiens Idéalistes*, sur le terrain où s'il s'est placé. Voici, en quelques mots, pourquoi :

Quand un ouvrage est terminé et le bon à tirer donné, un auteur doit avoir dit tout ce qu'il avait l'intention d'imprimer sur le sujet traité, en expliquant, d'une manière aussi claire et précise que possible, sa pensée. Il n'y a donc pas lieu pour lui d'y revenir, et la parole est à la critique. C'est ce que j'ai fait pour l'ouvrage analysé par M. Vulliaud. Ma conception comportait deux parties, la première a été traitée dans *l'Expiatrice*,[2] la seconde, dans *Zoé la Théosophe à Lourdes*, en tenant compte des objections faites au volume précédent. Il ne m'appartient pas, je crois, de discuter, dans la Revue, mes œuvres. Mon rôle se borne à enregistrer les critiques, à remercier leurs auteurs et à en faire mon profit. Mais j'estime que je n'ai pas à défendre, ni à expliquer mon œuvre, elle se défend toute seule. Et la façon dont mes idées ont été comprises me fournit des documents psychologiques, parmi lesquels les pages si intéressantes où M. Vulliaud a exprimé les impressions que lui avait causées la lecture de mon livre sont venues prendre une place de choix.

Ceci dit, et je demande pardon aux lecteurs de la Revue d'avoir été obligé de me mettre en scène, nous allons examiner la réponse de M. Vulliaud, en ce qui touche les questions soulevées par la critique parue dans notre numéro d'octobre. Je le ferai avec beaucoup de courtoisie et, si je suis obligé de formuler des conclusions un peu sévères je ne m'écarterai, j'espère, en rien des égards dus à un écrivain de la valeur intellectuelle de M. Vulliaud. Il déclare que les *Entretiens Idéalistes* sont une Revue Catholique, la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* fait la même profession.

Il ne saurait donc, même si nous différons sur certains points, y avoir place pour aucune malveillance dans les polémiques que ces divergences peuvent soulever. Nous combattons des idées et non des personnes. C'est ainsi que j'ai compris sa réponse, je pense qu'il voudra bien juger de même mes explications.

J'ai dit que M. Vulliaud ne me semblait pas avoir apporté un bon argu-

1. *Zoé la théosophe à Lourdes* par CHARLES NICOULLAUD, 1 v. in-8°. Vigot Frères, Edit.
2. *L'Expiatrice* par CHARLES NICOULLAUD, 1 vol. in-18°. Perrin et Cie, Edit.



ment dans sa polémique avec le savant et respectable auteur des *Infiltrations Maçonniques*.

Voici la riposte du spirituel directeur des *Entretiens Idéalistes* :

> C'est à croire que ce mystique— le mystique,c'est l'auteur de *Zoé la Théosophe* — rentrait dans une nuit obscure pour lire et les attaques de M. Barbier et notre réponse où peut bien s'être glissé, puisqu'elle a 140 pages, plus d'un bon argument ».

Je ne sais pas si je suis toujours dans « la nuit obscure », suivant l'attique expression de M. Vulliaud, mais j'ai de la peine à admettre que longueur soit synonyme de valeur, et que la force d'un raisonnement se mesure au lignomètre.

Il est vrai qu'une note, en bas de page, indique que l'« anti-Barbier a été composé à minutes perdues, voulant perdre le moins de temps possible à la réfutation... ». (Je crois qu'à la réflexion, on nous saura gré des points de suspension).

M. Vulliaud a tout à la fois trop d'esprit et de goût littéraire pour ne point admirer Molière, il nous permettra donc de lui citer le *Misanthrope* :

ORONTE

Au reste, vous saurez
Que je n'ai demeuré qu'un quart d'heure à le faire.

ALCESTE

Voyons, Monsieur, le temps ne fait rien à l'affaire.

Voyons donc. Je lui avais signalé le danger qu'on court a introduire la terminologie de l'occultisme dans les questions religieuses. Pour me répondre sur ce point, M. Vulliaud a relevé chez saint Paul « un langage que nous connaissons, dit-il, pour être celui des gnostiques ».

Saint Paul, parlant à des païens, emploie des termes propres à se faire comprendre d'eux, afin de les amener au Christianisme. Mais nous ne sommes plus au premier siècle de l'Eglise. Et dix-neuf cents ans de catholicisme ont créé une hérédité de pensée, une mentalité, un état d'esprit, et, par suite, une langue parfaitement comprise, même des incroyants, dont il est préférable, je crois, de ne pas se départir. Il est d'autant moins nécessaire de recourir aux termes de la Kabbale et de l'occultisme, qu'il faudrait commencer par refaire, sur ce point, une éducation particulière pour inculquer dans les esprits la science païenne. Ce qui est bien inutile, pour ne pas dire dangereux.

M. Vulliaud croit que si la fête de la Sainte Trinité a été élevée, par décret du 24 juin 1911, de la deuxième classe à la première, cela tient à ce que la Revue *La Papauté et les Peuples* a inséré, en janvier 1905, un article de M. Le Leu demandant cette élévation, lequel article s'appuyait sur « la doctrine Cabalistique ». Il y a, dans cette assertion une telle ignorance sur la manière dont travaillent les grandes Congrégations Romaines, et sur les raisons qui décident la promulgation des décrets de la Sainte Eglise, qu'il



est inutile d'insister. Il suffit de citer. Mais, cependant, nous serions curieux de savoir si M. Le Leu, qui inspire, d'après M. Vulliaud, les décisions du Saint Père, en matière de liturgie, est le même que M. L. Le Leu, secrétaire général de l'*Alliance Spiritualiste*, fondée par Mme Jeanne Beauchamp et présidée par M. Albert Jounet ?

J'ai reproché à M. Vulliaud de soutenir qu'il y a analogie et succession entre les mystères anciens et le culte mosaïque, entre la religion d'Orphée et la religion du Christ. Il reconnaît que l'objection est grave et essaye de « légitimer sa théorie ».

Pour cela, il produit d'abord un texte de saint Cyrille, sans spécifier auquel des deux Cyrille Docteurs de l'Eglise, il l'emprunte. Ce texte est ainsi conçu :

Puisque Dieu fit ce changement du nom du patriarche (d'Abram en Abraham), il est manifeste que depuis longtemps avait été prémontré dans l'Ecriture le dogme secret et tout à fait ineffable de la Sainte Trinité (*Nova Patrum bibliot*. T. III, p. 285).

Puis M. Vulliaud ajoute :

« Mais cette doctrine fut déclarée en plein Concile, le II[e] de Nicée, lorsqu'on cita le *Panégyrique de tous les saints glorieux et illustres martyrs*, composé par le diacre Constantin... Il est dit : « Abraham, notre père, qui excellait dans l'amour de la Sagesse, a connu et compris, autant qu'il lui a été permis, les choses les plus sublimes, » par la profondeur de ses recherches et plus encore par sa foi, et il a été clairement » et sûrement initié aux mystères mêmes de la Trinité et de notre culte saint ». (*Spicileg. roman*. T. X.)

« Aucun Père ne protesta, pas même pour le dernier membre de phrase.

« C'est là un des textes les plus forts dont nous disposions en une telle controverse »[1].

1. M. Vulliaud annonce ces deux textes par cette phrase pompeuse : « Reproduisons des enseignements presque ignorés, mais d'une telle puissance, que nos contradicteurs perdront l'envie de chicaner ». (*Entretiens idéalistes*, décembre 1912, p. 324). Il est difficile, en effet, de chicaner un auteur qui veut jeter de la poudre aux yeux, ou bien qui est ignorant de la critique patristique.

Le premier texte, tiré de S. Cyrille d'Alexandrie, est dans la partie latine de la *Nova Patrum bibliotheca* (III, 285 ; Rome, 1845). Il est assez curieux pour que nous le reproduisions en entier.

S. Cyrille d'Alexandrie C 2134

Novae Patrum bibliothecae tomus tertius, Rome, 1845, in-4°, PART. LATIN., p. 285.

« Abrahami transnominatione significari comperimus ternarium numerum divinarum sublimium personarum. Nam quum Abram appellaretur inclytus patriarcha, Abraham divinitus transnominatus fuit. Id si quis volet interpretari, nominis quidem priorem litteram A, cum copulata sibi et proxima B, omnino comperiet, facta etiam trajectione alterius A, quæ est post R, significare *patrem* : etenim *aba*, *patrem* interpretamur. Quod si postremam litteram, id est M, cum copulata sibi et proxima A legere et replicare quis voluerit contrario ordine, inveniet, adsumpta simul eadem R, inveniet inquam significatum *altissimus* : reapse enim *mar* explicatur *altissimus*, quod vocabulum sanctissimi Spiritus denotat personam ; quippe quia Deum ipsum naturaliter esse haec nos dictio periphrastice docet : nihil enim est aliud *altissimus* quam omnino suapte natura Deus. Quum igitur haec a Deo facta fuerit patriarchae transnominatio, deprehenditur manifeste, jamdiu scriptum praemonstratumque fuisse sanctae quoque Trinitatis ineffabile prorsus arcanumque dogma : manifeste omnino, vi ipsius vocabuli, demonstrante ac significante mysticeque nos docente Patrem Filiumque et sanctum Spiritum ipsa Abrahami appellatione, juxta Christi



Je me demande, en voyant M. Vulliaud appuyer sa discussion sur ces citations qui ne prouvent rien, dans l'espèce, s'il ne s'est pas fait, à son insu, dans l'esprit du docte directeur des *Entretiens Idéalistes*, une confusion entre les *mystères antiques*, ensemble de doctrines et de pratiques connues des seuls adeptes, et les *mystères catholiques*, dogmes ou faits religieux inaccessibles à la raison et révélés par Dieu, comme le mystère de la Sainte Trinité, par exemple ?

Quoi qu'il en soit, les textes, rapportés comme étant le plus fort argument trouvé sur la question, établissent qu'Abraham, qui a reçu la promesse, avec lequel Dieu a fait une alliance, a eu, « *autant qu'il lui a été permis* », surtout « par sa foi » la révélation de la Sainte Trinité. En quoi cela démontre-t-il une analogie et une succession quelconques entre les Mystères

servatoris nostri in theologico sermone perspicuum apprime denominationem, enumerationem ac traditionem ». Voilà le texte cabalistique.

Mais M. Vulliaud se garde bien de donner la note finale du cardinal Maï, l'éditeur de la *Nova bibliotheca Patrum*, conçue en ces termes : « *Hæc mihi clausula subobscura est* ». Ce savant n'y comprit rien ; peut-être n'était-il pas versé dans la Cabale ? Puis M. Vulliaud ne nous avertit pas que le texte précité n'existe qu'en latin, et qu'on ne l'a jamais eu en grec, langue dans laquelle écrivait S. Cyrille. De plus, M. Vulliaud laisse sous silence l'omission de ce passage dans l'édition de Migne. Enfin, il nous cache (lui qui pénètre si bien le sens ésotérique de toute chose) que ce logogriphe cabalistique n'est ni dans le style, ni dans l'ordre d'idées de S. Cyrille d'Alexandrie, et que tout critique sérieux, au courant de la science patristique, le tiendra pour un texte apocryphe et interpolé.

Quant à la seconde citation, elle ne se rattache nullement à la Cabale ou à la Gnose. Voici la traduction littérale du grec :

« ...Qu'Abraham, appelé notre ancêtre, homme remarquable par son désir de la sagesse, homme arrivé, autant qu'il est possible, à la compréhension des choses plus parfaites, et par sa recherche considérable, et par sa foi encore plus grande, (Qu'Abraham) ait été initié aussi, aux notions relatives à la Trinité et à notre vénérable culte, cela est fort certain et fort évident... »

Personne ne conteste que, d'après certains Pères de l'Eglise, quelques patriarches et prophètes de l'Ancien Testament n'aient eu, peut-être, par suite de révélation divine, une connaissance plus ou moins explicite du mystère de la Sainte Trinité. Aussi avons-nous lieu de nous étonner de la réflexion inconsciente qu'ajoute M. Vulliaud : « Aucun Père ne protesta, pas même pour le dernier membre de phrase ». Il y avait si peu matière à protestation que ce passage n'est pas même consigné dans les Actes du deuxième Concile de Nicée (Cf. MANSI, XIII, col. 186. A noter que cette opinion n'a jamais eu la valeur d'une vérité théologique.

Puisque M Vulliaud part de ce principe, qui est la négation totale de l'Evangile : « *Tant qu'on s'acharnera à instruire les gens comme si la Divinité transformée en chair était venue se promener dans les rues de Jérusalem, le nombre des modernistes ne fera que croître et embellir, et ce sera logique, il n'est pas possible à tout le monde, en effet, de croire des absurdités* (*Entretiens idéalistes*, août 1912, p. 100), il a tort de chercher dans les Pères la confirmation de sa doctrine ; il ne peut y trouver que sa condamnation. C'est ainsi qu'en lisant encore deux lignes du discours de Constantin le diacre, il eût constaté que le mystère de l'Incarnation a dû, selon cet auteur, être révélé à Abraham : « *Mysterium quoque unius de Trinitate personæ, Dei scilicet Verbi posterioribus sæculis incarnati...* ». (MIGNE, *P.G.*, LXXXVIII, *col.* 495). Ce Verbe de Dieu incarné, c'est la Divinité transformée en chair,qui est venue se promener dans les rues de Jérusalem ». Voilà ce qu'enseignaient tous les Pères, sans initiation cabalistique ou gnostique, sans recours aux mystères païens si profondément étrangers au *mysterium absconditum a sæculis et generationibus* (*Colos*, I, 26). Et si M. Vulliaud tient à compléter sa science patristique par quelque définition du second Concile de Nicée, il pourra lire, à la suite du Symbole, l'exposition de la doctrine christologique, c'est-à-dire du Fils de Dieu fait homme, et plus loin ce simple canon : « Si quelqu'un ne confesse pas que le Christ Dieu s'est incarné dans la nature humaine, qu'il soit anathème ». (MANSI, *lib. cit.*, col. 399).

(*Note de la rédaction*).



anciens et le culte mosaïque, entre la religion d'Orhpée et la religion du Christ ?

Je sais bien que M. Vulliaud n'est pas l'inventeur de cette théorie. On la retrouve chez presque tous les auteurs Francs-Maçons du dix-huitième et du dix-neuvième siècle.

La Franc-Maçonnerie s'étant déclarée l'héritière des Mystères de l'Egypte, ses écrivains voudraient nous faire croire que ceux-ci cachaient des notions philosophiques et morales très élevées.

M. Paul Vulliaud apporte l'appui de son talent à cette théorie, que je tiens pour contraire aux documents historiques ; il est libre de croire au côté vertueux des mystères de Thèbes, de Memphis, d'Eleusis et autres, et de se ranger à la manière de voir des écrivains de la Franc-Maçonnerie.

J'ai exposé dans la Revue (numéro de septembre, p. 373 et suiv.) le résultat de mes recherches à ce sujet et malgré que les conclusions que j'en ai tirées soient jugées trop « simplistes », je n'ai à les modifier en quoi que ce soit. Mais il s'agit là d'une question d'érudition dans laquelle chacun peut conclure suivant ses inclinations particulières, sa pensée intuitive et ses travaux personnels.

Il n'en est pas de même du point par lequel je termine cette trop longue note.

J'ai relevé sous la plume de M. Vulliaud la phrase suivante que je suis obligé de répéter :

« Mais tant qu'on s'acharnera à instruire les gens comme si la Divinité, transformée en chair, était venue se promener dans les rues de Jérusalem, le nombre des modernistes ne fera que croître et embellir et ce sera logique, il n'est pas possible à tout le monde, en effet, de croire des absurdités ».

M. Vulliaud explique que le mot « promener », dont l'irrévérence avait été relevée par ses amis eux-mêmes, est une « irrégularité de langage » due à la polémique, et employé pour suggérer l'idée « d'apparence sensible ». Il n'y a donc pas lieu d'insister sur la forme.

Occupons-nous seulement du fond, que M. Vulliaud passe sous silence dans ses explications.

Enregistrons d'abord la protestation du directeur des *Entretiens Idéalistes* contre « le grief de vouloir rendre ésotérique le catholicisme ». Par conséquent nous devons prendre la phrase ci-dessus dans son sens littéral. Il ne s'agit plus seulement, alors, d'une idée fleurant le modernisme, comme je l'avais écrit, mais bien d'une hérésie niant la divinité du Christ.

En effet, de deux choses l'une. Ou bien M. Vulliaud croit que la Divinité, en tant que seconde personne de la Sainteté Trinité, le Verbe de Dieu, s'est, non pas *transformée en chair*, ce que personne n'a jamais enseigné, mais revêtue de chair pour venir se manifester, sous une apparence sensible, dans les rues de Jérusalem, et il est catholique. Mais alors ou ne comprend pas comment il a pu écrire la phrase ci-dessus rapportée, et traiter cette vérité enseignée par l'Eglise, d'absurdité.

Ou bien il croit, comme il l'a écrit, qu'on a tort de s' « acharner à instrui-



re les gens » de ce dogme, qui n'est autre que celui de l'Incarnation — et alors il n'est ni catholique, ni même chrétien, mais hérétique.

Je pense que M. Vulliaud n'insistera pas pour que je lui cite les décisions des Conciles qui ont condamné cette hérésie Un numéro entier de la Revue n'y suffirait pas.

Martinisme

Nous extrayons les lignes suivantes du journal le *Fraterniste* :

« On nous a souvent demandé des renseignements sur l'ordre maç M∴artiniste, ordre occultiste par excellence, dont on trouve quelques ateliers en France, beaucoup dans le nord de l'Algérie et à l'Etranger.

« L'ordre Martiniste, comme tous les ordres maçonniques, ne met aucun obstacle à la recherche de la vérité. Il est, en somme, une Religion Universelle faite d'Amour et de Fraternité.

« La morale Martiniste, très pure, très élevée, permet au Fraternisme de compter les martinistes sous sa bannière d'amour et d'altruisme. Le *Fraterniste* compte d'ailleurs parmi ses abonnés de nombreux martinistes. »

(*Le Fraterniste*, 27 décembre 1912.)

On voit qu'un lien intime réunit toutes ces sectes, dont le premier but est la destruction de la Sainte Eglise. Cela montre l'intérêt qu'il y a, pour ceux qui veulent la défendre, à suivre avec soin les agissements d'associations qui, au premier abord, ne paraissent avoir aucun rapport avec la Franc-Maçonnerie et les Sociétés secrètes. Tôt ou tard on finit par découvrir entre elles une liaison ésotérique.

Modernisme

M. Jollivet-Castelot écrit, à propos du Modernisme :

« Quelles furent les causes d'un échec aussi rapide qu'irrémissible ? Peut-être l'intransigeance de Pie X, la puissance de la discipline épiscopale, l'ignorance de la majorité du clergé ; mais surtout l'hypocrisie des prêtres modernistes. Sauf de rares exceptions comme Loisy, Houtin, Hébert, d'ailleurs acculés aux dernières extrémités, et plutôt chassés de leurs soutanes, les autres, même Tyrrell, prétendaient rester prêtres, louvoyer, se courber sous les menaces, quitte à reprendre aussitôt le masque afin de saper l'Eglise par le sanctuaire... Ces palinodies, brutales ou jésuitiques, finissent régulièrement par la culbute des acrobates et de leurs idées. Mieux vaut la belle loyauté, non italienne, mais bien française. »

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, décembre 1912, p. 393).

Sévères conclusions d'un adversaire de l'Eglise, dont les esprits à tendance moderniste pourront faire leur profit. Ils y voient ce qu'on exige d'eux : un reniement complet.

Nécrologie

Le *Fraterniste* annonce en ces termes la mort d'une adhérente de marque :

« Madame Vallée, qui s'adonnait tout particulièrement à la pratique du magné-



tisme curatif, et dirigeait à Nantes, depuis de longues années, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, un groupe spirite très bien organisé, vient de mourir des suites d'une chute survenue dans l'escalier d'une maison où l'on avait réclamé ses services...

« Conformément à ses dernières volontés, la famille a eu le rare courage, dans un pays dominé par le clergé, d'adresser à ses amis la lettre de faire part, qu'on pourra lire quelques lignes plus loin, et qui a produit une excellente impression dans le public.

« Une amie intime de la défunte a récité, d'une voix émue, au cimetière, les prières de circonstance contenues dans le recueil de méditations spirites d'Allan Kardec, publié par M. Leymarie, le distingué directeur de *la Revue Spirite*.

« Naître, mourir, renaître encore et « progresser sans cesse, telle est la « loi. » **A. K.**

« Les Morts ne sont point les ab- « sents, ce sont les invisibles. »

Victor HUGO.

M

Vous êtes prié d'assister, jeudi 28 courant, aux obsèques civiles de

Madame Veuve Vallée

née **BESSAGNET**

désincarnée en son domicile, rue Saint-Similien, 16, à l'âge de 61 ans

Le Deuil se réunira, rue Saint-Similien, à 3 heures 3/4.

PROFESSION DE FOI

L'inhumation civile de Madame Veuve VALLÉE-BESSAGNET, n'est point un acte d'irréligion, mais, au contraire, l'affirmation de croyances puisées dans la doctrine du Spiritisme, et qui ne peut être représentée par aucun ministre existant, étant le culte de la Raison.

Madame Veuve VALLÉE-BESSAGNET croit en Dieu, principe de la Vie Universelle ; elle croit à la continuation de la vie après la mort du corps, aux vies successives que l'esprit parcourt pour s'élever, de degré en degré, vers la perfection, par la réincarnation, jusqu'à épuration complète ; elle croit à la solidarité des Etres, à la communication possible entre les vivants et ceux improprement appelés les morts.

C'est dans ces dispositions qu'elle est rentrée dans le monde des esprits, sa véritable patrie.

Priez pour ELLE !

Nantes, le 27 novembre 1912.

(*Le Fraterniste*, 20 décembre 1912.)

On lit dans la *Revue Spirite :*

« Nous apprenons avec regret la désincarnation à l'âge de 66 ans de M. A. Laurent de Faget, le distingué directeur du *Progrès Spirite*... Notre confrère, bien connu de tous les spirites et spiritualistes, était un écrivain distingué. Poète très goûté, il a publié entre autres ouvrages : *L'art d'être heureux* ; *De l'Atome au Firmament* ; *La Muse irritée*. Réponse aux « Blasphèmes » de Jean Richepin. A l'apparition de ce dernier volume, Emile Augier et François Coppée écrivirent à l'auteur pour le féli-



citer d'avoir soutenu, contre la folie et l'erreur, le combat de la lumière et de la vérité ».

Si nous en croyons le passage suivant d'un discours prononcé par A. Laurent de Faget, au Congrès spirite international de 1889, le directeur du *Progrès Spirite* avait une « largeur d'esprit » qu'on voudrait rencontrer plus souvent parmi les disciples d'Allan Kardec :

« Spiritualistes de toutes les dénominations, vos croyances sont respectables, car elles élèvent l'homme au-dessus de lui-même. N'opposez pas le bouddhisme au Christianisme, la science à la révélation, le fait brutal à la théorie mystique ; tout s'enchaîne, se lie étroitement ; l'ombre nous fait connaître la lumière, le mal nous décèle le bien ; nous gravissons à travers l'obscurité des premiers âges, les luttes de l'humanité ; à travers les larmes et le sang répandus, nous gravissons les marches sublimes du progrès. Si le bas de ces marches fut ténébreux, regardez au faîte : vous le verrez resplendissant de lumière ! »

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 764.)

« Nous apprenons la désincarnation de M. le Docteur Théo Hansmann, de Washington (Etats-Unis), très connu pour ses photographies spirites. Le Docteur Hansmann quitte le plan physique à 80 ans, un bel âge ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

Occultisme

Les membres des Sociétés secrètes, les Théosophes, les Hermétistes, les Occultistes de tout acabit, sont décidément pleins de tendresse pour les sectaires de Mahomet depuis que la vieille monarchie Ottomane est devenue « jeune Turc ». En voici un nouvel exemple emprunté à M. Jollivet-Castelot :

« L'agression balkanique, la marche « triompnale » des armées bulgares, serbes, monténégrines et grecques suivies (et non point précédées à coup sûr !) par les quatre forbans souverains qui se sont alliés en la circonstance, ne suscitent en rien l'enthousiasme de mon esprit. Au contraire. La Croisade contre l'Islam n'est qu'un lâche guet-apens et si la Croix, sanglante, triomphe du Croissant, cette victoire ne la grandira pas aux yeux des honnêtes gens...

« Cette guerre a été voulue, par conséquent « tolérée » en fait par l'Europe, dont le rêve était de détruire le noble empire islamique.. ».

Et M. Jollivet-Castelot constate mélancoliquement que :

« Nous retournons au militarisme et à la religion qui se joignent toujours étroitement... L'échec de l'antimilitarisme est indéniable ; la Franc-Maçonnerie sommeille ; le Socialisme reste stationnaire ; le Pacifisme piétine sur place... Les cerveaux ne sont pas préparés ; ils vibrent aux grands mots de Patrie, d'armée, de guerre, de tradition, pourtant si vains et si gros de catastrophes et de crimes...

« Luttons contre le prestige de l'uniforme et de l'Autorité ! Cultivons, socialistes, penseurs, écrivains indépendants, anarchistes, instituteurs, cultivons autant que possible, le *sentiment international*. Au chauvinisme, aux croyances confessionnelles, opposons la noblesse de la Religion universelle et de l'Union des Peuples. IL FAUT AFFAIBLIR PARTOUT, DÈS L'ENFANCE, LE SENTIMENT NATIONAL ET CONFESSIONNEL exclusif, égoïste, faussement patriotique... »

(*Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, décembre 1912, p. 368 et suiv.)



Pourquoi M. Jollivet-Castelot qui, on l'a vu plus haut à l'article *moderniste*, déclare aimer la « belle loyauté bien française » prône-t-il le « sentiment international » contre le « sentiment national » et l'idée de Patrie ?

Faut-il chercher la réponse à cette question dans les lignes suivantes de M. Paul Nord :

« On renaît dans des nations différentes pour montrer l'inanité des frontières humaines ».

(*Le Fraterniste*, 13 décembre 1912.)

La réincarnation est, il faut en convenir, pleine de surprises. Nous savions déjà que nous n'avions pas de sexe fixe : ni homme, ni femme... et maintenant voici que nous ne sommes pas même auvergnat !

M. *Edouard* Guibal n'admet pas l'identité entre la matière et l'énergie que professent d'autres occultistes :

« Au lieu de considérer, comme le font beaucoup, que la Matière est la seule substance existant dans l'Univers et qu'elle peut se transformer en énergie, en intelligence même, nous estimons que l'Univers comprend plusieurs substances formant des groupes distincts. La Matière constitue un de ces groupes ; l'énergie, un autre ; l'intelligence, un troisième ; le principe qui préside à la vie, un quatrième ; etc., etc... Nous ne rechercherons pas si les groupes considérés dérivent tous d'une substance unique. Cela nous paraît d'ailleurs impossible car, de cette unité primordiale, ne pourrait pas naître la diversité observée : la loi des combinaisons s'y oppose ; il faut au moins deux substances pour en former une troisième. L'unité de substance est une simple supposition... »

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 744.)

Nous enregistrons quelques opinions nouvelles sur la question posée par le journal du Magnétisme : Peut-on prédire l'Avenir ? Le Docteur Ferrua, directeur de l'Institut de psycho-Physiologie expérimentale de Londres, écrit :

« La crédulité humaine a été de tout temps honteusement exploitée par des jongleurs peu scrupuleux, à l'affût de gains faciles : astrologues, graphologues, diseuses de bonne aventure, cartomanciennes et chiromanciennes, somnanbules lucides et autres gens rompus au commerce des tromperies et des mensonges. Elle l'est aujourd'hui plus que jamais, ce qui ajoute au discrédit dans lequel sont tombées les recherches concernant la divination, quoiqu'il y ait des hommes d'une incontestable valeur intellectuelle et morale, dont on ne peut mettre en doute la compétence et la sincérité, qui ont essayé de débrouiller de la masse des faits légendaires, apocryphes et fabuleux, quelques points de repère à l'abri de la critique.

« L'art de prédire l'avenir ne s'apprend pas... La divination pure, dégagée de tout lien d'intérêt personnel qui pourrait en amoindrir le crédit, échappe au contrôle de la science. Elle demeure inexplicable quoiqu'on ne puisse la nier ».

D'après M. Pierre Piobb :

« Pour avancer une certitude au public il faut posséder une loi et non une série de remarques. Les remarques forment une opinion, mais la loi seule donne la certitude.

« J'ai l'opinion pour l'affirmative très forte, très bien assise ; mais je n'ai pas la loi ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, décembre 1912, p. 106 et suiv.)



M. Jollivet-Castelot s'entend décidément mieux à traiter les questions d'Hermétisme ou de science occulte, que celles de patriotisme. En voici la preuve :

« La Lumière Astrale, tel est le commun réceptacle où puisent les sciences occultes. Ce milieu astral est précieux, car il n'explique en somme rien — ou guère — mais il prête un appui à l'intelligence anxieuse des chercheurs, il semble combler une lacune comme l'hypothèse actuelle de l'Ether, ce Protée invisible, insaisissable, imperceevable, et cependant nécessaire, qui sert de limite à notre cerveau si borné. Lumière Astrale-Ether. C'est la Matrice de Maya. C'est le Laboratoire de l'Univers. Nous n'en connaissons rien ou presque ; c'est pourquoi, d'ailleurs, il nous rend — miroir de l'illusion — tout ce que nos rêves, tout ce que nos théories multiples et successives lui ont généreusement donné ».

....

« Que par l'Univers, soit sur les autres terres de l'Espace, soit en des milieux plus subtils, des êtres, situés plus haut sur l'échelle de la vie, existent en innombrable quantité, manipulant à leur gré et selon leurs besoins propres des mondes et des énergies, c'est là une hypothèse permise, séduisante, s'efforçant à deviner l'infinité du Cosmos, mais ce n'est qu'une hypothèse et nous ne devons point la considérer comme d'ordre nettement scientifique, non plus que la correspondance entre d'autres entités et nous-mêmes ».

(*Le Fraterniste*, 20 et 27 décembre 1912.)

Psychisme

Nous lisons dans *La Revue Spirite* les recettes pratiques suivantes pour la culture de la volonté :

« Dire chaque soir avant de vous coucher une de ces phrases : *Je voudrais acquérir une forte volonté, je vais avoir une forte volonté.*

« Lorsque vous avez répété ces phrases plusieurs fois de suite, vous avez créé dans votre atmosphère des idées de désir d'avoir une forte volonté ; ces idées de désir vous aideront plus tard à créer des idées de volonté.

« Quelques jours après, vous dites: *Je commence à avoir une forte volonté, j'ai maintenant et j'aurai toujours une forte volonté.*

« Lorsque ces phrases auront été répétées pendant longtemps, vous aurez autour de vous des idées de volonté, et il vous suffira de vouloir une chose pour que ces idées viennent renforcer votre volonté.

« Ces exercices semblent bien insignifiants, cependant ils donnent un excellent résultat.

« Certaines personnes devront adjoindre à ces exercices ceux destinés à développer l'esprit de résistance, c'est-à-dire ne pas se laisser influencer par les autres. Elles diront alors : *Je voudrais que personne ne m'influence, ne puisse m'influencer*, puis : *Bientôt personne ne m'influencera*, ensuite : *Maintenant, personne ne peut plus m'influencer et ne pourra plus jamais m'influencer* ».

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 753.)

Hélas la question est loin d'être aussi simple, et l'auto-suggestion ne suffit malheureusement pas à la résoudre. La parole de l'Apôtre : je veux le bien et je fais le mal est toujours actuelle. Et s'il est vrai de dire que :



« La Volonté est le levier destiné à porter l'âme en avant, car, sans elle, l'âme est aux prises avec toutes les forces inférieures qui retardent son élévation ». (*Ibid.*, p. 754.)

Il faut ajouter que sans la grâce la volonté est impuissante. C'est pourquoi la prière humble est autrement puissante que l'auto-suggestion.

M. Dubois de Montreynaud écrit en parlant de la peur :

« Quant au Spiritisme, qui enseigne la croyance à l'Invisible Bon et à l'Invisible Mauvais (Psychose du Bien, Psychose du Mal), il nous enseigne aussi que la peur est exclusivement due à l'intervention de la Psychose du Mal, c'est-à-dire d'esprits erratiques inférieurs et mauvais. La manifestation des symptômes de la peur se produit au moment précis d'un choc moral ou physique. A ce moment, l'imagination reçoit de l'Invisible (Psychose du Mal) des fantasmagories, des images de personnes décédées, des tableaux, des scènes violentes, terrifiantes, vécues ou non, telles enfin qu'elles peuvent égarer la raison à titre momentané et même permanent.

« C'est ainsi que l'homme que la peur obsède perd absolument tous ses moyens. Seule, sa volonté persiste, mais obsédée, de sorte qu'il est souvent entraîné par elle à fuir quand même le spectacle effrayant qui se déroule devant lui : car, il n'est pas douteux que si parfois son imagination lui donne la représentation, la sensation vraie de ce qui l'épouvante ; parfois aussi, le malheureux voit et entend réellement les acteurs de scènes effrayantes qui s'offrent à lui et auxquelles il est impuissant à se soustraire.

« Oui, il est incontestable que l'homme qui a peur, que l'homme que l'on dit halluciné peut posséder momentanément une clairvoyance et une clairaudience qui lui permettent d'avoir plus ou moins nettement l'impression de cet invisible, dans lequel il a été forcé de pénétrer sous l'influence de l'émotivité particulière qui lui a été donnée par le choc moral ou physique qui a déterminé la peur ».

(*Le Fraterniste*, 27 décembre 1912.)

L'opinion est intéressante à noter, mais ce n'est qu'un point de vue particulier. Il y a d'autres explications du phénomène de la peur.

Rose-Croix

Le Directeur des *Entretiens Idéalistes* annonce qu'il a reçu, d'un correspondant anonyme, un article intitulé : *L'Esotérisme chrétien et le mystère solaire.* Cette communication :

« a été écrite par ordre des Sup. Rev. P. P. Rose-Croix de Londres. Et l'on ajoute que ces Rose-Croix n'ont rien de commun avec « l'ordre soi-disant Kabbalistique « de la Rose-Croix, chevalerie imaginée par S. de Guaita, et qui renferme dans son « sein des intelligences d'élite comme Oswald Wirth, mais qui n'a rien d'authentique « avec les vrais et anciens Frères de la Rose-Croix de la Loge *New Atlantis* d'Angle- « terre ». Le correspondant français de cette Loge ajoute qu'elle « est secrète et ne « paraît sur aucun document maçonnique ».

M. Vulliaud donne ensuite les explications suivantes :

« Ces messieurs se trompent absolument en se figurant que nous nous refusons à la publication de l'article. Il y a deux raisons pour le rendre public : 1° notre époque est trop avide de connaître les institutions secrètes pour garder les documents



historiques qui nous échoient. 2° Il y a trop de gens aujourd'hui portés à l'étude des théories maçonniques, pour ne pas les faire profiter d'un exposé de ces théories rédigé par un adepte.

« Seulement, et c'est la vraie raison de notre retard, les doctrines exposées par notre correspondant ne sauraient être publiées dans une Revue catholique comme les *Entretiens Idéalistes* sans discussion ni réfutation ».

(*Les Entretiens Idéalistes*, décembre 1912, p. 328.)

Voilà qui nous promet un intéressant sujet d'étude. Attendons !

Spiritisme

Les Esprits sont, si nous en croyons les lignes suivantes, des êtres tout aussi inférieurs que nous :

« Tout comme dans les relations mondaines, celles qu'on réussit à nouer avec l'au-delà, doivent, pour devenir durables, être basées sur une sympathie réciproque, une certaine conformité de goût et de pensée.

« Mais, quelque bonne volonté que puissent mettre les Esprits à se rendre à notre invitation, il leur est parfois difficile de le faire : incarnés dans un corps fluidique, ils ont peine à se maintenir dans un milieu plus dense qu'eux. Un trouble atmosphérique, le brouillard, l'humidité, la tension électrique les gênent au point que, malgré le désir qu'ils peuvent en avoir, il leur est souvent impossible de venir causer avec nous...

« On peut se demander de quelle utilité peut être pour nous l'établissement de relations avec des êtres qui ne sont après tout que des hommes privés par la mort de leur instrument d'action et auxquels la transformation subie n'a pas fait acquérir un atome de science, n'a rien fait gagner en élévation morale.

« Restant ce qu'ils étaient au moment de leur entrée dans le monde astral, sans moyens de se perfectionner, puisque perfectionnement implique lutte et que l'existence où ils s'agitent n'en comporte pas, quelle lumière nouvelle peuvent-ils bien nous apporter ?

« Ne serait-il pas plutôt nuisible qu'utile de s'adonner au Spiritisme, puisqu'il ne nous apporte aucune notion que nous ne puissions acquérir dans le commerce avec les vivants et qu'il nous expose aux entreprises d'Esprits mauvais dont l'obsession, véritable possession, peut devenir un danger pour la raison ? ».

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 732.)

L'auteur, qui signe De Rediennsch, répond que le commerce avec les Esprits donne la certitude de la survie de l'homme, que les Esprits consolent ceux qu'ils aiment dans les difficultés et les peines de la vie, qu'au moment de la mort ils les attendent et les guident, puis il ajoute :

« Le Spiritisme est donc, pour ceux qui ont foi dans ce que leur disent leurs correspondants, la source de grandes consolations, de précieux encouragements, de beaux espoirs et de sages conseils »

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 734.)

Sans vouloir rechercher si le commerce avec les Esprits, en admettant sa réalité, produit les effets décrits, constatons que la Religion et la Foi donnent des consolations et des secours bien plus grands encore sans faire courir les risques énoncés plus haut.



Nous avons déjà relevé les inepties dictées sans doute par des désincarnés à M. *Henri* CONSTANT. Les dernières concernent le dogme de la Sainte Trinité et la Sainte Vierge. Mais, pour établir ce qu'il intitule *La Quintessence de la Doctrine Catholique*, M. Constant cite des auteurs... protestants : Lebois, pasteur à Strasbourg, A. Réville, Eugène Pelletan. C'est absolument comme quelqu'un qui pour étudier le Bouddhisme, lirait le Coran.

Voici quelques échantillons des absurdités inventées par les « Esprits » de M. Henri Constant :

« Pour l'Église, *Dieu le Père* n'est plus aujourd'hui qu'une divinité honoraire elle ne le cultive plus ; elle ne lui élève même plus de chapelles. Elle a écarté *Dieu le Fils* en douceur et n'a conservé de lui qu'un *viscère* qu'elle adore sous le nom de *Sacré-Cœur*. Cette ridicule dévotion est due à Marie Alacoque et à son confesseur le jésuite La Colombière. Quant à *Dieu le Saint-Esprit*, lui, qui doit représente. l'amour divin, on ne le connaît pas, on ne l'aime pas, on ne s'en occupe pas. Le culte de la Vierge a tout absorbé dans le monde catholique ».

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 750.)

M. Henri Constant, qui a la prétention de montrer *la Quintessence de la Doctrine Catholique*, devrait savoir que le signe de la Croix, qui accompagne tous les actes et toutes les prières des Catholiques, se fait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Et s'il avait pris la peine de lire les prières de la Sainte Messe, qui est l'acte primordial et par excellence du culte catholique, il aurait vu que ni le Père, ni le Fils, ni le Saint-Esprit n'y sont oubliés.

Que M. Constant vienne, n'importe quel dimanche, assister à la grand' messe dans une église catholique, il y entendra chanter le *Credo* et pourra alors savoir quelle est la *Quintessence de la Doctrine catholique*, dont il parle sans en connaître le premier mot, comme beaucoup d'autres Spirites et Protestants, du reste.

Cela est si vrai et les inepties révélées à M. Henri Constant par ses correspondants de l'au-delà sont si énormes, que la direction de *la Revue Spirite* a tenu à s'en dégager, afin de ne pas compromettre ses amis de l'autre monde.

Elle a fait suivre l'article de son collaborateur religieux de la note suivante :

« Dans toutes les associations religieuses, il y a des esprits plus ou moins avancés, dont les enseignements sont loin de se ressembler : il en est de très élevés que nous nous plaisons nous-mêmes à citer : il en est d'autres qui sont frustes et presque grossiers... Toutes les agglomérations offrent des exemples semblables.

« Il n'est pas rare de trouver des personnes très instruites qui sont incapables de comprendre les beautés du Spiritisme. Pourquoi reprocherions-nous à des gens d'une instruction moyenne de ne comprendre que le Dieu fait homme sous la figure du Christ ? Et pourquoi n'admettrions-nous pas que pour certains cette figure est encore trop haute, trop inabordable, et n'excuserait-on pas ce culte de Marie, qui est après tout la mère de ce Dieu à qui on a élevé des milliers d'églises et de cathédrales ? Flagellons l'hypocrisie et cherchons à relever le niveau des croyances ; mais ne blâmons pas celles qui sont acceptées de bonne foi par des cœurs simples, et parmi lesquels on trouve bien souvent des cœurs de héros et d'héroïnes dignes d'admiration. (N. D. L. R.) ».

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 752, note.)



Il y aurait encore beaucoup à dire sur la teneur de cette explication. Contentons-nous de constater que les « Esprits » qui président à la direction de *La Revue Spirite* sont plus instruits et moins sectaires que ceux qui dirigent le crayon de M. Henri Constant. Il y a, paraît-il, nous allons le voir plus loin, de mauvais plaisants dans le ciel d'Allan Kardec.

Tous les spirites de bonne foi sont unanimes à reconnaître combien les phénomènes qu'ils enregistrent deviennent facilement la proie des fraudeurs. M. Léon Denis le constate encore dans un article reproduit par *Le Fraterniste* :

« Le Charlatanisme s'est souvent emparé des faits psychiques pour les imiter et les exploiter. Il faut se mettre en garde contre le cortège des faux mages, des faux médiums ou de ceux qui, ayant des facultés réelles, n'hésitent pourtant pas à tricher à l'occasion. On doit se garer des tristes industriels qui ne craignent pas de tirer un parti vénal des choses les plus respectables... Il n'est pas moins vrai que les supercheries, les fausses matérialisations, les photographies truquées discréditent le psychisme et entravent la marche de cette science nouvelle, retardent son essor, son développement normal. Mais n'en est-il pas ainsi de toutes les choses humaines ? Si sacrées soient-elles, aucune n'a été à l'abri des manœuvres des fourbes et des imposteurs.

« Il est certain qu'en présence de l'incertitude, de la confusion qui résulte à première vue de tant de jugements contradictoires, bien des hommes hésiteront à aborder ce terrain et à se livrer à une étude attentive. Ce qui se dégage au premier examen superficiel, c'est plutôt la défiance et l'hostilité. Trop souvent, on ne voit de la science psychique que ses côtés vulgaires, surtout les tables tournantes et les phénomènes similaires... Et certains, en présence des récits qui leur sont faits, considèrent les spirites comme des aliénés ».

(*Le Fraterniste*, 6 décembre 1912.)

Nous trouvons la même note, sous la signature De Rediennsch, avec, en plus, des accusations contre les « Esprits » eux-mêmes :

« Il est certain qu'il doit arriver, surtout quand le médium est un professionnel tenu à donner satisfaction, n'importe comment, aux personnes dont la curiosité lui est un gagne-pain et qui se trouve par conséquent obligé de faire croire que toujours les Esprits répondent à son appel, il est certain que celui-ci peut être tenté de donner comme venant d'eux ce qui n'est que le produit de son imagination.

« Il est non moins certain que, tout comme sur la terre, il se rencontre dans l'au-delà des mauvais plaisants, toujours disposés à se divertir aux dépens de ceux qui les reçoivent, à les flatter dans leur vanité, à les abuser par de fallacieuses prédictions, et que ces Esprits-là ne se font pas scrupule de prendre un nom connu, pour donner plus de poids à leurs illusoires paroles ».

(*La Revue Spirite*, décembre 1912, p. 731.)

Toutes ces raisons obligent à faire les plus expresses réserves sur ce que dit M. Jean Béziat, à propos des photographies spirites :

« L'âme, étant immatérielle, ne peut aucunement influencer la plaque photographique, mais les esprits : mansprits, zoosprits, vegetsprits, etc., conservent dans l'au-delà un certain degré de matérialité, celui-là même qui nous apparaît en rêve, et que les spirites appellent perisprit. C'est ce perisprit qui peut être photographié, sous certaines conditions encore à mettre au point ».

(*Le Fraterniste*, 20 décembre 1912.)



Spiritualisme

M. *Albert* JOUNET, président de l'*Alliance Spiritualiste*, écrit :

« Les vivants terrestres ne se doutent pas assez de la dynamique des idées...

« Pour mon compte, à la suite d'années de méditations et d'inspirations, je n'ai plus que trois idées :

« La première, c'est l'idée de Dieu et de la Synthèse.

« Et elle comprend les deux autres : l'idée de Vérité, et l'idée de Tolérance.

« Je rattache tous les efforts, conceptions et réalités à ces trois principes, d'abord et toujours au premier, ensuite aux deux autres, ou, spécialement, à l'un d'entre eux.

« Spécialement et non pas d'une manière exclusive. Car on ne doit jamais les séparer sans retour.

« Ainsi, en ce qui concerne l'œuvre d'*Alliance Universelle* et d'*Alliance Spiritualiste*, je la rattache d'abord à Dieu et à la Synthèse, puis, spécialement, à l'idée de Tolérance. Et ne vous y trompez pas : La force vitale d'une Association, ce n'est pas l'Association, mais l'idée. C'est en puisant, avec une obstination de plus en plus consciente, l'énergie à une source idéale et divine qu'une Association existe dans l'Au-Delà, s'y inféode secrètement les volontés incarnées ou désincarnées, éprises du principe qu'elle sert, et devient ce que les Initiés appellent un Egrégore.

« Et là, dans cette existence occulte, réside le vrai pouvoir d'attraction et de durée.

« C'est l'Association invisible qui est l'Association éternelle.

« Donc relions-nous avec toute la vigueur de notre immortalité, d'abord à l'idée de Dieu et de la Synthèse, ensuite à l'idée de Tolérance. Et attirons, secrètement, par le sublime magnétisme de ces idées, toutes les volontés incarnées ou désincarnées qu'elles influencent, et constituons de la sorte une Association que l'on ne voit pas, mais qui vit, et s'effuse, dans l'Au-Delà, comme une Ame formidable.

« Adonnés ainsi d'abord et surtout à l'invisible, nous sentirons naturel... de nous concerter, bien loin de lutter, avec les œuvres d'union qui sembleraient à des esprits superficiels, les concurrents de la nôtre ».

(*L'Alliance spiritualiste*, novembre 1912, p. 342, 343).

Les doctrines qu'admet M. Jounet dans l'*Alliance Spiritualiste*, et avec lesquelles il compte fonder un Egrégore dans l'Au-Delà, sont :

Le Monisme immortaliste, le psychisme, le spiritisme, les philosophies spiritualistes (MM. Boutroux, Bergson, William James, etc.), le déisme rationnel, la libre-pensée spiritualiste, la théosophie, les occultistes occidentaux, c'est-à-dire les Martinistes, le Comtisme religieux, le Fusionisme, le Dualisme, la Religion Universelle de Charles Fauvety, la Religion Essénienne, le Tolstoïsme, les mystiques libres, les sauvages qui invoquent les esprits et le Grand Esprit, le Shintoïsme au Japon et le culte des ancêtres en Chine, la Religion de Lao-Tseu, le Brahmanisme, le Bouddhisme du Nord, le Jaïnisme, le Parsisme, l'Islam : Sunnites, Chiites et Wahabites arabes ; le Judaïsme, le Bahaïsme, le protestantisme et ses multiples sectes ; l'Eglise Swedenborgienne ; l'anglicanisme , les deux Eglises gnostiques ; les Eglises d'Orient : Grecque, Russe, Arménienne, Copte, Nestorienne, etc ; et enfin l'Eglise Catholique.



C'est avec cette Olla-podrida que M. Jounet espère faire, grâce à la « Synthèse de Tolérance », une « Synthèse religieuse ».

« Ce que je voudrais, c'est le rassemblement de toutes les doctrines, c'est le grand orgue moral, philosophique et religieux du monde avec toute la colonnade de ses tuyaux dressant leur multitude, et tout son géant clavier.

« Et nous appellerons des cieux l'Archange de l'impartial Amour. Et il viendra jouer une symphonie à la mesure de l'orgue immense ».

(*L'Alliance Spiritualiste*, novembre 1912, p. 341.)

Nous empruntons à M. *Ernest* Bosc la plus récente définition de l'Egrégore, sur lequel les occultistes ne sont pas toujours d'accord :

« Non seulement la parole, le verbe peut créer des germes de vie, mais nous savons aussi que la pensée crée des formes, qui, elles, sont également des germes de vie et constituent des êtres ; et, de même que les hommes mauvais, méchants créent de mauvais génies, des *Entités du Mal*, de même, les hommes de bien, pieux, altruistes peuvent créer des *Entités du Bien*.

« Ces Entités du bien et du mal constituent des collectivités qu'on dénomme des *Egrégores*, qui vivent dans l'espace autour de nous, et, suivant leurs essences, nous aident ou nous entravent dans notre marche ».

(Ernest Bosc, *Germes de Vie de l'Astral*, p. 21.)

Par conséquent M. Jounet, qui veut créer dans l'Au-Delà une Association, un Egrégore, comme l'*Alliance Spiritualiste*, avec les nombreux groupements que nous venons d'énumérer et au milieu desquels lui et quelques-uns de ses adeptes ont la prétention de représenter l'Eglise Catholique, doit admettre l'axiome formulé ainsi par Stanislas de Guaita :

« C'est un axiome de la Magie que tout verbe crée ce qu'il affirme ».

(*Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 103.)

Or, il est une autre vérité, certaine celle-là, enseignée par la théologie catholique, c'est que SEULE la parole de Dieu est créatrice. Nul être créé ne peut créer. La création est un privilège de la Divinité.

Comment le catholique M. Jounet peut-il s'entendre avec l'occultiste qui préside aux destinées terrestres de l'*Alliance Spiritualiste* ?

Théosophie

Nous avons dit, dans le dernier numéro de la Revue, que Mme Annie Besant, présidente de la Société Théosophique, appartenait à la Franc-Maçonnerie.

La Lumière Maçonnique reproduit une photographie représentant un groupe de maçons et de maçonnes aux Indes (rite mixte) avec les explications suivantes :

« Nous devons à l'obligeance d'une T.·. C.·. S.·. du *Droit Humain*, et pour les lecteurs de la *Lumière*, la communication de la photographie reproduite ci-dessous qui représente un groupe formé de membres des RR.·. LL.·. Maçon.·. mixtes de l'Ordre Maçon.·. mixte *Le Droit Humain*, et du Suprême Conseil universel mixte aux Indes.



« Voici des FF.·. et des SS.·. Anglais, Hollandais, Français, Hindous, et de l'île de Ceylan, qui se sont réunis dans l'Inde anglaise, à Adyar, à l'occasion de la pose de la première pierre d'un nouveau Temple destiné à abriter les Maçons de l'Ordre mixte ».

On sait que le siège central de la Société Théosophique est à Adyar.

« Dans le groupe, les SS.·. ayant le front marqué d'un point sont des Hindoues que leurs maris (FF.·. du *Droit Humain*) ont amenées à penser librement et à se dévoiler.

« La S.·. qui est placée au premier rang, au milieu, est la S.·. Annie Besant, 33e, à sa droite est la S.·. Francesca Arundale, 33e, à la droite de celle-ci, le F.·. Arundale, 30e.

(*La Lumière Maçonnique*, septembre-octobre 1912, p. 472.)

Nous avons déjà montré plusieurs fois comment les théosophes cherchent à capter les âmes de bonne foi en présentant sous un aspect absolument contraire à celui donné par les fondateurs, la doctrine de la Société Théosophique. En voici un nouvel exemple que nous empruntons à un article intitulé : *La Société Théosophique* et signé *Jules* GIRAUD :

« Non, l'humanité ne se passera jamais de croire en un Dieu infiniment bon, juste et miséricordieux, qui se plaît en son Œuvre, et qui, par amour pour sa créature, a voulu la faire participer à sa propre nature et coopérer à son Œuvre. Il lui a donné la Raison, afin qu'elle pût accomplir librement et en connaissance de cause, la tâche qui lui a été dévolue en ce monde.

« Il ne peut y avoir de Société sans Dieu, et l'idée de Dieu conduit forcément au Culte, qui est une nécessité morale et sociale ; ce qui est hors de doute, c'est que jusqu'ici la religion a fourni aux peuples leurs notions de morale, vraies ou fausses, bienfaisantes ou funestes, les idées religieuses ont présidé au développement des sociétés, car les éléments essentiels de son enseignement sont :

« 1° Les rapports et les devoirs de l'homme envers son Créateur ;

« 2° Envers lui-même ;

« 3° Envers ses semblables. »

« Les pratiques du Culte sont d'une importance majeure pour les peuples...

« Tout est respectable, tout est bon, lorsque le chemin conduit à Dieu, qu'importe la façon de l'adorer, qu'importe le nom qu'on Lui donne? Il est l'Unique... Il est le Père, Il est celui qui désire être adoré en Esprit et en Vérité...

« Ne troublons pas les petits enfants, les bonnes âmes, laissons-les concevoir Dieu avec les cérémonies du Culte, qui ont leur utilité pour eux, il leur faut un temple pour leur prière et un prêtre pour leur parler du Ciel et des espérances de l'au-delà ; l'esprit avancé et cultivé peut seul l'adorer en esprit et en vérité.

« Vous donc qui avez des ailes pour voler, qui adorez le Père en Esprit, soyez tolérants pour ceux qui n'ont pu encore quitter le nid...

« La Société Théosophique, en poursuivant le grand et noble idéal de chercher à unir l'humanité entière en une seule croyance, demande à ses membres d'aider à cette réalisation en étant avant tout, tolérants, même avec les intolérants ».

(*Le Théosophe*, 8 décembre 1912.)

Voici maintenant l'enseignement de Mme H.-P. Blavatsky, pour « les esprits avancés et cultivés », sans doute :



D. — *Croyez-vous en Dieu ?*

R. — Cela dépend de ce que vous entendez par ce terme.

D. — *Je veux parler du Dieu des chrétiens, du Père de Jésus, du Créateur ; du Dieu de la Bible et de Moïse, en un mot.*

R. — Nous ne croyons pas en un Dieu semblable à celui-là. Nous rejetons l'idée d'un Dieu personnel, ou extra-cosmique et anthropomorphe, qui n'est que l'ombre gigantesque de l'*homme*, sans même reproduire ce qu'il y a de meilleur dans l'homme. Nous disons et prouvons que le Dieu de la Théologie n'est qu'un amas de contradictions, une impossibilité logique. Voilà pourquoi nous refusons de le reconnaître... Pour créer, il faut qu'un être pense, fasse un plan. Comment l'*Absolu* pourrait-il penser, c'est-à-dire avoir la moindre relation avec ce qui est limité, fini et conditionné ? C'est une absurdité au point de vue de la philosophie et de la logique...

D. — *Mais alors vous êtes Athées ?*

R. — Pas que je sache... Nous croyons en un Divin Principe Universel, racine du *Tout*, de qui tout provient et en qui tout sera absorbé, à la fin du Grand Cycle de l'Etre.

D. — *C'est l'antique théorie du Panthéisme. Si vous êtes Panthéistes, vous ne pouvez pas être Déistes ; et si vous n'êtes pas Déistes, il faut bien que vous soyez Athées ?*

R. — Ce n'est pas nécessaire... Notre *Déité* n'a pour résidence ni un paradis, ni un édifice, une montagne,... mais se trouve partout : dans chaque atome du Cosmos visible ou invisible... c'est le pouvoir mystérieux de l'évolution et de la réinvolution, la puissance créatrice omniprésente, omnipotente et même omnisciente ».

(H. P. Blavatsky. *La Clef de la Théosophie*, trad. française, p. 88 et suiv.)

Et maintenant qui a raison, des Mahâtmas qui inspiraient et dirigeaient la fondatrice de la Société Théosophique, Mme H.-P. Blavatsky, ou de ceux qui à l'heure actuelle dirigent et inspirent la Société Théosophique nouvelle manière ? C'est cependant, nous dit-on, le même Maître Koot-Hoomi, de la même Grande Loge Blanche du Thibet. Alors qui trompe-t-on, avec ces théories à double visage ? Nous ne cesserons de poser ces questions tant qu'elles n'auront pas reçu une réponse claire et nette.

Nous trouvons, dans le même numéro du *Théosophe*, un autre enseignement de Mme Blavatsky, tiré de *La Doctrine Secrète* :

« Le « Feu » est une chose divine... Le Feu, c'est la présence subjective de la Di-
« vinité dans tout l'Univers. C'est l'Elément unique de notre Univers visible. C'est
« lui qui produit la « Lumière », la « Chaleur », la « Mort », la « Vie », etc. Dans
« toutes ses manifestations, il est essentiellement « un ». Il est les sept « Cosmo-
« cratores » ou synthèse des sept grandes Forces cosmiques qui ont créé l'Univers ».

Et l'auteur de cette citation, développant l'idée de Mme Blavatsky, ajoute:

« Le mouvement, le son, la chaleur, la lumière, l'électricité font partie précisément des sept grandes Forces cosmiques, Forces intelligentes, et d'une puissance illimitée, qui, après avoir *créé le monde*, restent toujours actives pour le maintenir et le conserver. Que leur action vienne à cesser, et le monde entier disparait, avec sa matière physique et ses matières plus subtiles, pour retourner à la substance primordiale homogène, « substance divine », qui ne fait qu'un avec l' « Esprit universel».

(*Le Théosophe*, 8 décembre 1912.)

Nous extrayons les lignes suivantes d'*Une étude sur le Karma*, par Mme *Annie* Besant :



« Il y a de cela longtemps, bien longtemps, Celui qui est maintenant le Maître, K. H., fait prisonnier, dans une bataille contre une armée égyptienne, fut généreusement recueilli et hospitalisé par un Egyptien de haut rang. Des milliers d'années plus tard, on eut besoin d'aide pour la Société Théosophique naissante, et le Maître, jetant les yeux sur l'Inde pour y découvrir quelqu'un qui pût l'aider dans son grand travail, y vit le grand ami qu'il avait connu dans sa vie en Egypte et dans d'autres encore ; c'était M. A.-P. Sinnett, qui dirigeait le principal journal Anglo-Indien, *Le Pionnier*. Il advint alors que, tandis que M. Sinnett se rendait suivant son habitude en été à Simla, Mme Blavatsky s'y rendait aussi pour former le lien avec lui. Et ainsi M. Sinnett fut attiré dans la sphère d'influence du Maître, en reçut des instructions et devint l'auteur des livres *Le Monde occulte* et *Le Bouddhisme ésotérique*, qui ont porté à des milliers de personnes le message de la Théosophie ».

(*Revue théosophique française le Lotus bleu*, décembre 1912, p. 306.)

Nous avons montré dans la Revue du 15 octobre 1912, p. 924, en citant un texte du Colonel Olcott, comment Mme Blavatsky s'y était prise pour faire connaître à M. Sinnett les volontés des Mahâtmas et lui faire parvenir les prétendues lettres du Maître Koot-Hoomi.

Au surplus, la manière dont Mme Besant présente la rencontre de Mme Blavatsky avec M. Sinnett, sur cette terre, est inexacte.

Les rapports entre le Colonel Olcott, Mme Blavatsky et M. et Mme Sinnett ont commencé par une lettre de celui-ci en date du 25 février 1879, neuf jours après l'arrivée à Bombay du Colonel et de sa compagne, venant d'Amérique.

« Dans laquelle, comme éditeur du *Pionnier*, il m'exprime, dit Olcott, le désir de faire la connaissance de H.-P. B. et de moi-même en cas que nous venions dans l'intérieur du pays, et me dit qu'il était prêt à publier ce que nous pourrions avoir d'intéressant à dire sur notre mission aux Indes ».

(*Histoire Authentique de la Société Théosophique*, t. II, p. 36.)

Au mois de décembre, les fondateurs de la Société Théosophique vont faire une visite à M. et Mme Sinnett, à Allahabad. (*Ibid.*, p. 38).

« Nous quittâmes Bombay le 2 décembre pour aller à Allahabad faire une visite aux Sinnett que nous ne connaissions pas encore personnellement (*Ibid.*, p. 110) ».

Le voyage à Simla, dont parle Mme Besant, eut lieu plus tard, alors que M. et Mme Sinnett étaient déjà très intimes avec Mme Blavatsky et le Colonel Olcott, en septembre 1880 (Cf. *Ibid.* p. 187), et servit surtout à régler la situation de la Société Théosophique vis-à-vis du Gouvernement de l'Inde.

Et, dans tout cela, il n'est nullement question des vies antérieures de M. Sinnett, inventées depuis, par la clairvoyance de Mme Besant et de M. Leadbeater.

M. G. S. Arundale, apporte sous le titre *Alcyone et Mizar*, sa contribution de publicité à l'Alcyone-Bluff :

« Lorsqu'en hiver 1909, j'entendis, pour la première fois, notre chère Présidente, Mme Besant, parler d'Alcyone et de son frère cadet Mizar, j'eus instinctivement



l'impression qu'elle parlait de deux personnages très intéressants et d'après les quelques pages du manuscrit des *Vies d'Alcyone* qu'elle lut à quelques personnes réunies dans sa maison à Bénarès, *Shanti Kunja*, j'eus le sentiment très intense qu'Alcyone était un égo différent de ceux auxquels j'étais habitué.

« Le fait qui se produisit au mois de janvier 1910, lorsqu'il fut admis dans la Grande Fraternité Blanche, m'éclaira suffisamment pour comprendre le rôle qu'il aura certainement à jouer dans l'histoire future du monde. Cependant, si j'avais été alors en mesure de saisir davantage la grande importance de ce jour inoubliable, de cette réunion merveilleuse des travailleurs de la S. T. réunis pour célébrer le commencement d'un nouveau cycle, j'aurais pu entrevoir quelque chose de l'avenir glorieux qui attend le monde. Mais, hélas! je ne comprenais alors que bien peu de tout ce que comporte l'admission dans la Grande Fraternité, de la joie que la nature entière ressent, parce qu'un enfant des hommes entre dans le « courant » qui le portera au grand Océan de la connaissance où l'on trouve la perfection humaine, et je ne savais que bien peu de ces Grands Etres qui sont les Frères Aînés de plusieurs mondes.

« Cependant, j'aspirais à faire la connaissance de ces deux jeunes gens hindous, car il me semblait qu'ils vivaient dans un monde tout à fait nouveau pour moi, dans un monde de *réalité vraie*, et pas de réalité irréelle comme celui dans lequel je vivais ma vie de tous les jours. Je fus donc bien heureux lorsque je reçus de Mme Besant, une invitation de me rendre à Adyar, à la fin du voyage de conférences que je faisais pendant l'été au profit du *Central Hindu College* de Bénarès. Notre petit comité arriva à Madras le 22 mai 1910, et notre chère Présidente nous y reçut elle-même...

... Je regardais de tous les côtés, dans l'espoir de voir apparaître les deux jeunes gens, qui ont été mêlés si intimement dans mes vies passées et qui seront tout pour moi dans cette vie et dans les vies à venir.

Tout d'un coup, j'entendis la voix de la Présidente : « George, disait-elle, voici Alcyone et voici Mizar », puis, se tournant vers eux, elle leur disait « Voici Fides, dont vous avez tant entendu parler ». Je me retournai bien vite, et instinctivement je leur fis le salut hindou traditionnel, et j'étendis la main pour serrer les leurs déjà tendues. Alcyone et Mizar étaient vêtus tous les deux de très belles soies indiennes. Le vêtement que portait Alcyone était cramoisi, orné de broderies d'or; il comportait à la partie supérieure un châle de soie qui lui entourait les épaules en formant de gracieux plis à la façon des jeunes gens célibataires de l'Inde méridionale. Cependant mes yeux ne se dirigèrent pas vers son vêtement, mais vers *lui*. Je n'avais jamais vu une figure semblable à la sienne ; c'était la figure du Christ-Enfant incarné. Impossible d'analyser mes impressions; c'est à peine si je pouvais penser, mais il me sembla de suite que dans ma vie était entrée une grande partie de mon passé, ou comme si la promesse incarnée de l'avenir était devant moi : dans cette courte entrevue, qui précéda la réunion de l'E. S., il me fut révélé, non pas en paroles, mais par l'intuition, ce que serait ma destinée future. Je fus rappelé du monde de mes rêves par le fait que deux jeunes figures pleines d'intérêt se levaient vers la mienne, et que deux voix fraîches me demandaient : « Savez-vous jouer au Tennis ? Savez-vous le latin »...

(*Le Théosophe*, 8 décembre 1912.)

Est-ce que Cakya-Mouni jouait au Tennis ?

Bibliographie

A. De Noircarme. — *Quatrième dimension*. 1 vol. in-16, 112 pages. Paris, 1912, Editions Théosophiques.

La quatrième dimension est une idée née de la voyance ou de l'intuition théosophique. C'est une expression, formée d'un mot ayant une signifi-



cation très claire, détourné de son sens, et qui ne représente rien de réel. Tout au plus une hypothèse et encore, M. de Noircarme a dépensé beaucoup d'efforts scientifiques pour essayer de donner un corps à une pensée nébuleuse qui plaira d'autant plus aux quarts de savants qu'elle est inexplicable. Mais l'appareil mathématique dont il a cru devoir revêtir ce néant n'est qu'un trompe-l'œil.

Si l'on peut se laisser séduire un moment ,il suffit de réfléchir pendant quelques instants pour voir apparaître la vanité de toutes ses théories.

M. de Noircarme reconnaît lui-même que :

« L'existence d'une quatrième dimension nous semble impossible. Nous ne pouvons l'imaginer, en former une image mentale, car nous ne pensons que par l'intermédiaire de notre cerveau qui, étant de matière physique, est lui-même à trois dimensions et, par conséquent, ne peut se représenter autre chose que des corps à trois dimensions (p. 5) ».

Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter :

« Nous avons le droit de dire que la quatrième dimension existe parfaitement, mais que, de par ses propriétés, elle sort de notre monde et n'a rien de commun avec lui. Elle s'élève dans une direction inconnue, et si cette direction est inimaginable pour nous, cela ne prouve pas qu'elle ne puisse exister (p. 8) ».

Comment peut-on dire qu'une chose intangible, inimaginable et dont on ne peut avoir aucune notion, même en rêve, existe ?

Et cependant, pour donner une couleur scientifique à cette conception inexistante, l'auteur écrit :

« Il existe en dehors de notre monde physique, un monde à quatre dimensions et aussi toute une série de mondes doués de plus en plus de dimensions, correspondant à la série des puissances : a^4, a^5, a^6... a *infini*, ce dernier terme représentant l'infini absolu (p. 13) ».

Ce n'est pas tout : au-dessous de a^3, monde dans lequel nous vivons, il y a les mondes a^2 et a :

« Il existe également des mondes plus limités que le nôtre à deux et une dimension seulement : la surface et la ligne (p. 13)... Il est impossible pour nos sens physiques, construits sur trois dimensions, de percevoir ces mondes plus ou moins limités (p. 14)...

« Pour qu'un homme puisse voir à l'état de veille un bicarré [nom donné à l'imaginaire volume à quatre dimensions], il faut qu'il ait développé en lui cette vision supérieure qui fonctionnera indépendamment de sa vue physique (p. 33) ».

C'est la voyance théosophique, l'intuition occulte, la « médiumnité » spirite, le somnambulisme éveillé, etc.

Si nous cherchons à débarrasser cette idée du monde à quatre dimensions des fioritures dont on l'enveloppe, peut-être à dessein, nous découvrons une vieille, très vieille conception de la science occulte : le plan astral. Et aussi le non moins vieux panthéisme, qui fait le fond de toute la doctrine théosophique, sans cependant qu'on nous dise comment l'idée de dimension peut s'appliquer à un monde immatériel, que pour le besoin de la cause on



appelle de la matière plus subtile, ce qui ne représente rien, dans l'espèce, car la matière, aussi subtile soit-elle, est toujours à trois dimensions.

« Les Théosophes pensent que le monde physique est loin d'être l'univers entier, et qu'au delà s'étendent des mondes de matière plus subtile, doués de plus de dimensions... Pour les théosophes, l'étude scientifique des dimensions est véritablement la recherche de mondes inconnus qu'ils savent exister (Intr., p. I et II).

« Dès qu'un homme a acquis la pleine conscience de la quatrième dimension — éveil sur le plan psychique ou astral — et pendant qu'il exerce cette conscience, l'état de matière physique n'existe plus pour lui (p. 82)... Le monde à quatre dimensions est le plan astral (p. 85).

Qu'est-ce que c'est que de la matière non physique, et comment peut-on connaître, fût-ce même par clairvoyance, et cet état et les dimensions qu'il comporte ?

« Nous vivons au milieu des mondes à quatre, cinq dimensions, au sein du monde suprême lui-même ; ces mondes supérieurs nous entourent, nous pénètrent, mais nous n'en sommes pas conscients, nous ne pouvons les percevoir, car ils comportent des états d'être, des dimensions que nous n'avons pas encore développés en nous-mêmes (p. 79-80).

« Au fond, il n'y a que le monde suprême, l'infini, dont les limitations de nos sens ne nous permettent de percevoir que trois dimensions. A ce point de vue, le monde physique entier est l'infini vu à trois dimensions ».

Et M. de Noircarme ajoute en note : « Panthéisme ».

« Il résulte de cette idée que les divers mondes n'existent pas distincts les uns des autres, comme nous sommes tentés de nous les figurer. Ces mondes ne nous semblent exister ainsi qu'à cause de nos limitations mêmes. Le monde physique est fondu, compris dans le monde à quatre dimensions, qui est compris lui-même dans le monde à cinq dimensions, et ainsi de suite jusqu'à l'infini *qui est tout*, mais dont les êtres limités ne voient que ce que leurs limitations leur permettent de voir. *Ce sont leurs différents niveaux de conscience qui constituent en réalité les différents mondes* (1).

« Ce n'est donc pas chaque monde qui, s'éloignant du monde suprême, comporte un voile de plus, une dimension de moins : c'est la conscience qui est de plus en plus limitée, qui perçoit de moins en moins les dimensions et les possibilités correspondantes de la matière. L'évolution (involution comprise) n'est qu'un élargissement de la conscience qui acquiert, l'un après l'autre, le pouvoir de manier les dimensions de un à l'infini (p. 80) ».

On voit combien cette théorie des dimensions, inventée par les théosophes, est nébuleuse et difficile à expliquer. Il y a là un mélange de raisonnement et d'illumination bien fait pour dérouter. M. de Noircarme, qui paraît être un esprit plus scientifique, a fait des efforts pour débrouiller ce chaos.

« Dans ce travail, j'ai, écrit-il, tâché beaucoup moins de percer le secret des dimensions supérieures que d'exposer clairement la question, de la dégager surtout des voiles d'occultisme et de mystère qui semblent l'entourer au premier abord et qui ont actuellement pour effet immédiat d'éloigner les esprits scientifiques. J'ai donc fait mon possible pour montrer que l'existence de ces dimensions inconnues est logique et que, à défaut de vue directe, il est possible d'arriver à les déterminer mathématiquement, elles et leurs propriétés. (Intr., p. III) ».

M. de Noircarme a entrepris l'impossible. Il n'a réalisé qu'une « Maya », comme disent les théosophes. C'est-à-dire une illusion.

N. Fomalhaut.

1. « En réalité, la matière n'est pas limitée à 3 ou 4 dimensions ; c'est la conscience qui est limitée, et non pas la matière. Ce que nous appelons dimensions est simplement la perte de certains pouvoirs de la conscience » A. Besant. — (Note de M. de Noircarme).



DOCUMENTS ANCIENS

Préfecture de Police

Paris, 20 février 1823.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Monseigneur,

Les membres des diverses sociétés secrètes continuent à se réunir en comité de famille, et rendent par là toute surveillance plus difficile, parce que les visiteurs sont ordinairement écartés de ces réunions. Toutefois, il leur a été possible d'assister à un banquet d'adoption, qui a eu lieu,au local de la Redoute, dans la loge des *Emules d'Hiram*. Cette loge d'adoption n'est autre chose qu'une réunion maçonnique,dans laquelle les femmes sont admises à l'initiation. Parmi les personnes qui la composaient, et dont le nombre s'élevait à 140 personnes environ, le nommé Delaurier se faisait remarquer par un grand cordon bleu.

La séance néanmoins a été assez paisible.

Il n'en a pas été de même de celle des *Amis de la Sagesse*, qui a eu lieu dernièrement, au local désigné plus haut, en comité de famille. La discussion a été très vive, tous les pouvoirs ont été méconnus, et aux injures et aux menaces ont bientôt succédé les coups de poings. Un duel doit avoir lieu entre Delaurier et Riquier fils,qui se distinguaient principalement dans cette lutte scandaleuse. On doit cette nouvelle au commandant Boyer,qui, sans doute, assistait à la séance.

Il paraît que M. Morisson ne néglige point de visiter les frères Bédarride; ils s'entretenaient ces jours derniers de la guerre d'Espagne,et, à ce sujet, M. Morisson disait que l'Angleterre ne pouvait garder la neutralité, que tous les partis,voyant que sa position actuelle était extrêmement critique, se sont unanimement prononcés en faveur des Libéraux Espagnols. La guerre, ajoutait-il, nous coûtera bien cher ! mais que faire ? Nous ne pouvons perdre notre influence sur le continent.

M. Morisson doit incessamment partir pour Lyon. D'après lui, le motif de ce voyage serait la visite d'un malade ; mais tout porte à croire qu'il sera chargé de quelque mission secrète. Je m'empresserai, Monseigneur, de



vous informer du jour de son départ, pour donner à Votre Excellence, le temps de prévenir les autorités de Lyon de veiller à la conduite de ces individus.

M. Manuel, député, reçoit très souvent le commandant Boyer ; ce dernier cherche à se faire recommander auprès des autorités supérieures.

J'ai l'honneur, etc.,

Le Conseiller d'Etat,
Préfet de Police,
G. Delavau.

FRANCS-MAÇONS

Loge de Saint-Pierre des Essarts

30 juillet 1823.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser copie du procès-verbal constatant le fait qui s'est passé, le 27 de ce mois, au *cimetière de l'Ouest*, et que j'ai remis d'après vos ordres, entre les mains de M. le conseiller d'Etat, Préfet de Police.

Par suite de mon enquête, j'étais arrivé jusqu'à la maison mortuaire, où j'avais obtenu les noms de quelques assistants au convoi de Noel Claude, imprimeur. Je pensais alors qu'avec un mandat de perquisition au domicile du vénérable de la loge maçonnique dite de *Saint-Pierre des Essarts*, je parviendrais probablement à saisir le discours qu'il avait prononcé sur la tombe d'un frère.·., et, en même temps, les statuts et les noms des membres de la Loge. A cet effet, je me rendis au cabinet de M. le Préfet de Police, qui, dans ce moment, se trouvait avec M. Bellart. M. le procureur général fut d'avis que les Tribunaux ne pourraient donner aucune suite à cette affaire. Cependant, de retour chez moi, je m'occupai de la recherche des lois applicables à l'espèce tout à fait nouvelle dont il s'agit, et je rédigeai mes considérants ainsi que vous pourrez le lire au bas de l'acte ci-joint.

1. Directeur de la Police Générale au Ministère de l'Intérieur.



Je n'ai trouvé dans aucun texte rien qui pût se rapporter aux insignes et décorations dont se sont revêtues les personnes accompagnant le corps de Claude ; néanmoins, je crois me rappeler en cet instant, que, dans une ordonnance, de date assez récente, relative aux écrits séditieux, il est fait mention de signes extérieurs, sous le rapport séditieux.

Quoi qu'il en soit, cette constatation pourra du moins éveiller l'attention de l'autorité administrative et provoquer l'examen des règlements de police concernant les cimetières, qu'on ne peut plus regarder comme des lieux consacrés par la religion depuis que le prêtre ne bénit plus que les fosses particulières. Cette lacune dans nos lois en est encore une dans l'exercice du culte ; les malheureux inhumés dans la fosse commune, ne participent plus aux bienfaits de la religion, et leurs corps y sont jetés comme dans une voirie. Je terminerai cette lettre par une dernière observation. Vivier, maître-paveur, vénérable de la Loge précitée, s'est fait remarquer dans les élections dernières comme manœuvrant le plus activement en faveur du parti de l'opposition.

J'ai l'honneur d'être,.....

Le Commissaire de Police,

GENAUDET.

L'an mil huit cent vingt-trois, et le mardi, vingt-neuf juillet, heure de midi.

Nous, Jean-Baptiste Genaudet, avocat, commissaire de police de la Ville de Paris, pour le quartier Saint-Thomas-d'Aquin, auxiliaire de M. le procureur du Roi,

Informé par ordre de M. le Directeur de la police générale, que, le dimanche 27 de ce mois, un nombre assez considérable de personnes accompagnant au cimetière de l'Ouest le corps d'un inconnu, s'étaient réunies autour de sa fosse, décorées des insignes de la Franc-Maçonnerie et avaient ajouté à cet outrage à la religion et au respect dû aux tombeaux, des gestes et des discours profanes,

Sommes transporté au dit cimetière, accompagné du Sr Allard (Pierre), notre secrétaire ; là, parlant au Sr Barbier (Denis), concierge-fossoyeur, et, après l'avoir informé de l'objet de notre transport, avons reçu, ainsi qu'il suit, sa déclaration.

« Dimanche dernier, entre onze heures et midi, un convoi venant du douzième arrondissement, accompagné de quarante à cinquante personnes, qui toutes portaient entre leurs mains des branches d'acacia, s'est arrêté près de la fosse commune ; là, le corps ayant été descendu, l'un des assistants a prononcé un discours écrit ; après quoi, chacun d'eux a jeté sur la bière les branches d'acacia et les fleurs qu'ils allaient prendre successivement dans une corbeille, que, deux heures auparavant, un vieillard inconnu, mais qu'on a dit demeurer rue Rousselet, était venu déposer au cimetière.



« Le discours a été prononcé par un grand bel homme, que plusieurs personnes m'ont dit être le Sr Vivier, paveur rue Rousselet ou rue Traverse, autant que je puis me le rappeler ; il y faisait l'éloge du défunt et s'étendait sur le respect dû aux morts, et dont l'antiquité la plus reculée avait donné l'exemple.

« J'ai vu entrer toutes ces mêmes personnes ayant leurs décorations, que je présume être celles de francs-maçons ; elles consistaient en rubans rouges et bleus, brodés en or et en argent, placées en sautoirs.

« J'ai remarqué un seul des assistants avec un petit tablier de couleur blanche. Ensuite ils ont formé un cercle autour de la bière en se donnant les mains et ayant l'air de se parler à l'oreille ; puis ils se sont embrassés ; je dois dire que cette dernière cérémonie n'a eu lieu qu'après la descente du corps dans la fosse, et qu'elle avait été précédée d'un second discours prononcé par le même individu ; l'orateur n'avait pour insigne qu'un ruban blanc, brodé en or et en argent, porté en sautoir, au bout duquel pendait une forme d'équerre en diamant.

« Comme un officier de l'Etat civil, M. Lauzin, était présent, et que d'ailleurs j'ignorais absolument ce qu'étaient ces Messieurs ; qu'en outre, l'ecclésiastique de la paroisse des Missions Etrangères, qui accompagnait en même temps un autre convoi ne disait rien de la cérémonie dont je viens de parler, je n'ai point su si elle était contraire à l'ordre ou à la religion ». Lecture faite au Sr Barbier de sa déclaration il y a reconnu la vérité et l'a signée et paraphée avec nous ».

Ainsi signé : Barbier. Genaudet.

Ce fait, nous avons fait ôter la terre couvrant en partie le cercueil de l'inconnu, que le dit Sr Barbier, croit se nommer Claude Noel, âgé de 64 ans, ainsi que le porte le registre des décès, sans indication de son domicile, venant du douzième arrondissement et avons trouvé en présence des susdits sieurs Barbier, Langlois, Lecœur, Allard et Martin Pierre, sapeur-pompier de la 4e Cie, caserné rue du Vieux Colombier, no 15 :

1o Trente-quatre branches, ou petits fragments de branches d'acacia ;

2o Six branches de pois fleurs ; six œillets, quatre branches de giroflée et d'autres fleurs et deux branches de lilas.

Attendu l'excessive chaleur et le danger pour les ouvriers employés à découvrir ledit cercueil, sur la fosse commune, d'où émane une odeur pestilentielle qui s'accroît encore par cette chaleur, nous avons cru devoir faire cesser cette fouille, ayant entre les mains des preuves suffisantes de l'existence du fait mentionné en notre présent acte. Nous avons placé les dites branches d'acacia, fleurs et feuilles sous bandes de papier, scellées du sceau de notre commissariat, avec cachet en cire ardente, avec étiquette indicative, et ont les susdits sieurs Barbier, Langlois, Lecœur, Allard et Martin signé cette partie de notre opération, ainsi que l'enveloppe des dites branches, fleurs et feuilles.

Ainsi signé : Barbier. Langlois. Lecœur. Martin. Allard.



Après quoi, nous, commissaire de police, susdit et soussigné, sommes transporté à l'hôtel de la Mairie du 12e Arrondissement, sis rue Saint-Jacques, où nous avons trouvé le Sr Lauzin (Bernard-Joseph), ordonnateur particulier du service des inhumations, demeurant rue Soufflot, no 3. Lequel, informé de l'objet de notre visite, nous a fait la déclaration suivante :

« Dimanche, vingt-sept courant, à huit heures du matin, j'ai accompagné le convoi de Claude (Noël), typographe, décédé en son domicile rue du Four, no 13, d'abord à l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et de là au cimetière de l'Ouest ; arrivés à la porte dudit cimetière, les individus qui suivaient le convoi ont pris la bière et l'ont transportée jusqu'à la fosse commune, d'après l'autorisation que je leur en avais donnée. Ils portaient en sautoirs des rubans bleus ; quelques-uns, au nombre, je crois, de quatre portaient des rubans noirs sur la poitrine ; je me rappelle qu'à l'un de ces rubans noirs, j'ai vu pendue une forme de Saint-Esprit en argent. Parvenus à l'endroit de l'inhumation, et le corps descendu dans la fosse commune, les individus formant le convoi, et au nombre de quarante ou cinquante, m'ont demandé la permission de prononcer un discours, et je la leur ai accordée ; ce discours a été prononcé par une personne que je ne connais pas, et que je n'ai point entendu nommer. Le signalement de l'orateur est comme il suit : âgé d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 5 pouces ou environ, d'une forte corpulence, vêtu d'un habit noir et d'un ruban de la même couleur pendu sur la poitrine. Ce particulier, dans son discours a parlé de l'Etre Suprême, des rois, des monarques, de la Russie et de la Grèce. Il m'est impossible de me rappeler ce que contenait ce discours ; j'ai seulement entendu d'une manière vague qu'il y était mention de ce que je viens de dire. La même personne qui avait prononcé ce discours, qui a duré dix minutes environ, en a prononcé un second ; je n'ai point remarqué que l'intervalle entre le premier et le second discours ait été rempli par une circonstance quelconque. Après avoir terminé le second discours, l'orateur a le premier jeté dans la fosse des branches et des fleurs, et les autres ont suivi son exemple. Immédiatement avant et après les fleurs répandues sur la bière, tous les individus, formant un cercle, se sont parlé d'une manière mystérieuse à l'oreille. C'est au moment où ils ont formé la chaîne, que je me suis retiré, étant appelé pour mon service ; seulement j'ai entendu dire de mes porteurs que ces mêmes individus, qui déjà en ma présence s'étaient rangés en cercle, avaient formé une chaîne après ma sortie du Cimetière, en se donnant les mains, qu'ils avaient d'abord croisées sur la poitrine. Aucun des individus accompagnant le convoi ne m'est connu, à l'exception de M. Larivière, marchand brocanteur, demeurant rue des Grèves.

Lecture faite au Sr Lauzin de sa déclaration, il y a persisté et l'a signée et paraphée avec nous.

Lauzin, Genaudet.

Cette déclaration reçue, nous nous sommes transporté à l'Eglise Saint-Nicolas du Chardonnet, où le Suisse nous a déclaré que le corps de Claude



Noel avait en effet été présenté à la dite église, le 27 du courant, entre huit et neuf heures du matin, que les personnes qui l'accompagnaient n'avaient rien fait de contraire à l'ordre où à la décence, et qu'il n'en connaissait aucune.

Après quoi, rendu rue du Fouare, n° 13, en la maison occupée par la Vve Claude, absente, y avons trouvé les sieurs et dame Vauguelin, ses beaux-frères et belle-sœur, demeurant même rue, n° 12.

Ces derniers nous ont dit qu'ils ne connaissaient comme faisant partie du convoi de leur beau-frère Claude, que les ci-après nommés :

1° Vivier, maître-paveur, vénérable de la loge maçonnique de Saint-Pierre-des-Essarts, demeurant rue Rousselet.

2° Lemaire, marchand de draps, rue de Jouy, que la femme Vauguelin, croit être l'un des chefs de la dite Loge.

3° Moreau, vitrier, rue Louvois-Batave.

4° Eugelet, ouvrier imprimeur, chez le Sr Stal, demeurant rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 8.

La Vve Claude, lorsque nous nous sommes présentés à son domicile, se trouvait nous ont dit les sieurs et dame Vauguelin, chez la dame Gruyère, sa fille, dont le mari est ouvrier menuisier, chez le Sr Constantin, rue de Larochefoucauld.

Les nommés Denizot (Louis-Etienne), demeurant rue Saint-Jacques, n° 230, et Cassin (J.-M.), demeurant rue des Carmes, n° 23, employés au service des pompes funèbres et présents au cimetière de l'Ouest, lors de l'inhumation de Claude, nous ont dit que le Sr Balthazar, horloger en pendules, rue de la Calendre, était l'un des assistants au convoi du dit Claude. Nous avons appris que M. l'abbé Delestang, attaché à la paroisse des Missions étrangères, lequel se trouvait au cimetière de l'Ouest, lors du convoi, est parti de Paris le même jour et qu'il est encore absent. Nous n'ignorons pas que le cas dont il s'agit n'a pas été explicitement prévu par le code pénal ; mais attendu :

1° Que si l'exercice de tous les cultes est indistinctement permis par la Charte, il est fort loin de son esprit d'avoir voulu tolérer des rits scandaleux et dérisoirement imaginés, ou prescrits par un caprice ou une malveillance outrageuse à toutes les religions connues.

2° Attendu qu'il est évident que les jongleries, qui ont eu lieu, le 27 de ce mois, au cimetière de l'Ouest, sur la tombe de Claude Noel sont un véritable outrage à tous les cultes tolérés en France, et particulièrement à la religion de l'Etat.

3° Attendu que l'intention de troubler l'ordre public et d'insulter à la religion sort manifestement de la conduite des assistants au convoi du sus nommé, puisqu'en les supposant, sans témérité, membres de l'une de ces corporations mystérieuses connue sous le titre de Franc-Maçonnerie, ils ont, contre l'usage habituel, livré aux yeux de ceux qu'ils traitent de profanes, le spectacle des insignes et prétendues cérémonies de leur association.



4° Attendu que, conformément aux arrêtés du Conseil du 2 Juin 1614, du parlement de Rennes, du 14 Mai 1622, du parlement de Paris, du 4 Août 1745 et du Décret du 23 prairial, an 12, article 17, il est défendu de tenir dans les lieux de sépulture, des assemblées profanes, d'y commettre des indécences, *aucun désordre*, ni *aucun acte contraire au respect dû à la mémoire des morts*.

5° Attendu, au moins, que, d'après toutes les ordonnances de police, il n'est permis que pendant le temps du carnaval, de se masquer, déguiser et travestir dans un lieu public, que le fait mentionné au présent acte doit paraître une mascarade bien caractérisée, même aux yeux de tout homme dépourvu du sentiment moral et religieux ; et que, si l'on ne considérait pas un cimetière comme un lieu saint, il est bien certainement un lieu public. Attendu enfin que nous avons reçu l'ordre de constater l'acte qui nous a été dénoncé, avons de tout ce que dessus, dressé le présent procès-verbal, que nous avons revêtu du Sceau de notre commissariat, signé et paraphé à chaque page, ainsi que le dit le S[r] Allard, notre secrétaire, pour être adressé à M. le Conseiller d'Etat, préfet de Police, avec les objets sus énoncés.

Fait et clos, mois et an précités.

ALLARD. GENAUDET.

F. 7. 6700. N° 4705.



DOCUMENTS NOUVEAUX

Afrique

Sectes. — La nouvelle que le chef des Sénoussis marche contre les troupes italiennes à Derna, est considérée comme un fait très important, non seulement pour la nouvelle colonie italienne, mais aussi pour tout ce qui intéresse l'Islam africain. Le Grand Sénoussis avait refusé de marcher en pleine guerre turco-italienne, quand les difficultés pour l'armée italienne étaient de toute espèce et de tous degrés. Maintenant que la paix d'Ouchy a reconnu, pour le compte de Constantinople, la conquête italienne de la Lybie, c'est le Grand Sénoussis qui se décide à marcher. Cette antithèse entre l'attitude du Sultan et du Grand Sénoussis est considérée par quelques-uns comme une preuve de l'antagonisme entre l'Islam turc et l'Islam arabo-africain. Le Grand Sénoussis n'aurait pas voulu marcher tant que son intervention aurait pu être ou paraître un service à la Turquie. En tout cas, la décision tardive du Grand Sénoussis semble mériter l'attention de toutes les puissances européennes qui ont des colonies ou des protectorats dans la grande sphère d'influence du senoussisme. — AIR, 21 janvier 1913.

Allemagne

Adoption. — *La Franc-Maçonnerie et les Femmes.* La Franc-Maçonnerie, en tant qu'ordre masculin, exclut en principe les femmes. Les ordres dits « *androgynes* » qui surgirent entre les années 1738 et 1760 en Allemagne et en France (*Mopses, Ordre du Bonheur, Ordre de la Sagesse, Ordre de l'Espérance, Ordre de la Chaîne des Pèlerins, Ordre du Plaisir sans Chagrin, Ordre du Silence, de la Vertu, de la Fidélité*) doivent être représentés comme des imitations de la Franc-Maçonnerie, mais ils n'avaient point place dans l'organisation maçonnique. Au contraire, il se créa en France, vers la même époque, une maçonnerie légitime de femmes (ou *Maçonnerie d'adoption*), que les historiens maçonniques regardent néanmoins comme une aberration. L'affiliation des femmes date de 1744. Le *Manuel Général de la Franc-Maçonnerie* (Allgem. Handbuch, t. I, p. 4 suiv.) ajoute : « La curiosité, l'égoïsme et la vanité des femmes, d'une part, et de l'autre, la galanterie et la recherche du plaisir. des messieurs distingués qui voulaient se divertir dans la société des dames, facilitèrent l'extension de cette monstruosité maçonnique. Une décision du Grand-Orient du 11 juin 1774, prononça leur admission. En 1775, la Duchesse de Bouillon fonda la Loge *Saint-Antoine*, et, la même année, elle reçut la dignité de Grande-Maîtresse de toutes les Loges féminines de France. Parmi les dames qui faisaient partie de la Loge *la Candeur*, on peut citer la Duchesse d'Orléans et la Princesse de Lamballe. En 1805, l'Impératrice Joséphine fut installée solennellement comme Grande-Maîtresse des Franc-Maçonnes de France. On mentionne des Loges d'adoption à Nimègue, Loo, Prague, Varsovie. Depuis le commencement du XIXe siècle, la Maçon-



nerie d'adoption déchut peu à peu pour reparaître vers la fin de ce même siècle. La Maçonnerie d'adoption fut reconnue officiellement en Espagne, par la fondation du *Rito de adopcion a de senoras*, par le Grand-Orient d'Espagne; le motif donné pour cette mesure, fut qu'il fallait endiguer l'entrée impétueuse des femmes dans les Loges. Des fondations analogues eurent lieu au Mexique, dans les Indes Occidentales Espagnoles et l'Argentine.

En 1893, Maria Deraismes, apôtre des Droits de la femme en France, fonda à Paris une « *Loge mixte* » qui se forma en Grande Loge Symbolique Ecossaise, *le Droit Humain*, et créa des « Loges mixtes » en France, en Suisse et en Roumanie. Mais cette Grande Loge de femmes n'est point reconnue par les Puissances maçonniques. La Loge de Bruxelles « *les Amis Philanthropes* » ayant reçu comme visiteuses, et admis à un travail, le 21 septembre 1910, plusieurs « Franc-Maçonnes », il se produisit un grand « Krach » dans la Loge, et le Grand-Orient de Belgique déclara l'admission inacceptable. Maria Deraismes fut admise le 14 janvier 1882, selon le rituel à la Loge du Pecq (Seine-et-Oise), le *Libre-Penseur*, et il en résulta que la Loge fut dissoute. Un fait digne de remarque résulte de l'histoire de la Grande-Loge de Femmes le *Droit Humain*. La sœur-docteur, Madeleine Pelletier, ayant été admise en 1904, il fut fait contre elle une plainte, parce qu'elle ne voulait pas reconnaître l'application de l' « Amour libre » comme un « devoir maçonnique ». L'Affaire Pelletier est mentionnée dans le journal maçonnique *Latomia* (1906, n°s 17 et 18), mais on y supprime le sujet de la plainte. A côté de cela, il existe encore à Paris une ligue « mixte » maçonnique générale, qui prétend posséder de nombreuses filiales en Europe et hors d'Europe, particulièrement en Pensylvanie et dans le reste de l'Amérique du Nord. Cette Grande-Loge n'est pas non plus reconnue par les « vraies puissances maçonniques ».

Les femmes sont mentionnées comme membres isolés dans plusieurs publications maçonniques. En dehors du cas de Maria Deraismes, il est question exclusivement de femmes qui ont été témoins non officiels du travail d'une Loge : elles ont été ensuite admises selon le rite, en s'engageant au secret. Elles ne doivent posséder aucun droit. D'après la loi maçonnique, l'admission rituelle d'une femme est valable, parce que rien ne peut la défendre.

Dans l'Amérique du Nord, où la Franc-Maçonnerie compte le plus grand nombre d'adhérents, la Maçonnerie d'adoption n'est pas organisée, mais les grades les plus variés (Ladies degrees) sont conférés comme marques d'honneur aux veuves, femmes et filles de Francs-Maçons. On doit considérer en quelque sorte comme une annexe de la Franc-Maçonnerie, un ordre de femmes, fondé dans ce pays en 1850, sous le nom *d'Ordre de l'Etoile d'Orient*, qui travaille à cinq degrés et emprunte sa symbolique à la Bible. Les réunions s'appellent chapitres. Le but est l'émancipation des femmes dans le sens de leur participation à l'activité générale de l'Humanité. Depuis peu de temps, l'Ordre cherche à s'étendre en Europe, et dès 1909, il avait déjà en Ecosse 23 chapitres en activité, avec 2.000 membres ; il avait alors, en tout, 60 Grands Chapitres, plus de 5.000 chapitres simples, et plus de 500.000 membres.

En Allemagne, malgré de sérieux efforts, on n'a pu introduire la Maçonnerie d'adoption.

La raison pour laquelle les femmes sont exclues de la Maçonnerie est, outre le développement historique et l'attitude adoptée en principe par le plus ancien Livre des Constitutions, celle que donne le *Manuel général de la Franc-Maçonnerie* (t. I. 316 de l'éd. allem.) « L'admission des femmes ne tarderait pas à faire perdre aux Loges la considération et la bonne réputation dont elles jouissent dans le monde profane ; sans parler des brouilles et querelles qui surgiraient entre hommes et femmes, et qui nuiraient à l'amitié et à la paix ». Le Fr.·. Docteur Ernst Schultze, dans son livre *Les tâches civilisatrices de la Franc-Maçonnerie* (Die Kultur-Aufgaben der Freimaurerei, p. 179 et suiv.), dit, pour expliquer la non-admission des femmes, que 1° dans une société où le Rituel et les formes qui en règlent les rapports sociaux, tendent à faire tomber toute distinction d'homme à homme, l'admission indifférente d'hommes et de femmes aurait de grands inconvénients ; il y aurait danger d'un « débordement sentimental ». 2° Il faut tenir compte de ce que diraient les gens hostiles, à l'occasion de travaux de Loges, s'accomplissant à huis-clos, sous la protection



et le sceau du « mystère », les deux sexes se trouvant réunis. Toutefois cette exclusion ne s'applique qu'à la participation régulière des femmes aux travaux maçonniques, et non aux réunions extraordinaires, à l'occasion de fêtes, auxquelles sont admises, comme invitées, les « Sœurs », c'est-à-dire les femmes, fiancées et veuves des Francs-Maçons ; ce sont des « fêtes de sœurs », « des Loges de sœurs ». La partie principale de ces fêtes consiste en une conférence et un banquet, auxquels s'ajoute, dans quelques Loges, un bal.

Dans les derniers temps, particulièrement grâce aux efforts que fait la Franc-Maçonnerie pour étendre son action dans le monde du dehors, on voit se produire des tentatives pour attirer le monde féminin, et tout d'abord les « sœurs », mais on ne se borne plus à celles-ci ; on cherche à gagner et à intéresser les femmes, en général, aux travaux franc-maçonniques. Certains journaux franc-maçonniques, particulièrement le *Latomia*, publient depuis quelque temps des numéros spéciaux pour les « Sœurs ». Dès 1899, il fut fait à Hambourg, une tentative pour fonder une « Ligue des Sœurs », au moyen de laquelle on pourrait agir sur le monde profane. Répandre les principes franc-maçonniques au foyer domestique, inciter les fils de la maison à songer à leur prochain, aider à améliorer la situation des malheureux, etc. », tel était le programme. Mais ces exhortations semblent n'avoir obtenu aucun succès, du moins dans le sens d'une organisation d'ensemble pour l'Allemagne. En tout cas, il fut fondé dans certaines Loges particulières des « Ligues de Sœurs », comme à Francfort-s-M. et à Offenbach. Ce sont des Unions sans contrainte, sans organisation extérieure, composées exclusivement de « Sœurs » qui se réunissent à intervalles réguliers dans le local de la Loge. Le « travail » des Sœurs doit avoir pour objet la bienfaisance et l'influence sur la génération qui se forme.

La Loge de Fribourg en Brisgau (Bade) possède, depuis 1876, une « *Union de femmes à la noble perspective* » sur la fondation et l'activité de laquelle le Fr.·. Bœrner (Fribourg) a donné des détails intéressants dans la *Bauhütte* ((n° 2 du 23 mai 1908). Les réunions peuvent être accessibles à tous les membres féminins de la famille des membres actifs, ainsi qu'à ceux des « visiteurs permanents » de la Loge. La direction en est confiée à une Présidente et à un comité de sept Sœurs. Le Vénérable préside à l'élection , la tenue de la caisse est confiée à un Frère.·.. Ce dernier et le Vénérable ont le droit de prendre, en tous temps, connaissance du procès-verbal. L'activité de la réunion doit avoir pour but la charité. Dans la distribution des secours, il n'est point tenu compte de la dénomination religieuse des nécessiteux. Les Sœurs de l'Union des femmes ont pour devoir de prendre part aux *efforts des réunions profanes*, et *de chercher à exercer une influence sur la conduite des affaires*. Nous avons appris déjà à connaître à Fribourg combien cela est important. Ce n'est point seulement en ce que, par suite du choix partial des employés du bureau, l'élément catholique aurait une part plus considérable dans l'appui donné aux nécessiteux ; l'attention du clergé catholique a été attirée, d'une manière toute particulière, sur les mariages mixtes, et des efforts ont été faits par lui pour réagir par l'éducation catholique des enfants. Le Fr.·. Bœrner ajoute que sa Loge ne se borne pas à la fête annuelle des Sœurs avec « travail dans le Temple », qu'elle donne en outre des soirées de famille, de quatre à six par an, où les Sœurs et les Frères vont librement, sans contrainte, et entendent des conférences sur des sujets maçonniques. Il faut rappeler à cette occasion que l'*ordre du jour de la 50e assemblée annuelle des l'Union de Francs-Maçons allemands*, tenue à Francfort-s-M., le 14 septembre de 1912, comportait une conférence aux Sœurs sur les principes maçonniques de l'éducation.

La 39e assemblée annuelle de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, tenue à Altenburg, en 1901, s'occupa de la Franc-Maçonnerie d'adoption et de la question des femmes. Le rapporteur recommanda d'attirer les Sœurs aux œuvres de bienfaisance des Loges. Dans les « Cercles maçonniques libres » de Frères, à Berlin, le 29 novembre 1906, on développa la thèse suivante : L'idée et la forme d'organisation de la Franc-Maçonnerie sont en harmonie remarquable avec la nature de la femme, et un groupement féminin analogue à la société maçonnique serait d'une utilité extrême pour la femme elle-même, comme pour tout l'ensemble social ; mais l'admission des femmes dans notre société masculine maçonnique serait, au moins dans le temps présent, un danger pour tous ceux qui y prendraient part. La création d'une orga-



nisation franc-maçonnique féminine doit d'ailleurs, conformément aux principes maçonniques, être laissée à l'initiative des femmes elles-mêmes ; elle peut être favorisée, mais ne doit point être accomplie par les Loges. (*Latomia*, nº 26 du 22 décembre 1906). La question d'une organisation féminine fut traitée d'une manière particulièrement intéressante à la troisième assemblée du Cercle de l'Union des Francs-Maçons allemands, tenue à Francfort-s-M., le 14 avril 1907 (voir dans *Bauhütte*, nº 28 du 13 juillet 1907, qui donne le Rapport en entier). L'orateur était le major-général, A. D. Von Reinhard, personnalité bien connue, alors Grand-Maître de la Grande-Loge de Bayreuth « *Au Soleil* ». Il déclara que la Franc-Maçonnerie n'avait point le droit de se dire « Une Ligue d'Humanité », puisqu'une moitié de l'espèce humaine en était exclue. L'esprit du temps, avec son mouvement féministe, indiquait au Maçon la nécessité de recourir à l'aide de la femme, afin que l'avenir n'eût point à reprocher aux Francs-Maçons d'avoir méconnu le moment favorable, et d'être restés étrangers, par pure indifférence, à cette question d'une si grande importance. La femme n'était pas moins capable d'assimilation pour le « travail intérieur » de la Société, que l'homme. Mais, pour le « travail extérieur », qui consiste à apporter son concours à la solution des problèmes sociaux qui se présentent actuellement, l'éducation du peuple, le bien-être du peuple, l'hygiène du peuple, les soins à donner à l'enfance, aux orphelins, aux malades, la femme était pour l'homme une auxiliaire indispensable. Il était grand temps d'aborder la question (qui se pose ainsi) : de quelle manière peut-on et doit-on attirer la femme à prendre une part intensive aux efforts maçonniques ? La forme seule présente des difficultés. Si les précédentes tentatives pour attirer les femmes à l'effort maçonnique ont échoué, il en va autrement aujourd'hui. « Il ne s'agit plus maintenant de recommencer les errements des Loges de femmes, fondées en France, de créer un certain Rituel spécial aux femmes, rituel dans lequel la vanité, le goût de la toilette ou du plaisir jouaient le plus grand rôle. Il faut d'abord une collaboration sérieuse au travail intérieur intellectuel, puis il faut songer aussi aux femmes et aux jeunes personnes qui ont, dans la vie, une situation indépendante, pour leur confier le travail extérieur franc-maçonnique ». Le triomphe de certaines difficultés tenant aux formes et au rituel était parfaitement possible à des Frères animés d'une ferme volonté. Et Von Reinhard développa ensuite un plan « pour la participation formelle des Sœurs », plan qui pourrait se résumer ainsi : Le nom de Sœurs ne pourra être donné qu'aux dames et demoiselles qui seront inscrites conformément aux statuts sur la liste d'une Loge. Sur cette liste seront inscrites les dames et demoiselles qui, par une déclaration écrite, adressée au Vénérable, feront connaître leur désir de prendre part aux travaux maçonniques de la Loge ; les femmes, veuves et filles des Frères ne seront pas soumises au ballotage ; les autres veuves et jeunes filles majeures le seront. A l'inscription sur la liste des Sœurs est rattaché un travail d'admission simple et solennel à exécuter dans le temple, travail auquel prendront part les Frères et les Sœurs : engagement pris par les Sœurs de se conformer aux vues exprimées dans la Constitution des Loges, et d'observer le vœu du silence ; elles recevront le signe de la Loge et le gant blanc féminin. Par son admission, la Sœur acquiert le droit et assume le devoir de prendre part à tous les travaux auxquels elle est appelée par une invitation spéciale. Les Sœurs forment une section distincte de la Loge, mais sans grades spéciaux. Elles élisent une Sœur Présidente, qui est invitée à celles des discussions des officiers de la Loge qui concernent la section des Sœurs. Les travaux du temple pour les Sœurs ont lieu, en dehors des travaux profanes, trois fois par an, en commun avec les Frères. Les Sœurs sont autorisées à tenir une guirlande (petite couronne) mensuelle ou hebdomadaire, à part, dans un local de la Loge, à faire usage de la bibliothèque de la Loge ; en cas de besoin, elles ont droit à des secours. L'engagement des Sœurs relativement aux travaux extérieurs se rapporte à la propagande pour les institutions utiles à l'humanité, et spécialement pour l'éducation de la jeunesse.

Dans l'allocution de clôture, prononcée à la quatrième assemblée du Cercle de l'Union des Francs-Maçons allemands, tenue à Francfort-s-Mein, le 24 novembre 1907, (Rapport dans la *Bauhütte*, nº 27 du 4 juillet, et nº 28 du 11 juillet 1908), ce plan de Reinhard fut rejeté comme prématuré. D'abord les réunions de Sœurs et les soirées de Sœurs devaient être développées, comme servant de moyens prépara



toires pour attirer les femmes aux œuvres de bienfaisance des Loges. Plusieurs orateurs se déclarèrent en faveur de l'opinion d'après laquelle l'admission des femmes pourrait se faire dans un avenir plus ou moins prochain, sous une forme analogue à celle qui avait été proposée.

Le tableau serait incomplet, si l'on ne disait rien de l'activité du Franc-Maçon bien connu, le Dr Zimmer (de Zehlendorf, près Berlin) dans le domaine du féminisme. Le Fr. ·. Wanner en parle avec éloge dans son *Histoire de l'Union des Francs-Maçons allemands* (Geschichte des Vereins der deutschen Freimaurer, p. 138 et suiv.). « On a cherché une solution pratique de la question de l'éducation par la fondation d'une *Union d'alumnat* (comp. sur ce point la *Kolnische Volkszeitung* (Gazette populaire de Cologne), nº 980, 9 novembre 1912), et aussi indépendamment de l'Union, mais *dans son esprit* par les *Foyers de jeunes filles* de Zimmer, qui ont agi avec grand succès. La question de la femme est le terrain de travail préféré pour le Fr. ·. Zimmer, et ses créations méritent la plus grande attention ». Le Fr. ·. Kneisner, dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie allemande* (Geschichte der deutschen Freimaurerei, p. 258 et suiv.) écrit au chapitre sur le travail franc-maçonnique extérieur : « Le Professeur Dr Zimmer exhorte sans cesse les Francs-Maçons et leurs femmes, par sa parole et ses écrits, à pratiquer le travail *ad extra.* Les Loges n'accomplissent spontanément (par elles-mêmes) aucun travail extérieur. Il tient pour absolument nécessaire l'introduction d'un tel travail dans l'activité des Loges allemandes. Et, pour que ce travail s'accomplisse méthodiquement, il propose que les diverses Grandes-Loges se répartissent les divers modes d'activité et qu'elles aient recours aux *filles des Francs-Maçons* pour procéder à ce travail durant une année, qui serait l'année « des volontaires ». Les Sœurs pourraient, par exemple, remplir les fonctions d'auxiliaires : 1º dans les établissements qui ont pour but l'éducation et l'instruction populaire, dans des écoles d'enseignement professionnel, dans des écoles populaires supérieures, en participant à des soirées de divertissement populaire, par exemple à des concerts populaires ; — 2º comme directrices et maîtresses enseignantes dans des maisons de filles, des maisons de correction, des auberges, des foyers d'ouvrières et de demoiselles, des asiles, des établissements de repenties, des jardins d'enfants, des crèches. Le *Latomia* (nº 11 du 28 mai 1904) a assuré l'appui des cercles maçonniques à l'action du Fr. ·. Professeur Zimmer : « Depuis dix ans, il a donné la vie à différents établissements, dont le but commun est la bienfaisance exercée par nous envers les femmes. De lui sont partis : l'Union évangélique des diaconesses pour l'éducation, le placement et l'assurance dans l'exercice professionnel de la diaconie évangélique, les Foyers de jeunes filles de Castel à Willelmshohe, et de Gratz, qui sont des établissements d'éducation pour les jeunes filles de condition cultivée, en même temps qu'elles poussent plus loin l'éducation scientifique et l'éducation professionnelle dans l'économie domestique ; l'Ecole normale Comenius, à Bonn ; l'institution de gardes-malades à Berlin-Zehlendorf, pour les névropathes ; et, pour les jeunes filles, la Maison forestière de Sulzhayn, pour les phtisiques ; l'Union du Service des femmes pour la formation, l'assurance et le placement dans les professions qui touchent à l'action philanthropique de la femme, dans le domaine de la bienfaisance, où une organisation appropriée faisait auparavant défaut. » Grâce à l'activité du Fr. ·. Zimmer, il s'est formé en 1906, à Berlin, dans les cercles maçonniques libres de Berlin, une Union du service des femmes par le volontariat d'un an, qui constitue l'organisation la plus complète du service volontaire d'un an en vue du soin des malades et d'autres branches de la philanthropie. L'Union devait être une Union « profane » ; mais les Francs-Maçons allemands ont été invités à y entrer en grand nombre, afin que l'esprit franc-maçonnique d'humanité et de tolérance s'établisse d'une manière durable dans l'Union, et il ne suffit pas pour cela que le bureau directeur soit composé de Francs-Maçons ; il faut encore que nous soyons fortement représentés dans les grandes réunions ». (*Latomia*, nº 26, 22 décembre 1906.) L'ardeur active du Fr. ·. Zimmer mérite le plus grand respect, mais ses principes d'éducation ne peuvent pas être les nôtres, et c'est uniquement faute de renseignements qu'un grand journal catholique a récemment recommandé sans réserve la fondation *Mathilde* de Zimmer et les *Foyers de jeunes filles.*

Les *Foyers de jeunes filles*, d'après le plan Zimmer, sont la forme féminine des



alumnats franc-maçonniques d'écoliers. La Grande-Loge de Suisse a examiné en 1908 une proposition concernant la création d'une Institution interconfessionnelle de jeunes filles analogue aux Foyers de jeunes filles de Zimmer Ce ne sont point là des établissements d'éducation appropriés à la jeunesse catholique féminine.

(*Kölnische Volkszeitung*, de Cologne, 6 janvier 1913).

Alumnat maç.·. — Dès septembre dernier (*Revue*, sept. 1912, p. 814), nous annonçions le procès en cours au sujet de l'Alumnat maçonnique de Lennep (Prusse rhénane). Le sous-préfet de cette ville avait refusé d'inscrire l'Union de l'Alumnat au registre des Unions, parce que sa provenance franc-maçonne lui donnait un but religieux et politique. Ce procès vient de se terminer par l'annulation de l'arrêt du sous-préfet, et le compte-rendu en est édité sous ce titre : *La Franc-Maçonnerie allemande poursuit-elle des buts religieux et politiques ? Décision du Tribunal Supérieur d'Administration du Royaume de Prusse, suivie de pièces et précédée d'une introduction par le Dr* Fritz Rackhorst. Lennep, 1912.

Nous venons de recevoir ce compte-rendu et nous attendons un article de la *Germania*. L'un et l'autre feront le sujet d'un article de la *Revue*, ce sera le *post-scriptum* de notre programme de 1912 et 1913.

Anniversaire maç.·. — La Loge de Stettin : *Aux Trois Cercles*, a célébré ces jours-ci son 150e anniversaire : près de 400 Frères y ont pris part. La Grande-Loge Nationale-Mère « *Aux Trois Globes* », les trois autres Loges de Stettin, et les Frères visiteurs permanents, avaient envoyé à la Loge en fête des présents de grande valeur, et le Fr.·. Horn, le seul survivant qui restât de ceux qui avaient assisté au 100e anniversaire, a été l'objet d'une ovation enthousiaste.

Bibliographie. — A signaler une traduction allemande des *Old Charges* (*Anciens Devoirs*) publiée au commencement de cette année par le Docteur Professeur Heinrich Moller, chez Unger. C'est, dit le Hérold, aux *Anciens Devoirs* qu'on devra recourir toutes les fois qu'il faudra rappeler la Franc-Maçonnerie à son véritable esprit.

Boycottage littéraire. — Après la disparition de la *Correspondance de Rome*, voici :

« Un autre coup à la presse catholique intégrale. Il vient de Paderborn. La librairie Schoningh a notifié à Mgr Commer, de Vienne, qu'elle cesse d'éditer la revue trimestriale, « Jahrbuch fur Philosophie und spekulative Theologie » qui était à sa 27e année. Le nom de Mgr Commer suffit pour comprendre qu'il s'agit d'une revue catholique intégrale, et qu'on lui fait le boycottage auquel on a voué Mgr Commer depuis qu'il reçut le Bref de Pie X, précisément comme on a fait, dans le même cas pour M. Decurtins et pour d'autres aussi ». — AIR, 9 janvier 1913.

Quand donc renoncera-t-on à ces petits moyens de boycottage et de muette organisée contre la pensée d'adversaires ? Ce sont des procédés maçonniques qu'il est profondément triste de voir appliquer par des catholi-



ques. Et il est à remarquer que les plus fidèles amateurs de ces étranglements lâches et sournois de l'idée sont les soi-disant libéraux. Certaines ligues sont particulièrement expertes pour ces honteuses besognes, et ne rêvent rien moins que la mort par la famine pour ceux que les aumôniers conseils désignent à leurs coups.

Il faut avoir renoncé à toute droiture d'esprit et perdu tout sens de la loyauté et de l'honneur pour se livrer, *ad magnam gloriam Dei*, à de pareilles turpitudes. La pensée humaine est un don de Dieu ; c'est une très noble chose, même lorsqu'elle déraille. L'intelligence d'un homme qui écrit doit être respectée jusque dans ses écarts. Combattons les idées contraires aux nôtres ; discutons, avec plus ou moins de violence même, ce que nous estimons mauvais, mais faisons-le ouvertement, en face, avec loyauté ; et n'embusquons pas au coin des librairies ou chez les éditeurs, des catholiques, des femmes d'œuvre même, comme des apaches, pour faire lâchement à un écrivain, à un homme de travail intellectuel, le « coup du Père François ». Les ligueuses peuvent facilement trouver un meilleur emploi de leur pieuse activité. En tout cas, si tous les écrivains, je ne dirais pas seulement catholiques, mais tous ceux qui ont une juste fierté de leur plume et le sentiment de la dignité d'homme de lettres, voulaient s'en donner la peine, ces mœurs de Peaux-rouges disparaîtraient bientôt. Il suffirait seulement de s'entendre, pour clouer au pilori les personnes ou les associations qui pratiquent ces bassesses hypocrites, et leurs instigateurs quels qu'ils soient.

Boys-Scouts. — La presse catholique s'occupe justement des Boys-Scouts. Voici, à ce propos, des données importantes qui viennent de paraître à l'occasion du congrès des boys-scouts qui vient d'avoir lieu à Berlin.

Le compte rendu de la dernière année nous apprend que les groupements locaux, de 42 qu'ils étaient, sont devenus 140, dont les membres forment le chiffre de 40 à 50.000. On compte qu'à la fin de l'année courante, ils deviendront 100.000.

Environ mille « capitaines » (Feldmeister) prêtent gratuitement leur concours.

Le compte-rendu souligne que la fédération allemande des boys-scouts, tout en conservant de bonnes relations d'amitié avec les fédérations des autres pays, n'a aucune tendance internationale, ni ne veut se mettre à la suite d'aucun parti ou mouvement politique. Les pays allemands où le mouvement boyscoutiste a eu plus de succès sont l'Alsace-Lorraine, le Baden, la Rhénanie et la Westphalie, le Harz et la Saxe.

Les villes les plus « scoutisantes » sont Berlin et Francfort s/Mein. Vous remarquerez sans doute la chance que le scoutisme a dans les régions de l'Ouest, où les catholiques sont la majorité, ou tout au moins une forte minorité, tandis que, dans l'Est, il n'y a que la Saxe, un des pays le plus protestants de l'empire. — AIR, 21 janvier 1913.

Le Cinématographe et la Franc-Maçonnerie. — Un certain nombre de Francs-Maçons allemands se préoccupent de l'influence que peuvent exercer sur les mœurs les exhibitions du cinématographe. Citons le Fr∴ Ahlmann, directeur et propriétaire du théâtre de la Millern-Tor, à Hambourg. Un mouvement dans le même sens a été entrepris à Dresde, sous l'impulsion des Frères, le lieutenant-colonel Von Tschammer, Osten et Snay.

Enseignement. — Il existe à Berlin parmi les instituteurs une « association pour la politique scolaire ». En vue des prochaines élections au Landtag, elle a formulé dix points sur lesquels elle exigera des assurances de la part du candidat qui comptera sur son appui pour les élections. Le premier point oblige le candidat à s'engager de combattre toute tentative d'ôter à l'école primaire son caractère d'institution d'Etat, c'est-à-dire toute tentative en faveur de l'école libre. Toujours et partout, le même mot d'ordre sectaire. — AIR, 25 janvier 1913.

— La société des instituteurs catholiques de la Hesse a adressé un memorandum au gouvernement à propos du projet de la nouvelle loi scolaire. Parmi les demandes de ce document, la principale est celle de la confessionnalité de l'école, car, en Hesse, les écoles sont mixtes sauf l'enseignement religieux. En outre, le memorandum manifeste le désir que, dans les écoles complémentaires obligatoires, on introduise l'enseignement religieux confessionnel. Finalement il réclame que l'inspection locale des écoles soit confiée aux curés, respectivement catholique et protestant du lieu. Ce memorandum fait honneur aux instituteurs catholiques du Grand-Duché. — AIR, 20 janvier 1913.

Une évolution dans la Franc-Maçonnerie, telle que la voit un Russe.

Sous ce titre une Conférence a été donnée par le Fr.·. Ernst Friedrichs, de Berlin (Lichterfelde). C'est l'analyse, avec commentaire, d'une lettre de Paris, adressée à un grand journal russe, et par conséquent destinée au public profane, et non pas aux seuls initiés.

En voici les points principaux :

« La Franc-Maçonnerie française ne s'est réellement développée que sous la troisième République, dont elle a reçu aide et protection, et à qui elle apporte de son côté le concours le plus actif dans la *lutte contre l'Eglise* et la réaction. C'est là en somme le programme de la Maçonnerie française. L'humanitarisme est devenu l'accessoire.

« La Franc-Maçonnerie française est attaquée avec une énergie terrible de deux côtés : à droite, par l'Eglise, la Revue antimaçonnique est dirigée par un prêtre ; à gauche, par la fraction guesdiste du socialisme, qui voit en elle une organisation bourgeoise ».

La F.·. M.·. et la chute de Napoléon Ier. — Le F.·. Mahlert, archiviste de la Loge de Juliers, se reporte, dans un article, en 1813, époque où l'Europe entière se préparait à écraser Napoléon et à conquérir la liberté. A son avis, ce sont de beaux jours pour la Franc-Maçonnerie, car elle compte un bon nombre de ses adeptes dans les rangs des soldats et des diplomates de la dernière coalition. Citons les plus importants : en première ligne, le Maréchal *En avant*, Blücher, ainsi nommé, parce que sa seule stratégie consistait à crier : « *En avant* ». Il était Franc-Maçon, et récemment



les journaux allemands nous le rappelaient en détail. (Cf. *Revue*, janvier 1912, p. 158). Puis viennent les généraux von Grawert et Tanenzien, le général Lestocq, qui fit bonne figure sur le champ de bataille à l'âge de 70 ans, Scharnhorst, etc...

LE FR.·. GUILLAUME Ier, EMPEREUR D'ALLEMAGNE. — Dans l'*Histoire de la Loge Florentine la Concorde*, qui vient de paraître avec un grand luxe, chez Bertieri et Vanzetti à Milan, on trouve un dialogue entre le Très Puissant Fr.·. Giorgio Tamajo, 33e, grand-maître adjoint du Grand-Orient d'Italie, et le Très-Puissant Fr.·. Guillaume Ier, Empereur d'Allemagne, Grand Protecteur de la Maçonnerie allemande, lors de la visite qu'il fit au Roi d'Italie en novembre 1875. Le Fr.·. Tamajo était venu offrir à l'Empereur, au nom de la Maçonnerie italienne, une adresse de félicitations et de fraternité. L'Empereur et le Grand-Maître échangèrent quelques mots à cette occasion :

L'Empereur : Avez-vous des Rites divers ?

Le Grand-Maître : Oui, le Rite Ecossais, le Rite Symbolique et le Rite memphitique.

L'Empereur : Jurez-vous sur la Bible ou sur le glaive ?

Le Grand-Maître : Sur le glaive.

L'Empereur : Acceptez-vous des Maçons de toutes les religions ?

Le Grand-Maître : Oui.

L'Empereur : C'est très bien ; il n'en est pas encore ainsi en Allemagne, au moins dans ma Loge, mais il en sera ainsi prochainement.

ILLUMINÉS.— La Ligue des Loges de Saint-Jean qui travaillent librement, a créé de nouvelles Loges, savoir une Loge à Francfort-sur-Mein, sous le nom de « *Lessing à la Concorde* », une autre à Chemnitz (Saxe) sous le nom de « *Elan vers la lumière* », et une troisième à Breslau, sous le nom de « *Comenius aux trois colonnes* ». D'après la publication maçonnique, le « *Cercle* » (Zirkel), ces « *Nouveaux Illuminés* » adhèrent aux idées fondamentales de Weishaupt et, par suite, à celles de la Franc-Maçonnerie, tout en refusant la dénomination de Francs-Maçons. Les Nouveaux Illuminés n'ont ni demandé, ni reçu la reconnaissance de l'Union des Grandes Loges.

INFILTRATIONS MAÇONNIQUES. — L'agence Wolff a donné une nouvelle qui a eu des échos dans la presse russe. A l'inauguration du grand monument commémoratif de la bataille napoléonienne de Leipzig, un acte symbolique aurait eu lieu pour démontrer l'entente fondamentale, la fameuse « Christliche Basis » des différentes confessions chrétiennes. Les popes orthodoxes auraient donné trois coups de marteau sur le monument, « en l'honneur de la Sainte Trinité » ; ce qu'auraient fait de même les ministres du culte protestant et les représentants de l'Eglise Catholique Romaine ».



Si la nouvelle est exacte, on pourra constater que la Christliche Basis a été célébrée par un acte du cérémonial maçonnique. — AIR, 8 janvier 1913.

Jésuites. — Presque tous les Etats d'Allemagne ont une loi locale contre les Jésuites ; quelquefois cette loi est plus dure que celle d'Empire, encore en vigueur.

Si celle-ci était abolie, les Jésuites ne pourraient rentrer qu'en Prusse, en Hesse et dans l'Alsace-Lorraine. Tous les autres Etats, y compris la catholique Bavière, ont des lois spéciales contre les Jésuites ou des lois générales sur les résidences religieuses, qui frapperaient la Compagnie tout en ne la nommant pas. — AIR, 21 janvier 1913.

Juifs. — Les Juifs se considèrent comme une race supérieure appelée, non à convertir, mais à dominer le monde. Ils ne font pas de prosélytisme religieux. Ils se contentent de détruire la religion des autres et croient préférable de la remplacer par rien :

Selon la loi scolaire prussienne, les élèves des écoles primaires et secondaires sont obligés de recevoir l'instruction religieuse. Les adeptes des sectes mineures et les « confessionnels », pour lesquels l'Etat ne paye pas un maître de religion, doivent néanmoins suivre le cours de religion d'une autre confession. Eh bien, depuis quelques années, ces « dissidents », comme ils s'appellent, envoyaient leurs enfants au cours... du rabbin. Naguère, la présidence de la communauté juive de Berlin a décidé de ne plus accepter ces élèves dissidents ni ceux dont les parents ont quitté la religion juive. A Augsburg, en Bavière, avec le consentement du gouvernement, on vient d'organiser un cours de morale religieuse pour les élèves « dissidents » dont nous venons de parler. — AIR, 17 janvier 1913.

— A Bonn, le cartel des associations d'étudiants juifs a tenu sa douzième assemblée générale. C'est seulement depuis 1895 que les étudiants universitaires juifs ont commencé à constituer des associations à part. — AIR, 2 janvier 1913.

Les Loges maç∴ et les Juifs. — La Revue mensuelle *Le Judaïsme libéral* (Das Liberale Judentum), dans sa livraison d'Avril 1912, publiait sous ce titre un article d'un certain Otto-Mendelssohn, de Berlin, qui prenait à partie la Grande Loge Nationale de Berlin et la Grande Loge Mère Nationale « *Aux Trois Globes* ».

« Ce serait enfoncer, d'après les organes francs-maçons, une porte ouverte, que de remémorer tous les arguments au moyen desquels l'auteur prouve, avec une grande vivacité de style, que ce qui est humain dans le Christianisme est le résultat d'un mouvement d'humanisme qui a commencé longtemps avant le christianisme. On peut donc laisser de côté cette thèse banale. Ce qui intéresse davantage, c'est la phrase suivante, qui éclaire vivement une certaine situation :

« Nous avertissons que l'intolérance des Loges franc-maçonniques de Prusse ne fait que fortifier l'ordre juif des *Bné-Bérith* ».

« Il est de fait que cet état de choses a donné une grande force, non seulement à l'Ordre juif en question, mais encore aux Loges des *Odd-Fellows* et à la Société qui se dénomme « *Ligue maçonnique au Soleil levant* », le Soleil levant étant entendu dans le sens anthropocentrique, et ce surcroît de force serait le bienvenu dans les



Loges humanitaires, si des motifs d'ordre extérieur ne les obligeaient pas à décliner ces offres du judaïsme ».

Origine de la F.·. M.·.. — La Franc-Maçonnerie attache la plus grande importance aux fêtes commémoratives, et ses journaux officiels sont pleins de détails sur les centenaires, cinquantenaires, etc. de toutes les Loges ou Grandes Loges importantes. Pourquoi n'a-t-elle pas encore de fête commémorative de sa fondation à Londres, en 1717 ? L'Ordre des *Odd-Fellows* a la sienne : chaque année, le 26 avril, il fête sa fondation en 1809. Un journal maçonnique, qui fait autorité dans les questions d'organisation, explique cette lacune en la signalant : c'est que les organisateurs de la Franc-Maçonnerie ont formellement déclaré que leur œuvre n'était point une création, mais une simple restauration.

Nécrologie. — Les journaux maçonniques allemands du mois de décembre déplorent la perte du Docteur Hugo Ficke, membre de la Grande-Loge de Fribourg-en-Brisgau (Bade), mort au cours d'une mission scientifique, à Rangoon, en Birmanie. Il avait pour spécialité les sciences naturelles, ce qui ne l'empêchait pas de s'adonner avec ardeur à la politique et aux études sociales.

Protestantisme. — La « Ligue évangélique », dont le but est de combattre le catholicisme, a été plusieurs fois déplorée par des protestants plus équitables. Maintenant on a lancé un nouvel appel contre la Ligue. On y accuse justement la Ligue de n'avoir pas soufflé mot contre les Jatho ni contre les Traub, dont les doctrines détruisaient tous les fondements du christianisme. Aux remontrances des protestants « positifs », la direction n'a eu d'autre réponse que celle-ci : à cause de l'unité extérieure et de la guerre contre Rome, on devait surseoir aux discordes intérieures ! En réalité, la « Ligue Evangélique » ne fait rien pour combattre les doctrines antichrétiennes des libres-penseurs. Cette protestation est signée par des théologiens, des pasteurs et par des personnes cultivées de toutes les professions. Mais elle n'aboutira à rien ; le protestantisme n'est plus, pour la plupart des protestants, qu'une lutte soi-disant anti-ultramontaine, réellement anti-chrétienne, contre Rome. — AIR, 25 janvier 1913.

Protestantisme et Franc-Maçonnerie. — Il s'est fondé récemment à Leipzig une *Union protestante* qui se propose de combattre l'oppression de la liberté de conscience et de croyance, et d'éveiller chez le peuple allemand la conscience religieuse ; elle se propose d'atteindre ce but en pénétrant plus profondément l'Eglise officielle de l'esprit protestant. On sait que l'*Union des Francs-Maçons allemands*, comme l'a toujours déclaré son Président, le Docteur Mischoff, dans ses discours d'ouverture des assemblées annuelles, a cherché à populariser ces idées. Mais ce qui mérite une attention particulière, c'est que le Comité directeur de cette *Union protestante* compte parmi ses membres deux Francs-Maçons, qui ont activement concouru à sa fondation. Cette Union a tenu sa première séance générale le 14 janvier 1913, et un orateur, le Pasteur Traub, a pris pour sujet : *Qu'est-ce que le Protestantisme exige de nous ?* Le *Hérold*, un des journaux officiels de la Franc-Maçonnerie, avait eu soin d'inviter les Francs-Maçons à la réunion de cette œuvre, pour laquelle il exprime la plus vive sympathie.

— A propos de la destitution du pasteur Traub, de Dortmund, une déclaration avait été transmise à la suprême autorité de l'Eglise évangélique de la Prusse. Dans cette déclaration, on désapprouvait la déposition de Traub, on soutenait le droit d'in-



dépendance du ministre de l'Eglise vis-à-vis de l'Autorité, y compris celui d'employer quelquefois envers elle « le langage de la passion », et l'on mettait le Conseil en garde de ne pas suivre les exemples de Rome. Cette déclaration était souscrite par beaucoup de laïcs et par environ 150 pasteurs.

L'Oberkirchenrat vient de répondre à cette déclaration. Il commence par remarquer que les auteurs de la déclaration s'arrogent l'autorité de censeurs pour des dispositions d'une Autorité à laquelle ils doivent de l'obéissance, ce qui est contre les bonnes mœurs. Ensuite, il fait remarquer la contradiction entre la déclaration qu'on prétend avoir été faite seulement par l'impulsion de la conscience, et la manière dans laquelle on recueillit les souscriptions en masse. A propos de ce que les protestataires font appel à leur charge et à leur devoir comme « ministres ordonnés de la Parole », l'Oberkirchenrat rappelle qu'ils oublient que, dans l'Eglise, la substance éternelle et les formes changeantes doivent nécessairement rester en harmonie, et qu'il est nuisible à l'une et aux autres de vouloir se passer de celles-ci pour ceux-là. La communauté chrétienne idéale, celle qui s'assemble autour de la parole de Dieu et de Jésus-Christ, n'est pas la même chose qu'une communauté locale particulière, comme si celle-ci devait être la suprême autorité dans l'Eglise. Cette équivoque conduisait à des aspirations d'indépendance contraire à l'âme allemande et qui, du reste, ne peuvent pas être mises en exécution dans une grande église. C'est la même équivoque par laquelle les pasteurs protestataires se croient autorisés, par le devoir de leur charge, de se passer des dispositions extérieures de l'autorité et de se plaindre qu'on imite Rome quand quelques punitions sévères viennent à être infligées. De cette façon, les protestataires commettent une usurpation des droits d'autrui, et le ministère de la parole devient un instrument des compétitions politiques. L'Oberkirchenrat est disposé à admettre quelque excuse en vue des temps trop troublés, et il espère que bientôt l'irritation donnera lieu au calme et à la réflexion. C'est pourquoi il se dispense de prendre des mesures disciplinaires méritées par les pasteurs signataires. Mais, en cas de nécessité, il serait obligé, par son devoir et par égard au bien de l'Eglise, de procéder sans indulgence.

A la fin, le Conseil constate que des faits semblables au présent sont l'effet de l'influence des mœurs de la vie politique et parlementaire transférées à la vie de l'Eglise. Pourtant il espère qu'avec le temps, on reviendra à des formes plus harmonieuses de collaboration de toutes les forces. Cette déclaration de l'Oberkirchenrat contient de belles choses. Si Martin Luther les avait lues, peut-être se serait-il gardé de se révolter contre le Pape. — AIR, 28 janvier 1912.

Protestantisme moderne. — On commente beaucoup la « profession de foi » que le fameux pasteur Jatho vient de faire, dans une assemblée, à Berlin. Il l'a formulée ainsi : « Jésus n'est ni fils de Dieu, ni impeccable, ni notre Maître, ni notre Sauveur ». L'assemblée a beaucoup applaudi la nouvelle formule du chef du modernisme protestant. En effet, elle correspond sinon, à la « profession de foi », au moins à la pensée d'un grand nombre de protestants allemands et suisses. — AIR, 6 janvier 1913.

Sectarisme protestant. — On vient d'autoriser, pour les classes supérieures, un traité de religion réformée qui contient des attaques contre l'Eglise catholique, dont on dénature complètement la doctrine. C'est ainsi qu'on trouve dans ce manuel un chapitre intitulé : « La déification de Marie » (Marienvergolterung). D'ailleurs ces outrages aux catholiques sont fréquents dans les imprimés et dans les conférences de certains milieux protestants. Et penser que si Rome prononce un mot sur les choses qui relèvent directement de son droit et de son devoir, des protestants et des catholiques d'Allemagne clament ou chuchotent que Rome compromet la « Paix



confessionnelle » et les « vrais intérêts » du catholicisme allemand ! — AIR, 11 janvier 1913.

Sectes. — Depui quelques temps, en Silésie, on constate une agitation plus grande de la secte des Mormons. Les émissaires de cette secte cherchent à attirer des émigrants pour l'Etat de Utah (Etats-Unis), centre du mormonisme, où, malgré la défense du Gouvernement, la polygamie est toujours en vigueur. Ces émissaires essayent surtout de séduire les jeunes filles par la promesse d'un bon mariage. La police a expulsé plusieurs émissaires mormons. — AIR, 6 janvier 1913.

Socialisme. — Les journaux du Grand-Duché de Hesse, surtout les libéraux,se montrent préoccupés du courant favorable au socialisme qui se manifeste parmi les instituteurs. Naguère, un député socialiste fut invité à parler dans une assemblée des instituteurs, tenue à Darmstadt : il fut vivement applaudi. — AIR, 15 janvier 1913.

La Faillite du Protestantisme. — Nous avons souvent parlé de la question du Symbole Apostolique (le Credo) et de la campagne faite par des protestants pour le faire supprimer dans l' « Agende », (le rituel protestant). Dans le Grand Duché de Baden, cette campagne vient d'avoir un succès. Parmi les modifications apportées naguère au rituel de l'Eglise évangélique de Baden, d'après une décision du dernier synode général, il a été supprimé dans le rite baptismal. A sa place,l'Oberkichenrat a mis une profession de foi, fabriquée par lui-même, contenant quelques idées fondamentales de l'Evangile. Pour justifier cette substitution,on se refère à l'exemple de l'Eglise grecque — orthodoxe — et d'autres sectes,et à celui de l'Eglise protestante du Wurtemberg, où l'usage est supprimé dans le rituel de la confirmation. Ce serait plus simple de supprimer tout Credo...— AIR, 30 janvier 1913.

La Crémation, œuvre Maç... — L'année dernière, en Allemagne, on a incinéré 8.858 cadavres, 1.303 de plus que l'année précédente. Le nombre de fours crématoires en fonction était de 34. Parmi les personnes incinérées,7.511 étaient protestantes, 541 catholiques, 53 vieux catholiques, 312 juifs. En 6.696 cas,la crémation était précédée des funérailles religieuses ; 1.260 en plus que l'année précédente (naturellement il s'agit de protestants). — AIR. 31 janvier 1913. (Voir ci-dessous : « Bavière).

Angleterre

Antiquités maç.·.. — Des Francs-Maçons ont trouvé, ou cru trouver, sur des constructions diverses, et souvent d'un caractère très humble, des marques maçonniques. C'est ainsi qu'un F.·. Anglais a vu,au cours d'une excursion, une loge triangulaire, avec de nombreux symboles maçonniques et la date 1593. Aucun document écrit, aucune tradition locale ne signalait



l'existence d'une Loge maç.·. dans cette localité, située sur le trajet de Londres à Melton-Mowbray.

Armée et F.·.-M.·.. — La question de savoir si les officiers peuvent faire partie des Sociétés Secrètes et notamment de la Franc-Maçonnerie, est à l'ordre du jour. On s'en occupe, non seulement en France, mais aussi en Belgique, en Italie et en... Turquie. En Angleterre, elle est depuis longtemps résolue. Il y a des Loges entièrement composées d'officiers appartenant à l'armée et à la marine, comme la L.·. *Couronne Royale*, n° 3133 (*Royal Crown*). Elle s'est réunie le 2 janvier dernier pour l'élection des « Lumières » et le banquet rituélique.

Bienfaisance maç.·.. — A une réunion spéciale des gouverneurs et souscripteurs de l'Institution Maçonnique pour les Orphelins, tenue le 10 janvier 1913, on a accordé le bénéfice de l'admission gratuite pour deux jeunes enfants dont la catastrophe du *Titanic* a fait des orphelins. La proposition a été votée à l'unanimité.

— Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, les trois principales institutions de bienfaisance de la Franc-Maçonnerie anglaise, savoir les établissements destinés aux jeunes garçons, aux jeunes filles, et à la charité proprement dite, ont reçu une somme de 132.024 livres, 17 sh. 6. somme qui n'a été dépassée qu'en 1907, où la recette a été supérieure d'environ 1.000 livres. Ces fonds ont été répartis d'une manière à peu près égale entre les trois sortes d'établissements maçonniques cités.

Catholiques anglais. — La puissance de la F.·. M.·. et la forme hypocritement religieuse qu'elle conserve en Angleterre, rend plus difficile la lutte contre la secte. Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs le dénombrement et l'organisation des forces catholiques dans ce pays :

Le « Catholic Directory » de Westminster annonce qu'il y a en Angleterre 2.182 églises et chapelles desservies par 4.401 prêtres. Le total des catholiques est, en chiffres ronds, de 13 millions. Comme on le sait, Pie IX restaura la hiérarchie catholique en Angleterre, avec l'archevêque de Westminster (Londres) comme métropolite de la « « province » ecclésiastique d'Angleterre. Récemment, Pie X l'a divisée en trois provinces, sous les archevêques de Westminster, de Birminghan et de Liverpool. Il n'y a pas encore de primat catholique d'Angleterre ; l'archevêque de Westminster, actuellement le Cardinal Bourne, est « primus inter pares ». — AIR, 2 janvier 1913.

Curiosités maçonniques. — Le Frère F. J. W. Crowe a réuni une collection de documents relatifs aux fondations de Loges et aux certificats de passe, qui se composent de 1.700 pièces de tous les temps et de tous les pays. Les Loges américaines lui ont offert 3.000 livres sterling de cette collection, fruit de trente-cinq ans de recherches, mais il a préféré la céder pour 2.000 livres à la Grande-Loge d'Angleterre.



Une fête maçonnique. — Une fête qui mérite de faire époque dans les fastes maçonniques, est celle qui eut lieu le 27 janvier 1813, la veille du jour où Lord Moira devait partir pour l'Inde, dont il était nommé Gouverneur. A cette fête étaient présents six ducs, membres de la famille royale, savoir le Duc de Sussex, qui devait devenir Grand-Maître, les Ducs d'York, de Clarence, de Kent, de Cumberland et de Glocester. Le hasard voulut que ce jour-là fût l'anniversaire de la naissance du Duc de Sussex ; on y fit une allusion dans les toasts du festin, et cette circonstance lui inspira peut-être l'idée de travailler à l'union des deux Grandes-Loges rivales qui se disputaient alors l'Angleterre.

La Franc-Maçonnerie anglaise et le clergé anglican. — Dans le cours de l'année dernière, sept,au moins,des Loges anglaises ont atteint leur 150e année, mais une seule a célébré cette date par des manifestations importantes. La Loge-Mère du comté d'Hereford, qui a sous son obédience ce comté et quelques autres, et qui porte le nom de *Palladian Lodge*, no 120, a tenu à cette occasion une réunion extraordinaire dans la bibliothèque de la cathédrale. Après l'ouverture, les Frères se sont mis en file et ont parcouru ainsi les cloîtres gothiques, pour se rendre dans la cathédrale. Parmi les membres du clergé qui, revêtus de leurs surplis, faisaient partie de la réunion, on remarquait le doyen du chapitre, qui est en même temps Grand-Maître de la Grande-Loge du comté, et qui prononça l'allocution en cette double qualité, les chanoines Capes, Bannister, les Révérends Capel, Davis, Eckett, etc. Quelques passages de l'allocution du doyen méritent d'être cités :

« Il est bon que notre réunion ait lieu dans ce temple vénérable consacré au Très-Haut, car,sur un grand nombre de ces pierres,on trouve les marques de la Maçonnerie opérative gravées dans les temps les plus anciens par des hommes qui aimaient leur église, qui aimaient l'œuvre à laquelle ils travaillaient, et des hommes dont on reconnaît la main dans les glorieuses églises et cathédrales disséminées dans notre pays entier. Nous avons là une preuve des liens qui existaient entre les Frères de notre ordre et l'Eglise : tels sont la splendide verrière dans le transept du Nord,en mémoire du vénérable archidiacre Freer, qui fut Grand-Maître en second de cette Province ; et le clocher de l'angle Sud-Est, dont la première pierre fut posée, avec les honneurs maçonniques,par le Grand-Maître en second de l'Angleterre, et dédiée par l'Archevêque de Melbourne, lui aussi membre de notre Art. »

Dans la soirée, eut lieu à l'Hôtel-de-Ville un banquet suivi d'un bal, chose rare, dit notre narrateur, dans les réunions maçonniques, et l'on distribua aux personnes présentes un souvenir de la fête sous forme d'un porte-cigare en argent. Le distributeur fit remarquer que ce petit présent pourrait être de quelque utilité au 200e anniversaire de la Loge.

Inauguration d'un nouveau temple maçonnique a Plymouth. — Le 8 janvier 1913, a eu lieu à Plymouth la consécration d'un nouveau Temple maçonnique pour la Loge l'*Harmony*, no 156, par le Fr.·. Davie, Grand-



Maître provincial, assisté des Fr∴ Westlake, Locke et du Révérend Adams. Cette Loge d'Atholl date de 1808, époque où elle fut créée à l'auberge du Marché, dans la rue de ce nom. Elle vécut pendant toute cette longue période sans avoir de local à elle, et tint ses réunions successivement dans la Taverne de l'Ancre, dans l'Auberge de l'Union, dans l'auberge de l'Eléphant et du Château, dans l'hôtel du Cygne blanc, dans le Temple maçonnique d'Huysshe, dans le Hall des Francs-Maçons. Décidée enfin à se loger chez elle, cette Loge a bien fait les choses : le Temple a cinquante pieds de long sur vingt-six de large, la salle à manger a les mêmes dimensions, et les bureaux sont bien installés. L'ameublement seul a coûté plus de 2.000 livres sterling (50.000 francs).

La Légende d'Hiram. — Les Francs-Maçons qui prennent la légende d'Hiram pour de l'histoire (bien entendu, il s'agit des érudits qui s'occupent des origines maçonniques, et non des Fr∴ qui acceptent les yeux fermés tout ce qu'on leur raconte à ce sujet), se font de plus en plus rares, et il est bon de noter au passage ces survivants d'une autre époque. A propos de la série d'articles publiés dans le *Freemason* par le Fr. Churchward, sous le titre de « *Ancient Masonic Revelations* » et sur lesquels on reviendra ici plus tard, un savant Vénérable, le Dr Brand, écrit à ce journal :

« Nous lisons dans un certain endroit de la Bible que Hiram, roi de Tyr, envoya à Salomon, sur sa demande, un homme du nom d'Hiram, fils d'une femme de la tribu de Dan ; un autre passage nous apprend que le roi Salomon envoya lui-même à Tyr, et en fit venir un homme appelé aussi Hiram, fils d'une femme de la tribu de Nephtali, et qui avait pour père un Tyrien.

« Il y eut donc deux Hiram : l'un, celui qu'envoya Hiram au roi de Tyr, et qui était surnommé Abiff (le père), et l'autre, celui que le roi Salomon fit venir ; ce dernier Hiram, ou Huram, qui exerçait la même profession que son père, était appelé le fils de la veuve.

« On peut conclure de ces données, que le père d'Hiram Abiff avait épousé une femme de la tribu de Dan, qu'Hiram Abiff lui-même épousa une femme de la tribu de Nephtali, et eut un fils nommé aussi Hiram, qui, comme son père, exerçait la profession d'ouvrier en métaux.

« Après la mort tragique d'Hiram Abiff, l'homme le plus capable de lui succéder était évidemment son fils, le fils de la Veuve.

« Ainsi donc, loin d'affirmer que la mort d'Hiram Abiff n'est point un fait historique, il est prouvé, sinon directement, du moins indirectement, que c'est la vérité. Le fait que Salomon envoya chercher Hiram à Tyr, prouve que le Roi prit des précautions pour que le fils ne subit pas le sort de son père.

« Il est inutile d'en dire plus long sur ce sujet, qui a été amplement traité dans une monographie intitulée : « *Hiram Abiff, l'histoire traditionnelle éclairée par le Livre de la Loi sacrée* » (The traditional History illustrated by the volume of the Sacred Law), par le Fr∴ Révérend Morrison Rosenbaum, P. P. G. du chapitre de Northumberland, etc., érudit juif des plus distingués. J'invite les Fr∴ à lire cette étude, qui éclaircit bien des contradictions apparentes, et permet de se faire une plus haute idée de notre *Rituel*, tout en se confirmant dans la croyance à sa véracité. »

Loges. — Parmi les loges professionnelles qui figurent sur la liste de la Grande Loge d'Angleterre se trouve la Loge des Cinématographes, l'*Anima*, qui porte le nº 3.634, de cette liste.

— Les Loges de Londres qui ne possèdent point de local se réunissent dans des hôtels ou des restaurants, où l'on met à leur disposition des pièces meublées spécia-



lement en vue des travaux maçonniques. Tels sont les Hôtels : City Terminus, Holborn Viaduct, Savoy, Anderson, Great Eastern; les Restaurants : Impérial, Frascati, Gaiety, Café Royal. On vient d'installer un temple de ce genre dans l'Hôtel Great Eastern, sous le nom de *Grecian Temple.*

Il en était ainsi au dix-huitième siècle pour toutes les Loges d'Angleterre et beaucoup ont pris pour titre distinctif l'enseigne de la taverne où elles se réunissaient.

Maçons F.·.-Maç.·.. — L'architecte de l'église Saint-Paul, la cathédrale de Londres, Christophe Wren était Franc-Maçon. Voici en effet ce que dit la *Westminster Gazette* du 5 mars 1723 :

« Ce soir, on enterrera, sous le dôme de la cathédrale de Saint-Paul, le corps de ce digne Franc-Maçon (*Free-Mason*), Sir Christopher Wren, chevalier ».

Le maître maçon qui travailla sous les ordres de Wren, et qui se nommait Edward Strong, était de même Franc-Maçon; c'est du moins ce qu'écrit le R. Ira Roseley, dans le *Telegraph.*

Nécrologie. — Les journaux maçonniques anglais annoncent la mort de quelques Francs-maçons de marque, parmi lesquels :

« Le duc d'Abercorn, décédé le 3 janvier 1913, dans sa résidence de Londres, à l'âge de 74 ans. Il était Grand-Maître d'Irlande, et remplit cette charge pendant de nombreuses années. Le Marquis de Hamilton, membre du Parlement, qui lui succède, est Grand-Maître des comtés de Londonderry et de Dongal.

Le F.·. William Alfred Scurrah, décédé le 29 décembre 1912, — le F.·. Thomas John Czamphorn, alderman et ancien maire de Chelmsford, décédé le 21 décembre, — le F.·. Sir Waller Johnson, juge de paix, — le F.·. Fréderick J.W. Wintle, maître ès arts, recteur et chapelain du Comte de Mount Edgcumbe. Le défunt était ex-grand-aumônier de Cornwall, et père de deux Maçons, dont l'un lui succéda dans sa charge de Grand-Aumônier provincial de Cornwall ; il avait pour frère un Franc-Maçon, et il fut l'oncle de six Francs-Maçons.

Prière maç.·.. — Voici la traduction d'un document très intéressant. C'est la prière des *Free-Masons,* « telle qu'elle fut approuvée dans l'assemblée de Wakefield, le 30 novembre 1663 ». Cette prière est, paraît-il, encore en usage :

« Très saint et glorieux El Shaddaï, Grand Architecte des Cieux et de la Terre, qui distribues tous biens et toutes grâces, et qui as promis que toutes les fois que deux ou trois hommes sont réunis en ton nom, tu serais au milieu d'eux, nous nous rassemblons et nous réunissons ensemble, te priant très humblement de nous bénir dans toutes nos entreprises, de nous donner ton Esprit-Saint, d'éclairer nos esprits par la sagesse et l'intelligence de cet art très honorable, le nôtre, de Francs-Maçons, afin que nous puissions te connaître et te servir convenablement, pour que tous nos actes tendent à ta gloire et au salut de nos âmes ».

Lors de la réception d'un apprenti, on ajoute :

« Et nous te conjurons, ô El Shaddaï, de bénir cette entreprise présente, et de faire que notre nouveau candidat puisse consacrer sa vie à ton service, et être parmi nous un loyal et fidèle apprenti. Donne-lui la divine sagesse, pour qu'il puisse, avec les secrets de la Maçonnerie, être capable de découvrir les Mystères de la Divinité, que tous ses actes puissent tendre à ta gloire et au salut de son âme.



« Telle est l'humble prière que nous adressons à ton nom, ô El Shaddaï ».

Et tous les assistants disent :

« Ainsi soit-il »

Puis, ils ajoutent :

« Dans le Seigneur est toute notre confiance ».

Réception maç.·.. — A la tenue annuelle de la Loge Robert Mitchell, nº 2.956, de Londres, qui a lieu au Polytechnic, le 18 janvier 1913, sous la présidence du Fr.·. Jesse Walts, en présence de 300 Fr.·., le Fr.·. Edw. Geo-Easton a initié ses disciples aux mystères de l'Ancienne Maçonnerie. L'allocution d'usage a été prononcée par le Fr.·. J. E. K. Studd.

Tempérance et F.·.-M.·.. — Le 3 janvier a eu lieu à Londres une réunion des cinq Loges de Tempérance qui existent dans cette ville. Cette réunion à laquelle étaient présents plus de 600 F.·., était tenue à l'occasion de la seconde fête annuelle de la Fédération des Loges de Tempérance de Londres. Il y a en Angleterre, d'après la presse maçonnique, trente-cinq Loges formées de membres qui ont entièrement renoncé à l'usage des liqueurs alcooliques.

Autriche

Libre-Pensée. — D'après les dernières statistiques, le nombre des suicides, qui était de 1.416 pour 1911, s'est élevé à 1.558 en 1912. Ce fait indique les ravages du rationalisme et du matérialisme. — AIR, 6 janvier 1913.

Socialisme. — Les syndicats ouvriers de Croatie ont accueilli avec grande satisfaction l'encyclique *Singulari Quadam*. Une minorité avait essayé d'organiser des associations interconfessionnelles. Cette union n'a pu durer, et tous les gens qui n'aiment pas l'équivoque politico-sociale y ont gagné. — AIR, 6 janvier 1913.

Balkans

Autriche et Serbie. — Nous extrayons les lignes suivantes d'un article de M. Henri Merlier, directeur de *La Vigie*, paru dans le numéro du 9 janvier 1913, sous le titre : *Le conflit austro-serbe et la presse catholique* :

« Nos confrères catholiques nous ont paru accepter trop facilement sur ce sujet les opinions toutes faites qu'avaient mises en circulation, avec l'art canaille qui est comme leur marque de fabrique, les agents de la Maçonnerie internationale.

« Parce que l'Autriche-Hongrie s'était dressée en face de la Serbie et s'opposait à certaines visées de l'ambitieuse et turbulente petite nation, la Serbie prenait tout à coup figure de persécutée...

« L'Autriche empêchait l'Europe de dormir ! C'était le thème de la Franc-Maçonnerie, et, franchement, on concevrait mal qu'elle en eût développé un autre, étant donné que l'Autriche-Hongrie est, à l'heure actuelle, dans l'Europe révolutionnaire,



l'unique nation restée catholique, c'est-à-dire la seule, en définitive, sur laquelle le Saint-Siège puisse encore compter un peu. En soulevant contre l'Autriche l'opinion publique occidentale, les Francs-Maçons savaient ce qu'ils faisaient. La haine est parfois bien clairvoyante !

« Par contre, quelle politique à courte vue que celle des catholiques qui, pour ne pas déplaire à la Russie, se sont crus obligés de faire chorus avec les ennemis de l'Eglise et de la Société !...

« C'est une faute de croire que lorsqu'on aura traîné aux gémonies l'empire des Habsbourg, on aura mieux servi la cause de la paix dans le monde et les intérêts particuliers de la France ».

Rappelant les événements de la fin de l'Empire et l'humiliation de l'Autriche, l'auteur ajoute :

« Des humiliations infligées à l'Autriche sont sortis tous nos malheurs ».

Et le directeur de *La Vigie* conclut :

« Il ne s'agit pas, bien entendu, de jeter ici la pierre aux races qui, opprimées par le Turc, ont si vaillamment secoué le joug. Quel catholique ne regarderait pas comme une victoire pour la civilisation le démembrement de la Turquie d'Europe ? Il n'en est pas moins vrai que, dans la civilisation, l'Autriche représente de nos jours, l'idéal le plus élevé, puisque, au milieu de l'apostasie mondiale, elle incarne la fidélité à Rome, mère de toute civilisation. Et comme elle est placée aux portes mêmes de l'Anté-Orient, il lui appartenait, au lendemain des défaites turques, de scruter l'horizon pour voir ce qui venait. Or, ce qui venait, c'était l'Orthodoxie, c'est-à-dire une erreur, et l'influence russe, c'est-à-dire un système d'oppression religieuse capable de faire oublier celui qu'imagina pour nous M. Combes ! L'Autriche n'en veut pas, C'est pourquoi elle a été, ces derniers temps, la vivante cible de la Maçonnerie internationale. Les coups qu'elle a reçus de la Secte sont un honneur pour elle. Mais la presse catholique n'aurait-elle pu épargner à la noble nation l'amertume d'un blâme, qui, dans les circonstances que l'on sait, constituait une double injustice ? »

Cet article appelle, je crois, de sérieuses réserves, au point de vue français et catholique.

Il est très juste que la politique des nationalités a été néfaste à tous les points de vue. Mais, il ne faut pas oublier que les malheurs de 1870 proviennent surtout de ce que les libéraux de l'époque ont empêché l'adoption des projets militaires du Maréchal Niel, qui eussent doté la France d'une armée capable de résister aux attaques de l'Allemagne. Et encore, si les mêmes libéraux n'avaient pas imposé des choix malheureux dans le commandement, peut-être, malgré notre infériorité numérique, les choses auraient-elles tourné autrement, ce qui eût empêché les Italiens de prendre Rome. Mais là n'est pas la question. Il faut regarder la situation actuelle. L'instant n'est pas aux discussions académiques. Or, la catholique Autriche est devenue la plus intime et fidèle alliée de l'Allemagne. Et si M. Henri Merlier a vu avec raison l'orthodoxie russe derrière les peuples Slaves, ce dont son catholicisme s'est alarmé, pourquoi ne veut-il pas apercevoir le protestantisme germanique auquel la catholique Autriche, qui soutient les jeunes Turcs Francs-Maçons, sert d'avant-garde et de fourrier ? Et de quel côté se trouvent la catholique Bavière et la catholique Italie, spoliatrice de Rome ?

A qui le succès de l'Autriche assurerait-il la domination en Asie mineure



et dans le Levant ? A Guillaume II, aux dépens des droits séculaires de la France ?

En réalité, il y a un groupement d'alliances et d'ententes qui sont,dans les circonstances que nous traversons, la garantie de notre Pays. Le premier devoir des catholiques est de les soutenir. C'est voir la question par un bien petit côté que de se demander ce que fait la Franc-Maçonnerie, car si elle attaque l'Autriche à cause de sa catholicité, elle combat la Russie pour un autre motif.

Du reste,la question n'est pas aussi simple qu'on paraît le croire, même en se plaçant au point de vue maçonnique.

La Franc-Maçonnerie Serbe lutte contre l'Autriche-Hongrie. La Catholique Autriche soutient la Franc-Maçonnerie Jeune-Turque, le comité *Union et Progrès*, etc. C'est-à-dire qu'en somme chacun se place au point de vue de ses intérêts personnels. Faisons de même.

Le moment est grave, il ne faut pas qu'on puisse reprocher aux catholiques français d'avoir écrit une parole ou fait un geste contre les intérêts de la Patrie. Peut-être voudrions-nous voir les choses arrangées autrement. Mais il ne s'agit ni de nos désirs ni de nos aspirations particulières, aussi nobles soient-elles. Le drapeau de la France est engagé, il faut combattre derrière, dans une loyale entente avec tous ceux qui marchent à ses côtés contre les autres, quels qu'ils, soient qui se trouvent en face de lui. Or, la catholique Autriche est en face.

Lorsque Pie X a dernièrement embrassé le drapeau tricolore, il n'a voulu voir que la France,et la France seule, sans s'arrêter à aucune autre considération. Imitons-le. Soyons Français et rien que Français en face de l'étranger qui nous guette. Ce sera certainement le meilleur moyen de servir en même temps la Sainte Eglise Catholique.

Catholiques. — On confirme la grande détresse des groupes catholiques existant sur le théâtre de la guerre. Placés dans un pays où l'islam et l'orthodoxie se partagent la population indigène presque tout entière et les armées belligérantes,les catholiques balkaniques sont en butte à toutes les attaques et à toutes les misères. En outre,des détails très inquiétants arrivent, sur lesquels on ne peut pas,pour le moment, trop insister, faute de preuves décisives. Il s'agirait de catholiques indigènes forcés à s'inscrire ou comme orthodoxes ou comme musulmans. En tout cas, la situation des catholiques sur le théâtre de la guerre est la plus misérable de toutes ; et la reprise des hostilités ne ferait qu'aggraver cette situation tragique. — AIR. 16 janvier 1913.

Bavière

Crémation. — Les Sectes redoublent d'ardeur dans leur propagande en faveur de la crémation, surtout depuis que le tribunal de Munich, a déclaré que la loi bavaroise ne s'opposait pas à la crémation. Dans les derniers 35 jours de l'année 1912, on a incinéré 50 cadavres, dont 41 à Munich. De



ces morts, 28 étaient des catholiques, 18 des protestants. — AIR, 2 janvier 1913.

Voir plus haut, « *Allemagne* ».

— Après la déclaration des tribunaux, qu'aucune loi ne défend la crémation en Bavière, la police bavaroise publie maintenant le règlement pour les incinérations, qui deviennent toujours plus fréquentes. — AIR, 9 janvier 1913.

— Le Correspondant de Munich de l'*Agence Internationale Roma* écrit, à la date du 18 janvier :

— Vous avez donné de nombreuses nouvelles sur le mouvement crémationniste en Allemagne. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est l'effort tenace de répandre la crémation en Bavière où, sans doute, elle doit agir comme un des moyens pratiques pour décatholiciser le royaume des Wittelsbach.

Munich, la ville jadis si complètement catholique, qu'on n'y trouva pas tout de suite une famille distinguée qui voulût louer un appartement à l'aumônier protestant d'une reine, est devenue, depuis beaucoup d'années, le centre des efforts sectaires contre le catholicisme. C'est ainsi que la poussée crémationniste travaille avec acharnement à Munich. Déjà les « cinéraires » de la capitale ne se contentent plus d'un four crématoire ; ils vont en bâtir un autre.

Nuremberg va avoir son four. Ce fut d'ailleurs sur la demande de cette ville que la Cour suprême a rendu sa sentence légalisant la crémation.

Augsbourg est la troisième ville de Bavière qui jouira de la même conquête de la « lutte pour la culture ».

Une petite ville de 7.600 habitants qui est une forteresse du libéralisme, je parle de Traunstein, elle aussi, aura son four ; tant il est vrai que la crémation n'est point une affaire d'hygiène, etc., etc., mais seulement de parti et de secte.

Remarquez que, depuis le 15 novembre, jour où il commença à fonctionner, jusqu'à hier, 17 janvier (c'est-à-dire pendant deux bons mois) le four de Munich n'a incinéré que 80 cadavres ramassés des quatre coins de Bavière et même venus de l'Autriche. On ne voit donc pas la nécessité d'un deuxième four ici, d'autant plus que d'autres fours vont griller les morts dans d'autres villes du royaume. Mais si, dans la nature, « c'est la nécessité qui crée l'organe », la secte sait aussi que, dans la vie sociale, l'organe crée non pas la nécessité, mais la tentation et la mode...

En attendant, la secte se propose d'organiser partout des sociétés qui récoltent des fonds permettant aux personnes d'une médiocre fortune, la suprême joie du four. Et vu que l'appétit vient en mangeant, il y a déjà des crémationnistes qui parlent de mettre sur les Communes la charge d'avoir un four et de le faire fonctionner. Il ne reste qu'à prendre l'argent pour ce « service public » dans les caisses paroissiales. Voilà un petit article à ajouter à la « Kirchengemeindeordnung »... N. M. — AIR, 20 janvier 1913.

— La lettre pastorale des évêques bavarois pour le Carême traitera de la crémation des cadavres, pour s'opposer à la propagande crémationniste dont l'AIR a parlé — AIR, 22 janvier 1913.

LIBRE-PENSÉE. — Le *congrès international de la libre-pensee*, qui s'est réuni à Munich au mois de septembre dernier, a fourni d'intéressants renseignements :

Eglise. — « Des divergences apparurent avec une netteté particulière dans la façon de traiter la question si importante et si actuelle qu'est la *séparation de l'Eglise et de*



l'Etat. Tandis que les délégués français purent montrer la complète réalisation de cette réforme dans leur patrie, et que les congressistes venus d'autres pays de l'ouest de l'Europe, déclarèrent que leurs compatriotes libres-penseurs mettraient tout en jeu pour qu'elle fût réalisée chez eux par les voies législatives, les délégués allemands et autrichiens durent avouer que le vote d'une résolution en ce sens n'aurait pour leur pays qu'une valeur toute platonique, le mouvement de libre-pensée n'ayant, en Allemagne et en Autriche, aucune influence sur la législation, et que le mieux serait d'agir auprès des individus pour les amener à rompre avec l'Eglise officielle. Les délégués des pays de l'ouest objectèrent que, chez eux, en l'absence d'une Eglise officielle, une telle propagande serait sans objet. Finalement, on se mit d'accord pour réclamer une action législative tendant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais on ajouta que la propagande devrait s'adapter aux situations locales et, le cas échéant, porter ses efforts sur les individus afin de les faire sortir de l'Eglise officielle.

Ecoles. — « En ce qui concerne l'école, on fut unanime à reconnaître que l'instruction religieuse confessionnelle, encore en usage dans plusieurs pays, et notamment en Allemagne, doit être remplacée par un enseignement moral laïque ne combattant aucune religion, mais ne dépendant d'aucune.

Sur ce point aussi, les congressistes étrangers purent voir clairement où en est encore la législation allemande, en retard même sur la Belgique, qui, depuis un quart de siècle, possède un gouvernement catholique, et dont les délégués purent cependant faire remarquer que, chez eux, l'enseignement religieux n'est nullement obligatoire et que personne n'est tenu de contribuer à l'entretien d'une Eglise officielle.

Pacifisme. — « Un vif débat s'engagea sur la question de savoir si l'Association internationale des libres-penseurs devait prendre ouvertement parti pour les principes pacifistes, au moyen d'une *brochure de propagande contre la guerre*, brochure qui serait répandue dans tous les pays civilisés.

Malgré certaines objections, inspirées par des considérations de méthodes, et émanant de délégués qui conseillèrent de s'en tenir à la division du travail jusqu'ici adoptée, le congrès se prononça pour une déclaration publique en faveur de la paix, mais en laissant au comité international le soin de déterminer la façon dont s'opérait la propagande pacifiste de la libre-pensée. »

(*Les Documents du Progrès*, décembre 1912, p. 413).

Belgique

Armée. — Le Gouvernement Belge, éclairé par l'aventure « jeune-turque », et plus énergique que M. Millerand, faisant ce que le « ministère national » n'a pas osé faire chez nous, a interdit aux officiers de faire partie de la Franc-Maçonnerie. La *Gazette de Liége* écrit à ce sujet :

« On sait quelle tempête de protestations a soulevée dans la presse de gauche ce paragraphe du nouveau statut des officiers, précisant des instructions déjà anciennes :

« *Les devoirs de la profession militaire commandent aux membres de l'armée de rester en dehors des polémiques et des luttes des partis, et les obligent à s'abstenir de toute manifestation publique de leurs opinions ; ils ne peuvent appartenir à une association secrète ou à un groupement quelconque ayant un caractère ou des tendances politiques.*

« Les organes maçonniques soutiennent que la Franc-Maçonnerie, n'étant pas une société politique, c'est une erreur d'en interdire l'accès aux officiers.

« Répondant à cette assertion, le « *Patriote* » rappelle que l'ancien règlement maçonnique général contenait un article 135, ainsi conçu : « Les Loges ne peuvent en aucun cas s'occuper de matières politiques et religieuses ». Mais, dans sa tenue du 21 octobre 1854, le Grand-Orient de Belgique vota la suppression de cet article « à l'unanimité des membres présents consultés par appel nominal ».



Enfin les défenseurs des Loges ont trouvé, comme argument, que le roi Léopold Ier, fondateur de la dynastie actuelle, appartient à la Franc-Maçonnerie. C'est exact. Mais le *Patriote* répond non moins exactement :

1°) Léopold Ier, longtemps avant d'accepter la couronne de Belgique, cessa de faire acte de maçon ; 2°) jamais il ne mit les pieds dans une loge belge ; 3°) il blâma à diverses reprises la propagande athée poursuivie par les loges belges et par leur « instrument profane », le parti libéral ; 4°) « il redoutait notamment, pour les peuples — et cette crainte chez lui était fondée, lit-on dans Juste, professeur à l'Université maçonnique de Bruxelles, — un enseignement sans éducation religieuse obligée » (TH. JUSTE, *Léopold Ier d'après des documents inédits*, T. II, p. 101.)

Que vaut, dans ces conditions, l'exemple de Léopold Ier, invoqué par F.·. Devèze ?

Lorsque Voltaire discutait, avec les encyclopédistes ses amis, sur l'existence de Dieu, il avait soin de renvoyer au préalable ses domestiques, afin, disait-il, de ne pas être assassiné dans la nuit. Rien ne prouve que Léopold Ier, bien qu'initié à la Franc-Maçonnerie, aurait voulu, pour défendre son trône et son pays, des officiers appartenant aux Loges.

BOYS-SCOUTS. — La Gazette de Liége du 26 janvier a inséré la note suivante :

Un confrère publie une lettre adressée par le cardinal Merry del Val à M. Jean Corbisier, colonel des « Belgian Catholic Scouts, » lettre disant que cette œuvre a été approuvée par le Saint-Père, qui lui envoie de tout cœur une bénédiction spéciale.

Voici l'explication de cette lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat, qui montre que l'approbation pontificale est allée à une œuvre nettement catholique :

Le « service » maçonnique de cette institution apparaît toujours davantage aux yeux des catholiques, même de ceux qui ont des accointances libérales. Pourtant certains catholiques très modernes aiment défendre le scoutisme, ne fût-ce que pour s'opposer aux « intransigeants ». Ces catholiques-là tentent maintenant d'exploiter une lettre envoyée par le cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat, à M. Corbisier, colonel des « Belgian Catholic Scouts, » en réponse d'un hommage adressé par celui-ci. Mais il est facile de comprendre que le cardinal parle à une société catholique de sport qui a voulu s'appeler des « Scouts catholiques » de Belgique, comme elle pouvait s'appeler des « forestiers catholiques » de X. Le scoutisme de Baden Porell n'a rien à voir avec ce cas-là. Il reste la question pratique, si ce serait bien toujours et partout d'employer le nom « scout » pour des associations catholiques. Evidemment, adoptant ce nom à la mode, on pense faire concurrence au scoutisme neutre et interconfessionnel ; sans doute, cette médaille a son revers, car l'adoption du nom consacre le triomphe de la chose, et quand on fait du « scoutisme » à étiquette catholique, on peut préparer, sans le vouloir, des recrues à l'autre. Mais cette question n'était point posée par l'adresse des catholiques « scouts », et la réponse de Son Eminence n'envisage que le cas concret. Donc toute tentative d'exploitation de sa lettre en faveur du scoutisme, en général, manquerait de sérieux. Pourtant l'incident montre mieux encore l'opportunité, pour les catholiques, de n'être ni dupes ni dupeurs, vis-à-vis de l'étrange campagne scoutiste dans le monde catholique. — AIR, 25 janvier 1913.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET MAÇONNIQUE. — On lit dans *le Patriote* de Bruxelles :



Le « Moniteur » publiera incesssamment les résultats du concours de 1912 pour les bourses de voyage de l'enseignement supérieur. Ce concours, qui met chaque année en présence l'élite des docteurs des quatre universités du pays, constitue un nouveau triomphe pour l'Université catholique de Louvain et un nouvel aplatissement pour l'Université maçonnique de Bruxelles.

D'abord, un mot de l'organisation de ces joutes académiques, à l'effet surtout de démontrer qu'elles sont entourées de toutes les garanties désirables d'impartialité.

En vertu de l'article 55 de la loi du 10 avril 1890, quartorze bourses de voyage de 4.000 francs, à répartir sur deux années, peuvent être décernées annuellement, par le gouvernement, à la suite d'épreuves diverses dont il règle les conditions, à des Belges ayant obtenu, depuis moins de deux ans, le diplôme légal de docteur, de pharmacien ou d'ingénieur, soit dans une université, soit devant le jury central, pour leur permettre d'aller visiter des universités, des établissements industriels ou des travaux relevant de l'art de l'ingénieur.

Il y a autant de jurys spéciaux que de catégories de mémoires présentés au concours,et chaque jury est composé de cinq membres. Chacune des universités est toujours représentée, dans chaque jury, par l'un des professeurs qu'elle désigne,et le cinquième membre, auquel ses collègues confient toujours aussi la présidence,est d'ordinaire un académicien.

Pour le concours de 1912, sur dix-neuf concurrents classés, huit, soit près de la moitié, sont fils de notre glorieuse Alma Mater, savoir :

Les universités de l'État ont,à elles deux, huit concurrents classés ; le jury central, un.

Quant à l'Université maçonnique de Bruxelles, qui coûte annuellement aux contribuables, plus de trois cent mille francs et qui serait morte depuis longtemps, si les délégués des Loges au conseil provincial du Brabant ne l'avaient mise sans vergogne à la charge de leurs administrés ; cette « œuvre libérale », dont M. Max se déclare si « fier », combien de lauréats compte-t-elle ?

Deux..., et l'un des deux est une doctoresse.

En une période de 23 ans (1890 — date de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur — à 1912), l'Université de Louvain a eu 156 récipiendaires classés ; les deux universités de l'État en ont eu 218, soit une moyenne de 109 par université,et l'Université-avorton qui, au dire de son ex-recteur,le F.·. Lameere, n'est pas une université « sérieuse » *(Revue de l'Université de Bruxelles*, 13[e] année 1907-1908 p. 245). n'en a, elle, que... 51 !

Et c'est au profit de cet avorton académique,que les porte-truelle, non contents de mettre à sa disposition le Parc Léopold et de nouveaux locaux qui coûteront à la caisse communale de Bruxelles « cinq millions » (Voir les déclarations du F.·. Jacmain au conseil provincial, compte rendu de l' « Étoile » des Loges du 11 novembre 1912), poursuivent en expropriation les deux communes d'Ixelles et d'Etterbeek, pour une superficie de 14 hectares environ, et en partie bâtis.

Reste à voir l'accueil que les Chambres,qui doivent prononcer en dernier ressort, réserveront à d'aussi outrecuidantes prétentions.

— La *Gazette de Liége* écrit dans son numéro du 28 janvier :

La Ligue de l'enseignement a tenu aujourd'hui son assemblée annuelle.

L'homme du 7 septembre, le sinistre Buls, qui présidait la réunion,a cru bon d'affirmer que « la Ligue n'a jamais eu pour programme de déraciner dans l'âme des enfants belges la foi que pouvaient leur avoir inculpée leurs parents » ; elle a encore moins voulu fonder l'école athée ; une telle école serait confessionnelle,et non l'école neutre que nous rêvons (*sic*)...

Nous n'insisterons pas sur l'hypocrisie de pareille déclaration. Qu'il nous suffise de rappeler que,dimanche dernier, au jubilé de la Libre-Pensée, on n'a eu que des éloges et des fleurs pour la Ligue, pour ses membres, pour l'ardeur de sa propagande contre le projet scolaire de M. Schollaert.



M. Buls lui-même a d'ailleurs dénoncé par avance le projet que prépare M. Poullet. Tout projet qui ne sera pas conforme à l'esprit des Loges est voué à la haine des Buls, des Sluys, des Cnudde, les plus fiers suppôts de l'athéisme et de la Franc-Maçonnerie.

Franc-Maçonnerie. — On se rappelle l'assassinat, par un malheureux sectaire, de l'abbé Fleuret, le 25 juillet dernier, dans les allées du parc de Bruxelles.

Les Loges ayant intérêt à faire passer l'assassin pour fou, il s'est trouvé des médecins pour les y aider. On lit, à ce sujet, dans le *Patriote* :

L' « Etoile » des Loges, qui, seule de tous les journaux de la capitale, a ses grandes et petites entrées dans les antichambres des juges d'instruction, clama immédiatement la folie de l'assassin.

Trois médecins légistes, les docteurs De Boeck, Glorieux et Swolfs furent chargés de l'examen mental du meurtrier. Ils ne furent d'accord ni pour les symptômes décelés par leurs observations, ni dans leurs conclusions. On a encore à la mémoire cette « gaffe pyramidale » des deux premiers experts, qui signalèrent une taie sur la cornée d'un œil de verre...

Le docteur Swolfs ne put signer cette monstruosité, rédigea seul un rapport, où il concluait à la plénitude des facultés intellectuelles du misérable et à sa responsabilité entière.

A la suite de cette divergence d'opinions, Beyle fut examiné par trois autres médecins : les docteurs Crocq, Claus et Meeus, de Gheel.

Cette fois, ces praticiens sont d'accord. D'après le journal de « Folle Avoine », ils ont déposé, mardi, leurs conclusions, déclarant l'irresponsabilité absolue du détenu, qui est un aliéné héréditaire, un dégénéré, et un épileptique sujet à de nombreuses crises.

En conséquence, Beyle sera transféré dans un asile d'aliénés, où il demeurera jusqu'à la fin de ses jours ».

Franc-Maçonnerie, Contre-Eglise. — La « *Mulheimer Volkszeitung am Rhein* » (Gazette populaire de Mulheim-sur-le-Rhin) a publié le 20 décembre 1912, un article qui a pour titre : *la Franc-Maçonnerie contre l'Eglise en Belgique*. Nulle part, si ce n'est en Espagne, la lutte de la Franc-Maçonnerie contre l'Eglise n'est plus vive qu'en Belgique. Dans les conseils communaux où la Franc-Maçonnerie croit avoir la majorité, les Sœurs sont chassées des hôpitaux et remplacées par des diaconesses protestantes. Le but poursuivi est la *déchristianisation de l'Ecole*. Mais les catholiques, certains d'avoir la majorité dans le pays, font tout leur devoir dans ces circonstances. Tout récemment, le ministre Woeste prononça un discours où il faisait clairement allusion à cette lutte ; d'après lui, « la Belgique était séparée en deux camps : ici les croyants, là les incroyants. Dans une telle situation, les catholiques devaient livrer des batailles décisives ; il fallait réveiller l'esprit chrétien dans les familles. Les divorces se multiplient, la natalité s'affaiblit ». Puisse le bon exemple de ce ministre produire ses fruits !

Grève générale. — *Le Progrès de Mons* écrit, à propos des menaces de Grève générale :

« Tenez en tout cas pour certain que la Franc-Maçonnerie désire ardemment voir la grève générale éclater et que secrètement les membres de la secte y pousseront ».



Libre-Pensée. — Les lignes suivantes sont empruntées à *La Gazette de Liége* (n° du 21 janvier 1913).

La Libre-Pensée réunissait à Bruxelles ses membres pour dresser devant eux le bilan de 50 ans d'action et de propagande.

Ce bilan, c'est M. Vertongen qui l'a produit. Dès 1857, la Libre-Pensée, sous l'impulsion de Henri Bergé, organise des funérailles civiles; en 1870, elle parvient à empêcher une procession à Sainte-Gudule; en 1878, Bruxelles organise des transports funèbres purement civils et on mène une propagande contre la loi scolaire de 1842.

M. Gustave Hubbard, secrétaire de la fédération des libres-penseurs de France, prend ensuite la parole et attribue à son groupe la gloire d'avoir fait voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Un banquet — gratuit — était organisé ensuite. Les organisateurs, qui avaient depuis des mois prélevé sur les cotisations de quoi offrir à manger aux adhérents sans qu'ils aient à délier les cordons de leur bourse, auront sans doute obtenu, par ce trait génial, plus de succès en une soirée qu'ils n'en ont jamais eu pendant tout le cours de leur carrière.

Voici une dépêche de la *Presse associée* qui complète ces renseignements :

La Libre-Pensée de Bruxelles a fêté, le dimanche 19 janvier, le cinquantenaire de sa fondation.

La cérémonie a eu lieu à la « Brasserie-Flamande », où, parmi la nombreuse assemblée, on remarquait beaucoup de dames.

M. Hector Denis, M. Vertongen prirent la parole.

M. G. Hubbard, ancien député radical, a apporté le salut de la Libre-Pensée française, et M. Jules des Essarts s'est fait l'interprète de la Fédération de Charleroi.

Des télégrammes de sympathie avaient été envoyés par M. Ernest Solvay et E. Féron, empêchés d'assister à la cérémonie.

(*La Presse Associée*, 20 janvier 1913).

Si l'on veut connaître les « principes directeurs » de la secte, le F.·. Vandervelde les a indiqués dans le « *Peuple* » du 5 courant :

« La Libre-Pensée est une organisation MILITANTE d'hommes qui déclarent « penser librement », être affranchis de toutes croyances dogmatiques » et qui, de plus, persuadés que ces croyances, chez autrui, font obstacle au progrès humain, SE DONNENT POUR TACHE « D'ARRACHER A LA DOMINATION DE L'EGLISE (OU DES EGLISES) LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE D'INDIVIDUS. »

(*Le Patriote*, de Bruxelles, 7 janvier 1913).

Loges. — Nous lisons dans *le Patriote* de Bruxelles :

— Demain jeudi 9e j.·. du 11e m.·. de l'an de la V.·. L.·. 5912 (9 janvier 1913 E.·. V.·.), à 6 h.·. de m.·. p.·., ce qui veut dire en termes profanes : demain jeudi 9e jour du 11e mois de l'an de la Vraie Lumière 5912 (9 janvier 1913 Ere Vulgaire), à 6 heures de midi plein, aura lieu au Temple de la rue du Persil, à Bruxelles, un grand banquet offert par la Loge des Amis Philanthropes n° 2 à ses deux derniers Vénérables, alias Présidents, les FF.·. Victor Jacques, docteur, et Albert Behaeghel, avocat, et par le Souverain Chapitre des Amis Philanthropes à son Ex-Très Sage, le F.·. Emile Jacqmain, échevin de l'instruction publique à Bruxelles.

Ces trois FF.·. sont tous trois Souverains Grands Inspecteurs Généraux (33e degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté).

Le banquet à l'équation de cinq briques d'un franc aura lieu au grade d'apprenti pour permettre à un plus grand nombre de FF.·. d'y assister, mais, malgré une réclame des plus intenses, le F.·. Muller, chargé de recueillir les adhésions, a dit n'avoir pu réunir qu'une bonne centaine de souscriptions.

Ajoutons qu'à cette occasion, le F.·. Jacqmain recevra son buste, dû au ciseau du F.·. Charles Samuel.

(*Le Patriote*, de Bruxelles, 9 janvier 1913).

Brésil

F.·. M.·. INTERNATIONALE. — Le 11 décembre, au siège du Grand-Orient du Brésil, un banquet a été offert à la délégation de Francs-Maçons anglais, conduite par Lord Athlumley, et venue dans ce pays pour traiter d'intérêts maçonniques.

A cette fête, étaient présents presque tous les membres de la Loge *Eureka*, composée de citoyens anglais. Le banquet était présidé par le Dr Lauro Sodré, Grand-Maître ; parmi les assistants, on remarquait le Dr Guimaraes Natal, Grand-Maître-adjoint ; le Dr Pedro de Toledo, ministre de l'Agriculture, et Grand-Maître du Grand-Orient du Brésil, le capitaine Pedro Muniz, Grand Secrétaire de l'Ordre, les Docteurs Floresta et Miranda, et MM. Firmo Braga et Monteiro de Souza, membres du Conseil Général de l'Ordre.

(*Jornal do Commercio*, de Rio-de-Janeiro, 15 décembre 1912).

RÉVOLUTION. — L'*Union* (Uniao), gazette hebdomadaire, organe du Centre Catholique, très bien rédigée par cet homme de foi et de talent qu'est le Docteur Antonio Felicio dos Santos, ex-député, médecin et publiciste, achève, dans son numéro du 15 décembre courant (1912), la publication d'un très intéressant document, dont il importe de répandre la connaissance.

Il s'agit d'une *planche*, c'est-à-dire d'une circulaire envoyée par deux Loges maçonniques, à la veille de la révolution de 1889, pour commencer le mouvement par lequel le Brésil devait cesser d'être une monarchie.

Il est indispensable de reproduire ce document en entier ; le voici :

« *A la gloire du Grand Architecte de l'Univers.*

A l'Auguste et Respectable Loge de....

« Séance des Loges *Indépendance* et *Regénération* 3e, du territoire de la Province du São Paulo, du 20 juin 1888, ère vulgaire.

« En séance plénière tenue en commun, le 15 du mois courant, il a été discuté et approuvé la proposition suivante :

« Les Augustes Loges, dans le plein exercice des droits les plus anciens de notre « Ordre sublime, viennent solliciter le concours et la coopération de cette Auguste « Loge, en vue de représenter au Très-Sage Grand-Orient le sentiment que nous allons « exposer.

« Nous proposons que ces Aug.·. Loges.·., s'inspirant du Saint Amour de la « Patrie, se prononcent avec une loyale franchise contre l'avènement prochain d'un « troisième règne dans le cas prévu, quoique lamentable, de la chute du Senhor Don « Pedro II.

« La Senhora Princesse Régente, future impératrice du Brésil, est notoirement « catholique fanatique, et son esprit, comme tous le savent, est dirigé par les Pères « Romains. Le prince consort, Senhor Comte d'Eu, est un homme élevé dans la fu- « neste école du droit divin et de la suprématie militaire.



« Il est donc certain que la future Impératrice du Brésil, soit par l'influence de « ses confesseurs, soit par celle de son mari, présidera à la persécution la plus intransi« geante de la Maçonnerie du Brésil.

« En une telle circonstance, c'est un devoir inéluctable pour notre Ordre de se « ranger du côté de la Patrie, et de conspirer résolument contre un troisième règne. « Aussi nous proposons :

« 1° Que ces Aug.·. Loges.·. se déclarant dans le sens ci-dessus, adressent à « toutes les Loges.·. de leur cercle des planches les invitant à se prononcer dans le « même sens.

« 2° Qu'une représentation spéciale soit envoyée au Grand-Orient du Brésil, pour « le convier à se prononcer au sujet de la présente proposition.

« Il a déjà été adressé au Très-Sage Gr.·. Or.·. une représentation relative à la « proposition en question. Maintenant, c'est comme à une fraternité plus cordiale « que les Loges s'adressent à leurs sœurs, invoquant leur fraternel concours dans « cette entreprise sérieuse, des plus essentielles pour la Maçonnerie Brésilienne.

« Les Loges qui vous adressent cette *planche* comptent sur votre délibération, et « vous prient de leur faire la faveur de leur donner connaissance de la décision que « vous prendrez en ce qui concerne le projet de proposition sur lequel il a été déli« béré.

« Que le Supr.·. Arch.·. de l'Un.·. vous éclaire et vous garde ».

Suivent les signatures :

« *Les Vénérables* :

Francisco Glycerio, gr.·. 33e.
César Augusto T. Santiago, gr.·. 33e.

« *Les premiers Surveillants* :

Bento Quirino dos Santos, gr.·. 33e
Luiz Rotelli, gr.·. 18e.

« *Les seconds Surveillants :*

« Antonio Benedicto de Cerqueira Leite, gr.·. 18e.
« Jaime Barros, gr.·. 30e.

« *Les Orateurs :*

« Dr Antenor Augusto Ribeiro Guimaraes, gr.·. 33e.
« Paulino Muniz, gr.·. 18e.

« *Les Secrétaires :*

« Joaquim Ignació Oliveira Leite, gr.·. 33e.
« Vicente Leite de Camargo, gr.·. 33e ».

Voilà un curieux document.

L'*Union* promet de raconter dans de nouveaux articles comment fut adoptée et exécutée cette *planche*. Dès maintenant, on ne saurait imaginer une découverte historique plus intéressante. C'est la véritable genèse de la révolution qui détrôna le second Empereur. De nombreux écrits ont été publiés sur cet événement, mais, avec le secours de ce document, on aura l'explication de ce fait resté, jusqu'à ce jour, inexplicable.

On peut tirer de là des conclusions diverses :



D'abord, on admettra le caractère profondément politique d'une association qui juge, condamne et exécute un régime politique. Les assertions de ceux qui attribuent à une telle association un caractère de bienfaisance ou de philanthropie tombent *ipso facto*, par la faiblesse des preuves, en face de l'évidence.

On a beaucoup discuté sur le véritable fondateur de la République. Les positivistes sont d'avis que c'est Benjamin Constant, D'autres se prononcent pour Manoel Deodoro. *Auctores utroque trahunt*. Cette discussion gardera toute son importance quand il s'agira d'éterniser par le bronze le souvenir de ce fait, parce qu'on ne saurait décemment attribuer à la même personne deux pères différents. Mais le document qu'on vient de lire tranche la question : il désigne clairement le vrai père, qui, jusqu'à ce jour, se tenait modestement caché. Le père de la République, c'est le vénérable sénateur Francisco Glycerio, grand 33e, dont la signature figure en tête des autres maçons.

En réalité, ce ne fut point un songe d'utopiste, comme ceux de tant de précurseurs, que cette *planche*, d'où partit le mouvement qui allait abattre la monarchie : ce fut un commencement décisif d'action. Benjamin et Deodoro, regardés jusqu'à présent comme des chefs, tombent maintenant au rang d'instruments, efficaces sans doute, mais subordonnés au plan maçonnique. Si la modestie républicaine n'admet pas qu'on élève des statues à des vivants, elle n'est pas absolument opposée à d'autres genres de manifestations ; et, si elle les admet, ce que demande la justice, c'est qu'en face des statues de Benjamin et de Deodoro,se dresse, sur une place publique, la statue plus ou moins équestre du Vénérable Senhor Glycerio.

Autre conclusion à tirer, et aussi fort digne d'attention, c'est le motif, et le motif unique, pour lequel les Maçons, auteurs de la *planche*, condamnaient un troisième règne. Ce motif, ce sont les *idées religieuses* de la Princesse Régente. Ainsi ces hommes qui se déclarent partisans de la plus entière liberté de conscience, qui se disent les plus tolérants en matière religieuse, se jugent absolument incapables de supporter un chef d'Etat catholique. Liberté pour l'athée, pour le libre-penseur, pour toutes les aberrations irréligieuses, mais condamnation *in limine* du catholique.

Il y a plus ; en même temps qu'on lance contre le comte d'Eu l'accusation d'avarice, bien que,depuis 1889, tant de militaires ont reconnu lui être redevables des frais de leur éducation, on a jugé bon d'imputer à Son Altesse le reproche de favoriser la *prédominance militaire*.

Qu'on remarque sur ce point l'habileté des conspirateurs qui ont écrit la *planche* : pour jeter à bas le maréchal suspect de militarisme, ils ont dû recourir à des militaires qui leur ont prêté le secours de la force armée. Rien d'étonnant à ce que qu'aujourd'hui se tournent contre l'armée nationale les haines qu'ils trouvèrent utiles à leurs ambitions en 1889.

Il faut aussi tenir compte de ce fait, que la Monarchie, après avoir protégé la Maçonnerie contre les Evêques, et avoir laissé un libre essor aux doctrines positivistes professées avec ostentation dans les Ecoles militaires, tomba victime des serpents qu'elle avait nourris dans son sein. L'Empereur défunt, devant la tombe duquel j'ai monté la garde depuis 1891,



donna des marques très visibles de son dégoût, lorsque, dans le collège de Itu, il lui arriva d'entendre un professeur de la Compagnie de Jésus expliquer des thèses contraires au royalisme. Il craignait les Jésuites... Mais il souriait aux doctrines abstruses d'Auguste de Comte. Et cependant ce ne furent pas les catholiques qui le déposèrent du trône ; ce furent les maçons, ainsi que cela a été prouvé jusqu'à l'évidence ; et depuis, on a vu ces orthodoxes, qui blâment les révolutions, mais qui aussitôt qu'elles sont victorieuses, vont au devant d'elles, avec la bannière et la liturgie...

La Princesse Régente n'était point une fanatique. Quels sont ses actes de fanatisme ? Quelles persécutions a-t-elle jamais exercées contre les sectaires non catholiques ? Une telle accusation peut, à un moment donné, servir comme une arme de combat, mais ensuite on est contraint d'avouer qu'elle tombe dans la calomnie et que, dès lors, elle est une source des plus immorales. La guerre entre les peuples civilisés ne permet plus d'empoisonner les sources.

Pendant les deux régences de la Senhora dona Isabel, on ne saurait citer un seul acte politique qui ait la moindre apparence de fanatisme. Rien n'est moins vénérable que l'assertion des vénérables falsificateurs de la vérité.

En attendant, la révolution s'est faite, sans même attendre le terme naturel du second règne, c'est-à-dire la mort de Don Pedro, sur lequel planaient, dès 1888, les vautours avides de chair... Et c'est à ce résultat que collaborèrent les militaires, dont la suprématie se dissimulait sous la direction du Comte d'Eu.

Et les Catholiques ! Oh, c'est une tâche terriblement douloureuse qui s'impose à l'inflexible commentateur des faits... Parmi les catholiques, le plus grand nombre applaudit à la chute du régime. Le rédacteur de l'*Uniao*, Dr Felicio dos Santos fit davantage : il courut à Minas, pour y étouffer quelque tentative de réaction. Lorsque les monuments républicains se multiplieront, le Senhor Dr Felicio aura droit tout au moins à un buste, parce qu'il contribua pour sa part à l'avènement de la République, en empêchant un troisième règne.

Peu de jours après la proclamation de la République, une bénédiction archiépiscopale sanctionna la rébellion. On salua comme une fortune extraordinaire pour la religion, la chute du régime qui *asservissait* l'Eglise. Et résignée, silencieuse, calomniée par les ennemis du catholicisme, dont les représentants l'abandonnaient, cette noble et incomparable figure historique, celle qui fut deux fois impératrice par intérim, et deux fois s'illustra en brisant des liens séculaires, prit le chemin de l'exil.

L'histoire se fait difficilement. L'aurore de l'opinion se lève lentement au-dessus des plaines dans lesquelles se jouèrent, pendant la nuit, les destins des empires.

Sur la plaine sans fin, gisent les vaincus de la veille, étendus sur le lieu du combat. Ils demandent justice par leurs blessures béantes, comme le dit le poète espagnol. Que le soleil naissant de la Vérité les baise sur le front. Oh ! oui, je vous l'affirme, ils sont plus heureux dans leur défaite que les troupes victorieuses, alors que celles-ci, inquiètes et affamées, se disputent les dépouilles !

C. DE L.



Canada

ENSEIGNEMENT. — On nous écrit du Canada, à propos de la lutte contre les écoles bilingues :

« Ce sont les orangistes, la partie militante de la Franc-Maçonnerie,qui,en dessous, font la guerre aux écoles bilingues.

« C'est plus une guerre contre la foi que contre la langue.

« Et la preuve que cette lutte est le fait des orangistes, la voici.

« Qu'on lise le programme orangiste tracé et adopté le 18 janvier 1910 au Convent des loges de Westminster pour le Canada et Terre-Neuve ».

Les principaux articles de ce programme comportent :

L'entière séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les seules écoles neutres (non sectarian) seront secourues par le trésor public. Opposition à tout nouveau privilège en faveur d'une *race ou d'un culte, et suppression progressive de ceux possédés aujourd'hui.* La langue anglaise est la seule langue officielle. Son enseignement est obligatoire dans toutes les écoles.

Inspection publique de toute institution,sous la direction de religieux, qui reçoit un secours du trésor public, soit directement, soit par exemption de taxes. Et les livres de ces institutions pourront être examinés en tout temps par l'inspecteur public.

« Inspection publique de tout couvent, monastère, église, école, académie et autres institutions ; et tous les professeurs de ces institutions seront forcés d'avoir un brevet de l'Etat.

« Instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans.

Voilà la source du mal qui atteint les écoles bilingues d'Ontario.

C'est l'influence des orangistes qui fit agir le gouvernement Whitney.

(Cf. *La Vérité de Québec*, 28 décembre 1912).

— On nous écrit de Québec :

« L'organe de la Loge applaudit l'acte des Conseillers législatifs qui autorise le conseil municipal de Longueil à taxer les biens de la fabrique, du collège et du couvent.

« La joie du *Pays* est significative et devrait faire réfléchir ceux de nos législateurs des deux Chambres qui ont voté en faveur d'une pareille mesure ».

— M. Scott, premier ministre du Saskatchewan, a déclaré que l'intention de la loi scolaire a toujours été que les minorités religieuses puissent soutenir leurs propres écoles. Il a proposé un amendement qui précise le sens de la loi sur ce point. — AIR, 4 janvier 1913.

JUIFS. — Sous le titre : *L'Exode Juif vers l'Amérique*, on lit dans *La Vérité* de Québec :

Les dernières statistiques sur les Juifs fournies par la *Jewish Year Book* sont intéressantes et instructives pour tous ceux qui habitent l'Amérique.

Le nombre des Juifs dans le monde entier est de près de 12 millions.

C'est l'Europe qui hospitalise le plus de Juifs : 8 millions et demi. L'Amérique vient ensuite, avec 1 million et demi.



En Europe, c'est la Russie qui est le château-fort de la juiverie ; là, on en compte 5 millions.

En Afrique, les Juifs ne sont que 350 mille ; en Asie, 242 mille, et en Australie, 17 mille.

Depuis quelques années, les Juifs d'Europe viennent en grand nombre s'établir en Amérique.

Les mesures sévères prises par la Russie contre eux ont donné un élan considérable à l'émigration juive vers le continent américain.

Les Juifs de Russie jettent surtout les yeux sur le Canada, où ils *s'acclimatent* plus facilement qu'aux Etats-Unis.

D'ailleurs, le gouvernement Laurier avait naguère officieusement invité les Juifs russes à venir s'établir chez nous.

L'invitation fut bien lancée par la presse libérale et les agences juives. Montréal constate chaque année que les invités ne se font pas tirer l'oreille.

Depuis 1902, il vient aux Etats-Unis et au Canada de 50 à 150 mille Juifs, seulement de la Russie.

On remarque que les Juifs abandonnent rapidement les pays où le service militaire est obligatoire et s'installent dans ceux qui ne sont pas encore tombés dans le militarisme outré.

Si l'exode des Juifs d'Europe vers l'Amérique continue ainsi, avant dix ans il y aura sur notre continent plus de 8 millions d'Hébreux.

Sur ce nombre, le Canada en aura pour son compte quelques millions.

Ne l'oublions pas, un fils d'Israël déclarait dernièrement que le Canada était une *nouvelle terre promise*. PIERRE MANCE.

— Et comme toujours, lorsqu'ils ont mis le pied quelque part, les Juifs cherchent à brimer ceux qui les ont accueillis.

Et nous lisons, en effet, dans *La Vérité* de Québec :

Cette année encore, les Juifs de New-York ont tenté d'exclure les chants de Noël des écoles publiques, en haine du christianisme.

Cette tentative fait voir la mentalité du Juif émigré sur notre continent.

La guerre au Christ est inscrite sur son programme.

— Ce qui ne les empêche pas de songer en même temps aux bons bedites affaires.

« A l'aide des ridicules cérémonies d'initiation à la Franc-Maçonnerie, un ancien prêteur sur gages de San José (Californie), nommé Nathaniel B. Weinberg, vient de soulager une quarantaine de citoyens de Vancouver de sommes qui varient de vingt à trente-cinq dollars.

« Weinberg, qui est arrivé des Etats-Unis il y a trois semaines, mit à exécution le projet très simple qu'il avait imaginé. Il dressa une liste des personnes qu'il croyait les plus faciles à taper, et se présenta à chacune d'elles en qualité de Grand-Maître de la Fédération Américaine de la Franc-Maçonnerie. Quand la victime avait été convaincue des avantages que lui donnerait l'affiliation, et que Weinberg avait été convaincu qu'il avait affaire à de bonnes poires, il les soumettait, les unes après les autres, aux cérémonies de l'initiation, y compris la promenade sur un bélier mécanique à qui l'électricité donnait le mouvement. Enfin l'initié devait jurer qu'il ne révèlerait rien à ses amis avant un certain temps.

« Mais Weinberg a fini par se faire pincer. Il avait escroqué 1.200 dollars environ.

UNE NOUVELLE MAÇONNERIE. — Le 30 décembre 1912, il a été créé une nouvelle organisation maçonnique à Halifax, dans le N. C. Elle s'appelle la Grande-Loge d'Amérique, Ordre des Maîtres Coloniaux (Order of Colo-



nial Masters), elle n'admet que les Maîtres et ex-Maîtres des 56 Loges Maçonniques qui existaient antérieurement à 1776.

Le nouvel Ordre a son rituel particulier, qui, dit-on, est fort beau, et tous les officiers assistent aux réunions en grand costume. M. Harry W. Gowen de Halifax, Maître de la Royal White Hart Lodge (L. Royale au cerf blanc) a été élu Grand-Maître provincial. Les autres officiers résident dans la Caroline du Nord. Lors de la première réunion, le Grand-Maître provincial F.·. Gowen a prononcé les paroles suivantes :

« Mes Frères, l'Ordre des Maîtres Coloniaux n'a point été créé pour donner plus d'influence aux quelques Maîtres Maçons qui peuvent être admis à en faire partie... Cet Ordre est fondé sur le roc solide d'idéals élevés, et vous aurez à rechercher scrupuleusement quelle sorte de gens seront admis à chercher la lumière et à occuper par la suite la place honorée de nos anciens Maîtres Coloniaux. »

Chine

La Franc-Maçonnerie en Chine, et le Lis blanc. — Dès 1767, la Grande-Loge d'Angleterre établit une Loge à Canton ; en 1788, la Grande-Loge de Suède en établit une autre dans la même ville. Ces deux Loges n'eurent qu'une courte existence. Il en fut fondé de nouvelles en 1844, et actuellement il existe des Loges qui travaillent selon les constitutions d'Angleterre, d'Ecosse et du Massachussets. Mais il existe une autre Franc-Maçonnerie, dite Chinoise, qui est d'origine indigène, et qui a fait beaucoup parler d'elle dans ces dernières années. Une société secrète politique se forma l'an 185 de notre ère pour défendre la dynastie de Han ; elle reparut, après une longue éclipse, au douzième siècle, pour renverser la dynastie des Tsings ; elle fut fondée par cinq moines et sept autres individus qui signèrent de leur sang le pacte d'union. Elle fut connue sous le nom de Société du *Lis blanc*, et survécut à des mesures sanguinaires prises pour l'étouffer.

Heckethorn, qui nous donne ces détails dans son ouvrage sur *les Sociétés Secrètes*, ne croit pas que ces sociétés chinoises se rattachent à la Franc-Maçonnerie.

Congo

Franc-Maçonnerie. — On écrit du Congo à l'*Ami de l'Ordre*, de Namur :

« La Franc-Maçonnerie est ici plus souveraine qu'en Europe, surtout depuis les dernières élections.

« La loge de Boma fait tout ce qu'elle peut pour dissimuler jusqu'au lieu de ses réunions.

« Il aurait fallu entendre les blasphèmes des FF.·. quand arrivèrent les nouvelles de la journée du 2 juin.

« L'action maçonnique consiste surtout à terroriser les catholiques par le respect humain, et à chercher, avec tous les raffinements de la chinoiserie administrative, la petite bête dans tout ce qu'un catholique peut faire.



« Naturellement, on ne se fait pas faute d'opposer à ce mépris pour tout ce qui nous est sacré le dédain qu'il mérite et de fourrer aux FF.·. le nez dans les impairs qu'ils commettent eux-mêmes ; après quoi, ils y regardent à deux fois avant de recommencer leur petit jeu de mesquins persécuteurs. »

Les catholiques et les missionnaires sont donc l'objet de la persécution sournoise de la Franc-Maçonnerie.

Loin de toute surveillance et de tout danger d'être cloués au pilori par la presse, les Francs-Maçons poursuivent contre leurs compatriotes l'œuvre de sectarisme et de destruction qu'ils doivent cacher en Europe. »

Sociétés Secrètes. — Nous empruntons les lignes suivantes à notre vaillant confrère le *Bulletin antimaçonnique* de Belgique. Elles sont extraites d'une lettre écrite par le R. P. Vincent van Caloen O. P., reproduite par les *Annales Dominicaines* (novembre 1912) :

« Il y a beaucoup de Nebili (secte secrète) parmi les Abarambos. C'est même parmi eux que cette secte semble avoir pris naissance. Pour leurs réunions, ils ont de très grandes cases, divisées en trois parties, une salle pour les nouveaux adeptes, une chambre où se conserve le feu sacré qui ne doit jamais s'éteindre, une troisième avec plusieurs places pour les initiés. Les réunions ont toujours lieu la nuit. Dernièrement, j'ai appris qu'un Abarambo avait donné sa fille et cinq défenses d'éléphants pour y être admis.

« Les nouveaux adeptes passent par différentes épreuves : ainsi on les ligotte sous un arbre couvert de grandes fourmis noires qu'on secoue sur le patient, ou bien on le descend dans un trou rempli de ces grandes fourmis dont les morsures sont cruelles. D'autres fois, on les place devant un vase de terre cuite, on les frappe durement et, quand ils ont rempli ce vase de leurs larmes, ils sont admis.

« Les grands chefs de la secte possèdent une kyrielle de sifflets de bois noirci ; chaque sifflet a une vertu spéciale. L'un a la vertu de rendre malade, un autre de déchaîner l'orage, un troisième de brûler votre maison ; enfin, il y a le sifflet de la mort. Celui contre lequel il retentit est inexorablement condamné. Il y a un mois à peine, un nebili mécontent d'un chef de tribu des environs de Surunga siffla derrière lui avec le sifflet de la mort. La victime s'en alla directement à Surunga, demander protection au chef de poste, mais, avant d'arriver, elle succomba. Le corps transporté au poste était indemne, mais la tête enflée démesurément, avait au moins le double de son volume ordinaire. Il avait dû ingurgiter, Dieu sait comme, un poison violent.

« On ne connaît pas encore grand'chose au sujet de cette secte ».

Ecosse

Bienfaisance. — Dans sa réunion semestrielle du 20 décembre 1912, qui a eu lieu à Edimbourg, dans le hall du Royal Arch, le *Suprême Grand Chapitre d'Ecosse* a discuté la taxe de corporation réclamée par le Gouvernement. Les Francs-Maçons se refusent à la payer, sous prétexte qu'il s'agit en l'espèce d'un fonds de bienfaisance.

Fête Solsticiale. — Les Francs-Maçons de Melrose (Ecosse) ont célébré d'une manière bizarre la Fête de la Saint-Jean d'hiver. Ils sortirent de l'Hôtel George au nombre d'une cinquantaine, chacun portant une torche allumée ; ce cortège, précédé d'un bruyant orchestre de cuivres, se dirigea vers les ruines de l'abbaye de Melrose, et après avoir fait trois fois le tour de la croix, ils se rangèrent en cercle autour de l'endroit où une pierre tom-



bale marque la sépulture du Roi patriote Robert Bruce, pendant que la troupe d'instrumentistes jouait un air populaire : « Les Fleurs de la Forêt ». Cela finit très maçonniquement, par un banquet rituélique à l'Hôtel d'où ils étaient partis.

Origines de la F.·. M.·.. — Lors de la pose de la première pierre d'une église protestante, le marquis de Tullibardine, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie écossaise, a dit dans son discours :

« Sans entrer dans les détails et les minuties de la Franc-Maçonnerie, je puis dire qu'elle a pour base réelle le temple de Salomon. Des maçons vinrent y travailler de toutes les parties du monde : c'était les Maçons opératifs. Puis il en vint d'autres, ceux qu'on appelle les Maçons spéculatifs, ou ne se rattachant en rien à la Franc-Maçonnerie actuelle.

Le *Dundee Courier* a reçu, à propos d'une polémique soulevée à ce sujet, la lettre suivante :

« Monsieur,... puisque, dans votre numéro du 27 décembre, vous parlez de l'origine de la Franc-Maçonnerie, je vais vous demander : Pourquoi cette discussion dans la presse publique au sujet de l'origine de la Franc-Maçonnerie ? sur le caractère spéculatif coopératif de telle ou telle Loge ? Ceux qui se déclarent Francs-Maçons devraient savoir que la presse publique n'est point l'endroit qui convient pour ce genre de discussions. Ceux qui les soulèvent ne feraient-ils pas mieux de se demander en réalité ce qu'est la Franc-Maçonnerie ?...

« Il y a, pour ceux qui ont des yeux capables de voir, une chose certaine dans la Maçonnerie, qui démontre, sans laisser l'ombre d'un doute, que la Maçonnerie était « en existence » et en « opération » bien longtemps avant que Salomon, avant que Moïse existassent, d'après la chronologie juive. Évidemment notre Franc-Maçon n'était pas un « opératif », quoi qu'il eût à dire sur le Roi Astielstan. Qu'est-ce qu'un Opératif ? qu'est-ce qu'un Maçon qui a maîtrisé ses passions, qui s'est conquis lui-même ? Qu'on le montre à la lumière du monde, et toute la terre se prosternera pour l'adorer. Est-il nécessaire de continuer ? je n'ose.

« Frères, qui vous attribuez la dignité de Maçons Opératifs, éveillez-vous et donnez quelque preuve oculaire de ce que vous valez... Des millions d'habitants de la Terre crient en vain à l'aube pour bâtir le temple de Salomon. Entendez-vous l'appel ? L'histoire impassible comme le sphinx ,la raison inflexible comme le destin,. nous apprennent que trois choses sont nécessaires pour un libre gouvernement populaire, le patriotisme désintéressé de ses hommes publics, la tempérance et la sincérité, comme caractères nationaux ».

« *Zanoni* le signataire de cette lettre n'aurait-il pas réussi à découvrir ces vertus dans la Maçonnerie ? »

Robert Burns, Franc-Maçon. — Le poète populaire de l'Ecosse, Robert Burns était Franc-Maçon : il appartenait à une Loge où il était de tradition d'avoir parmi ses membres un poète chansonnier, qui était un des officiers de la Loge, son *barde*. Les poésies maçonniques de Burns sont d'un grand mérite littéraire, qui les place bien au-dessus de la moyenne de la poésie maçonnique, en général remarquable par sa platitude. Telle est sa pièce intitulée : *l'Adieu*, dédiée aux Frères de la Loge de Tarbolton, et qui débute ainsi :

« Bien des fois je me suis mêlé à votre aimable réunion, et j'ai passé avec



vous une soirée de joie et de fête. Souvent, honoré du commandement suprême, j'ai présidé sur les fils de la Lumière, et à cette flamme hiéroglyphique, que seuls ont vue les membres de l'Art. La forte mémoire gravera sur mon cœur ces scènes de bonheur, quand je serai bien loin. »

STATISTIQUE MAÇONNIQUE ; LES FRANCS-MAÇONS ÉCOSSAIS. — Le nombre des Francs-Maçons d'Ecosse s'est accru à la fin de l'année 1912, de 12.662 membres. En 1911, cet accroissement avait été de 12.552. Cette année-ci, leur revenu était de 10.794 L. st., et leurs dépenses ne se sont montées qu'à 3.653 L. st. ; il a été payé 2.840 L. st. en pensions, et la somme totale dépensée dans ce but depuis 1889, où ce fonds a été créé, a été de 38.900 L. st.

Egypte

BANQUET MAÇ.·. — Nous lisons dans un journal du Caire :

Samedi soir, 11 janvier, une agape amicale réunissait les membres des loges « *Stella d'Oriente* » et « *Moroiu* » au restaurant Bergossi, Club des Quarante, à l'occasion de l'installation de leur dignitaires et officiers pour l'année 1913.

Le menu, fort bien servi et faisant honneur au Vatel cairote, était le suivant :

Antipasto, Consumè Reale, Scaloppe di vitello alla Cavour, Arrosto di dindio alla Sant'Antonio, Insalata Mignonne, Bomba Tripolitana, Frutta, Vini ; S. Giovese-Chianti Fine Champagne, Café.

« Les convives furent pris en groupes, au magnésium, par un photographe, M. Théodore Kofler. A l'heure des toasts, M. Fortis, vén.·. de la « *Stella d'Oriente* », prit la parole pour boire d'abord à la santé de S. A. le Khédive, souverain du pays des mystères d'Isis, auquel appartiennent les éternels chefs-d'œuvre créés par ces admirables maçons d'autrefois, qui savaient si bien manier la truelle, l'équerre et le compas. M. Umberto Fortis boit aussi à la prospérité de la noble terre des Pharaons, à la Fraternité universelle, et retrace le rôle de la *Maçonnerie*.

« Plusieurs orateurs se succèdent et expriment le vœu qu'une impulsion énergique soit donnée à l'œuvre si importante de *l'éducation laïque* ; à l'organisation de fêtes ouvertes, de conférences, suivies de concerts et de sauteries, et surtout à la participation gracieuse, et de plus en plus grande, de la femme (sans laquelle la fête la plus belle reste incomplète) et des enfants à ces réunions de famille. »

Espagne

ANTICLÉRICALISME. — Les anticléricaux exploitent contre l'Église la grâce accordée par le Roi à un soldat protestant qui avait refusé de présenter les armes au Très Saint Sacrement. La liberté de conscience dans le pays de Romanones est la même que celle qui a donné à la France et au Portugal la séparation persécutrice et qui veut en Italie détruire les derniers restes de l'enseignement religieux dans les écoles publiques. — AIR, 23 janvier 1913.

Un soldat protestant qui refuse de présenter les armes au Saint-Sacrement est un héros. Mais les mêmes sectaires n'ont pas assez d'invectives contre l'officier catholique qui refuse de marcher contre les Eglises. S'il est mauvais d'envoyer, en Espagne, un militaire protestant à la procession, est-il meilleur, en France, de contraindre un officier catholique à protéger les crochetages des Eglises et le vol, soi-disant légal, des inventaires.



Voilà encore une fois, ce n'est pas la dernière, l'hypocrisie de la secte maçonnique prise sur le fait.

CATHOLIQUES ESPAGNOLS. — La Franc-Maçonnerie travaille beaucoup en Espagne. Les Catholiques ont un rôle important à jouer dans la défense de la Monarchie et de la Patrie contre les entreprises de la Secte. Ont-ils toujours été à la hauteur des événements ? L'information suivante, que nous donnons à titre de renseignement, paraît le contester :

Non seulement en Espagne, mais aussi dans les milieux politiques d'Europe, la retraite de Maura de la vie politique ainsi que la démission de plusieurs sénateurs et députés du parti conservateur est une protestation contre le maintien du parti libéral au pouvoir contrairement à la volonté et aux intérêts du pays. La crise du ministère Romenones, finie par le maintien du même ministère au pouvoir, a été sévèrement jugée dans les cercles politiques les plus loyaux envers la couronne. Mais les rares catholiques libres des compromissions de tout parti, ne peuvent pas ne pas constater la responsabilité terrible qui pèse sur M. Maura et sur les hommes parlementaires de son parti. Pour servir leur opportunisme politique, ils ont appuyé le néfaste gouvernement de Canalejas, dans le calcul machiavélique qu'il allait résoudre brutalement des questions ecclésiastiques dont il aurait ainsi déblayé le terrain pour le retour des conservateurs, et que, en général, Canalejas aurait compromis fatalement le parti libéral. Ce calcul a été déjoué par la ruse de Canalejas et surtout par la force des événements. La tourmente se prépare, non pas contre un parti, mais contre la Patrie entière. Les conservateurs, épouvantés d'un état de choses auquel ils ont contribué assez pour en avoir la responsabilité, avaient autre chose à faire aujourd'hui que de laisser la patrie à la merci de certaines dupes et de certains dupeurs. — AIR, 2 janvier 1913).

Les dernières informations confirment que la situation politique est très sombre. Des journaux anglais habituellement bien informés des choses d'Espagne, ne dissimulent pas la crainte d'une révolution. L'aveuglement de la couronne et l'attitude des conservateurs sont sévèrement jugés dans les milieux politiques fort compétents. — AIR, 4 janvier 1913.

Il est vrai que la même agence écrit quelques jours plus tard :

Le nouveau geste de M. Maura retirant sa démission n'a pas étonné les milieux compétents. L'éminent homme d'État a voulu protester vis-à-vis de la Couronne que des amis insoupçonnables à elle jugent frappée d'un daltonisme extrêmement dangereux. Il ne pouvait pas persister dans sa démission, car rester à la tête d'un parti ne dépend pas de la volonté des adversaires, même appuyés par la cour, mais de la confiance des coreligionnaires. Or les conservateurs alphonsistes ne peuvent pas se priver de M. Maura. Donc ce qui vient d'arriver n'est qu'un incident parlementaire dans le « run » de la monarchie espagnole. — AIR, 13 janvier 1913.

C'est pourquoi il est toujours préférable, surtout en politique, de demeurer un peu sceptique... et prudent.

— On se rappelle que la loi du cadenas imposée par Canalejas, empêchant les congrégations religieuses d'ouvrir des nouvelles maisons en Espagne, sans une permission toute spéciale à demander au gouvernement, avait été une preuve de la mauvaise volonté du ministre qui voulait servir la secte. En effet, rien ne l'aurait empêché de s'entendre avec le Saint-Siège de façon à régler, tout au moins provisoirement, les cas d'ouverture de nouvelles maisons religieuses. Sans doute, le Saint-Siège ne se serait pas refusé à tolérer un régime plus strict, fixé d'accord avec lui, en



attendant de régler définitivement, entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol, le régime légal pour les communautés religieuses. Le refus obstiné de Canalejas de s'entendre là-dessus avec le Vatican devait, selon le ministre, humilier le Saint-Siège pour la grande joie de la secte qui a si bien récompensé son complice. Le nouveau ministère Romanones, qui vaut en lui-même son prédécesseur, a trouvé que pour le moment c'était mieux d'éviter des conflits, qui auraient donné trop de raison aux conservateurs, et trop de tort aux complices de l'anti-cléricalisme sectaire. Par conséquent, le gouvernement espagnol s'est accordé avec le Saint-Siège sur ce que, pendant deux ans, on n'ouvrira pas de nouvelles maisons religieuses sans le consentement spécial du Saint-Siège qui s'entendra avec le gouvernement. C'est ce que Canalejas aurait pu faire dès le premier moment. Cet accord entre le Saint-Siège et M. Romanones a été traduit par celui-ci et par les agences en style laïque ; et on a annoncé qu'à la suite d'une entente avec le Saint-Siège, la loi du cadenas Canalejas restera en vigueur pendant deux ans jusqu'à ce que la loi sur les associations soit approuvée. Le nouvel ambassadeur, M. Calveton, est censé venir à Rome spécialement pour « causer » avec le Saint-Siège sur cette loi. — AIR, 17 janvier 1913.

— M. Calveton, ancien ministre radical, est nommé ambassadeur d'Espagne, près le Saint-Siège. On attend la nomination du Nonce près le Roi d'Espagne. Pour le moment, rien à prévoir sur les résultats pratiques de ces deux nominations. — AIR, 14 janvier 1913.

— Les journaux annoncent que Mgr Rafonesi, Délégué Apostolique en Colombie va être nommé Nonce Apostolique à Madrid. — AIR, 14 janvier 1913.

— Les nouvelles politiques de l'Espagne montrent sous un jour bien triste l'aventure dans laquelle on a compromis la Couronne. Les agences et les journaux influencés par la Secte ne cachent pas leur joie. L'Agence Stefani annonce que les conversations du Roi avec les chefs des partis anti-monarchiques sont considérées comme un beau geste de réponse aux protestations de Maura et des conservateurs. Les catholiques intégraux qui ne sont liés, ni à Maura, ni aux adversaires parlementaires de Maura, ne peuvent pas ne pas déplorer l'aveuglement de la Couronne espagnole, qui se « démocratise » rapidement, à la façon de la Couronne portugaise, au lendemain de l'assassinat de Don Carlos. — AIR, 15 janvier 1913.

— On lit dans l'*Ami de l'Ordre*, de Namur :

M. Maura, fidèle à la monarchie espagnole, ne veut pas être le complice de la déchéance de son Roi, que la Franc-Maçonnerie s'apprête à chasser, comme elle a mis hors de son royaume don Manoel de Portugal.

Les Loges de Lisbonne et de Madrid ont fait une alliance internationale autorisant chaque pays à créer des centres maçonniques chez son voisin. Voilà plusieurs mois que ce document, que l'on peut dire sensationnel, a été publié. Des hommes politiques l'ont signé. Ce n'est pas certes, pour se serrer la main, avec grattage spécial, que M. Magalhaes Lima vint de Lisbone à Madrid présider cette entente des acacias de « tras los montes ». La lutte contre la monarchie espagnole et l'Eglise en est le seul but.

D'après un journaliste portugais, très au courant de la politique hispano-lusitanienne, le régime carbonario du Portugal doit amener forcément l'Espagne à suivre la même voie. Deux gouvernements opposés sont inadmissibles dans la péninsule ibérienne. Et si l'Espagne ne rétablit pas la monarchie au Portugal, le carbonarisme instaurera, lui, la Franc-Maçonnerie officielle à Madrid.

— On écrit de Munich à *la Presse Associée* :

Le comte Romanones est très diversement apprécié, à la Cour d'Autriche et à la Cour de Bavière.



A Vienne, le ministre espagnol a quelques sympathies, même chez les proches parents de la reine-mère d'Espagne. On lui reproche surtout d'être un franc-maçon militant, dangereux pour la monarchie espagnole. Mais on paraît estimer particulièrement sa grande fortune.

A Munich, sans cette qualité de franc-maçon militant, on l'accepterait peut-être. A Nymphenbourg, on voit avec méfiance ses relations démocratiques et maçonniques. On craint toujours qu'il ne soit, involontairement ou non, « le fossoyeur de la monarchie », ainsi qu'on l'a appelé, s'il conservait trop longtemps le pouvoir.

Le comte Romanones ne paraît pas jouir de sérieuses sympathies dans les milieux princiers allemands.

— La division se fait de plus en plus profonde entre le peuple et le pouvoir. Les sectes exploitent habilement et avec une grande activité ce fossé toujours plus large. On sent des craquements sinistres, et ceux qui devraient les entendre les premiers ne les entendent pas, ou, du moins, agissent comme s'ils ne les entendaient pas. Il ne faut pas être grand politique pour comprendre quel sera le résultat de cette surdité. — AIR. 23 janvier 1913.

— M. Romanones a expliqué au correspondant de l' « Humanité » son programme religieux. Il s'est félicité soi-même d'avoir repris les pourparlers avec le Saint-Siège, car cette reprise lui a permis de proroger encore pour deux ans la défense d'ouvrir en Espagne des maisons religieuses, empêchant de la sorte que 45 de ces maisons fussent fondées. Il a ajouté que la loi des associations (contre les congrégations religieuses) fera son chemin. Il a conclu en disant qu'il faut bien traiter avec l'Eglise, « car aujourd'hui, c'est un principe admis universellement que la liberté de conscience et la simple tolérance religieuse ne suffisent pas pour maintenir dans toute son intégrité l'ordre juridique ». Ces déclarations du sectaire, digne successeur de Canalejas, jettent un jour bien étrange sur la nomination du radical Calveton, comme ambassadeur de Sa Majesté Catholique près le Saint-Siège. — AIR. 31 janvier 1913.

ENSEIGNEMENT. — LUTTE ANTIMAÇONNIQUE. — Il s'est fondé tout récemment à Madrid un Comité National de pères de famille. Ses membres ont pour but unique de veiller à l'éducation religieuse de l'enfance, de lutter contre l'enseignement neutre et de préserver l'enfance des périls de la laïcité.

Le Comité National a envoyé des circulaires pour provoquer la formation, dans chaque province, de comités provinciaux, sous la présidence du Prélat de cette province.

Dans ce but, le Comité National a sollicité l'envoi de listes ou recensements provinciaux, où s'inscriraient tous les pères de famille qui seraient disposés à adhérer à son œuvre ; il est bien entendu qu'il n'en résultera pour eux aucune dépense. Les Comités provinciaux se tiendront en relation constante avec le Comité National, pour organiser une protestation collective.

Le Comité National est ainsi composé :

« Vicomte de Val de Erro, président ; Alejandro de Mazas y Mardomingo, vice-président ; José Santos y Lara, comte de Casal ; Juan Gomez Landero, comte de



Dona Marina, Pedro Pablo de Alarcon ; Miguel Vegas ; Enrique Mariategui, comte del Cedillo ; Eduardo Jusué, marquis de Rafal ; comte de la Almenas ; Pascual Algorta y Dario de Carlos, assesseurs ; Pedro Rodriguez Pouga, Carlos Rodriguez San Pedro y Pedro Abellan Marquez, secrétaires. »

— La ligue des pères de famille a publié une circulaire contre l'école laïque,en engageant tous les amis de l'ordre à lutter contre la propagande antireligieuse et antisociale de l'école sectaire. — AIR. 2 janvier 1913.

F.·. M.·.. — On nous communique une lettre d'Espagne qui donne quelques indications intéressantes sur ce qu'on pense de la Franc-Maçonnerie dans certains milieux de province.

« J'ai voulu savoir ce que ces hommes instruits (il s'agit d'un magistrat et d'un dignitaire ecclésiastique) et distingués pensaient de la Maçonnerie en Espagne. Ils m'ont répondu qu'elle n'y avait pas grande importance. Un prêtre, ancien officier carliste, m'a expliqué, de son côté, que la Maçonnerie ne présentait aucun danger en Espagne, attendu qu'elle n'atteint pas l'armée. Or, l'armée est l'instrument nécessaire de toute révolution dans le pays. Cependant, il note que les efforts de la Maçonnerie sont visibles et,en particulier, il est frappé de ce qu'elle essaie de faire pour déchristianiser la femme espagnole qui, partout, est excellente ».

— L'organe maçonnique le « *Messagero* » de Rome reçoit de Madrid la nouvelle que,depuis la confirmation de la confiance royale au ministère Romanones, les libéraux sont très satisfaits, et les républicains sont enthousiastes. C'est la formule épigrammatique de la situation. — AIR, 7 janvier **1912.**

— Un certain nombre d'associations maçonniques étrangères ont écrit au Président du Conseil d'Espagne pour demander la revision du Procès Ferrer. On dit que le Comte de Romanones aurait répondu : « Laissons les morts en paix ».

D'un autre côté,la *Presse associée* a reçu de son correspondant de Madrid la dépêche suivante :

« Des journaux de tous les partis ont affirmé que le comte Romanones appartenait à la Franc-Maçonnerie. Un journal catholique de Madrid, *El Universo*, dément formellement que le comte Romanones soit Franc-Maçon ».

Fr... Morayta. — Le *Pais* annonce que le Senor Morayta, ex-député républicain,se trouvant à Séville, a rendu visite au gouverneur civil, comme président de la Ligue anticléricale, et lui a dit entre autres choses :

« Il n'y a pas lieu de se justifier au sujet de la sécurité du Roi ; quant à MM. Maura et La Cierva, ils ne peuvent décemment songer à revenir au pouvoir, étant donné l'état intellectuel avancé du monde, auquel je communique aujourd'hui l'heureuse nouvelle de la disparition en Espagne des derniers restes de l'Inquisition, qui ont permis les barbares fusillades de Barcelone ».

Le *Pais* ajoute que le Senor Morayta est parti enchanté de son entrevue avec le gouverneur civil.



L'A. B. C. rapporte, à ce propos, les paroles prononcées par M. Ugarte, le 10 juin 1899, au Congrès, où les deux Chambres Espagnoles délibéraient ensemble sur la vérification des pouvoirs de leurs membres.

« Le Senor Morayta, chef, directeur, arbitre et oracle de la Maçonnerie Philippine, est accusé devant l'opinion publique, d'avoir contribué, avec responsabilité précise et directe, au fait, criminel pour un Espagnol, du soulèvement insurrectionnel dont le dénouement désastreux a été la perte pour la couronne d'Espagne, de l'Archipel Magellanique ».

Libéralisme. — Extrait de l'*Echo de Paris*. Billet de Junius :

J'écrivais l'autre jour, à propos de la politique de concessions suivie à Madrid en ce moment : « Les libéraux sont les fourriers de la révolution. » Je croyais énoncer là une vérité d'observation, devenue banale à force d'être démontrée par l'histoire. Il semble que non et que j'ai froissé quelques-uns de mes lecteurs, à en juger par les lettres de reproches que j'ai reçues. A plusieurs de ces missives étaient jointes des coupures de journaux relatant l'accueil enthousiaste fait par la foule à Alphonse XIII, depuis qu'il a reçu les représentants du parti républicain. « Voilà comment les Princes se font aimer, » ajoute, en façon de commentaire, un de mes correspondants. Je regrette qu'il ne m'ait pas donné son adresse. Je lui aurais envoyé, poste pour poste, ces lignes du peu suspect Michelet sur l'ouverture des Etats généraux : « Le Tiers fut applaudi en général, puis, dans la noblesse, le seul duc d'Orléans, le Roi enfin, qu'on remerciait ainsi d'avoir convoqué les Etats. » Cela se passait le 4 mai 1789. Le 21 janvier 1793, Louis XVI montait à l'échafaud, et le 21 novembre de la même année, c'était le tour du Duc. Tels sont les lendemains tragiques de ces popularités obtenues par le reniement de la grande vertu des Pouvoirs, qui est de commander.

Loges. — Le Grand-Orient d'Espagne a nommé la Commission qui devra procéder à l'installation officielle de la Loge *Ferrer*, nº 342, des Vallées de la *Campana* (Séville).

Malthusianisme. — Le Curé de Nuestra Senora de las Dolores, à Madrid, a attiré l'attention de qui de droit sur le danger religieux et social de la famille en Espagne. Il a dit en substance : « Dans ma paroisse, le nombre des baptêmes baisse ; on ne baptise plus les enfants, ce qui prouverait qu'on apostasie ; et l'on a recours à des procédés coupables pour ne pas avoir d'enfants ». La propagande antireligieuse et antisociale des sectes, le malthusianisme prêché ouvertement par les conférences et par les opuscules, expliquent bien ces faits tristes et menaçants. Espérons que ceux dont le souci principal était de maintenir Canalejas au pouvoir « pour éviter la révolution », finiront par s'apercevoir que la révolution est déjà en train de se faire sous l'égide du régime dont Canalejas était le symbole et l'instrument. — AIR, 6 janvier 1913.

Socialisme et F.·. M.·.. — La Maçonnerie espagnole s'occupe de la création de loges spéciales pour les ouvriers. Voici un extrait du règlement relatif à la constitution et au fonctionnement de ces Ateliers maçonniques :

« La création de Loges ouvrières se limitera, à titre d'essai, à la Péninsule, aux Iles Baléares et aux Canaries, mais, si l'essai réussit, le Grand Conseil de l'Ordre demandera la faculté de l'étendre à toutes les Loges de l'Obédience.



« Les Loges ouvrières pourront former un trésor, mais l'emploi en sera restreint aux œuvres de bienfaisance.

« Les Loges ouvrières se composeront uniquement d'ouvriers qui, ne pouvant acquitter les cotisations et les tributs, à raison de la faiblesse de leur salaire, justifieront cette impossibilité.

« Les initiés à ces Loges, étant exempts de cotisations, n'auront pas droit aux bénéfices de la Loi du Mont de Piété, et ne pourront visiter un Atelier régulier, en corporation, que sur invitation officielle.

D'autres dispositions empreintes du même esprit montrent que les Loges ouvrières espagnoles formeront une caste inférieure dans la Franc-Maçonnerie, et on a soin de leur faire bien comprendre cette infériorité au nom de l'égalité et de la fraternité maç.·., bien entendu.

Socialisme Catholique. — A Palma de Majorca (Baléares), une assemblée catholique a organisé le syndicat des ouvriers. — AIR, 2 janvier 1913.

Etats-Unis

Franc-Maçonnerie et Anti-Alcoolisme. — La Grande Loge du Kentucky a pris dans le courant de l'année dernière une décision qui intéresse beaucoup de ses membres, car elle désapprouve la tenue d'un commerce de boissons alcooliques par un Franc-Maçon. Le Grand-Maître a annoncé qu'une Loge qui accorderait de l'avancement à un Franc-Maçon qui se livrerait à la vente au détail des liqueurs fortes serait suspendue.

l'Association Chrétienne des jeunes Gens. — L'Archevêque de Manille, dans une circulaire adressée à son clergé et aux fidèles, explique pourquoi les Catholiques consciencieux ne doivent point s'affilier à l'*Association Chrétienne des Jeunes Gens.*

« S'il ne s'agissait, dit-il, que de philanthropie, de sports, d'œuvres sociales, nous ne verrions peut-être pas de motifs d'intervenir ; mais cette société, telle qu'elle est organisée, constitue une négation formelle de l'Eglise catholique, un culte hérétique, un danger pour la jeunesse catholique... De sa propre autorité, elle fixe ce qui doit être professé, ce qu'il suffit de croire ; ses offices religieux se font d'après le rituel évangélique, et les prédicateurs sont les uns des laïques, les autres des ministres de différentes sectes évangéliques ». On sait combien de telles associations favorisent les Sociétés secrètes.

Une Babel maçonnique. — Un exemple frappant du caractère cosmopolite de la population de New-York, se trouve au dixième District Maçonnique, dans lequel sont groupées toutes les Loges travaillant en langue étrangère, à l'exception des Loges allemandes, qui sont assez nombreuses pour former un District à elles seules. Dans les quatorze Loges du Dixième District, on parle sept langues différentes, l'italien, le français, l'espagnol, le danois, le suédois, le norvégien, et le syrien. Toutes ces Loges sont sous la surveillance de la Grande-Loge, et en observent rigoureusement la Constitutions et les règles.



Bibliothèque maç.·. — les classiques de la Franc-Maçonnerie américaine. — Thomas Smith Webb, l'auteur et compilateur du premier Moniteur Américain, naquit à Boston (Massachussets) en 1771, de parents anglais ; il fréquenta l'école de sa ville natale et y apprit fort bien le français et le latin. Il fit ensuite l'apprentissage du métier d'imprimeur, et s'établit alors à Keene, dans le New-Hampshire, où il resta plusieurs années. Il fut initié à la Franc-Maçonnerie dans la Loge du Soleil Levant, à Keene, vers 1792. Il devint bientôt un Franc-Maçon influent, et quand il se fut établi à Albany, dans l'Etat de New-York, comme libraire, c'est-à-dire en 1797, il publia son *Freemason's Monitor or Illustrations of Freemasonry*.

Webb ne connaissait que très peu le vrai symbolisme philosophique de la Franc-Maçonnerie, il n'en savait que ce qu'en enseignèrent Hutchinson en Angleterre et à Salem, et Thaddeus Mason Harris en Amérique, mais un juge tel que feu Enoch Terry Carson déclare que Webb était « le premier ritualiste de son temps, le véritable prince des travailleurs maçonniques », et que grâce à ce don il put répandre dans les diverses Grandes Juridictions des Etats-Unis le système qu'il inventa.

Mackey résume ainsi l'œuvre de Webb : « Le Rite « américain aurait été plus parfait, « si son fondateur avait eu des idées plus profondes sur la philosophie et le symbolisme de la Maçonnerie en tant que science, mais,avec les imperfections qu'il comporte, et qui seront un jour corrigées par un Maçon érudit, c'est encore un monument de l'art ritualiste, du dévouement et du labeur persévérant de Thomas Smith Webb. Il mourut le 6 juillet 1819.

Nous nous bornerons ici à mentionner la première et la dernière des éditions de cet ouvrage célèbre :

The Freemason's Monitor ; or Illustrations of Masonry ; in two parts. By a Royal Arch Mason, K. T. — K. of M. etc. Part I. printed at Albany, for Spencer and Webb, Mar Ret-Street 1797. — Part II, containing an account of the ineffable degrees of Masonry. Printed at Albany, for Spencer and Webb, Markel-Street 1977.

La 16e et dernière édition est ainsi décrite dans l'article du *Masonic Bibliophile*, auquel nous avons emprunté la substance de la notice qui précède :

The Freemason's Monitor, or Illustrations of Masonry, by Thomas Smith Webb, Past Grand Master of the Grand Lodge of Rhode Island, etc., a new and illustrated Edition By Geo. W. Chase, Boston, 1859.

(*The Masonic Bibliophile*, décembre 1912).

— *Les Bibliothèques et Musées maçonniques*. — Nous empruntons à des publications maçonniques quelques détails sur des bibliothèques et collections diverses qui fourniront peut-être aux historiens futurs d'abondants matériaux.

Le *Masonic Bibliophile* a un droit de priorité, puisqu'il fait de ce genre de recherches sa spécialité principale. Dans le numéro de décembre 1912, le Fr.·. Julius Sachse, docteur en littérature, nous décrit la Bibliothèque de la Royale Vénérable Grande-Loge de Philadelphie, qui est confiée à ses soins.



Cette Bibliothèque-Musée, date de la publication d'un livre de règlements maçonniques par le Révérend Fr∴ William Smith, qui contenait le précepte suivant : « C'est un devoir pour les officiers, d'acquérir pour eux-mêmes ou pour leur Loge, lorsque l'occasion s'en présente, au moins un exemplaire de tous les livres de *Maçonnerie* approuvés et dûment autorisés, qui pourront être publiés par les savantes Loges ou les illustres Frères, en différentes langues et pays du monde ». Ce conseil fut suivi, ainsi que le prouvent les marques de la Loge Herman n° 125 sur certains volumes de la Bibliothèque ; cette Loge fut la première Loge allemande des Etats-Unis.

Il n'existe pas de catalogue des bibliothèques qui ont pu être créées par les anciennes Loges des Etats-Unis, et cette lacune est fort regrettable. La Grande-Loge de Pensylvanie n'eut pas de local à elle pendant longtemps, et naturellement cette situation n'était guère favorable à la création d'une bibliothèque. Et quand elle fut enfin chez elle, un incendie l'en chassa, en 1819. Elle dut reprendre ses pérégrinations. Puis vint l'explosion antimaçonnique qui dura de 1837 à 1841, mais des temps plus tranquilles permirent à la Grande-Loge de Pensylvanie de se construire le Temple qu'elle occupa à Philadelphie, jusqu'en 1868. Cette fois, en s'installant dans un local bien plus vaste et plus somptueux, la Grande-Loge songea à y ménager un emplacement pour une bibliothèque digne de l'importance qu'elle avait acquise, si bien que cette bibliothèque devint presque aussi riche que celle du Congrès. Elle devenait en même temps un Musée maçonnique. Sous la Grande-Maîtrise du Fr∴ George W. Kendrick, en 1906, la Bibliothèque reçut une organisation nouvelle. Elle contient actuellement plus de 12.000 volumes ; mais sa principale richesse consiste en 35.000 registres contenant des procès-verbaux de séances maçonniques de tous les pays du monde. Nous avons à peine besoin d'ajouter que tous les journaux maçonniques viennent prendre place à leur date sur les rayons de la Bibliothèque de la Grande-Loge.

La seconde Bibliothèque maçonnique qui mérite une mention est celle qu'a créée, en 1892, la Grande-Loge Provinciale du Lancashire occidental, à Liverpool. Elle contient une riche collection de souvenirs et de documents maçonniques, entre autres la charte de fondation de la Loge, délivrée le 26 septembre 1792 par John, comte d'Atholl. Cette charte n'a été retrouvée que récemment dans une vieille malle qui était restée inaperçue pendant vingt-cinq ans dans le bureau du Sous-Prévôt provincial. Une vitrine contient une collection de boutons de cuivre portant les mots Friendship Lodge, n° 52 ; c'est un souvenir du temps où le tuileur, à son poste, était revêtu d'un uniforme complet qu'ornaient ces boutons. Puis vient une collection de tabliers, celle des bijoux, deux fourneaux de pipe, portant des emblèmes maçonniques et découverts à cent pieds de profondeur dans le sol, en creusant les fondations pour les bureaux des Docks. Quelques-uns des bijoux ont appartenu à des personnages considérables de la Maçonnerie, Gould, Hughan, etc. Nous arrêterons là cette énumération, mais elle suffit pour montrer la valeur historique de cette collection, qui nous montre la Franc-Maçonnerie chez elle, dans toute la variété de ses usages. Bien entendu cette Bibliothèque-Museum n'est accessible qu'aux Frères, et moyennant



une cotisation supplémentaire, condition formellement stipulée par le règlement de la Bibliothèque.

(*The Northern Freemason*, janvier 1913).

Catholicisme aux Etats-Unis. — Une décision a été prise par l'Etat de Massachusets, en force de laquelle les séances législatives sont inaugurées par la prière à partir du 1er janvier. Le sénateur Halley, qui préside le Sénat, a invité le R. P. O'Reilly pour officier à l'ouverture de la séance du Sénat ; tandis que M. Etrick a invité le curé de Saint-Patrice, l'abbé Gallagher, pour prononcer la prière d'inauguration à la séance de la Chambre des Représentants. C'est la première fois, dit-on, dans l'histoire de Massachusetts que les assemblées officielles s'ouvrent par un acte religieux accompli par un ministre catholique. — AIR, 14 janvier 1913.

— On constate que la propagande sectaire contre l'Eglise et les catholiques se développe d'une manière très inquiétante. Il n'y a pas un seul Etat où une ou plusieurs publications du type de la *Menace* ne soient éditées, et non seulement mises en vente, mais aussi envoyées gratuitement aux familles protestantes et catholiques. Du haut de ces tribunes, on lance les calomnies les plus honteuses et les plus invraisemblables contre la religion ; on y conspue les catholiques et leurs justes revendications. Cette campagne s'est renforcée surtout du moment de la résurrection du mouvement apaiste (American Protective Association) mené par les ill et Compagnie. La seule publication « *The Menace* » est tirée à un demi-million d'exemplaires par semaine ; on annonce que sa rédaction est obligée d'augmenter de 15.000 exemplaires par semaine le tirage habituel. Afin de lutter contre ce véritable déchaînement de haine antireligieuse, les catholiques ont imprimé en grand nombre des brochures où toute cette campagne sectaire est démasquée et où l'on réfute les principales calomnies de l'apaisme. — AIR, 15 janvier 1913.

Conférences socialistes. — Le R. P. Michelange Dragetti O. F. M., dans une série de conférences données à Boston pour la colonie italienne, a montré le danger des principes et de la propagande socialistes. Ces conférences ont été très suivies. — AIR, 3 janvier 1913.

Enseignement. — On nous écrit d'Amérique que la question scolaire préoccupe tous les bons esprits :

« Le *Collier*, la grande revue new-yorkaise, a fait d'importants aveux au sujet des écoles publiques aux Etats-Unis, aveux que les adversaires des écoles sans Dieu doivent retenir.

L'écrivain du *Collier* démontre que, dans les écoles publiques, on n'enseigne aux enfants que l'idée et les moyens de faire de l'argent.

« C'est là, semble-t-il, tout l'idéal américain.

« Les esprits éclairés, du côté des catholiques comme du côté des protestants, n'envisagent pas l'avenir sans appréhension, en songeant à l'enseignement purement matérialiste qui est la base du système d'éducation aux Etats-Unis. Quelques groupements catholiques ont heureusement compris que « l'école publique, suivant l'énergique expression de Roosevelt, n'est qu'une banqueroute », et ils ont fondé des écoles confessionnelles ».

L'Etoile Orientale de l'Ohio. — C'est un Ordre composé de femmes, mais qui admet des hommes parmi les officiers de ses Loges, ainsi que le montre



la composition de son Grand Chapitre, une matrone et un patron, qui remplissent simultanément les fonctions de Vénérables ; une gardienne et un homme qui remplissent les fonctions de *sentinelle* ou Tuileur. Cet ordre a tenu sa 23e réunion annuelle à Dayton (Ohio), du 22 au 24 octobre 1912, et l'on s'y est occupé des besoins de l'Hôpital confié aux soins des dames qui composent l'ordre. La séance s'est terminée par l'allumage et l'extinction de lumières de couleurs symboliques, lumières électriques de couleur verte, dont l'apparition instantanée avait pour but de faire comprendre avec quel empressement les Sœurs se groupent autour de l'autel : la couleur verte signifie par elle-même l'espoir de l'immortalité. Une seconde cérémonie consiste à mettre une rose rouge sur l'autel, ce qui signifie que l'affection pour les morts ne cessera jamais ; une troisième cérémonie consiste à lâcher un pigeon blanc, ce qui signifie la délivrance de l'esprit enfermé dans son habitation terrestre.

Il ne faut pas omettre que l'on vota des remerciements au Fr∴ Saunders, pour son habileté à manœuvrer la lumière électrique qui devait servir à rappeler les idées symboliques de cette Société maçonnique de femmes.

F∴ M∴ ET CHRISTIANISME. — Un correspondant anonyme de Chicago nous envoie un *tract* publié, en 1911, par le bureau central de l'Union Catholique Allemande, (*Central bureau of the German roman catholic central Verein*), de Saint-Louis (18 *South* Sixth St. Louis, Mo.). C'est le no 1 d'une série sur les sujets d'actualité (*Timely Topics Series* no 1). Il a pour titre : *Freemasonry and Christiany, a Protest by some American Catholics.*

Cette « protestation de quelques catholiques américains » a été écrite à l'occasion d'une circulaire confidentielle datée du mois de novembre 1910, et envoyée à tous les Vénérables, officiers et frères des Loges par le journal maçonnique *The Mystic Ligh.*

On y expose les dangers que fait courir à la liberté américaine l'émigration de gens qui arrivent de pays imbus de l'esprit catholique, et la nécessité de réagir contre les effets de cette invasion.

En réponse à cette circulaire, l'auteur du tract explique que les Maçons sont trompés systématiquement. Il raconte comment a été publié le livre d'Albert Pike, répandu d'abord avec précaution, puis devenu accessible à tous. A. Pike y reconnaît que, depuis le grade inférieur jusqu'à celui de 29e, on pratique un système de mensonges par l'interprétation des symboles maçonniques.

Les serments maçonniques ne sont point des plaisanteries. On y jure d'adhérer à la foi maçonnique. Quelle est cette foi, d'après Pike ?

Le Catholicisme a vécu, il est mourant, ainsi que le Protestantisme, tous deux après avoir fourni une longue et utile carrière. C'est le sort de toutes les autres religions.

La religion maçonnique, telle que la décrit Pike, est ce mélange d'idées païennes et juives qu'on appelle la Kabbale ; toutes les religions en sont sorties, toutes y retournent. Seule, la Kabbale consacre l'union de la Raison universelle et de la Parole divine. On est frappé d'admiration en entrant dans le sanctuaire de la Kabbale.

Comme chrétiens, nous devons protester, mais nous devrions être soutenus dans notre protestation par les Protestants, par tous les honnêtes gens.

La morale maçonnique comprend dix commandements, qu'on explique à l'apprenti. Ils sont, pour la plupart, identiques à ceux du Décalogue mosaïque, mais on y remarque l'absence de celui qui est relatif aux désirs charnels, et de celui qui interdit le faux témoignage.



En outre, le Décalogue maçonnique affaiblit l'obligation morale. Son second précepte est : « Fais le bien ; parce que ce sera un plaisir pour toi. » Le Christ ordonne de pardonner à ses ennemis, Pike déclare la vengeance légitime.

On allègue, en faveur de la Franc-Maçonnerie, qu'elle est une institution philanthropique. C'est faux : la bienfaisance maçonnique se borne strictement aux veuves et aux orphelins de Maçons. En dehors de ce cercle étroit, ses prétentions philanthropiques sont un effronté mensonge.

La Franc-Maçonnerie est dangereuse. L'article remarquable de la *Catholic Encyclopædia* prouve que la solidarité maçonnique s'étend à toutes les variétés de Franc-Maçonnerie, à tout ce qui existe de Franc-Maçon dans le monde.

Franc-Maçonnerie et Révolution ont toujours marché et agi de concert, en tous les pays. Et dans ceux où la Révolution était impossible, comme l'Allemagne, elles ont organisé le Kulturkampf ; en France, elles ont préparé les mesures antireligieuses prises par le Parlement. Tout cela est exposé avec détail par la *Catholic Encyclopedia*, T. IX, pp. 780-783.

Allusion au discours prononcé par le Fr∴ Delpech au Grand-Orient de France (Compte-Rendu de 1902, p. 381), où la mort de Pan est représentée comme le symbole de la fin du catholicisme.

Application de ces conseils de résistance contre l'action maçonnique qui s'exerce dans l'Amérique latine.

En 1906, le premier Congrès général de la Franc-Maçonnerie Latine-Américaine, se tint à Buenos-Ayres, et on y adopta des résolutions qui devaient diriger l'action secrète de tous les membres. Nous copions ces extraits dans une *Lettre Pastorale* de l'Archevêque de Caracas, capitale de Venezuéla, qui les trouva lui-même dans le 10e numéro du journal maçonnique du pays. Nous bornons nos extraits à ce qui concerne la Religion, ou mieux le Cléricalisme, pour parler leur langage :

RÉSOLUTIONS :

5° La Maçonnerie Latine-Américaine combattra par tous les moyens en son pouvoir la propagande cléricale, et l'établissement et le développement des congrégations religieuses, en combinant ses efforts pour qu'elles soient expulsées des autres pays. Pour arriver à ce but, les Francs-Maçons ne feront pas élever leurs enfants dans des collèges dirigés par des corps religieux. — Les Francs-Maçons useront de leur influence pour dissuader leurs femmes et empêcher leurs enfants de se confesser à un prêtre. — Les Francs-Maçons ne contribueront en rien à l'entretien des corps religieux et de leurs chapelles.

6° Les Francs-Maçons feront tous leurs efforts pour enrôler les membres de partis politiques capables de défendre leurs idées, et qui s'engageront à voter : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'expulsion des congrégations religieuses, l'enquête civile (?), le mariage civil, le divorce, l'éducation purement laïque, la laïcité des infirmières dans les hôpitaux, la suppression des aumôniers militaires et autres lois anticléricales.

10° La Franc-Maçonnerie s'efforcera d'obtenir que soient retirés d'auprès le Vatican les représentants des gouvernements qui ne reconnaissent pas le pouvoir temporel.

Ce programme a été déjà mis à exécution en France et en Portugal ; il l'a été en partie dans divers pays de l'Amérique Centrale et Méridionale, et il le sera dans tous les pays où la Maçonnerie deviendra assez forte pour faire les lois.

TEXTE PARTIEL DES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE ADRIANO LEMMI ET PIKE.

Lettre de LEMMI, datée de Rome, 21 novembre 1888. Lemmi y demande le concours de toutes les Loges du Grand-Orient d'Italie dans la lutte contre le Vatican, et celui des Loges d'Amérique contre les évêques américains qui soutiennent le Pape.

PIKE répond que la Franc-Maçonnerie américaine n'ose pas même affirmer ses préférences dans les élections politiques, à plus forte raison craindrait-elle de s'en-



gager dans une lutte déclarée contre l'Eglise catholique. La Maçonnerie américaine n'ose pas même avertir le pays de se tenir en garde contre les intrusions de l'Eglise Romaine. Les deux partis adverses craignent également de perdre des voix catholiques.

Le « *Mystic Light* » parle aussi des Ecoles paroissiales. Selon ce journal, l'Eglise Catholique les crée et les soutient pour détruire le système scolaire des Etats-Unis. Accusation mensongère, qui implique de futures attaques contre le droit des parents à une éducation religieuse de leurs enfants. La justice devrait dispenser les catholiques de payer pour des écoles où ils ne peuvent envoyer leurs enfants. Et les Non-Catholiques devraient leur savoir gré des dépenses qu'ils s'imposent et qui allègent d'autant le budget communal. (Statistique de ces dépenses et de la fréquentation des Ecoles catholiques).

Enfin on peut reprocher à la Maçonnerie la démoralisation de ses membres. Elle les rend malhonnêtes, fauteurs de crimes, traîtres à leur pays. Le serment du chevalier Kadosch le prouve : « Je jure que, si je le rencontre (un autre chevalier Kadosch) sur le champ de bataille et qu'il fasse le signe de détresse, j'épargnerai sa vie ; — je m'engage à établir la vérité et la justice, même par la force et la violence ; — je m'engage à exécuter, quels qu'ils soient, les ordres de mes supérieurs. »

Les particuliers ne sont point à l'abri de la vengeance maçonnique. La loi maçonnique prévoit des châtiments contre ceux de ses membres qui, même dans le monde profane, refuseront d'agir selon les principes maçonniques. Et comme preuve topique, l'auteur raconte, d'après John Quincy Adams, président des Etats-Unis, ce qui arriva à William Morgan.

Le tract se termine par la recommandation de recourir à l'ouvrage d'A. Preuss, à l'article cité de la *Catholic Encyclopædia* et à un article du *Nineteenth Century and after*, en date d'avril 1910.

Nous regrettons de ne pas connaître le nom de notre correspondant pour pouvoir le remercier directement. Nous espérons que ces lignes tomberont sous ses yeux, et nous serons heureux s'il veut bien ne pas s'en tenir là et nous envoyer, soit des renseignements, soit des documents sur le travail des sectes en Amérique.

La F.·. M.·. et la langue anglaise. — Un grand journal maçonnique des Etats-Unis fait la remarque suivante :

— Sur les 98 Grandes Loges qui travaillent dans le monde entier, 70 le font en langue anglaise.

Langues officielles. — Le dernier Congrès international de Washington a décidé de reconnaître comme langues officielles de la Franc-Maçonnerie : le Français, l'Anglais et l'Espagnol. Il n'est pas question, comme on le voit, de l'Espéranto.

Juifs. — Cette année encore, les Juifs de New-York ont tenté de faire exclure des écoles publiques les chants de Noël, au nom de l'interconfessionnalisme et en haine du christianisme. Comme on le sait, les Juifs sont de plus en plus puissants à New-York et, en général, dans les Etats-Unis, où un homme « vaut » selon ses revenus. — AIR, 31 janvier 1913.

Odd-Fellows. — Le journal *Hamburg Correspondenz* du 16 novembre 1912, donne quelques détails sur l'Ordre *Odd-Fellows* : « Cet Ordre a pour



devise : *Amitié, Amour et Vérité...* Il s'est répandu dans le monde entier, ce qui le rend fort utile aux voyageurs, auxquels il assure une aide à la fois morale et matérielle. Il n'est point une Société secrète. » Ce n'est pas l'opinion commune.

Salaires maçonniques. — Le salaire du Grand Secrétaire du Missouri a été porté à 3.000 dollars et celui du Grand Orateur à 2.500 dollars, lors de la dernière réunion annuelle de cette grande juridiction.

Sectes. — L'Ordre antique arabe du *Sanctuaire mystique* est une Société hermétique créée dans un but de bienfaisance dans l'Amérique du Nord, et qui n'a aucun rapport avec les choses de l'Arabie, traditions, sciences, etc., bien que son rituel s'inspire largement et librement du mysticisme et de la légende arabes.

Quoique cet Ordre ne soit point maçonnique, il a été fondé par des Francs-Maçons. Pour y être admis, il faut appartenir à l'Ordre du Temple (Knights Templars) ou être parvenu au 32e grade du Rite Ecossais.

Socialisme. — Nous lisons dans la *Vérité* de Québec :

« La *Fortnightly Review* a reproduit nos remarques, où nous déplorons, au lendemain de la lettre encyclique du Pape aux évêques allemands, le manque d'organisation des ouvriers catholiques au Canada et la puissance des unions antichrétiennes dirigées par des Francs-Maçons partisans du socialisme et même de l'anarchisme.

« Notre confrère est d'avis que le tableau que nous avons tracé de la triste situation des ouvriers canadiens-français, au point de vue de l'organisation catholique, peint parfaitement la situation des travailleurs catholiques aux Etats-Unis.

« Rien, ou à peu près rien, n'a encore été fait, dit notre confrère, pour organiser, grouper nos ouvriers catholiques et les arracher à la puissance des unions antichrétiennes qu'inspirent des infidèles et des Francs-Maçons.

« La *Fortnightly Review* rappelle que les principes exposés par le Pape dans sa lettre aux évêques d'Allemagne sont pour tout l'univers catholique et qu'ils doivent être mis en pratique dans tous les pays.

Quand donc, dit-il, nous mettrons-nous à l'œuvre pour les faire triompher en Amérique » ?

Sociétés Secrètes dans les Ecoles. Fraternités de la Lettre Grecque. — Sous cette dénomination, il existe, parmi les membres des Universités américaines, des associations secrètes qui se rattachent étroitement à la Franc-Maçonnerie. Leur existence est particulièrement menacée en ce moment. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les extraits suivants, empruntés à divers organes de la presse des Etats-Unis.

La question n'est pas très claire; nous nous tiendrons au courant des polémiques qu'elle soulève et essaierons de nous documenter sur ces filiales de la Secte. Nous serons heureux de recevoir les documents que nos correspondants voudraient bien nous fournir sur ce sujet intéressant :

Depuis plusieurs années, il se produit un mouvement à New-York et dans d'autres villes contre les sociétés secrètes dans les Ecoles supérieures publiques. Une des prin-



cipales objections contre ces sociétés était qu'elles avaient un caractère antidémocratique, et qu'elles n'étaient point à leur place dans les Ecoles publiques, si même elles étaient acceptables dans quelque genre d'Ecole que ce fût. L'expérience a montré qu'elles produisaient des habitudes vicieuses chez leurs membres. Elles tenaient, en dehors des Ecoles, des réunions qui n'étaient soumises à aucun contrôle. Les jeunes garçons fumaient la cigarette à l'abri des salles de leurs Fraternités et devenaient irresponsables. (Probablement s'adonnaient à l'excès de boisson). Quant aux sociétés de jeunes filles, connues sous le nom de *sororités*, on s'est plaint que les sociétés secrètes donnaient aux jeunes filles une teinte prononcée de snobisme, et qu'en somme, elles n'étaient point avantageuses à leurs études. De plus, les jeunes personnes en venaient à faire des lectures qu'on n'aurait point tolérées dans les Ecoles. La direction d'une Ecole Supérieure dans notre ville, où plus de 5.000 jeunes filles suivent les cours, n'a jamais permis l'organisation d'une société secrète dans cette Ecole, car il y a dans la ville des clubs pour tous les besoins imaginables, et toute jeune fille qui fait partie d'une Ecole, peut faire partie d'un de ces clubs, ou de tous, en payant la cotisation.

Le Comité des Ecoles Supérieures du Bureau d'Education de New-York, après deux ans d'études sur la question, a fait un rapport contre les Sociétés Secrètes, en recommandant au Bureau d'Education, l'adoption de la règle suivante, rédigée par le Comité des Règlements :

« Il ne sera permis, dans aucune Ecole supérieure, de société secrète, de club secret, « ni d'organisation secrète. Tous les meetings de quelque société, club, ou organi- « sation que ce soit, dans toute Ecole Supérieure, devront être ouverts à l'inspection « du principal, ou d'un professeur désigné par le principal, ou d'un surintendant, « ou d'un membre quelconque du Bureau de l'Education, auxquels seront égale- « ment communiquées leur constitution, et les minutes de leurs procès-verbaux. « Aucun élève d'une Ecole Supérieure ne pourra devenir membre d'une société, « d'un club, d'une organisation qui fait directement ou indirectement usage du nom « de l'Ecole, ou qui se donne comme étant une organisation d'Ecole, et ne se conforme « point aux dispositions ci-dessus. »

En recommandant une telle règle, les autorités des Ecoles publiques suivent le sage exemple donné par les éducateurs catholiques. Dans les Ecoles et Collèges catholiques, les sociétés secrètes n'ont jamais été et ne seront jamais tolérées. L'Eglise, pour avoir regardé de travers ces organisations, a été dénoncée comme réactionnaire, comme ennemie de la liberté. Mais maintenant, comme toujours, une amère expérience prouve que l'Eglise a agi sagement.

— Mrs Ella Flagg-Young, surintendante des Ecoles, a refusé hier de donner des détails sur les mesures qu'elle se propose de prendre à l'égard des Fraternités et des Sororités qui violent les ordres du Bureau d'Education, en persistant à ne pas se dissoudre.

« Il faut, a dit Mrs Young, que j'examine cette affaire avant de faire aucun commentaire ; avec tout le respect que je dois aux journaux, je ne saurais agir d'après les seules informations que j'y trouve ; je dois faire une enquête. »

Hier, il est arrivé aux bureaux du *Record-Herald*, des requêtes de quatre Fraternités et Sororités, qui ont des Chapitres dans les Ecoles Supérieures locales, pour faire insérer des annonces relatives à des divertissements que donneront ces Chapitres.

Les Secrétaires des Fraternités *Kappa Phi*, *Kappa Gamma* et *Phi Delta*, et la Sororité *Lambda Sigma* ont demandé qu'on donnât de la publicité au fait que des divertissements vont être donnés par elles.

Les personnes qui ont envoyé les demandes et qui ont signé de leur nom comme Secrétaires, ne sont point actuellement des élèves des Ecoles publiques, mais elles reconnaissent que beaucoup de leurs amis, qui fréquentent maintenant les écoles publiques, sont membres actifs des organisations secrètes, en dépit du règlement



du Bureau d'Education, et malgré le fait d'avoir signé l'engagement de ne point s'affilier à ces organisations.

(*Record Herald*, de Chicago, 28 décembre 1912).

— Les Fraternités et les Sororités des Ecoles supérieures, qu'on avait dû croire supprimées par le Bureau d'Education, ont défié ce corps, non seulement en continuant à exister, mais encore en se livrant ouvertement à d'innombrables fêtes de société.

Danses, réceptions, thés, parties de fumerie, banquets, soirées musicales au nombre d'au moins une douzaine, ont été ou vont être arrangées cette semaine.

— Nous ferons du tapage, tel est le Hogan (réplique) de l'étudiant, quand il parle des objections du Bureau d'Education.

Deux cents membres de la Fraternité *Delta Sigma Upsilon* ont tenu une séance de fumerie, hier soir, à l'Hôtel Sherman. Au moins 150 de ceux qui y assistaient, font actuellement partie des Ecoles, au dire d'A. E. Mackevugh, président du Comité d'organisation de la fête ; il a ajouté que la Fraternité persistait, pour défier le Bureau, et qu'elle n'avait jamais fait preuve d'autant d'activité.

La Sororité *Kappa Delta Phi* a lancé ses invitations pour une sauterie sans façon, qui devait avoir lieu le 2 janvier 1913 au Beach Hôtel de Chicago. Miss Helen Snell, à qui l'on demandait comment des jeunes filles, appartenant aux Ecoles de la ville, osaient faire partie de Sociétés Secrètes, répondit d'un air dégagé :

— Oh ! elles en feraient, du bruit ! Il faudrait faire une haie tout autour.

La Sororité *Phi Kappa Pi* va donner ce soir un lunch dans le salon rose de l'Hôtel Sherman, et il y aura ensuite concert. Ce soir, le Chapitre *Alpha* restera chez lui, en l'honneur des Chapitres *Bêta* et *Gamma*, dans la maison de Miss Ruth Gordon : il y aura concert. Ce soir, seront présents au Chapitre de l'*Alpha*, les élèves des Ecoles supérieures publiques, ainsi que l'ont déclaré hier plusieurs des membres.

Il y a quelques jours, une partie de cartes a eu lieu chez Miss Sylvia Mueller, Pine GroveAvenue. La partie était donnée par la Sororité *Thêta Chi*, selon Miss M. K. Currey, secrétaire, en l'honneur de ceux de ses membres qui ont pris l'engagement, ceux qui pendant qu'ils fréquentaient l'Ecole, ont exprimé le désir de s'affilier, et ont pris l'engagement de le faire.

Ce soir, la Sororité *Nu Bêta Phi* donnera un bal dans le local du Club Engiewood ; la Sororité a un Chapitre dans l'Ecole supérieure d'Englewood, chapitre qui, selon Miss Janet C. Stapf, n'est point reconnu par les autorités de l'Ecole.

A la convention annuelle, tenue hier par la Sororité *Alpha Pi Phi* dans un hôtel de la banlieue, quinze jeunes filles fréquentant actuellement des Ecoles supérieures, ont été initiées à l'Ordre secret.

Entre autres affaires dont s'occupent les organisations clandestines, mentionnons un bal en règle, qui aura lieu ce soir, au Club Colonial, et un autre bal, pour le 14 janvier, donné à l'Hôtel du Congrès, par la Sororité *Bêta Gamma Upsilon*.

(*Record Herald*, de Chicago, 24 décembre 1912).

« Dans cinq ans, l'Université de Colgate va célébrer son premier centenaire. Elle débuta comme école de théologie. Treize personnes se réunirent dans ce village d'Hamilton, le 24 septembre 1817, et versèrent une cotisation d'un dollar chacune pour établir une école destinée à la formation de jeunes ministres pour l'Eglise baptiste. Ce fut donc l'Ecole théologique et littéraire d'Hamilton. Des donations nombreuses lui permirent de se développer, mais en modifièrent en même temps le caractère, si bien que l'Ecole de théologie n'y fut plus que l'accessoire ; elle est devenue une des Universités où la vie sociale s'est le plus développée, où les Fraternités ont trouvé le terrain le plus propre à leur croissance. A mesure que le nombre des étudiants augmentait, ceux d'entre eux qui ne trouvèrent point place dans les cinq Fraternités déjà existantes, en fondèrent de nouvelles. Ces cinq Fraternités anciennes sont distinguées, selon l'usage universitaire, par une lettre ou une combinaison de lettres



de l'alphabet grec, et chacune d'elles a un édifice distinct pour les réunions de ses membres. L'édifice construit en 1882, pour la *Delta Upsilon*, et agrandi en 1893, fut le premier qui réunit le double avantage d'un lieu de réunion et d'un logement pour ses membres. »

(*Times*, de New-York, 22 décembre 1912).

Les Fraternités qui se distinguent entre elles par des lettres ou des combinaisons de lettres empruntées à l'alphabet grec, sont, au fond, des Loges maçonniques. Un mouvement d'opinion très accentué se dessine contre elles, et va probablement déterminer le Gouvernement à prendre contre ces Sociétés des mesures propres à amener leur disparition, même en dehors des édifices universitaires. Les « Grecs », ainsi les nomme-t-on d'après l'alphabet qu'ils ont adopté comme marque distinctive, auront à se confondre parmi les Barbares. Le Comité des Écoles supérieures du Bureau d'éducation, organe qui, aux États-Unis, remplit les fonctions de notre ministère de l'Instruction publique, estime que les Fraternités des Écoles supérieures ou Universités sont « indésirables » anti-démocratiques, et il a soumis au comité des règlements une résolution qui condamne les Fraternités. Ce dernier a approuvé cette proposition, et voici le règlement qui en est résulté.

« Nulle société secrète, club, organisation secrète ne sera permise en aucune École supérieure. Toutes les réunions de quelque société que ce soit dans une École supérieure devront être publiques ; les constitutions de ces sociétés, ses règlements et les minutes de ses procès-verbaux seront soumis à l'inspection du principal, ou d'un professeur désigné par lui, ou de tous les membres du Bureau d'Éducation. Aucun élève d'une École supérieure ne devra demander ou obtenir son admission dans une société, un club ou une organisation faisant usage directement ou indirectement du nom de l'École et se donnant comme une société faisant partie de l'École, qui ne se conformerait pas aux règles ci-dessus. »

« Mais l'affaire n'ira pas toute seule : la résistance se prépare, et plusieurs membres de ces Fraternités demandent à être entendus par le Bureau d'Éducation avant qu'il prenne une mesure définitive. Il y a, dans la ville de New-York seule, plusieurs milliers de membres de ces Fraternités, et ils se coaliseront pour s'opposer à leur suppression ; ils ont fait partie des Sociétés en question plus longtemps que les membres du Bureau n'ont été en fonction. Quelques-uns d'entre eux, qui ont fait partie des Fraternités de l'Université De Witt Clinton, soutiennent que la mesure est illégale au premier chef, et ne peut-être prononcée, pour l'État de New-York, que par un acte de la Législature. M. James W. D. Seymour confirme l'assertion de l'Université de Witt, et ajoute que ces institutions n'ont qu'un but de sociabilité, qu'elles ne se mêlent jamais de politique. Un principal de l'École supérieure Erasmus Hall, Brooklyn, se déclare en faveur des Fraternités. Ajoutons toutefois que le Dr William Felter, directeur de l'École supérieure des filles, de Brooklyn, a, depuis plusieurs années, supprimé les *Sororités*, institution correspondante ».

(*Evening Telegraph*, de New-York, 11 décembre 1912).

On ne saurait dire que cette abolition, si elle s'accomplit, sera une mesure précipitée, car, ainsi que nous l'apprend l'*American*, de New-York, dans son numéro du 11 décembre 1912, le membre du Bureau d'Education chargé du rapport, a étudié la question pendant toute une année et a porté ses recherches sur les systèmes scolaires de vingt-cinq villes américaines. En outre, les règlements des écoles supérieures de Rochester et de Chicago contiennent des articles qui visent spécialement les Fraternités, en vue de les interdire.

« Le 31 novembre 1912, s'est tenu, à l'University-Club de New-York, le quatrième meeting annuel de la Conférence des Fraternités. Une centaine de délégués, présidents de Collèges, avocats, médecins, ingénieurs, négociants, tous anciens élèves des Universités américaines, y étaient présents ; naturellement, les professeurs y figuraient aussi en bon nombre. La réunion était présidée par le Dr Oscar H. Roger, de la Fraternité *Sigma Phi*. Une grande partie de la séance du premier jour fut consa-



crée à la discussion de deux rapports de comités élus par la Conférence de 1911. Le premier, présenté par M. William R. Baird, a traité de l'organisation de conférences locales qui grouperaient les membres de diverses Fraternités des Collèges et Universités ; il a ensuite présenté un sommaire des règles qui ont été établies dans divers établissements, dans le but d'empêcher l'admission trop précipitée des candidats.

« Le second rapport, présenté par M. Albert S. Bard, de la Fraternité *Chi Psi*, de New-York, offre un intérêt plus grand encore. L'auteur de ce rapport y résume les réponses envoyées à un questionnaire précis par quatre-vingts Universités ou Collèges, et il conclut que l'esprit développé par les Fraternités est de nature à abaisser le niveau des études. L'assemblée est si frappée de cette conclusion pessimiste, qu'elle décide que le rapport de M. Bard sera imprimé et envoyé à toutes les Universités, et à tous les Collèges des Etats-Unis et du Canada, où il existe des Sociétés de la Lettre Grecque. Elle décide en même temps que le comité d'enquête qui a été chargé d'étudier cette question, restera en fonction jusqu'à l'année prochaine. »

(*American*, de New-York, 1er décembre 1912).

Après une séance qui dura toute une nuit, les trustees de l'Université Woolster se sont ajournés jusqu'en février, sans avoir pu se mettre d'accord sur la question de savoir s'il était opportun d'interdire les Fraternités dans l'Université.

Ce désaccord a son origine dans la nouvelle du don fait à l'Université d'une somme d'un million de dollars par un certain M. L.-H. Severance, de New-York, en déclarant qu'il ne continuerait pas ses libéralités envers l'Université, à moins qu'elle ne supprimât chez elle ces Fraternités. Le Président Holden a requis ces Sociétés de se dissoudre, mais elles s'y sont refusées, en déclarant qu'elle faisaient partie intégrante de l'organisation universitaire, et qu'elles ne vendraient point leurs privilèges. Une bonne moitié des étudiants font partie de Fraternités diverses.

(*Tribune*, de New-York, 22 décembre 1912).

« Ces Fraternités, connues sous le nom de la Lettre Grecque, d'après la lettre de l'alphabet grec qui sert à les distinguer, sont des ramifications de la Franc-Maçonnerie américaine. Un autre journal américain nous apprend que l'opinion publique est peu favorable à ces Fraternités, et leur attribue la décadence des études universitaires. Ce journal cherche à combattre cette hostilité, en rappelant que les Fraternités en question ont fourni au monde universitaire et politique ses membres les plus distingués. Par exemple, le Président Arthur était membre de la *Phi Upsilon* ; Garfield, de la *Delta Upsilon* ; Harrison, de la *Phi Delta Theta* ; Roosevelt, de l'*Alpha Delta Phi* ; Taft, de la *Phi Upsilon* ; Macev-Kinley, de la *Sigma Alpha Epsilon* ; Cleveland de la *Sigma Phi*.

(*Times*, de New-York, 23 décembre 1912).

Selon un autre journal américain, la fâcheuse opinion qu'a le public des Fraternités universitaires trouverait un écho dans le *Board of Education* (qui correspond assez bien à notre Ministère de l'Instruction publique.) Ce journal nous informe que l'intention de cette autorité suprême est de supprimer toutes les Fraternités : « Ces sociétés auraient pour résultat de développer chez les jeunes gens le snobisme, de nuire gravement à leur bien-être matériel. Il est probable que des raisons bien plus graves se cachent derrière celles qu'on allègue officiellement pour expliquer cette hostilité. »

(*American*, de New-York, 27 décembre 1912).

Les Fraternités de la Lettre Grecque se préparent à une défensive énergique, et tout fait prévoir un conflit des plus violents entre elles et les autorités.

Statistique des Sociétés Secrètes. — D'après la « *North American Review* », dans les Etats-Unis, il y a 750.000 franc-maçons proprement dits ;



810.000 Odd Fellows ; 475.000 chevaliers de Pythias ; 361.301 membres de l'Ancien Ordre des Maîtres réunis ; 189.161 membres du Royal Arcanum ; 204.332 Forestiers modernes d'Amérique ; 15.000 de l'Ordre Réuni des Amis ; 33.500 de l'Ordre bienfaisant et protecteur des Elks ; 165.000 de l'Ordre perfectionné des Hommes Rouges ; 36.825 de l'Ancien Ordre des Forestiers ; 16.800 Templiers Royaux ; 11.294 de la tribu de Ben-Hur ; 244.704 Chevaliers Macchabéens ; 60.000 Chevaliers de l'Aigle d'or ; 11.785 de l'Ordre perfectionné des Hepsophes ; 31.118 d'adeptes de l'Ordre des Brith d'Abraham ; 2.700 Banai Brith perfectionnés ; 34.925 B'nai B'rith indépendants ; 29.413 membres de l'Ordre des Frères Choisis ; 16.500 de l'Ancien Ordre des Druides ; 140.375 Forestiers d'Amérique ; 110.000 Forestiers indépendants ; 11.500 adeptes de l'Ordre de la Chaîne d'Or ; 14.300 de l'Ordre des Fils d'Israël libres ; 11.423 de Cercle Fraternel Mystique ; 23.186 de l'Ordre défenseur de la Nouvelle-Angleterre ; 3.520 Rechabites indépendants ; 76.962 Artisans du monde ; 130.350 membres de l'Ordre Réuni des Odd Fellows ; 224 francs-maçons de couleur ; 25.475 Fils de la Tempérance, 281.600 membres de l'Ordre Indépendant des Templiers. Ces chiffres donnent un total rond de plus de 4 millions. Admettons que quelques individus soient simultanément membres de plusieurs sectes, mais cette diminution du total effectif est largement compensée par d'autres sectes qui n'entrent pas dans ce cadre. On peut conclure que les sectes maçonniques et maçonnisantes comptent, aux Etats-Unis, plus de 4 millions de membres organisés. Voilà un élément bien dangereux pour la société religieuse et civile. — AIR, 30 janvier 1913.

France

ARMÉE. — Sous ce titre : CHEZ LES F.·. M.·., *Hiérarchie Maçonnique*, nous lisons dans une excellente publication, le *Bulletin Mensuel de la Ligue Militaire*, 15 janvier 1913, p. 7 :

« Le F.·. Gérard, *général de division en activité de service, commandant la division de Remiremont*, est 31e degré... Il est subordonné au F.·. Comte, *colonel* d'infanterie coloniale, 32e degré.

« Mais tous deux sont aux ordres du F.·. de Lartigue, *général en activité de service*, lequel est revêtu de la dignité du 33e degré... »

Notre vaillant confrère a bien raison de continuer à signaler les officiers qui font partie de la Franc-Maçonnerie, secte anarchique par excellence. Il rend ainsi un grand service à l'armée et à la France.

Seulement, nous croyons que, pour combattre les sociétés secrètes, il faut éviter les erreurs. L'antimaçonnerie doit-être toujours très exactement documentée, autant que cela est possible, même dans les plus petits détails.

C'est pourquoi nous appelons l'attention sur la citation ci-dessus. Les grades maçonniques, à partir du troisième, ne comportent aucune idée de subordination. L'initiation est complètement donnée par la Maîtrise 3e. Un Rose-Croix 18e, n'est pas le supérieur d'un Maître 3e, et les deux ne sont pas davantage les inférieurs d'un Kadosch 30e. A fortiori, n'y a-t-il pas de dépendance entre les trois hauts grades administratifs de 30e, 31e et 33e. Ce sont de simples dignités sans valeur initiatique.



Le Grand-Maître de l'Ordre, le Président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, peut être un simple Maître revêtu seulement du troisième grade. Le F∴. Lucipia qui, deux fois, a occupé ces fonctions, n'était que 3e et n'a jamais voulu être élevé plus haut. Le F∴. Lafferre était également Maître ; il n'est devenu 18e (Rose-Croix), qu'après son élévation à la présidence du Conseil de l'Ordre.

Au surplus, tous ces grades maçonniques ne ressemblent en rien aux grades militaires de l'armée; dont ils ne sauraient, Dieu merci ! être rapprochés.

— L'incident du Paty de Clam est jugé, dans les cercles anti-sectaires, comme une preuve de plus du programme et du pouvoir de la secte judéo-maçonnique. Elle avait condamné à la mort civile, le colonel du Paty de Clam, à cause du rôle anti-dreyfusard et anti-maçonnique qu'il avait joué. Par conséquent, toute personne qui aurait contribué d'une façon quelconque à rendre moins efficace la sentence maçonnique devait payer cher cette audace. Millerand vient de la payer. Il ne lui a pas été tenu compte de son républicanisme et de son anticléricalisme. D'ailleurs, il était déjà mal vu de la Secte, à cause de ce qu'il avait fait, comme ministre de la guerre, pour relever le prestige et la force de l'armée française, ce qui est toujours considéré par la Loge comme une complicité anti-dreyfusiste et antimaçonnique. Après cela, on mesure l'insondable naïveté de ceux qui parlent d'une reprise très proche des pourparlers entre le gouvernement français et le Vatican. — AIR, 13 janvier 1913.

— Le général Maîtrot écrit :

« N'est-ce pas une ironie que d'oser dire que la mission des officiers est de compléter ce qu'a fait l'instituteur ? Ne serait-ce pas l'inverse qui s'imposerait plutôt à eux ? L'inverse, c'est-à-dire combattre les sentiments mauvais contre l'Armée et la Patrie, que l'instituteur a fait naître dans l'esprit et le cœur des enfants qu'on lui a confiés.

La Patrie ne réclame qu'une chose des officiers, c'est de développer chez leurs hommes les sentiments d'obéissance au chef, l'amour et le respect du drapeau, l'abnégation et le courage, en un mot de les instruire pour vaincre. Le reste ne compte pas, n'en déplaise aux sociologues en culotte rouge fourvoyés dans l'armée, où leurs utopies dangereuses risquent d'égarer les esprits et de détourner les officiers et les soldats de leurs devoirs. C'est en oubliant ces vérités, que l'on mène une armée à des désastres comme ceux de Kirk-Kilissé et de Kumanovo.

Mais il y a mieux. J'ai connu, à la tête d'importantes formations de couverture, des hommes que ne désignaient pour ces hautes fonctions ni leur savoir, ni leur caractère, ni leurs services passés : clients de puissants seigneurs du régime, dont ils s'étaient faits les familiers dévoués, mais avides, le plus souvent affiliés à la Franc-Maçonnerie, d'autre part allégés de tout scrupule, ils avaient gravi en courant tous les degrés de la hiérarchie militaire, et, parvenus au sommet, ils avaient tenu, en venant parader à un poste d'honneur, à légitimer leur succès et à affirmer leur mérite. Ils n'ont jamais trompé personne, et leur présence à la frontière n'a été qu'un scandale et un danger.

— Le ministre de la Guerre a adressé aux commandants de corps d'armée une importante circulaire visant l'exercice du droit d'association dans l'armée. En voici le texte intégral :

« Il m'a été rendu compte que certaines organisations s'étaient créées dans l'armée, ayant pour objet — notamment sous le couvert d'un supplément du prix d'abonnement d'un journal ou par voie de réunion de souscriptions individuelles — de



constituer des caisses destinées, soit à préparer et à faciliter la présentation de recours en Conseil d'Etat, soit à soutenir par divers moyens des revendications particulières ou collectives.

« De telles organisations tombent directement sous l'application de la circulaire en date du 4 septembre 1912, par laquelle, me référant à une réglementation antérieure constante, j'ai rappelé aux militaires de l'armée active qu'il leur était interdit de faire partie, sans y être autorisés, d'un groupement quelconque, ou de poursuivre, sous le couvert d'une association autorisée, un but autre que celui indiqué par les statuts de cette association. L'adhésion à ces organisations constitue, en outre, un manquement grave aux dispositions des articles 66 et 213 du règlement sur le service intérieur, prescrivant que les militaires doivent s'abstenir de tout acte pouvant faire douter de leur fidélité au devoir et spécifiant que les réclamations doivent conserver un caractère individuel.

« Je suis persuadé que les militaires qui se sont laissé entraîner à participer à de tels groupements, ne se sont pas rendu compte de la portée véritable de leur acte et qu'il suffira de la signaler à leur attention pour les ramener au sentiment exact de leurs obligations.

« Vous voudrez bien, en conséquence, faire connaître à tous les militaires placés sous vos ordres qu'il leur est formellement interdit d'adhérer à aucun groupement de la nature de ceux visés par le premier paragraphe de la présente instruction. Tout manquement à cette interdiction sera sévèrement réprimé.

« Il est bien entendu d'ailleurs que les dispositions qui précèdent ne sauraient restreindre à aucun degré l'entière liberté qui doit appartenir à tous les militaires, de souscrire des abonnements à tel ou tel journal ou d'user régulièrement des voies normales de recours organisées par les lois et décrets contre les décisions des autorités supérieures. MILLERAND. »

C'est très bien et conforme à la discipline militaire. Et la Franc-Maçonnerie? M. Millerand n'a jamais osé interdire aux officiers de s'affilier aux Loges ce n'est pas son successeur qui le fera. Les Ateliers de la Secte, ont-ils conservé le droit qu'ils n'ont jamais eu, d'aider pécuniairement certains officiers pour leur permettre de défendre leurs revendications plus ou moins justifiées ?

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Il y a quelques semaines, rapporte la *Correspondance fédérale des Associations des chefs de famille catholiques du département de Saône-et-Loire*, deux familles de Saint-Léger-sur-Beuvray, recevaient la lettre suivante :

ENFANTS ASSISTÉS DE LA SEINE — Agence d'Etang-sur-Avreux *3 Novembre 1912*	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté — Égalité — Fraternité — *Administration générale de l'Assistance publique à Paris.*

Madame,

J'apprends que vous envoyez vos fillettes en classe à l'école libre.

En vertu de l'article 193 de notre règlement, j'ai le regret de vous faire connaître que je vais être obligé de vous retirer la garde de l'enfant que je vous ai confié.

Le directeur,

GUITTON.

Voilà comment les Francs-Maçons entendent la liberté.



Associations laiques interdiocésaines. — On écrit de Rome à la date du 6 janvier 1913 :

« Il existe un mécontentement de plus en plus accentué, parmi les membres de l'épiscopat français, au sujet des associations laïques interdiocésaines d'hommes et de femmes dont les présidents et les présidentes s'arrogent une autorité et exercent une influence qui gênent sensiblement l'action de la hiérarchie. Ces associations ayant reçu, pour la plupart, des encouragements et des bénédictions du Saint-Siège, ceux qui les dirigent étant souvent décorés d'ordres pontificaux, les évêques éprouvent un certain embarras à paraître contrecarrer leurs mouvements ; et pourtant, en plus d'une occasion, ils se trouvent entravés dans la direction de leur diocèse ou même dans l'impulsion à donner à leur clergé par les agissements de ces groupes interdiocésains ».

Ces associations interdiocésaines sont généralement dirigées par des prêtres, des religieux, ou des aumôniers-conseils, qui ne tiennent leur mandat d'aucune hiérarchie régulière. Peu importe qu'ils se le soient donné à eux-mêmes ou qu'ils l'aient reçu d'un petit nombre de laïques, hommes ou femmes, triés sur le volet. C'est par ces œuvres et ces sociétés, agissant en dehors des évêques et des curés, que la Franc-Maçonnerie et les Sectes arrivent à pénétrer dans les rangs des catholiques. Il y a là un grand danger pour l'Eglise et pour les âmes.

Bienfaisance maçonnique. — La déclaration officielle faite par le Grand-Orient de France pour acquérir la capacité restreinte accordée aux associations par la loi de 1901, porte parmi les buts de la société : la pratique de la Solidarité. Les Francs-Maçons ont,en effet, à Paris un orphelinat maçonnique qui peut à la rigueur justifier ce dire. Le malheur est que c'est avec l'argent des contribuables que les F.·. exercent, je ne dirai pas la charité, fi ! mais la solidarité.

En effet, nous lisons dans le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, au 3 janvier 1913 :

Subventions aux orphelinats pour 1913 — Ch. 20, art. 7, du Budget.

Le crédit se monte à 38.000 francs répartis entre 25 établissements charitables. La moyenne est donc de 1.520 francs par allocation. Or, les subventions se répartissent ainsi : 1 à 10.000 fr. — 1 à 5.000 fr. — 1 à 3.000 fr. — 1 à 2.400 fr. — 3 à 2.000 fr. — 1 à 1.250 fr. — 1 à 1.100 fr. — 4 à 1.000 fr. 2 à 750 fr. — 1 à 800 fr. — 3 à 500 fr. — 2 à 300 fr. — 1 à 250 fr. — 3 à 200 fr.

On voit qu'une seule subvention, la première, de 10.000 francs, absorbe à elle toute seule 26, 3 % de la somme totale allouée par le Conseil Municipal de Paris. Elle est ainsi libellée : « Orphelinat Maçonnique, 19 rue de Crimée...... 10.000 francs. »

Pourquoi l'orphelinat maçonnique de la rue de Crimée jouit-il de cette faveur exceptionnelle ?

Ce n'est pas tout. L'Orphelinat Maçonnique tient encore la première place au budget départemental. Il reçoit 6.000 francs. C'est encore ici la plus forte subvention accordée.



Voici ce que nous lisons au rapport de M. Jousselin sur cette œuvre. Séance du Conseil général, 21 décembre 1912 :

« Pendant l'année 1911, 82 enfants orphelins ont bénéficié de la confortable hospitalisation qui leur est assurée par cette œuvre de mutualité. Ce chiffre est sensiblement le même chaque année. Il comprend 46 filles et 36 garçons, parmi lesquels 11 apprentis sont placés dans Paris, mais reviennent le soir à l'Orphelinat, et 2 enfants encore trop petits pour être hospitalisés, sont secourus dans leur famille.

« Le fonctionnement de l'œuvre est trop connu maintenant pour qu'il soit utile d'insister sur sa régularité et les bonnes conditions dans lesquelles il se trouve. Il est un peu coûteux, le prix moyen de l'hospitalisation de l'enfant étant de 800 francs ; mais les petits orphelins recueillis sont aussi mieux traités que dans d'autres œuvres similaires et dont le fonctionnement est moins coûteux.

« Peu à peu, le Comité améliore le local qui est devenu la propriété de l'œuvre et *il obtient pour ces travaux des subventions du Pari mutuel* qui sont utilement employées et qui contribuent à donner aux enfants du bien-être et du confortable.

« Proposition pour 1912... 6.000 francs.

Il résulte de ceci que, sur 82 enfants de Francs-Maçons, seize sont élevés aux frais des contribuables, sans parler des subventions accordées sur les fonds du Pari mutuel. Les Orphelins de la Veuve sont, on l'a vu, confortablement soignés : 800 francs de pension, le double de ce qu'elle coûte dans un orphelinat catholique.

Si les FF.·. veulent faire de la « solidarité » confortable envers les orphelins de Francs-Maçons, c'est leur droit, et on ne peut que les en louer. Mais à une condition, c'est qu'ils la fassent avec leur argent et non avec celui des contribuables.

Ce n'est du reste pas le seul chapitre du budget de la Ville de Paris où figure la Franc-Maçonnerie.

Au chapitre 19, art. 123, subvention à des établissements et associations libres et laïques d'enseignement privé, d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement professionnel, nous lisons :

« Cours commerciaux du Grand-Orient............5.000 francs ».

C'est une des plus fortes subventions accordées par la Ville de Paris.

Bienfaisance privée. — M. François de Witt-Guizot publie, dans le numéro du *Correspondant* du 10 janvier 1913, une importante étude intitulée : *Une loi nouvelle, l'Etat surveillant de la Bienfaisance privée.* Il s'agit de la loi votée par la Chambre des Députés le 11 juillet 1912 et actuellement soumise au Sénat. Il suffit de rapprocher certaines dates pour montrer le but poursuivi par le législateur.

« A l'époque où se discutait la loi sur les associations et où commençait de se préparer la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, M. Waldeck-Rousseau, comme tenant entre ses mains les trois planches d'un triptyque issu d'une même inspiration, déposait le 9 juin 1900, au nom du gouvernement, un premier projet de loi sur la surveillance des établissements de bienfaisance privée ».

Le but poursuivi, plus ou moins ouvertement, sous l'inspiration des sectes, est de rendre la charité catholique de plus en plus difficile en semant son exercice d'entraves et de chausse-trapes.



M. de Witt-Guizot cite les paroles suivantes de M. de Münsterberg, « l'éminent président de la Direction générale de l'assistance publique à Berlin » :

« Il faut chasser une idée qui se présente aisément aux esprits enclins à la théorie, l'idée de la centralisation, l'idée de verser dans le même moule toute la bienfaisance. Ceci serait tout simplement la mort de l'assistance libre. Il est de l'essence de celle-ci qu'elle veuille se mouvoir d'une façon libre et indépendante ; la contrainte lui est insupportable, et cette contrainte est d'ailleurs inefficace puisque, quand la tâche ne convient plus à la charité privée, elle n'a qu'à se retirer sans autre forme de procès, ce qui n'est pas permis à l'assistance officielle ».

M. de Witt-Guizot remarque avec raison qu'on laisse pleine liberté aux cinq cent mille cabaretiers de France,

« officines où, par l'alcool, par la littérature de bas étage, le corps et le cœur de toute une race ont pleine licence de s'empoisonner ! »

Seulement, que la Franc-Maçonnerie qui nous gouverne y réfléchisse, le jour où, par des lois tracassières, on aura découragé cette charité privée qui est, en France,

« Assez féconde, assez souple, assez inlassablement maternelle pour recueillir dans ses établissements près de cent mille assistés, et pour consacrer à l'entretien annuel de tous les services nécessaires à l'armée des volontaires de la charité un budget librement consenti, que l'on a pu évaluer à quatre cent millions environ »,

ce jour-là, une grande partie de ces sommes, devenues disponibles, pourraient bien être employée autrement. Il suffirait alors d'une bonne organisation jointe à un peu d'effort pour changer bien des choses. L'affaire Dreyfus nous a montré ce que pouvait l'argent; la leçon ne sera peut-être pas toujours perdue. Et les catholiques finiront par ouvrir les yeux. A bon entendeur salut, mes FF.·..

Boys-Scouts. — Alors que certains catholiques veulent faire des *Eclaireurs de France* une œuvre neutre, c'est-à-dire anticatholique dans ses résultats, les protestants français suivent une autre méthode. Ils savent qu'une œuvre d'éducation ne peut être que religieuse ou antireligieuse. Si elle n'a pas la foi protestante pour base, elle devient forcément antiprotestante.

Les protestants français ont adopté le mouvement boy-scout qui vient d'Angleterre. Mais alors que M. Chéradame et ses collaborateurs veulent entraîner les jeunes catholiques dans des groupements où le principe de neutralité est mis en pratique, les protestants, au contraire, mettent à la base de leur mouvement le principe religieux. Des prêches ont lieu lors de chacune des réunions de leurs Boys-Scouts.

A Neuilly, par exemple, le lieu de rendez-vous est au temple du boulevard d'Inkermann. Sur les emblèmes des jeunes protestants déguisés en Boers, figurent les mots *Dieu et Patrie*. Les *Eclaireurs de France*, de M. Chéradame croiraient violer la neutralité chère à certains catholiques libéraux s'ils adoptaient une pareille devise.

(Cf. *La Bastille*, 11 janvier 1913).



« Si l'institution des Boys-Scouts, écrit un vaillant confrère en antimaçonnerie, ne rencontrait aujourd'hui des adversaires décidés à lui barrer le chemin, coûte que coûte, elle constituerait le péril maçonnique de demain...

« Nous croyons à la bonne foi absolue des chefs Boy-Scouts français. Nous sommes aussi convaincus de cette bonne foi que nous le sommes de celle des nobles et des prêtres qui entraient dans la Franc-Maçonnerie au XVIIIe siècle ».

(*La Bastille*, 18 janvier 1913).

— Nous avons reproduit dans le dernier numéro (janvier 1913, p. 192) la note parue dans la *Semaine religieuse de Paris* sur cette question. Voici quelques réflexions sur le même sujet ; elles sont empruntées à la *Correspondance Hebdomadaire* :

« Le plus large libéralisme des dirigeants n'empêchera pas que, par nature, les principes du scoutisme français ne soient tout au moins neutres, et que les sociétés de boys-scouts ne fassent concurrence à des œuvres franchement catholiques.

« Nous ne pouvons poursuivre l'éducation de la jeunesse sur un terrain neutre ; et nous ne pouvons diviser nos efforts, ce qui reviendrait à les briser.

« Dans une communication qu'il présentait à la « Société d'Education », M. L. Gélinet le disait fort justement :

« Les boys-scouts doivent recevoir une éducation morale, M. Chéradame ne le nie « pas, puisqu'il parle de la merveilleuse méthode d'éducation qu'est le scouting ; or, « le Saint-Père a pris soin de dire avec une précision qui ne laisse place à aucune in- « terprétation :

« Gardez-vous de la neutralité dans les œuvres d'éducation morale. » Toute la controverse de principe tient là : les catholiques professent que la loi morale a *besoin* de la foi religieuse comme point d'appui ; faire de l'éducation neutre est pour eux un contre-sens. C'est d'ailleurs une chimère, car la neutralité en matière d'éducation est impossible.

Le rédacteur de la *Correspondance Hebdomadaire* conclut :

« Le concours des catholiques donnerait plus d'ampleur et de force à un mouvement qui tiendrait à enrégimenter dans une organisation neutre une masse de jeunes gens que nous cherchons à gagner à des sociétés catholiques.

« Notre ambition est de réunir dans des œuvres telles que la « Fédération des Patronages » des jeunes gens qui reçoivent la formation chrétienne, dans laquelle seulement nous voyons le salut du pays ; nous ne pouvons contribuer au prestige d'une œuvre qui englobera la masse sur un terrain neutre.

« Au surplus, la conciliation de la vie du patronage et de celle du scouting est-elle matériellement possible ? Le scouting prend toute l'activité ; le patronage a peine à trouver pour ses exercices le temps que lui mesurent la vie de famille, la vie paroissiale, qu'il entend bien respecter. Il sera absorbé par le scoutisme.

Et n'est-ce pas là, au fond, le but final du scouting, une laïcisation de plus à ajouter à tant d'autres ?

Nous poursuivons notre tâche sur le terrain catholique, le terrain que nous jugeons seul propice à la régénération du pays. Nous y sommes solidement établis et nous n'avons aucune raison pour l'abandonner.

CONFÉRENCES. — Le jour de Noel, dans la vaste enceinte de l'Hippodrome de Lille, devant une assistance de 3 à 4.000 libres-penseurs, le compagnon Sébastien Faure donnait une conférence sur « l'agonie du christianisme. »



Invité par « Qui de droit », M. l'abbé Desgranges survint à l'improviste et donna, pendant cinq quarts d'heure, une émouvante et décisive réfutation des sophismes antireligieux. Le compte rendu complet de cette controverse parut simultanément en tract à la *Croix-du-Nord* et au *Petit Démocrate*. (*La Croix* de Limoges,5 janvier 1913).

— Signalons une belle conférence, avec projections lumineuses, sur la Franc-Maçonnerie, donnée à Jouy-le-Potier (Loiret) par M. l'abbé Michel, curé de Saint-Pryvé.

— Le 23 janvier, à Versailles, le P. Louis de Gonzague a fait revivre, devant une assistance d'élite, la belle figure de Mgr Vital Gonçalvès de Oliveira, dont le corps repose dans le cimetière Notre-Dame de cette ville.

Elève de Saint-Sulpice, l'abbé de Oliveira entra chez les Capucins de Versailles, le 15 août 1863. Envoyé au Brésil, il devint évêque à vingt-sept ans.. L'empereur l'avait lui-même demandé à Pie IX. Le jeune prélat se trouva en face d'une situation étrange et fort grave. Un grand nombre de ses prêtres, aussi bien qu'une grande majorité des membres des confréries, étaient Francs-Maçons.

Mgr Vital engagea une terrible lutte contre la *Franc-Maçonnerie* toute-puissante. Cette dernière employa contre l'évêque les moyens les plus vils : insultes, faux rapports, etc... Le vénéré prélat fut, en définitive, accusé d'être en révolte contre les lois de son pays, et, le 2 janvier 1874, il était arrêté dans son palais épiscopal et incarcéré à l'arsenal de Rio-de-Janeiro. L'accusé n'essaya pas de se défendre, il se contenta d'écrire sur une simple feuille ces mots du Saint-Evangile : « *Jesus autem tacebat* ».

Il fut condamné à quatre ans de travaux forcés, qui furent commués en quatre ans de détention dans une prison de forteresse.

En septembre 1877, il suppliait Pie IX de le décharger de ce fardeau si lourd de l'épiscopat, car, outre les obstacles du gouvernement, sa santé devenait précaire. Le vaillant évêque, brisé par la maladie, dut quitter Rome. Il vint mourir au couvent des Capucins de Paris.

Le P. Louis de Gonzague, a écrit un volume sur la vie de Mgr Vital.

Conférences dans les loges de la région parisienne.

I. Grand-Orient

3 janvier.

Voltaire. — 1° Etude générale sur le rôle de la famille, de l'école et de la caserne en matière d'éducation ;

2° La Maçonnerie en Serbie, son histoire, son but actuel.

Le Progrès. — L'éducation de l'adolescence.

L'Etoile de l'Avenir de Seine-et-Oise. — La morale scientifique opposée à la morale dogmatique.

Les Amis de l'Humanité, 63, rue Froidevaux. — Compte rendu des travaux de 1912.

Comité du Grand Orient. — Les Précurseurs ; Union Socialiste ; Le Chantier des Égaux ; Démocratie Maçonnique.

4 janvier.

L'Evolution Economique, 71 bis, rue La Condamine. — Le sentiment religieux

Unité, Fraternité, 50, allée d'Antin, Le Perreux. — Le collectivisme.



6 *janvier.*

Les Droits de l'Homme. — La commandite de l'Imprimerie nationale.

Arts et Métiers. — L'Indigénat en Algérie.

7 *janvier.*

L'Amitié. — Étude et recherche de la plus juste répartition des salaires.

Athena. — Affaires diverses.

La Fraternité des Peuples. — Peut-on concilier la science et les religions ?

La France Socialiste. — L'espéranto.

Le Foyer Maçonnique. — Les accaparements et les accapareurs.

Victor Hugo, 28, rue de l'Annonciation. — Les anciennes corporations et les syndicats actuels.

La Raison, 46, rue Ramey. — L'économique peut-elle servir de fondement à l'éthique ?

La Fédération Universelle, 94, avenue Suffren. — L'évolution de l'organisation corporative de l'enseignement primaire.

Les Travailleurs, 39, rue Castérès, à Clichy. — Des retraites des fonctionnaires.

Comités du Grand Orient. — Droit et Justice ; La Défense Laïque ; L'Internationale ; Gnothi Seauton ; La justice.

8 *janvier.*

L'Effort. — Initiations.

Les Amis de la Tolérance. — L'espéranto et les relations maçonniques internationales.

Enseignement mutuel. — Histoire de la Franc-maçonnerie.

L'Ecole Mutuelle et l'Atelier Socialiste. — La vérité sur l'affaire Marix.

Les Rénovateurs. — 1° La guerre dans les Balkans ; 2° Le symbolisme.

Etoile Polaire, 7 bis, rue de la Condamine. — Initiations.

L'Equité, 13, rue Chaudron. — Pourquoi je suis matérialiste.

La Lumière, 9, boulevard d'Argenson, à Neuilly. — Des moyens immédiats d'enrayer l'exode des campagnes.

Germinal, 3, rue Transversale, Joinville-le-Pont, — Affaires diverses.

Les Réformateurs Unis, 41, boulevard de la République, à la Garenne. — La question de la déclaration.

Comités du Grand Orient. — Famille et Travail ; Travail et Solidarité ; Les Vrais Experts ; Travail, Vérité, Justice ; Le Lien des Peuples et Bienfaiteurs Réunis ; La France Maçonnique.

9 *janvier.*

L'Alsace-Lorraine. — Industrie allemande et ingénieurs allemands.

Les Vrais Amis. — Origine de la Franc-Maçonnerie en France et en Angleterre.

La Solidarité. — Syndicats d'instituteurs. Syndicats de fonctionnaires.

Philosophie. — L'actualité politique : l'élection présidentielle.

L'Education Coopérative. — Exposé de l'histoire de la Franc-Maçonnerie, de 1793 à nos jours.

La Libre Pensée, 63, rue Froidevaux. — Affaires diverses.

La Concorde, 1 bis, rue Raspail, à Bois-Colombes. — Compagnonnage.



La Solidarité Nogentaise, 50, allée d'Antin, Le Perreux. — 1° La situation des Francais en Allemagne après le 1er janvier 1913 ; 2° Nazareth et la crèche de Bethléem.

Comités du Grand Orient : La Parfaite Solidarité ; Admirateurs de l'Univers ; Émancipation ; L'Économie Sociale ; Étienne Marcel.

10 *janvier.*

L'Union Fraternelle. — Des explosifs.

Isis Monthyon. — L'espéranto.

L'Action Socialiste. — Démocratie et puissance militaire.

Unité Maçonnique. — La crise de l'enseignement. Monopole ou liberté.

Franchise. — Le devoir d'un Maçon.

Les Zélés Philanthropes, 18, rue de Javel. — Plan de travail pour 1913.

Les Amis Philanthropes et Discrets Réunis, 2, rue Bailly, à Versailles.— 1° Le service de l'intendance ; 2° La crise de l'enseignement.

Comités du Grand Orient : Philosophie Positive ; l'Homme Libre ; Les Amis de la Patrie ; Les Forgerons de l'Avenir.

12 *janvier.*

L'Humanité Future, à Juvisy. — Le féminisme. La crise du petit commerce.

14 *janvier.*

L'Avenir. — Données profondes de la crise autro-hongroise.

Liberté. — Affaires diverses.

L'Expansion Française. — 1° Enseignements généraux de la guerre des Balkans. 2° L'aviation et la prochaine guerre européenne.

Conscience et Volonté. — Initiations.

Fraternité, 8, boulevard Saint-Marcel. — La Turquie.

La Bonne Foi, 78, rue de Paris, à Saint-Germain. — Installation des officiers.

Comités du Grand Orient : Inséparables du Progrès ; Thélème.

15 *janvier.*

L'Avant-Garde Maçonnique. — Conférence sur l'Aviation.

La France Maçonnique. — Les questions renvoyées à l'étude des Loges.

La Clémente Amitié. — Le socialisme internationale et l'idée de patrie.

Famille et Travail. — L'Assistance publique. Son recrutement. Sa vie professionnelle et son évolution corporative.

L'Union de Belleville, 75, rue de la Mare. — La déclaration légale.

Comité du Grand Orient : Science et Travail.

16 *janvier.*

Admirateurs de l'Univers. — Élection et installation d'officiers.

Les Amis Bienfaisants. — Le crédit populaire. Son origine. Son action. Son but.

Les Frères Unis Inséparables. — Influence morale de la littérature et de la presse modernes.

Force et Matière. — L'indigénat en Algérie.



La Semeuse, 63, rue Froidevaux. — Installation des officiers.

Bienfaisance et Progrès, 13, rue Chaudron. — L'Espéranto.

Union Philanthropique, Saint-Denis. — Étude de la morale.

Comité du Grand Orient : L'Action.

17 *janvier.*

Les Amis de la Patrie. — Affaires diverses.

Voltaire. — Instruction maçonnique.

La Démocratie Maçonnique. — L'avortement criminel. Droit à l'avortement. Procédés anti-conceptionnels.

Union Socialiste. — L'armée et le progrès social.

Le Chantier des Egaux. — L'exode des campagnes.

Comité du Grand-Orient : Les Amis de l'Humanité. L'Etoile de l'Avenir de Seine-et-Oise. Unité Maçonnique. Le Progrès.

18 *janvier.*

L'Evolution Economique, 71 bis, rue La Condamine. — La mentalité de la classe ouvrière.

19 *janvier.*

Espérance, à Palaiseau. — 1° Nomination des commissions ; 2° affaires diverses.

Germinal, route de Fontainebleau, à Moret-sur-le-Loing. — Compte rendu du convent.

Amis de l'Humanité de Meulan, 1, boulevard de la Montcient, à Meulan. — La déclaration.

21 *janvier.*

La Fraternité des Peuples. — 1° Les questions envoyées à l'étude des loges par le Convent ; 2° discussion d'un plan de travail pour 1913.

La Justice. — 1° La Déclaration ; 2° les principes maçonniques d'après Proudhon.

L'Internationale. — Etude sur la revision de la Constitution.

Gnothi Seauton. — Affaires diverses.

La Défense Laique, 63, rue Froidevaux. — Etude sur la commandite. Son fonctionnement à l'Imprimerie nationale.

Victor Hugo, 28, rue de l'Annonciation. — Les anciennes corporations et les syndicats actuels.

Droit et Justice, 81, boulevard Saint-Marcel. — La liberté de conscience.

La Fédération Universelle, 94, avenue de Suffren. — La vérité sur l'affaire Marix.

La Raison, 46, rue Ramey. — L'économique peut-elle servir de fondement à l'éthique ?

Les Travailleurs, 99, rue Castères, à Clichy. — La Turquie et la guerre des Balkans.

Les Fidèles d'Hiram, 28, boulevard des Ormes, Rueil. — Rapport sur la constitution de la Société civile.

Comité du Grand-Orient : La France Socialiste. Le Foyer Maçonnique. L'Aurore Sociale. L'Amitié. Athena.

22 *janvier.*

Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis. — L'Espéranto.



Les Vrais Experts. — 1° Impressions de voyage ; 2° influence de la Maçonnerie dans les conflits internationaux.

Temple de l'Honneur et de l'Union. — La réaction républicaine.

Les Rénovateurs. — 1° Le Symbolisme ; 2° le Crédit populaire ; 3° l'organisation de l'éducation et de l'instruction dans une démocratie.

Travail et Solidarité, 102, rue Boileau. — Plan des travaux pour 1913.

L'Equité, 13, rue Chaudron. — Affaires diverses.

La Lumière, 9, boulevard d'Argenson, à Neuilly. — La Turquie et la crise balkanique.

Germinal, 3, rue Transversale, à Joinville-le-Pont. — De Moïse à Laplace et à Henri Poincaré.

Travail, Vérité, Justice, 1, rue d'Orléans, à Saint-Cloud. — Les moyens d'amener la femme vers la Maçonnerie.

Comité du Grand-Orient : L'Effort. Les Amis de la Tolérance.

23 *janvier.*

L'Homme Libre. — Affaires diverses.

L'Economie Sociale. — De la réorganisation administrative du mariage civil.

Les Vrais Amis. La Coéducation : théorie et pratique ; une expérience de neuf années.

Etienne Marcel. — Révolution. Patrie et Armée.

La Libre-Pensée, 63, rue Froidevaux. — La légende de Jeanne d'Arc.

Comités du Grand-Orient : La Solidarité. Philosophie. L'Action Socialiste. L'Alsace-Lorraine. La Solidarité Nogentaise.

24 *janvier.*

La Philosophie Positive. — Affaires diverses.

Admirateurs de Saint-Just. — La question balkanique. Ses origines.

Les Forgerons de l'Avenir. — Historique de la Franc-Maçonnerie. Légende. Vérité. Le rituel et les symboles.

Unité Maçonnique. — La crise de l'enseignement. Monopole ou Liberté.

Les Zélés Philanthropes, 181, rue de Javel. — Symbolisme.

Les Précurseurs, 39, rue Castérès, à Clichy. — La R. P. : le pour et le contre.

Les Amis Philanthropes et discrets réunis, 2, rue Bailly, à Versailles. — Réforme électorale. Représentation proportionnelle.

Comités du Grand-Orient : Isis Montyon. L'Union Fraternelle. Franchise.

26 *janvier.*

Les Amis Solidaires, ruelle des Béguines, rue de l'Abreuvoir, à Meaux. — Réforme administrative et politique.

Liberté par le Travail, 53, avenue du Chemin-de-Fer, à Mantes. — Compagnonnage et maitrise.

Grand Temple. — La Pensée maçonnique. Conférence par le F.·. Harrent. G.·. Or.·. de la G.·. L.·. de F.·..

27 *janvier.*

Les Etudiants. — La Morale. Conférence par le T.·. Ill.·. F.·. Lebey, membre du Conseil de l'Ordre.

L'Emancipation. — Le Patriotisme.



28 *janvier.*

L'Avenir. — 1° Retraites ouvrières.

2° Données profondes de la crise austro-hongroise.

Inséparables du Progrès. — Statut des fonctionnaires.

Thélème. — 1° L'Indigénat en Algérie ;

2° La Franc-Maçonnerie au Portugal. Conférence du F.·. de Almada Negreiros.

Conscience et Volonté. — Le mouvement corporatif chez les instituteurs,par notre T.·. C.·. F.·. Glay, instituteur.

2 *février.*

Aurore Sociale. — Le Bien de famille insaisissable et les Habitations à bon marché.

II. Grande Loge

4 *janvier.*

Les Hospitaliers Ecossais. — Affaires diverses.

Droit et Devoir. — Trois fléaux sociaux : 1° l'alcoolisme.

Comités de la Grande Loge : L'Alliance. La Rose Ecossaise.

6 *janvier.*

La Semence. — La Réaction Militaire. La République, le Haut commandement.

L'Education civique. — L'Espéranto. Pacifisme et rapports internationaux maç.·.

7 *janvier.*

Humanité. — L'égalité sociale.

La Nouvelle Jérusalem. — Réflexion sur les sociétés militaires agréées du Gouvernement.

L'Espérance Fraternelle, 19, rue du Port, à Argenteuil. — Le symbolisme et étude des anciennes religions.

8 *janvier.*

La Nouvelle Jérusalem. — L.·. d'Adopt.·.. Rôle de la femme dans les œuvres d'assistance.

Les Amis Inséparables. — Initiations.

Osiris.— 1° Compte-rendu des travaux de l'année ; 2° Installation des officiers.

Travail et Lumière, 1, villa des Fleurs. — Affaires diverses.

Comités de la Grande Loge : Union des Peuples. Union et Bienfaisance.

9 *janvier.*

La Philosophie Sociale. — Religion, patrie, guerre.

L'Equerre. — Interprétation du Symbolisme au grade d'Apprenti.

Alsace-Lorraine. — Initiations.

Comités de la Grande Loge : Qui ? Vérité.



10 *janvier.*

La Justice.— La Franc-Maçonnerie et ses symboles.

L'Alliance. — La psychologie sociale et la science.

Galileo Galilei. — Affaires diverses.

Comité de la Grande Loge : La Jérusalem Ecossaise.

11 *janvier.*

Emmanuel Arago. — L'Espéranto.

14 *janvier.*

Le Libre Examen. — 1° Installation des officiers. 2° Nécessité d'une langue maçonnique internationale : l'Espéranto.

Les Philanthropes réunis. — Affaires diverses.

Francisco Ferrer. — Le collectivisme.

La Fédération Maçonnique, 94, avenue de Suffren. — Questions renvoyées à l'étude des Loges. Désignation des rapporteurs.

Comités de la Grande Loge : Le Libre Examen. Le Portique.

15 *janvier.*

Le Héros de l'Humanité. — Examen des questions soumises à l'étude des Loges.

Garibaldi. — Affaires diverses.

Les Trinitaires. — Instruction maçonnique.

Les Cœurs Unis Indivisibles, 63, rue Froidevaux. — Le statut des fonctionnaires et l'organisation des services publics.

Comité de la Grande Loge : Les Hospitaliers Ecossais.

16 *janvier.*

La Prévoyance. — 1° La tuberculose. Son évolution et son traitement ; 2° L'alcoolisme au point de vue de la criminalité juvénile.

Gœthe. — Les relations commerciales franco-allemandes.

L'Essor, 81, boulevard Saint-Marcel. — L'enseignement populaire. Ce qu'il est. Ce qu'il doit être.

La République, 94, avenue de Suffren. — Affaires diverses.

Comités de la Grande Loge : La Fidélité. L'Alsace-Lorraine Ecossaise.

17 *janvier.*

La Rose Ecossaise. — Initiations.

Fructidor. — Installation des officiers.

Droit et Devoir. — L'armée et la Nation.

Emile Zola, 94, avenue de Suffren. — Du rôle et de la fonction des officiers dans la Loge.

18 *janvier.*

Qui ? Vérité. Ivry-sur-Seine. — La vie chère.

21 *janvier.*

La Semence. — Ce que doit faire la Franc-Maçonnerie.



Cosmos. — Les problèmes de la vie chère. Comment il convient de les poser.

Comités de la Grande Loge : Humanité. Le Mont Sinaï.

22 *janvier.*

Union des Peuples. — La Mission laïque française.

Les Amis Inséparables.— Examen des questions soumises à l'étude des Loges par le Conseil fédéral ; désignation des rapporteurs.

Union et Bienfaisance, 81, boulevard Saint-Marcel. — 1° Chronique du mois ; 2° le manque d'hygiène dans les ateliers de polissage.

Travail et Lumière, 1, villa des Fleurs, à Charenton-Saint-Mandé. — La femme et l'enfant.

Comité de la Grande Loge : Garibaldi.

23 *janvier.*

Le Libre Examen. — Une science nouvelle. La morphologie humaine.

Les Fidèles Ecossais. — De la responsabilité.

La Fidélité. — L'instruction obligatoire de l'adolescence.

Comité de la Grande Loge : L'Equerre.

24 *janvier.*

La Perfection Ecossaise. — De l'attitude de la Maçonnerie vis-à-vis du charlatanisme.

Les Neuf Sœurs. — Valeur philosophique du doute et de la foi.

Galileo et Galilei. — Quelques considérations sur la conscience humaine.

La Jérusalem Ecossaise, 51, rue du Cardinal-Lemoine. — Affaires diverses.

Comité de la Grande Loge : La Justice.

25 *janvier.*

L'Acacia, 8, rue Puteaux. — Affaires diverses.

Hospitaliers Ecossais, 8, rue Puteaux. — La guerre et la classe ouvrière.

Le Réveil Maçonnique, 116, boulevard de Strasbourg, Boulogne. — 1° L'Homme. 2° Critique sur la police parisienne. Histoire d'un crime récent.

Emmanuel Arago, 63, rue Froidevaux.— 1° Le cléricalisme en Algérie ; 2° L'admission des femmes dans la Franc-Maçonnerie ; 3° La Ligue d'action et de défense laïques.

Le Niveau Social, 3, rue de Paris, Vincennes. — Les conséquences de l'action gouvernementale contre les syndicats d'instituteurs.

27 *janvier.*

Le Mont Sinaï. — Le Chauvinisme commercial.

Art et Travail. — La Femme dans la Maçonnerie.

France et Orient. — De Constantin à Mahomet V. (Question d'Orient).

Minerve. — Le Droit de grève pour les Fonctionnaires et le statut.

28 *janvier.*

Le Portique. — La psychologie de l'esclavage.

La Fédération Maçonnique, 94, avenue de Suffren. — 1° La criminalité juvénile ; 2° Le renchérissement de la vie.



Comités de la Grande Loge : Francisco Ferrer. La Montagne. Les Philanthropes Réunis.

30 *janvier.*

La République. — La Méthode coloniale française, Conférence par F.·. Capitaine X..., Docteur ès-lettres, suivie d'une discussion contradictoire.

1er *février.*

La République Sociale. — La Défense de l'Ecole laïque et de ses Maîtres. Proposition du F.·. Prost, au sujet des précautions à prendre pour la Sécurité Maç.·..

Réunions en dehors de la région parisienne

Le Cri d'Alger du 6 janvier 1913, raconte :

A l'inverse des marmottes, les Francs-Maçons ne dorment pas pendant l'hiver. Hier, dimanche, ils se sont réunis dans la caverne de la rue de Bourgogne : il y avait Tenue au Soleil-Levant.

Les adorateurs du Soleil-Levant ont discuté de graves questions. D'abord,on a ouvert le Tronc de la Veuve,qui contenait dix-sept sous, dont un décime péruvien, un douro en plomb et un bouton de tablier en peau de cochon. Le Frère Tapeur a menacé les FF.·. indélicats de la règle plate du Grand Architecte de l'Univers et a annoncé que, désormais, la cotisation trimestrielle serait de 9 fr. 50, payable en monnaie du cours.

Là-dessus, on a introduit les FF.·. Visiteurs et l'on a discuté en leur présence la question de la Propriété Indigène en Algérie. Il a été donné lecture d'un mémoire du F.·. Allain sur les terres mutualistes du Chéliff, et d'une étude du F.·. Granddadan sur un projet de colonisation à la Guyane.

Enfin, sur la proposition du Vénérable,l'Atelier a prononcé la radiation des FF.·. qui n'étaient pas en règle avec le Tronc de la Veuve : c'est la faillite de la Lumière. Le 3e appartement sera bientôt à louer, pour couvrir le déficit.

A Dunkerque : Les membres de la L.·. no 313 *L'Amitié et la Fraternité* ont reçu la convocation suivante :

« T.·. C.·. F.·. (Très cher Frère).

« Nous avons la fav.·. (faveur) de vous envoyer l'Ordre de nos ten.·. (tenues) « de janvier 1913. Nous vous rappelons que l'assiduité aux ten.·. est un des pre- « miers devoirs maç.·..

« De la présence de nombreux FF.·. sur les Col.·.(colonnes) dépendra l'autorité « morale des off.·. dign.·.,et par conséquent la prospérité de l'At.·. (atelier) ». Et voici quel est l'ordre du jour de la prochaine tenue.

« 28, Dimanche, à 3 heures : Ouv.·. des trav.·. au 1er degré. — Lect.·. de la « Corresp.·.. — Init.·. (Initiation) du Prof.·. (profane) D... — Causerie du F.·. P.·. : « De l'Idée de Dieu ».

La convocation se complète de quelques avis pratiques,où l'on recommande « aux FF.·. qui ne peuvent assister régulièrement aux Trav.·. de s'excuser par une pl.·. (planche) et de ne pas oublier les lourdes charges du T.·. de la V.·. (Tronc de la.·. Veuve) ».

(*Nord Maritime*, 17 janvier 1913).

A Périgueux :

Fête. — La Loge maçonnique *les Amis Persévérants* a célébré hier sa fête annuelle sous la présidence de M. Mollard, sénateur du Jura, vice-président du conseil de



l'Ordre. La réunion était fort nombreuse. Au banquet, qui a eu lieu dans la soirée et qui réunissait près de 90 convives, des toasts applaudis ont été portés.

(*Avenir de la Dordogne*, 21 janvier 1913).

A Lyon, on lit dans *le Progrès* du 24 janvier 1913 :

Les F.·. de la T.·. *R.·. L.·. les Amis de la Vérité*, — ainsi que tous les F.·. de l'O.·. de Lyon,sont invités à assister aux obsèques de notre regretté F.·. Léon Ginel, instituteur public.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui vendredi, à huit heures quinze. Le convoi partira de l'Ecole Normale d'instituteurs, boulevard de la Croix-Rousse, pour se rendre à la gare de la Croix-Rousse.

— Cette même Loge a célébré sa fête solsticiale sous la présidence de M. Augagneur. Voici le menu :

Premier service. — Hors-d'œuvre variés,volaille créole, friture de goujons, civet de lièvre, une bouteille de vin.

Deuxième service. — Haricots verts, pintade à la broche, salade de saison, dessert : fruits, bombe glacée, café-liqueurs, une bouteille de vin.

On remarquera qu'outre les liqueurs, chaque convive a reçu deux bouteilles de vin.

— *Loge maçonnique mixte* (Le Droit Humain, n° 2).—Les FF.·. et les SS.·. de Lyon et de la région sont cordialement invités à assister à la réception solennelle qui aura lieu le dimanche, 12 janvier, à quatorze heures trente, au temple, montée du Gourguillon, 20.

Congrès antimaçonnique. — La *Ligue française antimaçonnique* a tenu un congrès les 13, 14 et 15 décembre 1912. Les séances ont été précédées d'une messe célébrée le 13,à dix heures du matin,en l'Eglise Saint-Pierre du Gros-Caillou.

La séance de clôture a eu lieu le 15, dans la salle des fêtes de l'hôtel Lutétia. Deux cent cinquante personnes environ y assistaient. Elle était présidée par le Commandant de Fraville, ayant à ses côtés le Dr Ferrand et M. Flavien Brenier. Le Commandant de Fraville prend le premier la parole pour expliquer les travaux de la Ligue pendant l'année qui vient de s'écouler. Il explique que le Commandant Cuignet, auquel il a succédé, comme président, est resté,comme le Commandant Driant, président d'honneur de la Ligue.

M. de Fraville dit,sans apporter ni dates ni documents : Que, grâce à la Ligue,les associations de Pères de famille,qu'on voulait faire neutres, sont devenues franchement catholiques ; qu'en plusieurs circonstances, la Ligue a empêché les infiltrations maçonniques dans le clergé. Il parle ensuite de l'institut antimaçonnique et des diplômes créés par lui.

C'est, paraît-il, la Ligue qui, la première, a signalé la main de la Franc-Maçonnerie dans l'organisation des Boys-Scouts, préconisée, en 1909, par le général Peigné, dans sa Loge du Rite Ecossais. La Ligue a découvert dans Paris, toujours d'après son président, une multitude de sectes occultes, de Sociétés secrètes ignorées, qui, sous des masques divers, même sou-



le masque catholique,arrivent à englober d'honnêtes gens au rôle de complices inconscients de l'action maçonnique.

Le Dr Ferrand a pris ensuite la parole. Il a parlé sur la doctrine de la Ligue.

M. Flavien Brenier, secrétaire général de la Ligue, traite le côté international de l'antimaçonnerie. Et il réclame de l'argent pour continuer et développer l'œuvre. Il voudrait, en particulier, publier un répertoire des Sectes et Sociétés où la Maçonnerie a réussi à s'insinuer et qu'elle manœuvre sans qu'on s'en doute,

Le Congrès s'est terminé par un banquet.

Congrès de l'Humanité. — Ces réunions, qui ont eu lieu le 24 et le 25 novembre dans la Grande Salle de l'Union chrétienne des jeunes gens de Paris, 14 rue de Trévise, sous la présidence de M. Julien Hersant, paraissent avoir laissé l'humanité plutôt indifférente. On devait cependant y parler: Religion,spiritualisme, paix universelle, féminisme mondial,etc.,etc. En réalité,l'humanité auditrice de ces choses mirobolantes se réduit, soyons généreux, à une trentaine de personnes. Et cependant M. Jounet était venu développer le programme de l'Alliance spiritualiste et faire voter le vœu,

« Que soit institué,à côté du Congrès de Jurisconsultes de La Haye,un congrès de diplomates de toutes les nations du monde devant lequel toutes les menaces de conflits, tous les différends seront portés dès qu'ils naîtront ».

Le vœu est adopté et sera, paraît-il, transmis à l'Univers entier. Pour la seconde séance, l'humanité avait encore diminuée elle ne comportait plus qu'une quinzaine de personnes.

Le fait le plus curieux à signaler est qu'avant chaque séance, le président,M. Julien Hersant, plaçait devant lui sur le bureau... une statue de la Sainte-Vierge. Que venait-elle faire dans ce milieu Libre-penseur, Juif et Protestant ? Mystère et Humanité !

Défense laique. — Au dernier Convent, dans la séance du 20 septembre :

« Le F.·. Bernard-Leroy a présenté le rapport de la Commission de propagande. Il est sobre de détails, selon l'habitude. Il se borne à rappeler la tactique depuis longtemps adoptée,et qui consiste à faire appel à chaque Loge, pour soutenir toutes les œuvres laïques régionales, les grouper et les placer sous la domination de la Maçonnerie. C'est à cette œuvre qu'on applique chaque année, dans la mesure du possible, les fonds de la Caisse de Propagande.

« Le F.·. Daube,de la L.·. *l'Effort*, rédacteur au Rappel et examinateur au Collège Chaptal, dit qu'il a assisté aux divers Congrès de l'année : *Ligue de l'Enseignement*, *Jeunesse Laique*, *Libre-Pensée.* Partout on a voté des conclusions tendant à ce que toutes ces associations s'appliquent à constituer un bloc. Le F.·. Daube expose un projet de défense laïque par la création d'une « Confédération générale laïque ». Cette proposition,mise aux voix, est renvoyée à l'examen du Conseil de l'Ordre, qui devra étudier les meilleurs moyens de la rendre pratique ».

(Cf. *La Franc-Maçonnerie démasquée*, 10 janvier 1913).



Ecoles. — Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre adressée par le nouvel archevêque Lyon, Mgr Sevin, à M. Emmanuel-Lucien Brun :

« L'Eglise et l'école sont ensemble l'indivisible et nécessaire fondement de tout ordre religieux et social. L'église n'a toute sa fécondité que si l'école la soutient...

« Aussi la question scolaire doit-elle prendre place au premier rang des préoccupations catholiques. Elle passe en importance la question sociale elle-même... »

(*Chronique de la Presse*, 23 janvier 1913, n° 643, p. 49).

Enseignement. — Chaque jour apporte de nouveaux documents à la faillite de l'école telle que les Loges l'imposent. Voici un des derniers enregistrés :

« Les illettrés à la caserne.

« Nous connaissons aujourd'hui quelques résultats du premier examen des conscrits en 1912. Ils sont attristants.

« Sur 227.068 jeunes soldats incorporés, 89.533 ont été dispensés de l'examen ; 86.735, après examen, dispensés de fréquenter l'école du régiment ; 50.800 suivront obligatoirement ces cours, soit 22.50 % ,et 7.859 ne savaient ni lire ni écrire, soit 3.46 % du total. Si l'on considère que les 50.800 astreints à suivre les cours ont une instruction presque nulle, on estimera la proportion effrayante de ceux qui ne figurent pas au nombre des illettrés et qui pourtant n'en sont pas loin.

« N'oublions pas que l'instruction est laïque, obligatoire et gratuite. Seulement, ce sont les bons maîtres qui font la bonne fréquentation de l'école. « L'école doit être, avant tout, nationale et, pour être nationale, elle doit respecter la liberté morale, philosophique et religieuse de tous les Français. »

« C'est M. Poincaré qui le disait, le 18 septembre 1911. »

(*L'Echo de Paris*, 22 janvier 1913).

— M. Pizien,instituteur suppléant à Divonne-les-Bains, ayant tenu en classe des propos contre la religion et par conséquent violé la neutralité scolaire,a été poursuivi par l'Association des Pères de famille de la commune. Le Père d'un des élèves fut chargé de soutenir la demande devant la justice. Par jugement du 9 novembre 1912, le Tribnal civil de Nantua lui a alloué 150 francs de dommages-intérêts, et condamné en outre l'instituteur en tous les dépens.

Si cet exemple était imité, les membres de la Secte seraient plus réservés.

(*Revue d'organisation et de défense religieuse*, VIIIe année. n° 160, 7 janvier 1913, p. 32).

— Un nombre chaque jour plus élevé de conseils municipaux ont adopté la Répartition scolaire des secours d'assistance entre les enfants fréquentant les écoles officielles et ceux des écoles libres. Il y a là un mouvement important qui se dessine en faveur de la véritable Répartition proportionnelle scolaire. Citons les villes de : Boulogne-sur-Seine, Verdun, Troyes, Besançon, Saint-Etienne, Roanne, Montbrison, Le Puy, Saint-Flour, Privas, Nîmes, Rodez, Castres, Saint-Girons, Pau, Lorient, Quimperlé, Chartres, Vincennes, Neuilly-sur-Seine, Marseille, Bordeaux et Paris.

De nombreuses communes de moindre importance ont suivi cet exemple. D'autres s'apprêtent à le faire.

Par contre, un certain nombre de Villes qui avaient admis cette juste répartition, sont revenues à des idées sectaires : Amiens, Pithiviers, Vitré, Clermont (Oise), Brest, Soissons, Tarbes, Les Sables-d'Olonne, Nantes et Angers. Dans cette dernière ville, le conseil a rayé le crédit de 3.000 francs destinés aux enfants pauvres des écoles libres et que toutes les municipalités avaient voté depuis vingt ans.Il est vrai que,



comme compensation et dans la même séance,le maire, le Dr Barot se voyait accorder une indemnité de 4.000 francs.

(*Correspondance Hebdomadaire*, 17 janvier 1913).

— Le nouveau maire radical-socialiste d'Angers, Barot, s'est fait voter 3.000 francs pour frais de représentation,et a refusé d'allouer 4.000 francs pour fournitures d'aliments et de vêtements aux enfants pauvres des écoles libres.

Mgr l'Evêque d'Angers, a ouvert une souscription et s'est inscrit pour 500 francs. M. Laurent Bougère, député de Maine-et-Loire, a fourni 3.500 francs.

(*Le Petit Patriote*, 11 janvier 1913).

— *L'Instituteur Français*, organe des intérêts de l'enseignement primaire, publie une curieuse lettre d'un jeune directeur d'école, qui montre les dessous trop ignorés de l'enseignement officiel. Nous regrettons de ne pas pouvoir la reproduire en entier ; en voici quelques extraits :

« *Mon* école, — pardon ! l'école où je suis, car l'inspecteur m'a grondé un jour pour lui avoir dit : *mon* école, — donc, l'école où je suis, comprend huit classes, un cours supérieur, trois cours moyens, trois cours élémentaires et une classe d'initiation. La répartition de ces classes entre les maîtres a été faite *au petit bonheur*, sans aucune règle, sans aucun souci de l'intérêt général.Un seul exemple seulement : il est frappant. La *première classe* — celle des candidats au certificat d'études — est faite par un instituteur qui ne possède que le brevet simple ».

Impossible au directeur de changer cet état de choses. Il écrit à l'inspecteur primaire, qui lui répond :

« Je comprends très bien toutes vos raisons : elles sont excellentes... Mais,pour éviter des réclamations qui pourraient passer par-dessus nos têtes, je vous prie de maintenir le *statu quo* ».

S'agit-il d'unifier les méthodes et en particulier le système disciplinaire? Opposition absolue des instituteurs,qui déclarèrent « qu'ils étaient « maîtres » dans leur classe ».

« Lorsque je vis l'inspecteur, je lui racontai ce nouvel insuccès. Il me dit : « *Nous n'y pouvons rien*,ni vous, ni moi. On nous donnerait tort en haut lieu ».

A la suite d'incidents :

« J'écrivis à l'inspecteur : « Oui ou non, ai-je le droit d'entrer dans les classes, de parler aux élèves... et ai-je le droit de faire faire des compositions ?

« L'inspecteur — prudent — m'apporta lui-même sa réponse *verbale* : « Mais oui... incontestablement... Mais, vous savez, soyez discret, évitez les incidents...»

« Compris ».

Voici maintenant comment se distribuent les récompenses accordées aux bons instituteurs de la laïque :

« Un matin,je reçus de l'inspecteur une note *urgente*,me priant de lui faire connaître les noms des *trois adjoints* qui « devaient » recevoir,en 1912, la récompense accordée annuellement par la Caisse des Ecoles (une gratification de 50 francs)...

« J'allai consulter mon plus proche collègue, directeur dans la localité, depuis plusieurs années déjà.



« Eh bien, me dit-il, c'est très simple. Demandez à vos maîtres de se désigner eux-« mêmes. *Ceux dont le tour est arrivé* se connaissent bien »...

« Comment! répliquai-je,des récompenses sont données à tour de rôle ? » — « Mais parfaitement ! »

« Parmi les trois, il y en avait un qui manquait souvent pour des motifs plus ou moins vraisemblables, et dont le zèle, en classe, était plutôt au-dessous de zéro.

« Je crus devoir en faire la remarque à l'inspecteur, en lui envoyant les trois noms demandés.

« Il ne me répondit rien. Et le mauvais maître empocha tout de même la récompense de cinquante francs ! »

Encore une citation qu'il serait dommage de passer sous silence :

« Dans les premiers jours de juillet dernier, je reçus la visite du maire de la ville, flanqué de ses deux adjoints.

« Nous comptons sur vous, me dit le magistrat municipal, pour « relever » l'école. « Elle en a bien besoin : en moins de dix années, elle a perdu une centaine d'élèves « qui sont allés chez l'adversaire. Votre action personnelle, votre autorité peuvent « arrêter cette désertion. »

« Mon *action* ! Mon *autorité* !

« Je ne répondis rien. Que pouvais-je répondre,qui ne soit presque impoli »

Le directeur de l'*Instituteur Français* répond :

« Pourquoi cela ? Il faut le dire carrément :

« Parce que beaucoup de nos collègues-directeurs ont des attaches étroites avec les politiciens les plus avancés, parce que beaucoup se sont servis d'eux, et qu'ils seraient mal venus à se plaindre d'un état de choses qu'ils ont contribué à établir »

On voit,par cet aperçu bien superficiel, ce que la Franc-Maçonnerie,qui a mis la main sur l'enseignement,a fait du personnel enseignant et quelles plaies inconnues se cachent sous cette domination des Loges.

— Nous empruntons la note suivante à *L'Instituteur Français*, dirigé par M. *Théodoric* Legrand. Elle contient d'utiles renseignements sur la presse spéciale à l'école :

« Les journaux scolaires édités à Paris sont : *La Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur* ; *Le Manuel général*, directeur M. F. Buisson ; *L'Ecole nouvelle* ; *Le Journal des Instituteurs* ; *Le Volume* dirigé par le recteur Payot. Aucun de ces organes ne fait *franchement* la guerre au syndicalisme scolaire ; quelques-uns, au contraire, lui sont nettement favorables. Le plus lu de tous est le premier, la *Revue*, organe syndicaliste. Il n'y a pas de meilleure indication sur les tendances actuelles du corps enseignant primaire ».

— Voici un exemple de la mentalité d'un jeune directeur d'école du département de la Seine. Nous le dédions aux Loges pour la morale en action que préparent les Ateliers :

« Une augmentation est toujours bonne à prendre ! Peu importent les moyens employés pour l'obtenir ! »

— Autre mot d'un instituteur :



« S'occuper de pédagogie ?... Aujourd'hui, nous ne connaissons plus que les espèces sonnantes et trébuchantes... Vous en êtes encore à l'école faite pour les enfants ! ... à l'heure actuelle, nous avons bien d'autres « chiens à fouetter ».

— Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Besançon :

La *Franc-Maçonnerie*, qui a mis la main sur l'enseignement primaire public, ne cache pas son dessein de propager *la pratique illégale et immorale* de la coéducation des sexes dans des écoles géminées, recevant, les unes, les grands garçons et les grandes filles, les autres, les petits garçons et les petites filles. L'Association cantonale de Quingey a résisté énergiquement contre la coéducation établie à Chenecey et elle a engagé, à ce sujet, un procès en Conseil d'Etat. Que toutes nos Associations imitent cette vigilance. Qu'elles ne tolèrent, dans aucune commune de leur canton respectif, la réédition de ce que l'on a justement appelé *la porcherie de Cempuis*, du trop fameux Robin. Les Associations de l'Ain, de la Haute-Marne, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne ont obtenu, à ce propos, de nombreux succès : elles ont fait reculer la coéducation.

— L'Union Rationaliste de Caen, réunie en assemblée générale le 18 décembre 1912, a émis le vœu suivant adressé au gouvernement et aux représentants du Calvados au Parlement :

Après avoir entendu l'exposé du projet du fonctionnement de la représentation proportionnelle scolaire, système imaginé par les cléricaux, tel qu'il va exister en Belgique l'année prochaine.

Considérant, qu'au moment où l'école laïque est furieusement attaquée par nos adversaires et insuffisamment défendue par les dirigeants, elle doit être soutenue par tous ceux qui ont à cœur de défendre les principes de la Révolution ;

Considérant, au surplus, que les théories de libre examen ne peuvent envisager le cas d'un budget national subventionnant des établissements scolaires ayant un caractère nettement confessionnel ;

Décide de combattre énergiquement le dit projet et charge son bureau d'en informer le Conseil de l'Union nationale des libres-penseurs de France et les représentants calvadosiens au Parlement, en leur demandant de combattre le projet s'il leur est présenté.

(*Le Siècle*, 17 janvier 1913).

— Recevant son clergé à l'occasion du premier de l'An, S. E. le cardinal Andrieu a prononcé un important discours dont nous détachons les passages suivants. Après avoir rappelé une parole de M. Poincaré à M. Benoît, le cardinal reprend :

« Il y a entre nous toute la question religieuse. » Le président du conseil ne fut pas complet. Il aurait dû ajouter : et toute la question scolaire. Il est vrai que la question scolaire est une question essentiellement religieuse, et elle a été résolue en France par deux lois, dont la première a rayé la religion des programmes officiels, et dont la seconde a chassé les religieux de l'école. Pour accréditer ce régime contraire à la tradition de tous les peuples civilisés, on promit la neutralité : ce n'était qu'un leurre ; au lieu de la neutralité, nous avons eu, pour ne parler que des plus retentissants, le scandale des manuels scolaires et des poursuites contre les évêques qui en avaient condamné les doctrines et prohibé l'usage ; nous avons eu ensuite le scandale des déclarations antipatriotiques et antimilitaristes des 6.000 instituteurs représentés au congrès de Chambéry.

« Malgré ces excès, on veut organiser la défense de l'école laïque, et cinq projets de loi sont déposés dans ce but sur le bureau du Parlement. Le premier rend plus rigoureuse l'obligation de fréquenter l'école. Le deuxième édicte des pénalités contre



ceux qui en détournent les enfants, même quand leur foi est en péril. Le troisième institue, sans doute par bienveillance, le contrôle de l'enseignement privé ; et les deux autres assurent à l'école publique des avantages matériels, dont elle aura le monopole, en dépit du principe de la répartition proportionnelle scolaire fidèlement respecté en Hollande, en Angleterre, en Belgique et dans d'autres pays, qui, sans avoir un gouvernement à forme tout à fait démocratique, se trouvent plus avancés que nous sous le rapport de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

« Il y a entre nous toute la question religieuse », et elle a été résolue, nous venons de le voir, par des lois qui ne tendent à rien moins qu'à chasser Dieu de la conscience individuelle, après l'avoir chassé de la conscience nationale, et ces lois ne restent pas lettre morte, elles fonctionnent comme une sorte de guillotine sèche, car la Franc-Maçonnerie ne fait plus de martyrs, mais, si elle épargne les corps, elle frappe sans pitié les âmes qui perdent en grand nombre, sous l'influence de ses doctrines malsaines, la foi et la vertu... »

Le cardinal a terminé ainsi :

« La triste situation faite à l'Eglise de France me suggère, en terminant, une remarque. De temps à autre, on voit arriver au pouvoir des hommes d'apparence modérée, et l'on est tenté de croire qu'un esprit nouveau va souffler dans les voiles de la nacelle politique. Mais on s'aperçoit vite que rien n'est changé et que nous sommes toujours sous le régime annoncé, il y a trente-quatre ans, par le fameux cri de guerre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » L'heure n'est donc pas venue de déposer les armes. »

ESPERANTO. — M. Chaumet, sous-secrétaire des Postes et Télégraphes, vient d'admettre l'envoi des télégrammes en espéranto.

(*L'Œuvre*, 16 janvier 1913).

— Tous les sectaires, Francs-Maçons ou non, sont de fervents adeptes de la langue universelle. Mais les uns prônent l'Espéranto pendant que d'autres se font les propagateurs de l'Ido. Les esprits chagrins feront remarquer que commencer pour établir une langue universelle par en créer plusieurs est un moyen plutôt original. Ce n'était pas la peine. Quoi qu'il en soit, nous avons : *Le groupe intersyndical Idiste*, *Le Liberiga Stelo*, *La fédération syndicale esperantiste* ou le Camardo Van Essen parolados pri Blanqui, dans ma jeunesse, nous aurions appelé cela du « rastaquouèros ». *L'Emancipanta Stelo*, etc, où l'on enseigne l'Ido et l'Esperanto aux travailleurs syndicalistes et autres.

FÊTE DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS. — Nous lisons dans l'*Eclair* du 15 janvier 1913 :

La municipalité d'Orléans étant tombée entre les mains du franc-maçon sectaire qu'est M. J. Rabier, on s'est posé la question de savoir ce que deviendraient les fêtes de Jeanne d'Arc. A la dernière réunion du Conseil, M. Laville demanda si la nouvelle municipalité avait l'intention de changer quelque chose aux fêtes de Jeanne d'Arc, notamment en ce qui concerne la cérémonie du 7 mai, qui comprend la remise de l'étendard de Jeanne d'Arc à l'évêque d'Orléans par le maire. Le cortège général n'a lieu que le 8 mai.

M. Rabier dit qu'il espérait rétablir le cortège du 8 mai dans la forme traditionnelle et ferait les invitations comme autrefois.

Mais un radical, M. Benont Gaultier, demanda imprudemment si on inviterait les Francs-Maçons. « Je n'entreprendrai rien, s'écria M. Rabier avec colère, l'affaire est éventée. »

M. Gaultier, pourtant, persista à le féliciter ironiquement de s'efforcer « de concilier M. l'évêque et la manière de faire des Francs-Maçons », pendant qu'un autre



conseiller, M. Depallier, rappelait à M. Rabier que, dans une réunion privée, il avait très nettement promis de respecter complètement la fête de Jeanne d'Arc : souvenir qui mit fort en colère le maire Franc-Maçon, mais sans qu'il voulût aucunement s'expliquer.

FÊTES DE LA LIBRE-PENSÉE. — Les libres-penseurs, qui sont loin de vouloir laisser les gens penser librement et en paix, cherchent à organiser de plus en plus la lutte contre l'Eglise. Voici le dernier plan :

« Nous avons le devoir d'organiser, en créant des fêtes laïques, le dimanche du travailleur. A cela, nous reviendrons bientôt, plus en détail, mais pour l'instant il faut faire vite et bien.

« En effet, nos éternels adversaires organisent le plus possible, avec le concours des puissances d'argent et des hobereaux, des arbres de Noel gigantesques,auxquels il convient toute la masse laborieuse, espérant attirer dans leurs patronages les enfants des travailleurs.

« A cela nous devons répondre.

« Cette fête religieuse de la Nativité ne nous effraye pas.

« Nous pouvons avoir, nous aussi, la fête symbolique de la nativité d'une morale nouvelle. Nous devons faire dans nos patronages laïques, dans nos groupements républicains, des arbres de Noel, pour la nuit du 24 au 25, ou pour la journée du 25 décembre...

« Que nos amis se mettent à l'œuvre de suite. Ils ont juste le temps. Jeunesses républicaines, patronages laïques, groupements républicains, faites de votre mieux, et vous aurez marqué d'une façon pratique votre volonté de ne pas laisser nos adversaires, les cléricaux, reprendre peu à peu, par une inlassable propagande, les enfants que la République s'efforce de soustraire à leur néfaste enseignement. »

(*Le Radical*, 23 décembre 1912, *Chronique de la Presse*, 2 janvier 1913).

Voici un document qui prouve que l'idée a été mise à exécution :

Monsieur et cher collègue,

Nous avons pensé que les cercles civiques, et particulièrement le Cercle Berthelot, pourraient utilement reprendre la tradition des fêtes civiques, telles qu'elles furent organisées ces années dernières par nos amis les plus dévoués.

A l'occasion des fêtes de Noel et du Jour de l'An, le dimanche 29 décembre 1912, à 2 heures 1/2, dans la salle du Cercle, 49, boulevard Saint-Michel (place de la Sorbonne), une fête de « Noel humaine » sera donc donnée aux enfants des familles adhérentes et à leurs petits invités.

Le programme, pour une première fois, sera très simple. Il comprendra des proses, poèmes, chansons, danses et rondes, pour la célébration des « Noels de la joie enfantine » :

I. — Le Père Noel — le petit Jésus.

II. — Le Diable — Croquemitaine.

III. — Polichinelle — Guignol.

IV. — Pierrot — Colombine.

Illuminations. — Arbre de Noel. — Jouets, souvenirs.

... Les enfants pourront être costumés et notamment avec les costumes classiques des petits personnages de la légende évoquée.

Le président, Le secrétaire général,

André BERTHELOT. Victor CHARBONNEL.

(*Libre Parole*, 9 janvier 1913).

LA F.·. M.·. ET L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Trois phases caractérisent l'élection de M. Poincaré, au point de vue maçonnique : L'Incident Millerand-du Paty de Clam, la candidature Pams, le résultat du Congrès de Versailles. Ce qu'on peut traduire ainsi : Retour offensif de la Secte ; intrigues des Loges ; Défaite de la Franc-Maçonnerie.

Il est inutile de revenir sur les faits, ils sont connus de tout le monde ; contentons-nous d'en tirer quelques courts enseignements.

On sait comment le Lieutenant-Colonel du Paty de Clam fut victime de la haine des amis de Dreyfus. Il y a là une histoire de faux bien significative et révélatrice de la part des soi-disant champions de la Lumière et de la Vérité. Bref, M. Millerand crut devoir tenir un engagement pris par son prédécesseur, et donner un emploi de son grade, en cas de guerre, au Lieutenant-Colonel de territoriale.

Par suite de quelles manœuvres louches le décret fut-il soumis à la signature du ministre, quelques jours avant l'élection du Président de la République ? Mystère et secret maçonnique ! Ce fut, on s'en souvient, une belle levée de boucliers chez les chacals de la meute du bloc.

Loyalement, M. Millerand se sacrifia. M. Poincaré n'eut pas le courage de refuser le sacrifice. L'effet fut désastreux, surtout à l'étranger. La triple alliance illumina et les amis de la France furent consternés. La secte avait encore une fois réussi son œuvre néfaste et travaillé pour l'ennemi. Elle marqua la première manche.

Pour tirer profit de cette première victoire, le bloc maçonnique, qui connaît la question de la traite des blanches, traita la France comme une courtisane et essaya de la vendre au monsieur le plus riche. Ce fut le sénateur Pams, lequel, appartenant au S.·. C.·., ne pouvait pas manquer d'offrir aux faméliques du Parlement une hospitalité Ecossaise, qui misa la plus forte somme. Il obtint le droit de monter au mât de cocagne,et les meneurs du bloc comblèrent, par du bon sable fin, pour l'aider à gravir la perche savonnée, le vide laissé dans ses poches par tous les « tapeurs » des deux chambres. Tout le monde a encore présents à la mémoire les incidents de la réunion des gauches. Malgré les signes de détresse du G.·. F.·. Debierre et du F.·. Mascuraud, en dépit du débarquement brusqué de M. Antonin Dubost, de l'effondrement de M. Ribot, fourvoyé dans cette galère,et de la fuite inélégante de feu le brillant Paul Deschanel, Pams, comme on le sait, resta en panne. Et l'anti-Maçonnerie marqua la seconde manche.

Entre la réunion des gauches et le Congrès, les Loges essayèrent divers mouvements tournants. On tenta de débarquer Pams, pour lui substituer une illustration radicale plus représentative, sans qu'on sache exactement sur lequel de ses fils la Veuve comptait arrêter son choix. Le F.·. millionnaire se montra plutôt récalcitrant et déclara qu'il ne se laisserait pas « monter le Job ». Aux avances en douceur de Pelletan et Clemenceau il répondit que si les galéjades prenaient dans les Loges du midi, à Marseille ou à Draguignan, elles n'avaient aucune chance de réussite avec les Fr.·. de Perpignan, et que,s'il avait cessé de plaire, on lui rende au moins l'argent. Comme le bloc n'avait pas de millionnaire sous la main, force lui fut



d'aller à Versailles avec le désormais célèbre F.·. Pams comme porte-étendard.

Tous les antimaçons, bien que le débarquement ministériel de M. Millerand leur eut enlevé pas mal de leurs illusions, n'hésitèrent pas, cependant, à porter dès le premier tour leurs voix sur M. Poincaré. On sait le reste. Le bloc maçonnique se pâma ; on vit deux ombres traverser lentement la cour de marbre, pendant que la foule acclamait Poincaré et Combes dit mélancoliquement à Clemenceau : « tout est perdu, même l'honneur ».

La chronique n'a pas enregistré combien les FF.·. ont fait payer à M. Pams son éphémère célébrité et la cravate de commandeur du « poireau », qui vient de lui être généreusement octroyée comme fiche de consolation. On n'est pas ridicule à bon marché dans le Midi.

Morale de l'histoire : pour se venger, Antonin Dubost a voté pour Mascuraud, et pour consoler son président débarqué, F.·. Mascuraud a voté pour Dubost. C'est pourquoi ils ont eu chacun une voix. Il y a dans cette bataille deux grands vaincus : La Maçonnerie et le Pacifisme. M. Poincaré n'appartient pas à la secte, il est patriote et fait très bonne figure vis-à-vis de l'étranger. Le Drapeau de la France est en de meilleures mains qu'il ne l'a été depuis longtemps. Comme antimaçons et comme Français, nous ne pouvons qu'être satisfaits. Malheureusement, la médaille a un revers. Il est à craindre que les ennemis du Congrès de Versailles ne fassent la paix sur le dos des Catholiques, et ce n'est pas M. Poincaré qui nous défendra. C'est toujours ainsi que se sont terminées les victoires des modérés. En tout cas, la secte maçonnique qui détient le pouvoir depuis tant d'années, ne se laissera pas déposséder sans lutter. Il appartient à l'antimaçonnerie de ne pas désarmer, de s'organiser, de s'unir pour former bloc contre bloc.

Grand-Orient de France. — On lit dans le *Journal Officiel* du 16 janvier 1913 :

Déclarations d'Associations. *Art 1er du décret du* 16 *août* 1901.

3 janvier 1913. Grand-Orient de France. Association ayant pour objet : la recherche de la vérité, l'étude de la morale, la pratique de la solidarité, travailler à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.

Siège social : 16, rue Cadet, à Paris.

Nous avons donné dans le dernier numéro, p. 199, la circulaire par laquelle le Conseil de l'Ordre annonçait cette détermination aux Loges. Nous lisons dans ce document (V. p. 200) :

« Il suffit de déposer les statuts(dans l'espèce, la Constitution), et de faire connaitre seulement les noms des personnes ayant l'administration (dans l'espèce, le Conseil de l'Ordre) de l'association ».

Et la circulaire ajoute :

« Les Francs-Maçons sont, de par leurs anciens statuts, les fidèles observateurs des lois ».



Il est intéressant d'examiner d'un peu près ce qu'il en est.

L'insertion à l'*Officiel*, que nous reproduisons ci-dessus, insertion faite, comme le veut le décret du 16 août 1901, par les soins des membres du Conseil de l'Ordre qui ont fait la déclaration, porte :

« Grand-Orient de France, *association* ayant... »

Le Grand-Orient est-il une association ?

Les statuts déposés, s'ils n'ont pas été truqués, — je ne dis pas modifiés, parce que la Constitution ne peut l'être, qu'après des formalités et des délibérations qui n'ont pas eu lieu — les statuts déposés portent en tête :

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Constitution et Règlement général de la Fédération.

Art. 17. Les Ateliers régis par la présente Constitution et par les règlements généraux et particuliers qui en dérivent forment entre eux une fédération.

Cette fédération porte le titre de Grand-Orient de France, Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises.

Le Siège du Grand-Orient est à Paris.

Art. 21. L'Assemblée générale du Grand-Orient de France se compose 1° de tous les délégués des Loges de la Fédération nommés aux scrutin secret...

Chaque Loge n'a qu'un représentant à l'assemblée générale ».

Il ressort de ce texte, que le Grand-Orient de France n'est pas une association de Francs-Maçons, mais une Fédération de Loges ayant une existence propre.

Et certaines de ces Loges, qui elles, sont des associations, ont fait la déclaration exigée par la loi de juillet 1901 et le décret du 16 août. D'autres ne l'ont pas faite. Qui plus est, le Grand-Orient a envoyé depuis longtemps aux Loges de son obédience, un modèle uniforme de statuts pour la déclaration.

Légalement, la fédération du Grand-Orient n'est donc pas une association mais ce que le décret du 16 août appelle une *Union d'associations*. Or, le même décret dit :

Art. 7. — Les unions d'associations ayant une administration ou une direction centrale sont soumises aux dispositions qui précèdent (qui se rapportent aux associations). Elles déclarent, en outre, le titre, l'objet et le siège des associations qui les composent. Elles font connaître dans les trois mois les nouvelles associations adhérentes.

Le Grand-Orient a-t-il déclaré le titre, l'objet et le siège de toutes les Loges, de tous les Chapitres, de tous les aréopages qui composent la fédération ?

Si oui, pourquoi a-t-il pris le titre d'Association, qui, légalement, ne saurait lui convenir ?

Si non, pourquoi a-t-il cherché, tout en ayant l'air de se soumettre à la loi, à se soustraire aux obligations que la déclaration lui imposait ?



En ce faisant, il est tombé sous le coup de l'art. 7 de la loi du 2 juillet 1901 :

Art. 7. — En cas d'infraction aux dispositions de l'art. 5, la dissolution pourra être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Avec les Francs-Maçons, il faut toujours examiner de près, et ne pas se laisser prendre aux déclarations. Nous appelons l'attention de l'antimaçonnerie sur ces observations.

Franc-Maçonnerie. — D'une lettre écrite par le F.·. Platel, Grand Secrétaire Général de la Grande Loge de France, au F.·. Oswald Wirth, nous détachons les passages suivants :

« ... Mon cher Wirth, vous êtes en Maç.·. un anarchiste, et, sous ma plume, cela n'implique aucun blâme, remarquez-le. Vous êtes un anarchiste surtout, semble-t-il, par réaction contre la tendance..., souvent dénoncée par vous, de ceux qui voudraient soumettre les Loges à une discipline étroite, imposée par un pouvoir central et omnipotent, lequel ne serait même pas tenu de se justifier...

« Je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce premier point : les LL.·. sont l'organisme essentiel dans la vie maç.·. ; par le seul fait de leur existence régulière sous la forme juste et parfaite, elles possèdent individuellement la souveraineté maçonnique. L'existence d'une Maç.·. internationale constituée par des LL.·. indépendantes et souveraines livrées à leur propre initiative, légiférant pour leur propre compte, imbues des principes maç.·. à ce point qu'un large esprit de tolérance suffirait à assurer la fraternité universelle de tous les initiés, oui, cette conception m'apparaît comme le type idéal de la vraie Maç.·. et théoriquement je suis prêt à m'y rallier ; ce serait l'Idéale Perfection...

« Si, théoriquement, votre idéal me séduit, pratiquement je n'entrevois pas le moyen de le réaliser, au moins actuellement... Beaucoup de Loges et trop de Maç.·. ne sont pas encore majeurs ; regrettons-le, si vous le voulez, mais disons-le tout de même, puisque cela est...

« Il est juste, d'ailleurs, de constater qu'il s'est fait dans ces dernières années un réveil évident du véritable esprit maç.·., dont il faut beaucoup espérer...

Les gouvernements maç.·. sont nécessaires... Les dirigeants doivent être choisis beaucoup plus par leurs qualités de Maç.·. que pour leur situation dans la vie prof.·.. Ils ne doivent jamais oublier que les Loges n'existent pas pour servir de rapport à l'autorité maçonnique, les gouvernements étant institués pour l'utilité des gouvernés, et non inversement...

« Notre principe de gouvernement est celui-ci : les LL.·. ont la souveraineté, elles l'exercent non seulement dans l'Assemblée générale annuelle de leurs représentants élus, réunis en Convent, mais encore dans les réunions des mêmes députés assemblés tous les deux mois pour entendre le compte-rendu d'administration du Cons.·. Féd.·., pouvoir exécutif de l'Obéd.·....

« Le pouvoir exécutif d'une Obéd.·. ne se grandirait pas en « jouant à la souveraineté » ; il risquerait, à notre époque, de tomber dans le ridicule, car les Maç.·. pourraient bien s'amuser un jour à laisser les « dirigeants » s'excommunier à volonté, discuter entre eux sur des questions de préséance, de légitimité, d'ancienneté, et continuer seuls et sans fracas le bon travail maç.·. qui se fait dans la L.·. et qui importe avant tout...

« Chaque At.·. représente au sein de la Maç.·. une tendance particulière ; chaque collectivité maç.·. a été créée avec un caractère propre, souvent exprimé par son titre distinctif, dans lequel s'est condensée la pensée de ses fondateurs et qui continue à influencer la marche du groupe ; chaque L.·. représente ainsi, par une de ses faces, l'esprit et la pensée maçonniques.



« Le pouvoir exécutif a pour mission essentielle de travailler à harmoniser ces tendances diverses, il lui appartient de dégager de tous ces libres efforts l'Idée directrice, pour la maintenir resplendissante et pure très haut à l'horizon, afin qu'elle dirige la marche des initiés...

« Les Conseillers Fédéraux de notre Obédience... contribueront ainsi au développement de l'influence morale de l'Ecos.·. (sisme), dont ils peuvent noblement exprimer la pensée devant les Maçonneries Etrangères, et — parfois — devant le monde profane.

« Ils ne sont pas investis d'un pouvoir autocratique, mais ils ont à remplir une tâche d'éducateurs, que seuls peuvent remplir des Maç.·. éprouvés...

« Je salue avec vous, mon cher Wirth, l'heure lointaine où les Maç.·. auront acquis une éducation maçonnique assez complète pour que les LL.·. n'aient plus besoin d'une autorité centrale ».

Il y a dans ces pages des choses très intéressantes. Seulement, il ne faut pas oublier qu'écrites pour être publiées dans *le Symbolisme*, où nous les avons prises, et destinées, par conséquent, à être mises sous les yeux de profanes, puisque la Revue dont le F.·. Wirth est directeur, est à la disposition de tous, elles ne disent qu'une partie de la vérité, et qu'en fidèle maçon, haut dignitaire de l'écossisme, le F.·. Platel présente cette partie ellemême, avec un esprit et une franchise très maçonniques. Ceci dit, et quoi qu'il en soit, on peut y lire, entre les lignes, de curieuses vérités, très bonnes à enregistrer.

F.·. M.·. MIXTE. — Voici quelques renseignements empruntés à une feuille maçonnique, sur la Franc-Maçonnerie mixte, dont en ce moment s'occupent beaucoup les puissances maçonniques françaises :

« Le Suprême Conseil Universel Mixte, *Le Droit Humain*, constitué au Zénith de Paris, par 48° 50' 14 » de latitude Nord, le 11e jour du 5e mois de l'année 1899, E.·. V.·., est une obéd.·. Maçonnique génératrice et régulatrice d'Ateliers Maçon.·. travaillant au Rite Ecossais ancien et accepté, du 1er au 33e degré. Sa juridiction s'étend sur toute la terre.

« Ce Supr.·. Cons.·. est composé de Gr.·. Insp.·. Gén.·. et de Grandes Insp.·. Générales du 33e et dernier degré, appartenant à tous les pays des deux hémisphères dans lesquels existent des Loges et des Ateliers Mixtes de Hauts Grades constitués par lui. Par son organisation toute spéciale, cet Ordre Maç.·. mixte a un véritable caractère international.

« C'est au docteur Georges Martin, ancien sénateur de la Seine, que l'on doit sa fondation, et sa femme, la T.·. Ill.·. S.·. Marie Georges Martin, est la Gr.·. Maît.·. présidente du Suprême Conseil.

« Les Temples Maç.·. de cet Ordre, du 1er au 30e degré inclus, sont ouverts à tous les Maçons, sans distinction de Rites ni de nationalités, pourvu qu'ils se fassent reconnaître comme initiés au degré auquel on travaille au moment où ils se présentent en visiteurs.

« L'Ordre Maç.·. mixte est une institution de fraternité universelle, qui ne fait aucune distinction de sexes, de races, de nationalités, de cultes, ni d'idées philosophiques pour l'admission de ses adeptes.

« Ne se réclamant d'aucune révélation divine et affirmant bien haut qu'elle n'est qu'une émanation de la raison humaine, cette institution fraternelle n'est pas dogmatique ; elle est rationaliste ».

(*La Lumière Maçonnique*, septembre-octobre, 1912, p. 742).

JUDAISME SPIRITUEL. — M. Valabrègue, qui prêche ce qu'il appelle un



nouveau christianisme, par la presse et par la voie d'affiches, écrit au directeur du *Théosophe*, la lettre suivante, où il résume sa doctrine :

Je suis très frappé de constater qu'après vingt ans bientôt de propagande, ceux qui me lisent, ceux qui m'entendent, confondent mes idées avec les idées nobles, généreuses des modernistes, qui sont les apôtres d'un christianisme large et libéral.

Le Christianisme dont j'ai reçu le dépôt, lourd à mon âme, est plus qu'un Christianisme libéral, c'est un Christianisme *libérateur*, et ce Christianisme libérateur n'est autre chose que le *Judaïsme Spirituel*.

Je l'appelle : *Christianisme*, parce que le Christ en est le fondateur, mais l'avenir, un avenir prochain, reconnaîtra dans l'œuvre dont je suis l'humble auteur le triomphe du Judaïsme annoncé et prédit.

Les théosophes auront eu l'honneur de construire l'arche formidable du pont qui relie l'Orient à l'Occident.

Quant aux questions qui séparent actuellement la théosophie du nouveau Christianisme, elles se résoudront d'elles-mêmes.

Le nouveau Christianisme se réclame de la science. *Science d'abord* ! et il travaille à l'harmonie parfaite de la science montante et de l'Ecriture.

Toutes les religions vont comprendre qu'elles avaient en dépôt le *secret de Dieu*, qui n'est pas autre chose que le bonheur par l'amour, grâce à l'avènement du principe divin dans l'âme.

Par conséquent, donner à *l'enfant une éducation basée sur le sacrifice*, c'est (permettez-moi cette comparaison) atteler les chevaux morts au char du Progrès.

L'éducation doit être transformée *de fond en comble*, et c'est l'âme de *demain* et non plus celle d'*hier* qui doit être cultivée.

Quant aux âmes retardataires, à celles qui sont encore d'*hier*, nous avons à leur expliquer, dans l'intérêt social et dans leur intérêt, les méthodes d'hier, renforcées des connaissances que nous donnent — toujours plus belles — les sciences *fluidiques*.

Cette lettre est-elle un peu longue ? Vous n'en aurez que plus de mérite à l'insérer.

Fraternellement vôtre,

ALBIN VALABRÈGUE.

25 décembre 1912.

Nous lisons dans *l'Œuvre* du 23 janvier 1913 :

« Par la voix de M. Albin Valabrègue, le nouveau christianisme demande 500.000 francs, pour fonder un journal qui combattra les athées, « car, si l'athéisme n'est pas chassé de l'Ecole, prenez le deuil de la Patrie ».

JUIFS. — Si on doutait de l'étroite alliance qui unit la Franc-Maçonnerie et la Juiverie, voici une petite note qui suffirait pour établir leur communauté d'intérêts.

On sait qu'au dernier *Congrès national du Parti socialiste*, le F∴ Uhry de la L... *La Lumière* de Neuilly est intervenu pour défendre la Franc-Maçonnerie. *L'Univers Israélite* reproduit le discours du F∴ Uhry, qui se terminait ainsi :

« Je vous dis, à vous, Camarades, de prendre garde. Aujourd'hui, on essaie de dire au Parti : discutez les rapports de la Franc-Maçonnerie et du Parti socialiste, et prononcez-vous contre la *Franc-Maçonnerie*. Demain, ce sera contre la politique laïque...

« Je termine ce discours beaucoup trop long, en vous demandant, à vous, Camarades du congrès, de voter simplement, comme sanction à ce débat, l'ordre du jour suivant : « Prolétaires de tous les pays, de toutes les opinions philosophiques, de toutes les races et de toutes les religions, unissez-vous contre l'ennemi commun ! »



L'organe officiel juif ajoute :

« Nous ne pouvons qu'adresser nos félicitations à M. Uhry, pour sa courageuse intervention dans ce débat.

« Il a dévoilé péremptoirement comment, par des moyens détournés, on cherchait à attirer l'élément ouvrier organisé à l'antisémitisme qu'il a toujours refusé d'appuyer en conformité de ses principes de liberté et de tolérance.

« Du reste, M. Uhry, avocat à la Cour, est le fils de M. Uhry, ancien Conseiller Général de la Ville de Constantine, qui a lutté si vaillamment pendant de longues années contre les antisémites algériens ».

Dès qu'on parle de Juiverie ou de F.·. Maç.·. on viole la liberté et on manque à la tolérance. De cette même liberté et cette même tolérance, sans doute au nom desquelles on traque les catholiques afin de piller les couvents et les églises : Un Bon Bedite affaire.

— La population juive du monde serait de 11.817.783 âmes dont 9.942.266 en Europe, 1.894.409 en Amérique, 522.635 en Asie, 341.867 en Afrique et 17.106 en Océanie ; 5.110.548 en Russie, 1.224.899 en Autriche, 851.378 en Hongrie, 607.862 en Allemagne, 282.277 en Turquie d'Europe, 266.652 en Roumanie, 288.275 en Angleterre, 105.988 en Hollande, 100.000 en France dont 70.000 à Paris, 52.115 en Italie, 33.663 en Bulgarie, 15.000 en Belgique, 12.264 en Suisse. New-York est la ville où se trouve le plus d'israélites : 1.062.000. Ensuite : Varsovie, 204.712 ; Budapest, 184.047 ; Vienne, 146.926 ; Londres, 144.300 ; Odessa, 138.935 ; Brooklyn, 100.000 ; Berlin, 98.893 ; Lodz, 98.671 ; Chicago, 80.000 ; Salonique, 75.000 ; Philadelphie, 75.000 ; Paris, 70.000 ; Constantinople, 65.000 ; Vilna, 63.841 ; Amsterdam, 50.065 ; Jérusalem, 53.000 ; Kischinef, 50.237 ; Minsk, 45.000 ; Lemberg, 44.258 ; Bucarest, 40.533.

Ligue de défense laïque. — M. *Arthur* Gervais écrit dans *L'Instituteur Français* :

« C'est le nom d'une nouvelle ligue dont le but est aisé à deviner. Il s'agit évidemment de défendre l'Ecole laïque contre les curés, tout simplement.

« Cette ligue est formée en dehors du personnel enseignant, et ce sont des hommes politiques qui en ont pris la direction. Une telle sollicitude doit nous remplir d'aise, nous, les instituteurs... Eh bien non... cette nouvelle levée de boucliers contre... l'éternel ennemi ! nous laisse froids...

« Les curés menaçant l'Ecole, l'Ecole menaçant les curés, ce sont maintenant, des sornettes qui n'effarouchent plus personne. De part et d'autre, on ne demande qu'à déposer les armes, et si ce n'est encore la paix définitive, c'est au moins l'armistice qui la préparera et que tous les esprits assoiffés de paix sociale réclament...

« Le besoin de pacification religieuse, dans notre pays, crève vraiment les yeux : il faut être aveugle pour ne pas s'apercevoir de cette nouvelle orientation de l'opinion publique. Dès lors, c'est pousser l'Ecole laïque dans une voie diamétralement opposée au sentiment national, et l'exposer à perdre le peu de popularité qui lui reste, que de chercher encore à lui doner une attitude antireligieuse, sous le prétexte d'une défense qui ne justifie aucune attaque sérieuse...

« Il y a un moyen sûr de défendre l'Ecole laïque et de lui rendre la paix, la tranquillité qui lui est nécessaire pour se mettre résolument au travail et réaliser les espérances que son fondateur, Jules Ferry, a mises en elle : c'est de la débarrasser à tout jamais de la politique et des politiciens ».



Ces lignes révèlent un curieux état d'esprit chez certains instituteurs. Et si tous n'ont pas la politique aussi en horreur que l'écrit M. A. Gervais, beaucoup commencent à comprendre, en effet, que, malgré les avantages qu'elle a pu leur procurer, elle a été plus nuisible qu'utile à l'école. Le rôle d'agent électoral ou de « délégué administratif » joué par beaucoup d'instituteurs, n'a pas grandi leur situation morale. Loin de là, d'autant que la valeur professionnelle a, par le fait même, considérablement diminué, chez les maîtres qui se consacrent à la politique.

Au contraire, depuis la séparation, la position du curé s'est élevée presque partout.

C'est pourquoi, plus que d'autres encore, les instituteurs avertis comprenant l'importance de ce mouvement, sentent le besoin de s'associer à l'esprit d'apaisement dont ils constatent les progrès autour d'eux, afin qu'il ne se fasse pas contre eux.

Ligue antimaçonnique des fonctionnaires. — Il vient de se constituer une Ligue antimaçonnique intercorporative des employés de l'Etat, des départements et des communes.

Voici la circulaire adressée par le comité organisateur aux fonctionnaires :

« Dans la lutte que les groupements de fonctionnaires mènent contre l'absolutisme administratif et politique, un facteur important a été trop souvent négligé : l'action de la *Franc-Maçonnerie.*

« Cette société secrète est aujourd'hui toute puissante, elle a pénétré tous les milieux, elle a casé ses créatures dans tous les postes de confiance et l'on peut dire que c'est la bourgeoisie franc-maçonne qui dirige actuellement la France.

« Maîtresse du pouvoir, on comprend qu'elle tienne à le conserver. Aussi l'ampleur du mouvement ouvrier l'ayant effrayée, elle a voulu le canaliser, afin de le diriger à son gré. Et dès 1900, le recrutement des militants ouvriers fut à l'ordre du jour.

« S'il y eut quelques déboires dans les milieux ouvriers proprement dits, chez les fonctionnaires la tactique maçonnique réussit parfaitement. Les arrivistes firent leur cour aux frères,déjà pourvus,en revêtant le tablier. Il en résulta un favoritisme éhonté. Les faveurs autrefois réservées aux Jésuites le furent dès lors aux Maçons. Tel Directeur départemental d'une grande Régie financière, récemment promu, se préoccupait auprès du Secrétaire du groupe Fraternel de connaître les Agents Francs-Maçons qu'il allait avoir sous ses ordres. Aujourd'hui encore, le frère Directeur ou Receveur principal protège son frère débutant et rien ne se peut obtenir, de la petite sinécure à la plus grande prébende, si l'on n'est pas de la confrérie.

« Dans les P. T. T., la presque totalité des Directeurs et des Titulaires de grosses recettes sont Maçons. La Franc-Maçonnerie est devenue un syndicat d'arrivistes.

« Mais c'est là le moindre danger. En effet, dès qu'elles ont l'esprit de la maison, les nouvelles recrues forment, au sein même des associations professionnelles, des groupements spéciaux dits fraternels.

« Le Groupe Fraternel des Contributions Indirectes, « exclusivement composé de F∴ F∴ en activité, disséminés dans toute la France », fonctionne depuis 1902. Malgré les démentis intéressés, il a tenu, comme à l'ordinaire, sa réunion privée au Congrès de l'année 1912.

« Ces groupements fraternels donnent à l'ingérence maçonnique dans les associations une portée très grande. Au moment des élections au Conseil d'Administration des Groupements, ils imposent leurs candidats. Quand une question importante est à l'ordre du jour, à la veille des Congrès, ils se réunissent et s'entendent.



« Nous avons la faveur de porter à votre connaissance que sur la demande des membres du conseil de l'A. G. ou délégués des groupes de Paris, nous avons pris l'initiative de provoquer une réunion F∴ avant le Congrès », écrivait le F∴ Secrétaire général de l'A. G. des P. T. T., le 1er juin 1907, à la veille d'un Congrès.

« Et des faits récents, que nous nous réservons de publier prochainement, permettent d'affirmer que cette ingérence de la Maçonnerie dans la direction de nos Associations continue toujours. Cela est intolérable.

« Nous voulons faire nos affaires nous-mêmes. Nous connaissons le danger des intrigues maçonniques.

« Il est de notoriété publique que ces intrigues ont provoqué l'échec relatif de la première grève des Postes, ainsi que le déclanchement de la seconde, qui devait permettre la revanche du pouvoir.

« Nous ne voulons pas que nos délégués soient liés à l'adversaire par une solidarité spéciale et secrète. Nous ne voulons pas, dans les circonstances graves, être à la merci d'une défaillance possible de camarades ayant à choisir entre leurs obligations maçonniques et leur devoir corporatif.

« Pour barrer la route à la Franc-Maçonnerie, pour clouer au pilori ses profiteurs, nous faisons appel à tous ceux qui ne craignent pas de lutter à visage découvert contre ce nouveau jésuitisme.

« Le Comité. »

Les adhésions sont reçues par le secrétaire Lémonon, 38 *bis*, rue Denfert-Rochereau, Paris. — (2 francs par semestre, payables d'avance.)

Ligue maçonnique des chemins de fer. — On connaît l'admirable *Union Catholique des employés de chemin de fer* qui groupe un nombre si important de cheminots, en dehors de l'action des syndicats révolutionnaires.

L'Amicale du Rail, qui groupe uniquement des cheminots F∴ Maç∴, vient de fonder la *Ligue de défense laïque et républicaine des chemins de fer français*. Ce titre suffirait à lui seul pour montrer que la Franc-Maçonnerie dirige ce mouvement.

(Cf : *Semaine religieuse de Chambéry*, 5 décembre 1912. *Libre Parole*, 12 et 13 janvier 1913).

Mais voici quelques détails complémentaires et significatifs :

L'Amicale du Rail, groupement Frat∴ des agents de chemins de fer français, Réunions : 3e vendredi de chaque mois, 16, rue Cadet.

Le Président, en 1909, était le F∴ Goust, 18e (Rose-Croix) 40, rue Saint-Vincent, à Mantes.

Le F∴ Goust a été nommé, à la fin de 1909, membre du Conseil d'Administration des chemins de fer de l'Etat. Il était employé dans les bureaux de la traction et membre du Conseil d'Administration du Syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer, syndicat affilié à la C. G. T. (*La Franc-Maçonnerie et la Classe ouvrière*, par Emile Janvion, novembre 1912).

Loges — Les Francs-Maçons n'en reviennent pas. Des profanes ont envahie les colonnes. Le F∴ Tuileur a laissé surprendre sa vigilance, et les Lumières ont dû se défendre à coups de maillet. L'histoire ne dit pas



si les FF.·. ont formé la voûte d'acier pour recevoir les visiteurs improvisés. Voici les faits :

La section d'action française du dix-huitième arrondissement tenait une réunion rue du Mont-Cenis, 71.

Quand, à dix heures du soir, le meeting prit fin, un certain nombre de camelots du roi décidèrent de se rendre au siège de la Loge franc-maçonnique « *la Raison* », rue Ramey, 46.

Comme chaque mardi, les membres de cette Loge y étaient réunis. Les camelots du roi se précipitèrent dans la salle de réunion. Les Francs-Maçons, plus nombreux, réussirent à repousser les assaillants, non sans que le mobilier souffrit quelque peu de l'énergie déployée de part et d'autre.

La bagarre continua dans la rue. Deux manifestants furent blessés. L'un d'eux fut transporté à l'hôpital Bichat, où on le pansa. Le calme fut rétabli par des gardiens de la paix, qui arrêtèrent une demi-douzaine des plus fougueux adversaires. Ces arrestations ont été maintenues.

Il y aura donc procès, et j'espère qu'on verra, parmi les pièces à conviction, toute la ferblanterie maçonnique, le cercueil d'Hiram, la pipe à lycopode, etc, etc. On s'amusera.

C'est égal, bravo les Camelots ! Si les catholiques avaient répondu de la même manière aux expulsions des Couvents et aux inventaires, les sectaires auraient peut-être réfléchi à deux fois avant d'exécuter les décisions prises dans les Loges. Il eût mieux valu s'en prendre aux Francs-Maçons instigateurs du mal, comme viennent de le faire les Camelots du Roi, qu'à de malheureux agents irresponsables et souvent agissant à contre-cœur pour ne pas perdre le pain de leur famille. L'élan est donné, il n'y a que le premier pas qui coûte. Et si les Francs-Maçons sont plutôt désagréablement surpris, l'antimaçonnerie ne peut, elle, que se réjouir.

— Les lignes suivantes sont extraites du *Bloc-Notes* de Tout-Paris dans le *Gaulois* du 21 janvier 1913 :

« Il m'est arrivé bien innocemment, pendant la guerre de 1870, de violer une Loge. Nous arrivions à Belfort le 1er novembre, revenant des environs de Mulhouse. Le capitaine me dit : « Allez loger une escouade dans la maison qui est là, dans ce jardin. » J'y vais avec mes hommes. Je frappe, j'appelle ; pas de réponse. On ouvre un volet, on casse une vitre, on ouvre la fenêtre, on entre. C'était un rez-de-chaussée surélevé. On hisse un homme : il disparaît et ne revient pas. Un second fait de même et ne répond pas aux appels. Alors je me fais hisser, j'entre, je trouve une grande salle avec deux grosses colonnes au milieu et des gravures encadrées sur les murs. J'appelle mes hommes, et je les trouve dans une pièce voisine, en extase devant un squelette pendu au mur ! Nous étions dans une Loge !

« Je retournai aux gravures de la salle : c'était le serment du Jeu de paume et l'exécution de Louis XVI.

« Mais le squelette ? Un homme trouva la clef de la cave et y descendit avec nous : la première cave était voûtée : un guichet à coulisse à droite, une embouchure de porte-voix à gauche. La seconde cave, voûtée également, était peinte en noir avec des larmes blanches. Brr... Une table, une chaise, en face d'une armoire noire, sur laquelle étaient peints des os de morts en croix, un coq, un sablier, que sais-je encore ? Le récipiendaire devait s'asseoir devant cette table, faire son testament, et alors, les initiés regardaient par le guichet et tiraient des ficelles qui ouvraient l'ar-



moire à deux battants... Le squelette apparaissait vêtu d'un drap de lit, et par le porte-voix qui contournait la cave et aboutissait dans son dos, il parlait !

Voilà comment j'ai violé un sanctuaire maçonnique sans m'en douter. On emporta le squelette dans une caisse et la cave logea plusieurs soldats pendant le bombardement.

MALTHUSIANISME. — La Franc-Maçonnerie et toutes les sectes qui en dépendent, plus ou moins ouvertement, font depuis longtemps une épouvantable propagande en faveur de la génération consciente. Il y a là une plaie sociale contre laquelle tous les honnêtes gens doivent se liguer au point de vue moral et patriotique.

Nous sommes résolus, pour notre part, à dénoncer les auteurs de cette propagande honteuse. Voici, pour commencer, quelques documents qui éclairciront les plus incrédules sur la gravité du danger que font courir à la France ces sectes néfastes, qui devraient être poursuivies et traquées comme des malfaiteurs sociaux. Les annonces suivantes paraissent toutes les semaines dans *la Bataille Syndicaliste ;* elles sont suffisamment édifiantes pour se passer de commentaires :

Librairie de la « Bataille Syndicaliste ». Editions de la Confédération des groupes ouvriers néo-malthusiens.

Comment se préserver de la grossesse.

Brochure de vulgarisation des moyens à employer ; illustrée de nombreux clichés. A nos bureaux, o fr. 25, franco, o fr. 30.

Coupe du bassin de la femme

En couleurs, facilitant considérablement la compréhension de la brochure ci-jointe. A nos bureaux, 0 fr. 10 ; franco, 0 fr. 15 (en tube 0. fr. 20)

Sus aux faux moralistes !

Compte-rendu in-extenso des discours prononcés au meeting des Sociétés Savantes par : Sicard de Plauzoles, Docteur Legrain, Nelly Roussel, Laisant et Yvetot. Contradictions de Nase, abbé Violet et Capitaine Maire.

En vente à la « Bataille Syndicaliste », 0 fr. 30 franco.

Librairie de la « Bataille Syndicaliste ». VIENT DE PARAITRE :

Moyens d'éviter la grossesse, par G. HARDY.

Nouvelle édition revue et augmentée.

— *L'Echo de Paris* signalait dernièrement une autre forme de propagande tout aussi répugnante :

En plein boulevard Saint-Germain, vous trouverez un herboriste qui expose dans sa devanture des petits paquets sur lesquels on peut lire : « Préservateur de Malthus, invisible, garantie absolue ». On ne saurait montrer autant de cynisme dans la réclame.

M. Maurice Talmeyr a écrit, dans *l'Eclair*, un article où il fait appel à la Commission contre la dépopulation. Nous en extrayons les passages suivants :

On vend, à Paris, un produit qui s'affiche cyniquement comme malthusien, et se donne, en même temps, sur ses prospectus, comme ayant obtenu une médaille d'or à l'Exposition internationale d'hygiène de Paris, en 1904. Ce produit se baptise triomphalement lui-même, sous sa médaille : *Le Bonheur pour Tous, Un Bienfait social, Le Tombeau des infiniment Petits !...*



Je reçois un autre exemplaire du prospectus, et, d'après celui-là, ce ne serait pas seulement à l'Exposition internationale d'Hygiène de Paris, en 1904, que le *Bonheur pour Tous* et le *Tombeau des infiniments Petits* auraient reçu une Médaille d'Or, mais encore à l'Exposition des Sports et d'Hygiène de Paris, en 1907 ! Cela ferait deux médailles d'or. Et la seconde médaille aurait été accordée au « Tombeau » en question trois ans après l'audacieux et lubrique boniment de 1904, au bout de trois années d'une exploitation, d'une propagande et d'une publicité parfaitement ignobles.

Notre confrère produit ensuite le document suivant, qu'il a dû, écrivant dans un journal appelé à tomber dans toutes les mains, fortement expurger :

ŒUVRE MATERNELLE MEDICALE

Faubourg X..., Paris, les jeunes mères... recevront discrètement sous pli fermé, sans marque extérieure, une brochure contenant la description détaillée de toutes les

METHODES ANTI...

(*mettons antimaternelles*)

les plus modernes, ainsi que le Catalogue des appareils les plus nouveaux et

LES PLUS INFAILLIBLES...

En outre, à cet imprimé un autre est joint, annonçant un ouvrage que l'auteur sollicite instamment d'acheter, et qui vous est ainsi présenté :

« *Après la liberté de penser, la liberté de procréer.* »

DES MOYENS A EMPLOYER POUR NE PAS AVOIR D'ENFANTS...

Tel est le titre de l'ouvrage sensationnel dont l'apparition vient de produire une véritable

REVOLUTION

Sa lecture s'impose à tous les esprits libéraux et sages qui consentent à secouer le joug des vieux préjugés pour assurer à leur descendance

LE BONHEUR, LA PAIX, LA CONCORDE.

L'auteur, en un style élégant, a eu la témérité d'écrire en bon français ce que chacun pense tout bas... Tous les gens clairvoyants liront cet ouvrage. Ceux qui auront suivi nos conseils, en apprécieront facilement la valeur, laissant les esprits arriérés croupir dans leur funeste erreur...

Voici maintenant le programme d'une matinée malthusienne, donnée en 1907 :

SALLE MÉVISTO (*ex-Bodinière*)... *Vendredi 29 novembre, à 3 heures* (*en matinée*). *Grande* CONFÉRENCE PAR MME NELLY-ROUSSEL. SUJET TRAITÉ : AMOUR FÉCOND. — AMOUR STÉRILE. — *Audition de prose et de vers de Mme Delarue-Mardrus ; MM. Jean Richepin, Guy de Maupassant, Sully-Prudhomme, Clovis Hugues, Jehan Rictus, par Mme J. Delvair,* DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE ; *Mme M. Marcilly,* DE L'ODÉON ; *Mme Braniano,* DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE ; *Delaunay,* DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE ; *Jehan Rictus, chansonnier.* — « *Maternité* » (*fragment*), *par Brieux, interprétée par Mmes M. Marcilly, Braniano, M. Drane.*

Mme Nelly-Roussel figure, on vient de le voir, sur l'annonce de *La Bataille Syndicaliste*, reproduite plus haut.



Les gens les plus dignes de foi m'affirment une chose inouïe. Aujourd'hui, comme autrefois, vous ne pouvez, ni vous marier, ni avoir un enfant, sans aller vous inscrire à la mairie. Or, il paraîtrait qu'aussitôt votre adresse laissée maintenant à l'officier municipal, vous êtes tout aussitôt bombardé à domiciles de réclames, de brochures, de tracts, d'appels et de prospectus malthusiens sans nombre. Tous les propagateurs de recettes « spéciales » ou de méthodes « infaillibles » vous accablent de leurs petits papiers.

Nous lisons dans l'*Echo de Paris*, sous la signature de M. F. de Lannoy :

« Que dire de la propagande néomalthusienne, qui s'étale au grand jour et dont les résultats ne sont pas moins funestes ?

Le docteur malthusien anglais Drysdale affirme avec orgueil que, depuis trente ans, vingt-cinq millions de naissances ont été supprimées dans les divers pays où ces doctrines ont pénétré. La France doit figurer dans ce total pour un chiffre important, puisque nulle part ailleurs n'existe, à un semblable degré, la liberté de propagande de ces infâmes pratiques.

Revues, journaux, annonces cyniques, livres, brochures obscènes, conférences avec projections et dessins anatomiques, distribution publique de placards, de prospectus, de catalogues, apposition de papillons jusque dans les églises, formation de groupes populaires, confédération de ces groupes, étalages des appareils dans les pharmacies, racolage des jeunes ouvrières, consultations pratiques, par des techniciens *agréés*, affiches, etc., etc., tous les moyens sont mis ouvertement en œuvre, et avec une incroyable persévérance, pour faire pénétrer dans tous les milieux les doctrines anticonceptionnelles, dont notamment Paul Robin, ex-directeur de la « porcherie » de Cempuis, fut jusqu'à sa mort un des propagateurs les plus actifs.

Des poursuites pour violation des lois du 16 mars 1898 et du 7 avril 1908 sur les outrages aux mœurs furent bien exercées, il y a quelques années, et des condamnations, parfois sévères, furent même prononcées, mais la Cour de cassation a réformé d'une façon imprévue et lamentable cette jurisprudence, en décidant que, par l'effet d'une lacune dans le texte de la loi, il ne suffisait pas que l'annonce fût immorale ou obscène dans le but qu'elle poursuit, mais qu'il fallait encore, pour être incriminable, qu'elle le fût dans ses termes : ce qui peut être facilement évité avec un peu d'adresse.

Le résultat est que les offres d'objets et les annonces immorales jouissent de la plus complète liberté.

— Voici l'arrêt de la Cour de Cassation dont il est question :

CHAMBRE CRIMINELLE

23 Novembre 1912.

Présidence de M. Bard.

ATTENTAT AUX MŒURS. — OUTRAGES AUX BONNES MŒURS. — ÉCRITS OBSCÈNES. — PRODUITS ANTICONCEPTIONNELS.

La distribution de brochures contenant la description de l'union sexuelle de l'homme et de la femme, ou l'exposé des moyens d'éviter la grossesse, ne peut, par elle-même et indépendamment de toute expression ou description obscène ou contraire aux bonnes mœurs, constituer le délit prévu par la loi du 16 *mars* 1908, *complétée par la loi du* 7 *avril* 1908.

Toutefois, il en est différemment, quand cette description est accompagnée de développements obscènes.

Humbert.

M. Humbert s'est pourvu en cassation d'un arrêt de la Cour de Rouen, du 22 mars 1912, qui l'avait condamné pour outrage aux mœurs.



La Cour...

Attendu que la loi du 16 mars 1898, complétée par celle du 7 avril 1908, a eu pour objet principal d'assurer, d'une façon plus efficace, la répression du délit d'outrage aux bonnes mœurs en permettant notamment de poursuivre la vente, la mise en vente ou l'offre, même non publique, des écrits, dessins ou objets incriminés, leur distribution à domicile, leur remise sous bande ou sous enveloppe non fermée, à la poste ou à tout agent de distribution ou de transport, mais que le caractère juridique du délit lui-même n'a pas été modifié ; qu'il s'agit toujours du même délit d'outrage aux bonnes mœurs, tel qu'il était prévu par la loi du 2 août 1882, par l'art. 28 de la loi du 29 juillet 1881, et par la législation antérieure et dont l'élément essentiel est l'obscénité de l'écrit, du dessin ou de l'objet, les expressions « contraires aux bonnes mœurs », n'ayant pas, au sens de la loi pénale, d'autre signification ;

Attendu, dès lors, que la distribution de brochures contenant la description de l'union sexuelle de l'homme et de la femme, ou l'exposé des moyens d'éviter la grossesse, ne peut, par elle-même et indépendamment de toute expression ou description obscène, ou contraire aux bonnes mœurs, constituer le délit prévu et puni par la loi de 1908 ;

Attendu toutefois, qu'il en est différemment, lorsque, comme dans l'espèce, cette description est accompagnée de développements obscènes ;

Attendu qu'il en est ainsi notamment de la page 33 de la brochure intitulée : Moyen d'éviter la grossesse, de la page 26 de la brochure : Moyens d'éviter les grandes familles, et de la page 29 de la brochure : Génération consciente ; que c'est par suite à bon droit que l'arrêt a fait au prévenu application des textes visés au moyen :

Par ces motifs,

Rejette...

MM. Lecherbonnier rapp. ; Rambaud av. gén. — Me Raynal av.

NOTE. — La Cour de cassation persiste ainsi dans sa jurisprudence antérieure, qui a soulevé de très vives controverses. V. Cass. 24 nov. 1911 (Gaz. Pal., 1911, 2.645), et les renvois.

(*Gazette du Palais*, 17 janvier 1913).

Dans l'article cité plus haut, M. de Lannoy montre qu'il serait facile d'armer rapidement la justice, en attendant le vote d'une loi sur la matière.

« Il est véritablement scandaleux que les provocations anticonceptionnelles jouissent de l'impunité en France, alors que les pays étrangers ont déjà édicté des mesures répressives contre ce grave péril.

L'Etat de New-York, celui de Massachussets, le Danemark, tout récemment la Hollande punissent la vente, l'exposition, l'offre et l'annonce de tous instruments, remèdes ou articles pour prévenir la conception.

L'Allemagne est suffisamment armée, grâce à l'article 314 de son Code pénal.

Quant au gouvernement anglais, il a saisi le Parlement d'un projet de loi spécial.

Chez nous, il y aurait possibilité d'aboutir immédiatement à une action répressive.

En effet, en décembre 1910, le gouvernement a soumis au Sénat un projet de loi destiné à réprimer le commerce international des publications obscènes et les annonces de ce commerce, non seulement quand elles sont immorales en elles-mêmes, mais aussi quand elles sont *faites sciemment en vue d'un but de la même nature*.

Le projet a été voté, le 21 décembre 1911, par le Sénat ; il est resté, malgré son urgence, en suspens devant la Chambre ; il suffit donc, pour que la scandaleuse impunité actuelle cesse, qu'il soit adopté au Palais-Bourbon.

Notre collaborateur, M. Jean Bidegain, a démontré, avec pièces à l'appui, que toute cette propagande malsaine était l'Œuvre de la Franc-Maçonnerie. Nous reviendrons sur ce sujet.

Morale Maçonnique. — Le Grand-Orient de France a ouvert, auprès des Loges de son obédience, une enquête pour l'établissement d'une morale laïque. La Loge *Alsace-Lorraine* a décidé, à l'unanimité, d'envoyer, pour le Convent de 1912, le rapport écrit par le F∴ Lhermitte.

Nous extrayons de ce travail, publié par *L'Acacia*, septembre 1912, les passages suivants, qui nous ont paru particulièrement suggestifs :

« La duplicité est un élément moral indispensable. Sans duplicité, pas de vie sociale possible... (p. 589).

« Les réactionnaires, en nous poussant à formuler un bréviaire laïque, sentent confusément qu'ils nous tendent un piège ; nous pourrions seulement, en formulant un catéchisme, ou dire plus mal que nos prédécesseurs, ou dire pareil à eux...

« Si le résultat de l'enquête est contraire à nos croyances les plus enracinées, à celles qui nous semblent l'évidence même des nécessités immédiates, nous avons raison de douter de la justesse de nos investigations et de recommencer l'enquête ; puis, si nous ne sommes pas satisfaits, de la recommencer encore et sans cesse...

« Il n'y a pas de principe moral indiscutable... toute vérité est indéfiniment révisable... (p. 591).

« Les différences dans les conceptions morales voient leurs manifestations commencer à la mode et aller jusque dans la définition du crime... (p. 592).

« Une ligue s'est fondée des plus morales pour enseigner le Malthusianisme...

« Je viens ainsi de tenter de détruire ou d'ébranler vos convictions morales. C'est là le rôle *satanique*, et les chrétiens n'ont pas si tort d'accuser les philosophes et nous surtout d'être *démoniaques*... (p. 597).

« Attaquez l'Eglise ou les prêtres, cela importe peu ; chaque génération fera quand même éclore à nouveau des esprits religieux ; les générations passeront, et l'Eglise restera debout, bondée de fidèles assoiffés d'une solution que les prêtres font métier de dispenser. Mais si la définition morale leur échappe, l'Eglise elle-même s'écroulera...

« Vous ne vous demandez même pas s'il existe du bon, du juste ; si la suprême justice et la suprême bonté ne sont pas une injustice et une indifférence cruelles...

« Aujourd'hui que s'écroulent les formes religieuses des siècles précédents, n'avons-nous pas des spirites nombreux ! des théosophes naïfs ! nous pataugeons... (p. 602).

« Une morale courante spoliatrice des riches s'établira insensiblement sous le couvert hypocrite du sentiment du juste et de l'injuste... (608).

« Si nous ne voulons pas tomber dans le désordre, si nous voulons survivre, il faut parvenir à substituer à la morale d'hier, une morale des hommes forts, une morale non chrétienne » *(ibid.)*

Propagande sacrilège. — Le *Bulletin* de l'Agence Internationale « *Roma* », publie sous ce titre, dans son numéro du 9 janvier 1913, la lettre suivante de son correspondant parisien :

Paris, le 7 janvier 1913.

On n'imagine pas le nombre de cercles clandestins qui se forment, de publications



qui se répandent en ce moment à Paris, sous la poussée occultiste et spirite. Cela va de l'exploitation à l'américaine de la crédulité publique jusqu'aux revues plus ou moins maçonniques ou hétérodoxes comme « *Psyché* », — où le fameux « Alta » docteur (prêtre toujours en exercice !) déverse ses propos blasphématoires, — ou les « *Entretiens Idéalistes* », depuis les affiches du vaudevilliste Valabrègue, jusqu'à l'organe officiel de tous ces amateurs de tables tournantes, d'esprits frappeurs, de matérialisations bouffonnes.

Ce dernier journal, rédigé en style de commis halluciné, s'appelle le « *Fraterniste* », arbore le triangle démocratique-maçonnique, et donne, au surplus, une parfaite idée de la mentalité moyenne de ses victimes.

Cela ne serait que ridicule, du reste, si le nombre des dupes n'était aussi grand. Par malheur, le ravage s'étend tous les jours, avec le fléau de l'impiété et de l'immoralité publiques. C'est d'ailleurs l'un des signes avant-coureurs de toutes les grandes crises. L'irréligion prépare les masses à tous les délires révolutionnaires, la superstition avilit les esprits et les affole.

Mais on n'imaginerait pas jusqu'où va l'audace des fauteurs de cette intoxication morale du public par les pires virus de l'anticatholicisme. Un de leurs moyens de propagande est aujourd'hui celui-ci. Certains de leurs adeptes ou de leurs commis-voyageurs surveillent, dans les cimetières, les visiteurs éplorés des tombes.Une mère, une épouse y vient souvent prier au pied de la Croix. Un jour, elle trouve sur la dalle sacrée une enveloppe à son adresse, ou plus ou moins mystérieuse. C'est la réponse que, de l'au-delà,l'enfant disparu, le mari perdu, font aux chagrins, aux regrets, aux secrètes confidences. Une adroite supercherie accommode ces communications aux renseignements puisés ailleurs. La douleur est aveugle. Elle se jette sur cette pâture. Bientôt des appels, des rendez-vous pressent les naïfs de venir chercher plus ample consolation encore à certaines séances du spiritisme.

N'essayera-t-on pas, au moins, d'arrêter ce genre d'escroquerie tombale, d'exploitation des larmes ? Et ne pourrait-on veiller un peu à l'assainissement du culte pieux des morts ?

En attendant longtemps cet assainissement, enregistrons une autre façon de duper les braves gens. C'est le genre ésotérique des *Entretiens Idéalistes*. Un échantillon, entre tant d'autres, de cet occultisme catholique (!) qui reconnait deux doctrines et deux hiérarchies : l'extérieure, celle du Pape, et l'intérieure (cabalistique et ésotérique), celle des *Entretiens Idéalistes*.

Eh bien ! cette « cabale » a des alliances très suggestives. Celle avec des milieux démo-chrétiens bien connus vient d'être établie par des documents décisifs. En voici un autre. J'en saisis le bout de l'oreille dans une petite note glissée au fond de la page 322 du numéro de décembre dernier : « Nous révélerons pour ceux que les infiltrations maçonniques dans l'Eglise amusent, le fait que Mgr Scotti, nonce de Pie VI, fut reçu franc-maçon à Malte dans la loge fondée par le comte Kolowrat ! Or, il faut se souvenir qu'à cette époque les francs-maçons avaient été l'objet de condamnations pontificales ».

Pour donner toute sa valeur à cette note, il faut lire le texte auquel elle est rattachée. — Les *Entretiens Idéalistes* assurent que « l'élévation de la fête de la très Sainte-Trinité au premier rang des grandes solennités chrétiennes » a été décrétée à la suite d'un article de M. Le Leu. Et la revue cabalistique continue (p. 322) : « Or, c'est avec l'appui de la doctrine Cabalistique que l'auteur rédigea son mémoire ! Et à Rome, aucune sommité ecclésiastique, ni personne, ne s'est troublé de voir cités les vieux Cabalistes en témoins de la Foi Catholique ; personne n'a été assez ignorant ou insensé pour crier aux Infiltrations maçonniques dans l'Eglise ». — Ici l'auteur accroche la note maçonnique.

Et si,après cela, les bons catholiques ne se font pas cabalistes et francs-maçons, ils mériteront vraiment la guillotine sèche qu'on leur applique toujours plus en grand. — C. N.

Les passages des *Entretiens Idéalistes*, auxquels il est fait allusion, se trouvent dans l'article de M. Paul Vulliaud, auquel nous répondons plus



haut et nous constatons que nous ne sommes pas les seuls à signaler le danger présenté par l'occultisme. Ajoutons, et ceci simplement pour éviter toute confusion, que, malgré la similitude des initiales, M. Charles Nicoullaud est étranger à la rédaction de l'AIR et n'est pas l'auteur de la lettre ci-dessus.

Ravages de l'occultisme. — La propagande *spirite* s'exerce à Paris en exploitant surtout la piété religieuse envers les morts ; je vous ai donné des exemples caractéristiques.

Pour les campagnes, le Pouvoir Occulte qui dirige cette propagande, a trouvé un autre expédient de déchristianisation. Là, plus qu'ailleurs, le clergé est en contact direct avec la masse. C'est lui qui s'oppose à l'invasion des superstitions grossières parmi les paysans. Il fallait donc déconsidérer le prêtre parmi ces populations. La Franc-Maçonnerie s'en charge par tous les moyens de presse brutaux ou perfides ; l'« idéalisme » y ajoute son hypocrisie habituelle.

Voici, par exemple, une brochure largement répandue en province : « Le prêtre peut-il faire des miracles » par G. A. Mann. Cela sort à peu près des mêmes officines que je vous signalais l'autre jour. Le même auteur éditeur a déjà donné de nombreuses éditions du « *Développement de la volonté par l'entrainement de la pensée* », de sa « *Cosmogonie et Force Pensée* », de la « *Pensée Nouvelle et l'Art de supprimer la pauvreté, la maladie et les insuccès* », de la « *Volonté et l'Amour* », — « *La religion, la patrie, le mariage* », etc... Car ce n'est pas sans raison que les librairies honnêtes et les éditeurs religieux se plaignent de la crise du livre, et cependant, on lit plus que jamais de toutes parts : ce sont, hélas ! les feuilletons pornographiques et ce genre de littérature occultiste qui envahissent toute la place.

« Le prêtre peut-il faire des miracles » ? s'adresse à la fois au prêtre et au public. A l'un comme à l'autre, il s'agit de faire perdre la notion réelle du caractère et du ministère sacerdotal. Tout cet étalage psychique et hypnotique ne tend à rien qu'à transformer l'homme de Dieu, administrateur de la parole et des sacrements surnaturels en une sorte de fakir qui, par la suggestion de son ancien prestige et de grandes croyances surannées arriverait encore à des cures de sorcier de village et au rétablissement du charlatanisme gnostique à étiquette catholique.

Bref, dans un langage de mirliton, qui perpétuellement oscille d'une foi tronquée au blasphème patelin, on offre au prêtre la succession de la somnambule et du « rebouteux ». On s'efforce de persuader aux simples qu'il peut et doit être cela, afin que, constatant qu'il ne le veut pas, ses derniers fidèles concluent à son impuissance finale et se tournent vers les nouveaux mages et les nouveaux prophètes.

En dépit de toutes les absurdités, il serait bon d'y prendre garde, car nous sommes, quand même, au temps des « Alta » et... des autres. C. N. — AIR, 20 janvier 1913.

Recrutement maçonnique. — On s'est beaucoup occupé de cette question au dernier Convent. Elle est en effet capitale, surtout pour une Société secrète. Depuis longtemps, les vrais maçons, qui ont souci des traditions de la Secte, comme le F∴ Oswald Wirth, par exemple, se plaignent que le niveau intellectuel et moral de la F∴ M∴ baisse de plus en plus.

Voyons quels remèdes ont été proposés :

« Aux débats sur cette question, ont pris part les FF∴ Dodeman, Lavire, Bédarride, Grégoire et Turmel. L'un propose de s'emparer des patronages laïques, pour assurer le recrutement maçonnique de l'avenir. Un autre est d'avis que le mauvais recrutement vient de la réputation de puissance faite à la Franc-Maçonnerie. Il faut répéter aux profanes en instance et répandre dans le public qu'ils auront en entrant dans les Loges, à se dépenser et non à recevoir.



Des interrupteurs font remarquer que cette pratique a toujours été en usage dans les Ateliers. D'autres, ne veulent pas qu'on diminue aux yeux du public la puissance de la Franc-Maçonnerie. Il est toujours préjudiciable à un parti de nier qu'il soit une force.

Le F.·. Bédarride déclare que le recrutement variera suivant l'idée que les Maçons se feront du but et de l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. Les uns la considèrent comme un club, d'autres comme un centre d'affaires. Il dépend uniquement des Maçons, sans chercher de nouveaux textes, de faire de la Maçonnerie ce qu'elle doit être.

Après clôture de la discussion, l'assemblée vote les deux propositions suivantes :

« Que le Conseil de l'Ordre établisse des instructions qui seront envoyées à toutes les Loges de la Fédération et renvoie à l'étude des Loges pour le prochain Convent les propositions de modifications au Règlement Général »...

Le F.·. Lecoq, de la L.·. *La Démocratie Maçonnique*, avait écrit un rapport sur ce sujet. Nous en extrayons quelques passages :

« Il semble que l'on considère la discrétion comme la qualité primordiale, absolue, inexorablement nécessaire pour faire un bon Maçon, et que les autres conditions auxquelles il doit satisfaire, sont relativement négligeables. C'est, à notre avis, le contraire qui devrait exister...

« A quoi bon nous donner la peine d'étudier le caractère et la mentalité d'un profane, et nous assurer à grand renfort d'enquêtes et d'interrogatoires qu'il a une notion de ce qui est bien ou mal conforme à notre esprit et à notre conception, si, une fois initié, nous le laissons, comme cela a lieu actuellement, libre d'agir contrairement à ces principes, lorsque son intérêt personnel l'y incite ?

« Il ne faudrait pas, par exemple, que des Maçons, possédant ce qu'on nomme les hauts grades, fissent donner à leurs enfants une instruction religieuse.

« Il ne faudrait pas que lorsqu'une Loge prononce l'exclusion d'un de ses membres pour avoir en plein Parlement désavoué et attaqué la Maçonnerie, cette Loge fût implicitement blâmée...

« Il est certain que les Maçons qui sacrifient les principes à leurs intérêts ou à leur ambition personnelles sont une minorité (?). Mais le malheur est que cette minorité est composée de personnages en vue, et qu'il en résulte que, pour la masse profane, qui juge superficiellement, la Maçonnerie paraît être une école d'arrivistes ; c'est ce qui fait aussi que nous voyons se présenter à l'initiation nombre d'individus qui nous promettent tout ce que nous désirons, répondant à nos questions dans le sens qui leur paraît nous être agréable, bien décidés, d'ailleurs, à ne se conformer ensuite qu'aux exigences de leur intérêt »...

(*La Franc-Maçonnerie démasquée*, 10 janvier 1913, p. 9, 11 et suiv.).

Il est bon que ces choses-là soient dites par un membre de la secte, et il est très important de les répéter après lui. Mais il ne faut pas se laisser tromper, s'il y a dans les Loges latines un grand nombre d'arrivistes, de politiciens pour lesquels l'anticléricalisme tient lieu de tout, n'oublions pas que ce ne sont pas eux qui mènent les Sociétés secrètes. Il existe, même dans la Maçonnerie des pays latins, et à plus forte raison en Allemagne, en Angleterre et en Amérique, des Ateliers où se trouvent de véritables initiés, qui connaissent l'esprit et le but de la Secte et dirigent ses travaux, à l'insu même de ceux qui leur obéissent. C'est à démasquer ces « Supérieurs Inconnus », comme on disait au XVIIIe siècle, que doivent tendre tous les efforts de l'antimaçonnerie. Il faut mettre au grand jour, non pas tant les personnes, mais les principes et les tendances. En un mot, il est nécessaire d'atteindre l'âme de la Franc-Maçonnerie si l'on veut rendre impuissante pour le mal cette contre-Eglise.



Représentation Proportionnelle et F.·. M.·.. — Nous avons indiqué dans notre dernier numéro (janvier 1913, p. 202) la part prise par la Franc-Maçonnerie à la réforme électorale. Il paraît que la question avait cessé d'intéresser la secte. Nous lisons, en effet, dans un compte rendu du dernier Convent :

« Le F.·. Bourneville de la L.·. *L'Aurès*, O.·. de Batna, présente un vœu relatif à la représentation proportionnelle et demande la nomination d'une commission spéciale chargée de l'étudier. Cette proposition fut repoussée par l'Assemblée ».

(*La Franc-Maçonnerie démasquée*, 10 janvier 1913, p. 8).

Révolution. — Des *Annales révolutionnaires* (janvier-février 1913, p. 101) :

Les Francs-Maçons et la propagande révolutionnaire après Varennes. — Certains historiens voient la Franc-Maçonnerie partout, d'autres ne la voient nulle part. Le document suivant montre sans conteste que les Girondins comptaient sur son influence pour faciliter leur propagande en Europe. C'est l'extrait d'une lettre, sorte de rapport, qu'adresse à un général, qui n'est pas nommé, le citoyen Le Maire, ancien capitaine de la ci-devant légion de Conflans, « d'Offenbourg et Khel (*sic*), ce aoust 1791 ». Ce Le Maire revient d'une mission de renseignements sur le Rhin [1]. Il donne des détails sur les mouvements des émigrés et sur leurs projets, puis il continue en ces termes : « Mon général,.. Depuis votre départ, M. Dietrich, [2] maire de Strasbourg, a fait imprimer en allemand un couple de milliers d'exemplaires d'un imprimé de la L ☐ de *Saint-Jean d'Ecosse du Contrat Social* à Paris, mère L☐ du Rit écossais en France que j'ai fait traduire en bon allemand, et j'y ai ajouté à la fin un petit discours pour les FF.·. des pays étrangers. J'en ai aussi fait imprimer plusieurs en français, dont j'ai l'honneur de vous en envoyer un exemplaire dans ma lettre. Je crois que vous êtes un des membres de cette L ☐ .Vous verrés, mon général, que cet écrit, surtout en allemand fera des merveilles à l'étranger: j'ai été assés heureux de passer en lieu de sûreté cette pacottille à la rive droite du Rhin et je joins aussi ici une liste de 44 villes épiscopales de l'Allemagne et des Pays-Bas autrichiens où j'en ferai passer directement à tous les Vbles des LL☐de ces villes, j'en distribuerai même dans les armées, ce qui y fera un très bon effet... » (*Arch.nat.*, F⁷ 4.396).

Il serait très intéressant de retrouver un exemplaire de l'imprimé de la Loge de *Saint-Jean d'Ecosse du Contrat Social.* Il doit en exister, sans doute, dans les archives des loges du rite écossais. — A. Mathiez.

Sectarisme Officiel. — La municipalité de Deuil (Seine-et-Oise) avait un arbre de Noël. Par ordre du Préfet de Versailles et de l'Inspecteur d'Académie du Département, défense a été faite à toutes les élèves de l'école laïque, sous peine d'exclusion, d'assister à la fête donnée par la municipalité.

A Beaumont, commune du même arrondissement de Pontoise, deux pasteurs protestants ont organisé un arbre de Noël, aucune défense ne fut faite aux enfants des écoles.

Les bonbons et poupées des pasteurs protestants sont laïques. Les jouets

1. Voir dans la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, Juillet 1912, p. 582, un citoyen Le Maire à Verdun, en 1808, qui est peut-être le même que celui de 1791, ou du moins de la même famille.

2. Voir également notre *Revue* (Août 1912, p. 689), le rôle maçonnique de Mme Dietrich, la femme du maire de Strasbourg, lors du passage de l'impératrice Joséphine.



du Maire de Deuil, qui n'est pas le curé, sont cléricaux. Ainsi en a **décidé** la Secte... des Imbéciles et des niais.

(*Echo de Paris*, 9 et 11 janvier, 1913).

Socialisme Catholique. — Les lignes suivantes sont extraites d'une lettre écrite par le S. E. Cardinal Merry del Val au comte de Mun :

Del Vaticano, 7 janvier 1913.

« Il y a dans la doctrine sociale catholique des points délicats, sur lesquels il importe d'être fixé, si l'on veut que l'action à exercer sur les masses populaires, au triple point de vue religieux, moral et matériel, non seulement soit régie, comme il est nécessaire, par la vérité, mais n'en vienne pas à se retourner contre elle, pour la fausser.

« Ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi, plus que de mesure, au détriment de la charité ; le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice, au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales ; des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté ? Ne voit-on pas encore la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part, l'ordre qui lui est essentiel, et que, pour cela, l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales ? Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, un droit naturel, soi-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire ?

« Le Saint-Père ne peut que déplorer ces doctrines et d'autres semblables. »

Socialisme et Franc-Maçonnerie. — Les Bureaux de *La Bataille Syndicaliste* ont été mis à sac par MM. Pataud, Janvion et quelques socialistes ennemis de la Franc-Maçonnerie. MM. Pataud et Janvion ont été expulsés du prolétariat conscient par les socialistes qui fréquentent les Loges.

Et tout cela, parce qu'un soldat indiscipliné a été envoyé aux compagnies de discipline par un officier appartenant à la secte.

Pataud et Janvion accusent la *Bataille syndicaliste* d'avoir brusquement arrêté la campagne en faveur du disciplinaire Bintz parce que la Franc-Maçonnerie, par l'intermédiaire du camarade Bled, qui fréquente à la fois la C. G. T., dont il est l'un des manitous et la rue Cadet où il reçoit la lumière, en a donné l'ordre. Le commandant Rogoni, le « tortionnaire » de Bintz, est franc-maçon. Quand les milieux syndicalistes commencèrent leur agitation, des influences maçonniques intervinrent — c'est du moins la thèse de Pataud et de Janvion — pour faire cesser la campagne. Toujours est-il, qu'un beau jour la *Bataille syndicaliste* refusa d'insérer les communiqués ou appels en faveur de Bintz. C'est alors que Pataud et Janvion cassèrent les vitres.

Voici comment *la Bataille syndicaliste* expose l'affaire Bintz :

« Le soldat Bintz avait été envoyé à l'île de Madame, sur le rapport d'un officier franc-maçon, le commandant Rogoni. Le Comité de Défense sociale délégua dans cette île M. Tissier, rédacteur à la *Guerre Sociale*, qui réussit à faire annuler le rapport du commandant Rogoni. Bintz fut donc changé de garnison ; mais, dans son nouveau régiment, il se rendit encore coupable de refus d'obéissance et fut renvoyé à une compagnie de correction ».

Ainsi un commandant Franc-Maçon, sur la démarche d'un rédacteur à la *Guerre Sociale*, annule un rapport concernant un de ses subordonnés.



Comme discipline militaire, ce n'est pas mal, d'autant qu'il a fallu un certain nombre de complicités pour arriver à ce résultat.

Il paraît que le commandant Rogoni fait partie de la L.·. dont le cantinier de la caserne était vén.·.

Mais voici mieux. Nous empruntons ce détail à l'*Italia* du 10 décembre 1912, cité par notre excellent confrère le *Bulletin antimaçonnique* de Belgique, numéro de décembre 1912 :

« C'est grâce aux Loges que la campagne de Rousset a réussi. En effet, le plus grand accusateur devant les juges de Rousset avait été un officier, lequel, obéissant à un ordre catégorique de la Loge à laquelle il appartient, consentit à la dernière minute à signer une rétractation de ses accusations contre Rousset. Et c'est à la suite de cette rétractation que la grâce et le triomphe des syndicalistes parisiens furent possibles ».

Si le fait est vrai, que dire de la faculté laissée aux officiers de faire partie de la F.·. M.·.? C'est la destruction de toute discipline. S'il ne l'est point, comme on voudrait le croire, il n'en est pas moins fâcheux, pour la dignité de l'armée, que la présence des militaires dans les Loges puisse donner lieu à de pareils soupçons.

Hambourg

JUBILÉS MAÇONNIQUES. — A l'occasion de la 175e année de la Loge *Absalom* de Hambourg, et de la 125e année de la Loge *Ferdinand au Rocher*, de la même ville, a eu lieu un banquet précédé d'une conférence. A cette fête étaient présents les Grands-Maîtres des huit Grandes Loges d'Allemagne, le Fr.·. Hasse, représentant du Grand Orient de Belgique, les délégués de l'*Union des Francs-Maçons* allemands, 74 Vénérables et une délégation de la Loge des Pèlerins de Londres.

Hollande

ENSEIGNEMENT. — La question scolaire occupe beaucoup les catholiques hollandais. On voudrait introduire l'école obligatoire, et aussi le parti chrétien historique (protestant-conservateur) est favorable à cette idée, tout en déclarant que, dans les lieux où il y a une population suffisante, les écoles publiques doivent être divisées selon les confessions. Cette mesure ne suffit pas aux catholiques qui réclament l'école libre, confessionnelle, avec une contribution convenable de l'Etat. — AIR, 20 janvier 1913.

FRANC-MAÇONNERIE. — Les lignes suivantes sont extraites de la *Gazette de Liège* du 8 janvier 1913 :

« La Loge Maçonnique qui, pour être faible dans la mère-patrie est, assez forte dans l'empire colonial, redouble ses efforts pour aider le libéralisme hollandais à renverser un ministère qui la force de se courber sous un gouvernement vraiment chrétien. M. Bogaardt, membre de la seconde chambre et lui-même un fils de la colonie, a communiqué à ses collègues des détails intéressants à ce sujet.



Nul doute que la Maçonnerie en Hollande, elle aussi, se mette diligemment à l'œuvre. Seulement, il n'en perce presque rien. Depuis une dizaine ou une douzaine d'années, les mesures de précaution prises par la Loge afin de protéger ses secrets, sont devenus assez sévères. Avant ce temps, il arrivait souvent que des fragments de publications maçonniques fussent reproduites, souvent à des moments très embarrassants pour les frères trois-points, dans les journaux catholiques ; des écrivains anti-maçonniques y trouvaient leur plaisir à mettre des morceaux de discours, tenus à l'abri d'un « atelier.·. » ou des circulaires secrètes, envoyées sous pli par quelque Maître ou Rose-Croix, devant les yeux des Frères.·. alarmés. Aujourd'hui on ne rencontre plus ces publications que rarement et accidentellement.

La cause en est que plusieurs catholiques qui s'occupaient d'études anti-maçonniques, se sont voués à d'autres travaux, après que l'Episcopat néerlandais eut pris une décision négative devant la requête du Comité Central de l'Union Anti-maçonnique Internationale (ayant son siège à Rome, sous le protectorat de Mgr Lazzareschi) de fonder ici une section nationale de cette œuvre. Cette décision, alors, a paru étrange à plusieurs personnes d'une foi et d'une ardeur exemplaires. Mais le résultat montre que les Evêques ont bien apprécié les choses. Le caractère hollandais est assez particulier ; des attaques n'ont généralement d'autre effet sur la mentalité hollandaise que de l'exciter à la résistance. L'épiscopat hollandais, qui connaît ses compatriotes à fond, aura raisonné sans doute comme suit : En organisant un mouvement anti-maçonnique régulier parmi les catholiques, on n'obtiendra qu'un mouvement maçonnique parmi les anti-catholiques. Evitons-le. Et, en effet, même dans les rangs des anti-cléricaux forcenés, la Loge hollandaise ne rencontre que beaucoup d'indifférence. Ce qui ne l'empêche pas, pourtant, de tramer des complots en petit comité. »

Parti catholique.— Les journaux catholiques s'occupent d'une question d'une importance très pratique, et non seulement en Hollande. Le « *Maasbode* » avait soulevé la question, si les décisions des organisations électorales catholiques obligent les catholiques, et avait nié cette obligation, parce que la Constitution de l'Etat ne connaît que des électeurs et pas d'organisations électorales. D'autre part, on fait remarquer que, juridiquement, les électeurs catholiques sont libres de suivre ou non ces décisions, mais que la question pratique, vise leur devoir, au moins moral, de catholiques. Sans doute, la question est très délicate, car d'un côté, rien n'est plus nécessaire aux catholiques que l'union et la discipline dans l'action publique, mais de l'autre côté, tout le monde a pu constater combien cette union et cette discipline sont déplorablement exploitées quand elles tombent sous le monopole des catholiques démo-libéraux, interconfessionnalistes, modernisants etc. — AIR, 18 janvier 1913.

Hongrie

Subventions a l'Enseignement Maçonnique.— Le *Gymnase des Travailleurs*, de Szegedin, création des Loges de la région, compte 250 auditeurs répartis en trois classes. Les frais de cette institution, dirigée par le F.·. Veszpréni, professeur au gymnase supérieur de l'Etat, sont supportés en commun par l'Etat, la Ville, la Chambre de Commerce et les cotisations ouvrières.

Juifs. — A Wistowaj (Autriche-Hongrie) les juifs ont séquestré une jeune fille israélite qui venait de se convertir au christianisme et d'épouser un instituteur chrétien. La police recherche les coupables ; la cabale juive tâche de les sauver en commençant par faire le silence sur ce crime dans la presse juive et enjuivée. — AIR, 8 janvier 1913.



En Hongrie en dehors de la Slavonie et de la Croatie, les juifs étaient en 1910 au nombre de 911.175, ce qui équivaut à 5% du total de la population ; en 1900, ils n'étaient que 831.162 ; en 1911, ils formaient 363 communautés avec 1.808 filiales ; le nombre des rabbins était de 416, aidés par 1.524 vicaires. Parmi les 7.580 mariages faits en 1911, il y en avait 395 mixtes Le nombre des naissances était de 42.735. On avait baptisé 473 juifs, tandis que 115 chrétiens étaient passés au judaïsme. Il faut noter que le nombre des juifs baptisés est de beaucoup supérieur, parce que beaucoup de ceux-ci ne dénoncent pas leur conversion au rabbin compétent, de peur des terribles représailles de la synagogue. — AIR, 17 janvier 1913.

Indes Anglaises

La Franc-Maçonnerie dans l'Inde anglaise. — Le 14 janvier, a eu lieu le banquet d'installation de la Loge *Takht-i-Suliman*, à Jamma, dans le Kashmir ; le Fr∴ Colonel Sir Henry Mac-Mahon était présent en qualité de visiteur. Il a pris la parole pour montrer combien la Franc-Maçonnerie était utile dans l'Inde, pour faire tomber le voile qui sépare les Hindous et les Européens. Le Fr∴ Mitra, en portant un toast aux visiteurs, a parlé du progrès rapide que fait la Franc-Maçonnerie dans l'Inde ; il a dit qu'une institution qui ne connaissait aucune distinction de classe, de croyance, de nationalité, de costume, et qui créait entre tous les hommes un lien d'harmonie et de fraternité, se recommandait d'elle-même à tous ceux qui souhaitaient de voir des rapports amicaux s'établir entre les Anglais et les Indiens.

Irlande

Enseignement. — Dans les six dernières années, l'Etat a donné la somme de 27.992 livres sterling (presque 700.000 francs) pour la construction d'écoles catholiques dirigées par des religieux ou par des religieuses. A remarquer que, dans chaque cas, la contribution de l'Etat n'était jamais supérieure aux deux tiers du total de la somme fixée par le devis, le reste a été couvert par les contributions des catholiques. — AIR, 17 janvier 1913.

Italie

Ajournement des élections a l'assemblée générale des Loges italiennes. — Le Grand-Orient d'Italie a envoyé, le 24 décembre, à toutes les Loges italiennes de sa dépendance, une circulaire où il leur rappelle que, selon les règles maçonniques, il devrait y avoir une assemblée générale au mois de mai 1913. Mais on a examiné au Conseil dans quelles conditions cette assemblée serait élue, si l'on maintenait les élections de ses membres à la date ordinaire : cette élection serait le produit d'une situation tendue, violente, où toutes les passions sont aux prises, et il n'en résulterait que des inconvénients. Le Grand-Orient demande aux Loges d'organiser un



referendum dans les Ateliers pour répondre par oui ou par non à la question suivante :

« Consentez-vous à ce que l'Assemblée générale, qui devait être convo-
« quée en mai 1913, selon les dispositions transitoires de l'article 412 de la
« Constitution, soit ajournée, avec le même ordre du jour, au moins de mai
« 1914 au plus tard » ?

On espère que,par cette mesure,les esprits échauffés par la querelle Fera-Ballori, et par bien d'autres discordes, s'apaiseront.

Armée et F.·. M.·.. — Le colonel Terzi écrit dans l'*Esercito Italiano* cité par l'*Unita Catholica* du 16 janvier :

« L'action maçonnique n'est pas encore arrivée à prendre dans l'armée l'influence qu'elle désirait.

Mais elle cherche à jeter le ridicule sur les officiers qui accomplissent publiquement un acte de catholique et qui ne veulent pas subir l'oppression maçonnique. Les sectaires veulent prouver que l'officier, pour être bon militaire, ne doit pas pratiquer ses devoirs religieux.

Le Gouvernement se laisse trop souvent influencer par les injonctions maçonniques jusqu'au point de persécuter certains officiers.

Les Francs-Maçons veulent rendre les officiers athées.

Toute la secte a attaqué le général Ciancio pour avoir invité les autorités locales de Tripoli à assister à la messe de Noel, cérémonie à laquelle devait se trouver aussi, officiellement, le ministre des Colonies.

Comment veut-on que les indigènes et les Arabes de la Lybie croient à nos assurances de respecter leur religion, si nous leur donnons l'exemple non seulement de ne pas suivre les prescriptions de la nôtre, mais encore de témoigner du mépris pour ceux qui la pratiquent?

En Italie, le mérite des officiers est de ne pas faire de politique. C'est pourquoi l'intervention de la Franc-Maçonnerie, qui cherche à faire de l'armée une secte, est si coupable. — AIR, 19 janvier 1913.

Congrès nationaliste. — Dans notre numéro de janvier, nous avons déjà parlé (p. 214) du Congrès nationaliste italien. Voici quelques nouveaux détails empruntés à *Il giorno*, de Naples :

« La fraction démocratique qui s'était formée et qui espérait suivre dans ce congrès la direction du professeur Ercole Rivalta, a dû s'en détacher après le violent anathème lancé dans l'ordre du jour contre la Franc-Maçonnerie et, comme si cette scission ne suffisait pas, M. Gallengo a proposé d'élever des barrières infranchissables pour empêcher tout retour de la secte :

« — Les Maçons, a-t-il dit, sont sortis par la porte, il faut trouver le moyen de les empêcher de rentrer par la fenêtre.

— Eh ! oui, dit un autre, les Maçons savent maintenant que leur programme ne peut se concilier par aucun point avec celui que nous soutenons et que nous développons. Que viendraient-ils faire chez nous ?

— Le sait-on ? Ces Maçons sont capables de tout.

(*Il Giorno*, Naples, 26, 27 décembre 1912).

L'École neutre. — On travaille actuellement en Italie à faire disparaître peu à peu l'enseignement religieux du programme de l'école primaire. La section du Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui a l'enseignement primaire dans ses at-



tributions, a jugé à propos de rejeter en bloc tous les appels qui lui avaient été adressés, en vue de conserver quelques traces de cet enseignement. L'un des rapporteurs qui ont conclu à ce sujet est M. Corradini ; les deux autres se trouvent, comme par hasard, appartenir à l'Union des Instituteurs, notoirement opposée à l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires.

Les rapporteurs ne tiennent aucun compte de la loi Casati, qui met (article 315) le catéchisme parmi les matières du programme ; ils prétendent que cette loi n'est point une loi, mais un simple règlement émané du pouvoir exécutif. Ils ne tiennent pas davantage compte de la loi Coppino (du 15 juillet 1887), qui, sans mettre le catéchisme au nombre des sujets d'enseignement, mentionne au moins dans le programme d'examen triennal les premières notions des devoirs de l'homme et du citoyen. Pour les rapporteurs, ce silence était une solution.

Mais il restait le règlement Rava (du 6 février 1908), à la rédaction duquel avait pris part M. Corradini. Ce règlement dit en propres termes, que, dans les Communes où il n'y aura pas, au conseil municipal, une majorité en faveur de l'enseignement religieux, cet enseignement pourra être donné, à la demande des pères de famille, par une personne ayant le brevet élémentaire, et approuvée par le conseil provincial.

Et cette faible ressource qui restait aux pères de famille leur a été enlevée par un règlement du ministre actuel de l'Instruction publique permettant aux communes de refuser aux pères de famille les formules imprimées au moyen desquelles ils pouvaient demander cet enseignement. De là les recours au Conseil supérieur, recours trop justes, parfaitement légaux et que l'esprit sectaire seul pouvait rejeter, par un abus de l'autorité publique.

(L'*Italia*, de Rome, 29 décembre 1912).

ENSEIGNEMENT. — La presse italienne de tous les partis s'occupe beaucoup du chaos qui s'accentue dans le monde scolaire à cause surtout du gâchis traditionnel de la Minerva (ministère de l'Instruction publique). Mais ce que la presse maçonnique ne dit pas, c'est que ce gâchis est l'effet inévitable du régime sectaire que le Grand-Orient a établi, depuis le début, à la Minerva, appelée couramment « le fief de la Franc-Maçonnerie ». — AIR, 29 janvier 1913.

— L'épiscopat de la Campanie (Naples) a adressé aux fidèles une lettre collective sur la question de l'enseignement religieux dans les écoles ; le document montre la tyrannie sectaire de ceux qui veulent l'abolir au mépris des lois existantes. La presse catholique accentue sa campagne contre cette iniquité. — AIR, 16 janvier 1913.

— La Section pour l'instruction primaire et populaire à la Junte du Conseil Supérieur, a émis son avis sur l'enseignement religieux dans les écoles primaires publiques. Cet avis rejette tous les recours de la Commune de Bergame et de 91 communes de la province homonyme et par d'autres aussi, recours qui revendiquaient l'enseignement religieux de par la loi en vigueur. C'est que le ministère de l'Instruction publique en Italie est monopolisé par la Franc-Maçonnerie, dont le ministre Credaro est l'instrument conscient. L'ordre de la Secte centrale aux sectaires italiens de faire la guerre à l'Eglise sur le terrain scolaire, est ponctuellement exécuté. — AIR, 15 janvier 1913.

FRANC-MAÇONNERIE. — Les journaux italiens s'occupent beaucoup de la décision prise par la commission électorale de la municipalité de Rome, qui, en faisant la revision des listes électorales, a inscrit, de sa propre autorité, le roi Victor-Emmanuel dans la liste des électeurs de la seconde circonscription de Rome, qui a pour député le socialiste Bissolati.

Les journaux monarchistes les plus qualifiés ont commenté le fait comme un at-



tentat à la dignité royale. On dit que c'était le roi même qui l'avait demandé ; on apprend, au contraire, que le roi n'avait pas été consulté, mais que la commission municipale avait soumis la question au Grand Conseil des Trente-Trois du Grand-Orient de Rome, qui avait ordonné l'inscription du roi « pour démocratiser la monarchie italienne ». Les journaux qui reproduisent le texte de la décision maçonnique, disent qu'après cela, on ne peut plus contester que la Franc-Maçonnerie commande à Rome.

Un rédacteur de l'officieux *Popolo Romano* a présenté un recours contre l'inscription du roi.

(*Eclair*, 8 janvier 1913).

— La Grande Loge du Rite symbolique de Rome a élu pour président le Fr.·. Giovanni Ciraolo, qui succède au Fr.·. Teresino Trincheri.

Les Loges de Livourne ; leurs projets et leurs espérances. — Le 14 décembre 1912, a eu lieu l'installation des nouveaux officiers des Loges *Il Dovère*, et *Nuova Revoluzione*, à l'Orient de Livourne, sous la présidence du Fr.·. Aristide dello Strologo, 31me, Très-Sage du Chapitre. Nous emprunterons quelques passages intéressants à l'allocution qu'il a prononcée en cette occasion :

« Nous formulons l'augure que l'Europe arrive à savoir imposer à un Empire en décadence les droits des peuples balkaniques, droits maintenant intangibles, car ils sont consacrés par le sang versé.

« Et dans cette tâche de l'Europe, et également de l'Italie, la Maçonnerie a aussi sa part : elle doit songer qu'enfin a sonné l'heure de la paix universelle entre les peuples ; qu'au nom de la fraternité, de l'égalité humaine et sociale, de la liberté, tout peuple a droit à son entière indépendance.

Mais tournons nos regards vers l'intérieur. L'Italie court un grand danger : Malheur à elle, si la discorde entre les fractions diverses de la démocratie italienne venait à s'aigrir ! la réaction redeviendrait l'arbitre et la maîtresse du gouvernement italien, et les conquêtes que la démocratie a faites sur le terrain de la civilisation et du progrès seraient perdues ».

Le Vénérable cède la parole au Fr.·. Vénérable de la Loge *Giuseppe Garibaldi*, à Maddolena. Celui-ci rapporte que les cléricaux ont tenté de corrompre le peuple de cette île, qui devrait être sacrée par le séjour qu'y a fait le héros des deux mondes, Garibaldi. Les cléricaux ont cherché à séduire le peuple de l'île en y établissant un semblant d'œuvre qui tient à la fois de l'école, de l'asile, du couvent. Mais la Loge de l'île, la *Giuseppe Garibaldi*, composée de vaillants Maçons, veillait ; et elle n'a pas hésité à fonder un institut laïque qui servira tout au moins de contre-poids.

Monument Giordano Bruno. — Dans sa séance du 23 décembre, le Conseil communal de Cagliari, a approuvé la cession d'un emplacement sur la place Mazzini pour l'érection d'un monument à Giordano Bruno, monument qui, selon toute probabilité, sera inauguré le 17 février de cette année.

(*Il Messagero*, Rome, 27 décembre 1912).



Un naif. — Il y a des gens qui croient la Franc-Maçonnerie uniquement occupée à des œuvres de bienfaisance et de progrès, et l'un de ces convaincus a écrit à un journal italien, à l'occasion d'un cas de favoritisme que tout le monde trouvait scandaleux, une longue lettre où nous trouvons ce qui suit :

« Celui qui vous écrit, n'appartient pas à la Franc-Maçonnerie, et dès lors ne saurait être soupçonné de tendresse pour cette institution secrète, qu'il ne connaît pas de près. Mais de l'histoire de celle-ci, de l'observation des phénomènes sociaux actuels et des abus déplorables dont il a été le témoin, il doit conclure que la Franc-Maçonnerie ne saurait point être tenue pour responsable de ces maux, bien que certains individus qui en sont responsables, soient Francs-Maçons. La Franc-Maçonnerie, à part certains de ses systèmes, et certaines de ses idées, qui ne plaisent pas à tous les bons citoyens, reste et se tient à l'écart de tout favoritisme ».

Cette lettre est signée : Un fonctionnaire.

(*Giornale d'Italia*, 21 janvier 1913).

Nécrologie. — Le *Signale* annonce le décès du Fr.·. Joseph Schumann, professeur dans un gymnase, et vice-président de la Grande Loge symbolique d'Italie, représentant des Grandes Loges de Bayreuth, Darmstadt et Hambourg.

(*Signale*, décembre 1912).

Presse. — Le député Romollo-Murri, prêtre apostat, annonce la publication d'un nouveau journal, « *La Nostra Battaglia* ». Cette feuille sera anticléricale, moderniste et maçonnique. — AIR, 3 janvier 1913.

Socialisme. — L' « Unita Cattolica » publie des documents prouvant qu'Andrea Costa, un des vieux chefs du socialisme italien, s'est confessé secrètement pendant la maladie dont il mourut. — AIR, 14 janvier 1913.

— La polémique sur la réalité (très douteuse) de la confession faite par le sectaire André Costa pendant sa dernière maladie, prouve, encore une fois, la haine féroce de la secte envers la religion. En effet, si même Costa s'était confessé, il n'aurait accompli qu'un acte strictement religieux. Or, les organes républicains et socialistes, c'est-à-dire maçonniques, vomissent des injures atroces contre les prêtres qui avaient donné la nouvelle de la confession sur la foi des tiers, comme s'ils avaient accusé Costa d'avoir trahi son parti, et d'avoir manqué aux engagements les plus solennels de son honneur. Ce qui montre quels sont réellement les engagements pris par les malheureux qui entrent dans ces partis « politiques ». Cet esclandre rappelle l'autre, tout récent, arrivé à Rome, où la section du parti républicain italien a rayé deux de ses membres, coupables de s'être mariés à l'Eglise. A remarquer aussi l'instance ingénue ou cynique de tous ces « amis » de Costa, jurant leurs grands dieux que la confession n'avait pu avoir lieu, car ils avaient fait toujours bonne garde. — AIR, 20 janvier 1913.

Luxembourg

Pacifisme Maçonnique. — Nous avons déjà parlé (nos de mai, p. 414 ; juin, p. 511 et 542 ; juillet, p. 627 ; septembre, p. 847) de la Ve *Manifesta-*



tion Maç.·. internationale qui a eu lieu à Luxembourg, au mois de mai 1912. Nous croyons devoir donner les extraits suivants du compte rendu de cette *Manifestation philosophique de la Paix*, qui avait pour but ésotérique de préparer :

« La reprise des relations non seulement entre la Maç.·. française et la Maç.·. allemande, mais aussi entre le Grand-Orient de France et les GG.·. LL.·. prussiennes.

« La manifestation de Luxembourg a suivi celles... de 1907 (Schlücht, en Alsace), 1908 (Bâle), 1909 (Baden-Baden), 1911 (Paris). Il n'y eut pas de *Manifestation* en 1910, à cause de la Réunion maç.·. internationale organisée par les LL.·. de Lyon. L'influence médiatrice des TT.·. CC.·. FF.·. de Luxembourg a agi pleinement et a porté ses fruits ».

« C'était, du reste, une tradition, que les fêtes solsticiales de la Grande Loge de Luxembourg, célébrées avec beaucoup d'éclat, fussent de véritables Congrès maç.·. internationaux. Il y a une douzaine d'années, en présence du F.·. Junck, la première accolade fraternelle y fut échangée entre un Maç.·. allemand, le regretté F.·. Ludwig, Vén.·. de la L.·. *Le Temple de la Concorde*, Or.·. de Metz, et le F.·. Ch. Bernardin, Vén.·. de la L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Or.·. de Nancy.

« Un idéal commun aux Maçonneries limitrophes s'est manifesté, cette fois, avec force, sur les bords verdoyants de l'Alzette.

« Puisse le signe maç.·. que nous avons fait là-bas, éviter bien des effusions de sang et des catastrophes, en préparant un avenir meilleur pour la France et l'Allemagne ! Un avenir digne de l'une et de l'autre.

Puisse le Luxembourg rester toujours un puissant trait d'union et un symbole d'aspirations communes ! ».

L'auteur du compte rendu, le F.·. Jules Kienlin, anc. vén.·., 18e, directeur de l'*Acacia*, explique que pour se rendre au Luxembourg, les FF.·. avaient dû contourner le champ de bataille de Sedan et les positions, dont :

« Notre F.·., lieutenant-colonel Pasquier, nous a dit les noms au fur et à mesure.

« C'est donc l'esprit rempli du souvenir que nous sommes arrivés à Luxembourg, mais aussi pénétrés de la mission dont nous avions été chargés par nos Loges...

« A Luxembourg — après les graves événements de ces temps derniers —, nous avons repris foi dans l'avenir, dans la fraternité européenne, dans l'idéal humanitaire et social... »

En même temps, avait lieu, à Luxembourg, la *Réunion du bureau international de la Paix*, présidée par le T.·. Ill.·. F.·. Quartier-la-Tente. Le siège de ce bureau est à Neuchâtel (Suisse).

Les manifestations de la Franc-Maç.·. au dehors comprirent : Une réception à l'Hôtel-de-Ville, par le bourgmestre et les échevins, des FF.·. et des SS.·. ; Banquet au Casino municipal, avec nombreux discours.

« On regretta, paraît-il, l'absence du T.·. C.·. F.·. Oswald Wirth, l'un des ouvriers les plus actifs du rapprochement entre Maçonneries, en particulier celles de France et d'Allemagne ».

Dans un discours, dont nous n'avons malheureusement pas le texte, le F.·. Cahn, anc.Vén.·. de la L.·. *Zūr Treue*, Or.·. de Colmar, de la Gr.·. L.·. *Eclectique* de Francfort, a posé la question de l'Alsace-Lorraine, au



nom des FF.·. pacifistes des pays annexés. Les conclusions du F.·. Cahn « sur le sort qui est ou qui sera fait à l'Alsace-Lorraine », ne furent pas du goût de tout le monde. Et la colonne d'harmonie intervint :

« Fort heureusement, la musique qui adoucit les mœurs, qui réjouit les hommes et les unit dans l'harmonie et dans le rythme, veillait ».

Les Francs-Maçons visitèrent les Caves de la Maison E. Mercier et Cie, dont la société musicale leur avait déjà donné un concert.

La VIe Manifestation aura lieu à La Haye, en 1913, vers la fin du mois d'août.

Presse. — La lettre pastorale de l'Evêque de Luxembourg, pour le carême de cette année, rappelle le devoir des catholiques vis-à-vis de la mauvaise presse, et nomme les journaux publiés dans le pays, dont la lecture est interdite aux catholiques. — AIR, 24 janvier 1913.

Madagascar

Comment on devient « frère de sang ». — Parmi les *fombas* ou pratiques ancestrales de Madagascar, le *fatidra*, ou serment du sang, n'est pas la moins intéressante. Elle consacre l'admission définitive d'un ami dans une famille malgache : par elle on devient « frère de sang ».

Cette pratique se retrouve chez la plupart des peuplades de la grande île. Çà et là, le cérémonial offre quelques légères variantes: le voici, tel qu'il est en usage chez les Sakalaves de la côte Nord-Ouest.

Au jour fixé, la famille et les amis se rassemblent dans une grande case, ou sur la place publique. On apporte un vase de terre rempli d'eau. Le *mpsikidy* (sorcier) y plonge la pointe d'une sagaie, et les deux récipiendaires, chacun d'une main, en tiennent la hampe. Ensuite il y jette une pièce de monnaie avec un os de bœuf, de la poudre et une balle, quelques petits morceaux d'un bois appelé *mangarahara* et quelques pincées de terre, ramassées aux quatre points cardinaux.

En jetant l'os et la pièce d'argent, le *mpsikidy* déclare que les deux « frères » partageront entre eux tous leurs biens.

En jetant la poudre et la balle, il leur rappelle la guerre, dont les dangers leur seront désormais communs.

En jetant les morceaux de bois, il éloigne d'eux les *Lolos*, mauvais esprits.

En jetant la terre, il les proclame unis tant qu'ils vivront sur la *tanin'drazana*, terre des aïeux.

Après quoi, le *mpsikidy* demande à tous deux s'ils veulent se jurer une foi mutuelle. Sur leur réponse affirmative, il leur déclare que le parjure attirerait sur eux les plus grands malheurs ; et il commence alors de redoutables imprécations :

« Que les mânes des ancêtres vous punissent, si vous êtes infidèles à votre serment !

« Qu'ils vous fassent mourir sans postérité !



« Que le caïman vous dévore !

« Que vos cadavres soient privés de sépulture !

« Que vos enfants soient dévorés par les chiens !

« Que les sources soient taries pour vous !

« Que votre riz soit mangé par les sauterelles !

« Que les *Lolorano* (mauvais esprits de l'eau) fassent chavirer votre pirogue !

« Que le *fovaratia* (feu du ciel) détruise votre case » !

Puis, pour sceller le pacte, le *mpsikidy* fait à tous deux, avec un couteau, une légère incision linéaire à la poitrine ; il recueille le sang sur un morceau de manioc ou de patate, et leur donne à chacun une parcelle à avaler. Puis, dans une coupe, faite d'une feuille de *ravenala*, tous deux boivent une gorgée d'eau puisée dans le vase de terre.

La cérémonie est terminée. Les assistants félicitent le nouvel initié; après quoi a lieu un festin pour lequel on a tué un bœuf, et la *betsabetsa* (jus de canne fermenté) coule à flots.

Il est rare qu'un Malgache trahisse le *fatidra*. Cette fraternité de sang crée, en effet, des devoirs sacrés : on a vu des cas où l'étranger, même européen, admis à l'initiation, avait été averti d'un danger, ou arraché à la mort par « son frère de sang ».

Le *fatidra* peut avoir lieu entre un homme et une femme : celle-ci devient alors une véritable sœur, et il est absolument interdit à son nouveau parent de l'épouser. Deux femmes peuvent aussi se lier par le serment du sang.

Cette fraternité peut exister, comme il a été dit, entre un indigène et un européen, quand celui-ci lui a inspiré confiance. En 1817, un capitaine anglais se lia avec le roi Radama Ier par le serment du sang, ce qui lui permit d'arrêter avec ce prince les bases d'un traité secret qui devait être conclu avec l'Angleterre. Un Français, M. Lambert, était frère de sang de Radama II. Un autre voyageur français, M. Grandidier, a fait le serment avec Rasoamanery, roi des Antanossy. Actuellement encore, cette formalité présente des avantages précieux, en facilitant les rapports avec les gens du pays.

Ch. Heitz,
missionnaire à Madagascar.

Nouvelle Zélande

Bienfaisance maç∴. — Dans la Nouvelle-Zélande, où le service des pensions de vieillesse est organisé depuis quelques années, tout secours maçonnique reçu par un pensionné est déduit de la pension. Le journal maçonnique qui rapporte ce fait, regarde ce procédé comme une taxe sur les fonds de bienfaisance des Loges.



Palestine

Juifs. — Nous avons déjà parlé, dans le dernier numéro (p. 224), de la colonisation juive en Terre-Sainte. Voici de nouveaux détails :

L'immigration juive en Palestine continue son expansion. Presque la moitié des 100.000 Juifs du pays sont des immigrés. La plupart s'adonnent au commerce ou aux professions libres. Mais l'agriculture aussi occupe plusieurs dizaines de milliers de Juifs, dont la propriété foncière est évaluée maintenant à presque 40.000 hectares, dont la moitié en Galilée. Les Juifs agriculteurs forment 40 colonies ou villages. Au commencement il était difficile d'accoutumer les Juifs à la vie agricole ; le baron Edmond de Rothschild, qui subventionnait ces colonies, se vit obligé à constituer en 1899, une Association spéciale pour le développement rationnel de ces colonies. Même les plus pauvres veulent prendre part dans cette œuvre « nationale » d'Israel. Ces jours-ci, 40 petits actionnaires juifs de Varsovie ont amassé leur argent, parvenant à former un capital de 1.300 roubles (environ 4.000 francs) ; ainsi ils ont fondé une société pour l'achat de terres en Palestine. Cet exemple montre combien la « reconquête » juive de la Palestine est devenue populaire dans les gros centres juifs. — AIR, 10 janvier 1913.

— Nous avons parlé des progrès de la colonisation juive en Palestine ; en voici encore quelques données intéressantes. En 1876, il n'y avait à Jérusalem que deux ou trois centaines de Juifs ; depuis, leur nombre augmenta, grâce à l'appui que leur donnait le sultan Abdul Hamid, qui payait de la sorte les cadeaux des milliardaires juifs. En 1878, les Juifs, en Palestine, étaient déjà 54.000 ; en 1907 — 55.000 ; en 1909 — 95.000, parmi lesquels 7.250 agriculteurs. La dernière statistique donne 66.000 Juifs à Jérusalem (31 % de la population), et à Jaffa, ils sont encore plus nombreux. Le commerce de Jaffa est presque entièrement aux mains des fils d'Israel. Non loin de Jaffa, les Juifs ont fondé une école d'agriculture et des sciences techniques. La colonie Rischon-l'-Sion avait, en 1907, plus d'un million de plantes de la vigne, et 4.000 oliviers et orangers. En 1910, les Juifs ont fondé un gymnase hébraïque à Jaffa pour lequel ils ont fait venir les instituteurs de l'Allemagne et de la Suisse. — AIR, 20 janvier 1913.

Juifs. — Le « Fonds National juif », institué par l'organisation sioniste pour la colonisation juive de la Palestine, a recueilli, dans l'année 1912, plus de 735.000 francs. Le pays qui y a contribué le plus est la Russie, avec environ 175.000 francs ; suivent l'Autriche, avec 140.000, les Etats-Unis, avec 126.000, l'Allemagne, avec 97.000, l'Afrique méridionale avec 40.000, le Canada avec 39.000, la Roumanie avec 21.000, etc. Dès la fondation, ont été recueillis presque 3.800.000 francs. — AIR, 31 janvier 1913.

Portugal

F.·. M.·.. — Dans son numéro du 10 janvier 1913, *O Patriota*, organe de la société académique Portugaise, publié à Lausanne (Suisse), donne d'intéressants renseignements sur le rôle de la Franc-Maçonnerie en Portugal, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, jusqu'à l'établissement de la république actuelle.

Nous en extrayons les passages suivants :

« Le 17 mai 1848, Antonio de Oliveira Marreca invitait à dîner, chez lui, Antonio



Rodrigues Sampaio et José Estavâo de Magalhaes, afin de former un centre dont le but serait de proclamer la République au Portugal, comme elle avait été proclamée en France, au mois de février. Ainsi fut créée la *Commission Révolutionnaire de Lisbonne*; mais le peuple l'appela *Triumvirat Républicain*, nom qui resta dans l'histoire. Ce fut le premier embryon du Parti Républicain Portugais.

On remarque que deux de ces trois membres étaient des Francs-Maçons et qu'ils avaient été des Grands-Maîtres de la Franc-Maçonnerie.

Ils cherchèrent à attirer vers leur parti d'autres individus, dont quelques-uns étaient affiliés à la Franc-Maçonnerie : Casal Ribeiro, José-Félix-Henriques Nogueira, Anselmo Braamcamp, Luiz-Augusto Palmeirim et Lobo d'Avila...

« En 1873, Magalhaes Lima, le Grand-Maître actuel de la Franc-Maçonnerie Portugaise, collabore dans un journal fondé à Coïmbre, *République Portugaise* (*Republica Portuguêsa*), où il écrivit quelques articles sous le titre *Padres e Reis* (Prêtres et Rois). Son esprit démocratique eut à lutter contre les douces demandes de sa famille, lesquelles cependant ne l'ont pas découragé à continuer dans le chemin audacieux de la propagande anti-catholique et anti-royaliste...

« En 1874, Z. Consiglieri Pedroso, franc-maçon aussi, fonde à Lisbonne le journal *République* (*Republica*) et, plus tard, une publication bi-mensuelle nommée *Bibliothèque Démocratique* (*Bibliotheca Democratica*)...

« Plus tard, le vicomte de Ouguela, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie, initia la publication des *Salons* (*Salois*) qui, au fond, était une revue profondément démocratique...

« En 1876, dans un banquet célébré le 25 mars en l'honneur de la victoire des républicains français aux élections, la Création d'un « Centre Républicain Démocratique (*Centro Republicano Democratico*) fut décidée ; le 3 avril, les républicains élirent le « Directoire du Parti Républicain Démocratique Portugais » composé de 33 membres, et, à Porto, un « Centre Electoral Républicain Démocratique », fut fondé ; le Dr Alves da Veiga, franc-maçon, en fut un des fondateurs.

« En 1878, un « Centre Electoral Républicain Démocratique » fut créé à Coïmbre. Parmi ses fondateurs, nous rencontrons Abilio Roque de Sà Barreto qui a été franc-maçon et chef *carbonario*, et José M. Moura Feio Terenas, sénateur actuellement, qui a été Gr.·. Secr.·. de l'Ord.·....

« Cette même année, le Dr José Falcâo qui, comme étudiant, avait fait partie d'une société secrète, *O Raio* (La Foudre), une sorte de « Carbonarisme Académique », avec Augusto Rocha et Alexandre da Conceiçâo, créa le journal républicain *La Justice* (*A Justiça*)...

« Le 10 juin 1880, le tricentenaire de Camoens fut célébré à Lisbonne, avec un grand enthousiasme. Cette fête eut un grand retentissement dans tout le pays.

« Elle fut la première grande victoire du Parti Républicain, et aussi de la Franc-Maçonnerie, car elle a été préparée par le Parti Républicain, et plusieurs de ses promoteurs étaient des Francs-Maçons. Pour la première fois, le drapeau du *Gremio Lusitano* se promena dans les rues, accompagnant le cortège. »

A la suite des difficultés avec l'Angleterre, un mouvement révolutionnaire éclate à Porto (31 janvier 1891) ; les meneurs sont des Francs-Maçons. Il est réprimé. Et, pour rétablir l'ordre dans les finances, le roi a recours à un F.·. M.·..

Le 17 janvier 1892, José Dias Ferreira, qui avait été Grand-Maître de la Gr.·. Log.·. du *Rythme symbolique*, fut appelé au pouvoir.

Les Républicains avaient montré

« qu'ils savaient travailler dans les associations secrètes contre les dérèglements de la royauté.....

« Le 27 octobre 1905, le président de la République Française, Emile Loubet, arrive officiellement à Lisbonne. Le Parti Républicain et la Franc-Maçonnerie lui font une



manifestation si retentissante qu'elle étonna et épouvanta les monarchistes. Le roi change de ministères qui durent des mois, et finalement João Franco arrive au pouvoir au mois de mai 1906...

Alors les Francs-Maçons ont recours aux grands moyens.

« Des bombes éclatent en août 1907 dans le quartier de l'Etoile (*Estrela*), et en novembre, dans la rue du *Carrião*.

Et l'année suivante, le Roi Carlos et son fils aîné étaient assassinés par les affidés des Loges.

« Tout le monde se rappelle le règne de Manuel. Ce fut un travail continu pour préparer la révolution.

« Quelques hommes libéraux, qui étaient encore avec la monarchie, l'abandonnèrent définitivement. Le Dr Miguel Bombarda se tourna vers les républicains. Il se régularise dans la Franc-Maçonnerie. Lui, avec Candido dos Reis, franc-maçon, devinrent des chefs du mouvement révolutionnaire.

« Luz d'Almeida, Antonio Maria da Silva et Machado dos Santos, qui étaient des Francs-Maçons et des chefs des *carbonarios*, avec beaucoup d'autres personnes appartenant à l'une quelconque de ces sociétés, travaillaient dans l'ombre.

« Et le 5 octobre 1910, la Révolution triomphe. La Révolution, étant l'œuvre du Parti Républicain, était aussi et *surtout* l'œuvre de la Franc-Maçonnerie Portugaise.

« En jetant un coup d'œil sur les faits décrits ci-dessus, nous remarquons que la grande majorité des hommes les plus importants dans la formation et dans le triomphe du Parti Républicain faisait partie de la Franc-Maçonnerie.

« Le même fait se présente avec le Parti Socialiste : João Bonança et José Fontana ont appartenu à une Loge dont Silveira da Mota était le vénérable, loge qui se rassemblait derrière le Théâtre National et Nobre França, à la Loge *Commerce et Industrie*.

« Ces courtes notes sont traduites du livre *Histoire de la Franc-Maçonnerie au Portugal* de Borges Grainha, par A. da Costa Cruz ».

— *Sur A. Costa.* — Alfonso Costa, l'avocat juif, a atteint son but, il gouverne le Portugal pour le compte de la Franc-Maçonnerie, dont il fait partie. Il n'a pas besoin de développer son programme, car on le connaît depuis longtemps, ainsi que son journal, l'ignoble *Mundo*. Costa et son parti se qualifient de démocrates ; en réalité, c'est la plèbe de Lisbonne qui règne. Les *Carbonarios* sont à sa solde, et le fort tirage du *Mundo*, qui a aidé à faire la République, est son arme principale. Tout homme politique, pour peu qu'il gêne Costa, est perdu. La populace fait des démonstrations contre lui, le *Mundo* aboie contre lui, comme il l'a fait contre Jose Antonio Almeida. Qu'un journal s'avise de différer d'opinion avec le *Mundo*, aussitôt le *Mundo* convoque le *peuple*, pour bouleverser l'imprimerie. Qu'un évêque se permette d'exhorter le peuple à rester fidèle à Rome, le lendemain, le *Mundo* réclame qu'il soit châtié, chassé, ou emprisonné. Le Président de la République, libre-penseur éclairé, se permet-il, à l'occasion de Noel, un acte de clémence envers l'évêque emprisonné, aussitôt le *Mundo* demande que le Président soit déposé. Jose Antonio Almeida déclare dans un discours que le sentiment religieux renaît dans le peuple : le *Mundo* prétend que Jose Almeida a un intérêt personnel dans ce changement, qu'il a pris part à un exercice de dévotion... Après l'assassinat du Roi, Costa s'enfuit ; mais au-



jourd'hui, il a pris en main les rênes du gouvernement, et il veut régner par l'argent et la terreur. La Loge a l'argent, la Loge a aussi la terreur, grâce à l'organisation des *Carbonarios*, qui ne sont autre chose que la « Franc-Maçonnerie » pour le peuple, afin que la populace ne voie pas en elle une « Franc-Maçonnerie des Messieurs ». Le *Mundo* publie e texte d'une lettre que le Supérieur des Jésuites, le P. Cabral, aurait écrite à quelques familles amies ; cette lettre interceptée ne contient guère que des formules de politesse, et se termine par le vœu que Dieu prenne le Portugal sous sa protection particulière... Et cette lettre insignifiante devient pour le *Mundo* un « symptôme de la situation ».On croirait vraiment que les gens du *Mundo* sont enragés. Le seul nom de Dieu leur porte sur les nerfs, et s'il allait prendre le Portugal sous sa protection spéciale, comme l'écrit le P. Cabral, ce serait le symptôme d'une conspiration ».

(*Kœlnische Volkszeitung*, de Cologne, 11 janvier 1913).

Presse. — La liberté de presse sous la république des Loges et des Ventes ne s'est pas contentée de déclarer au directeur de la « *Palavra* », journal catholique d'Oporto, qu'elle reste supprimée sans pouvoir reparaître. Cette liberté néronienne s'en est prise même au « *Times* ». Elle a supprimé la dépêche suivante envoyée au « *Times* » par son correspondant de Lisbonne : « Quoique le pays apprécie les qualités intellectuelles et l'intelligence de M. Costa, pourtant on craint que sa politique antireligieuse et socialiste le mène à des graves difficultés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger ». Les qualités intellectuelles et l'intelligence d'Affonso Costa, n'ont pas réussi à comprendre que l'arrêt de la dépêche contribuerait à le faire mieux connaître, quand elle serait publiée, comme séquestrée par la police sectaire. Sans doute, M. Costa s'est justement offusqué de ce que le correspondant anglais a loué seulement ses facultés intellectuelles et non pas sa moralité, son intégrité, son honnêteté, dont nous avons parlé tout récemment. — AIR, 13 janvier 1913.

Presse. — Le gouvernement du Portugal a interdit l'entrée du Bulletin du Saint-Siège. Les Francs-Maçons ont toujours eu une façon toute particulière de pratiquer la liberté de la presse. En Italie, le *Messagero*, journal de la Secte justifie le geste carbonaro de Lisbonne, parce qu'on fait de même en Russie. L'argument est curieux dans les colonnes d'un journal Ferreriste. — AIR, 24 janvier 1913.

Révolution. — Les démissions des ministres, des présidents, etc., se suivent et se ressemblent. Ou il s'agit de petits coups fraternels entre sectaires pour s'arracher l'assiette au beurre, ou c'est la fuite instructive des incompétents quand ils sentent le gâchis qu'ils ont produit ou augmenté. Avec ce régime-là, le Portugal va largement expier, en peu d'années, tous ses péchés, depuis les persécutions de Pombal jusqu'à la lâcheté de tant de « conservateurs » de leur peau, qui sont responsables de la débâcle d'aujourd'hui, autant que les sectaires de la révolution. Seulement, il est à craindre que cette expiation ne soit elle-même un nouveau crime collectif, car tolérer un pareil régime, c'est pour un peuple quelque chose de pire que la déraison. — AIR, 7 janvier 1913.

Révolution. — Le nouveau ministère Costa n'est qu'une preuve de plus de l'abaissement moral de la République portugaise. Alfonso Costa, chef du ministère, une des figures les plus louches de la Franc-Maçonnerie lusitane, était député sous la monarchie osa,lui, accuser de corruption le gouvernement royal. Un conservateur se lève et dit sa stupeur d'entendre le mot « corruption » sur les lèvres d'Alfonso Costa. Celui-ci blêmit et bégaya de vagues explications. Corrompu et corrupteur comme un chef de la secte, il est le digne représentant de la République maçonnico-carbonara de Lisbonne. — AIR, 11 janvier 1913.



Russie

Action Maçonnique. — Les musulmans de la Crimée se remuent. D'un côté, les influences maçonniques des Jeunes Turcs y travaillent ; de l'autre côté, la débacle du monde musulman en Europe les a fait songer à leur avenir. Fébrilement, ils s'organisent, fondent des écoles, même des cours supérieurs, voire des sociétés culturales, etc. — AIR, 24 janvier 1913.

— La *Freemason's Chronicle*, journal bien au fait des choses maçonniques, ne croit pas qu'il y ait des Francs-Maçons en Russie. S'il en existe, dit-il, leurs réunions doivent être aussi secrètes, et aussi périlleuses que celles des nihilistes. Il n'en fut pas ainsi dans le passé. Dès l'année 1750, John Eugène Schwartz fit une active propagande, pendant qu'il remplissait les fonctions de professeur de philosophie à l'Université de Moscou. Il fut le père de la Franc-Maçonnerie Russe, et eut pour successeur Novikoff, qui appartenait à une Loge de Saint-Pétersbourg.

Alexandre Ier lança, en 1822, un ukase supprimant « toutes les sociétés secrètes auxquelles appartiennent les Francs-Maçons ». Cet ukase, bien qu'il n'ait point été renouvelé, ni renforcé, n'est jamais tombé en désuétude.

Mais il est probable que dans ce pays, comme dans les autres, l'établissement du régime parlementaire ne sera pas défavorable à la Franc-Maçonnerie.

Juifs. — Le notaire Dwojetskii vient de mourir à Saint-Pétersbourg. Né juif, il était devenu chrétien orthodoxe depuis 35 ans. Quand on a ouvert son testament, on y a trouvé la déclaration que Dwojetskii avait fait la comédie de se convertir pour se placer bien dans la société, mais qu'il « était resté toujours Juif et vivait toujours en Juif ». Il a laissé des legs à des œuvres juives, déclarant qu'il voulait être enterré dans le cimetière juif. Mais le consistoire orthodoxe, saisi de l'affaire, a jugé que Dwojetskii était un orthodoxe apostat, et qu'il ne pouvait pas être enseveli dans le cimetière hébraïque. — AIR, 31 janvier 1913.

Sectes. — Le petit village de Kieff, sur la côte du Caucase, a été récemment la proie d'un incendie qui a entièrement détruit les soixante maisons dont il se composait.

Ce village, comme plusieurs autres du même littoral, était le théâtre des prédications d'une nouvelle secte religieuse, qui exhorte ses croyants à se purifier par le feu, comme moyen sûr d'atteindre à la perfection humaine, et au bonheur éternel sur la terre même. C'est un des partisans de cette doctrine qui a mis le feu au village. Les autorités ont pris des mesures contre les apôtres de cette secte, qui ont fait tant de progrès, que la gendarmerie, envoyée pour arrêter un de ces fanatiques, a dû battre en retraite devant la population.

(*L'A. B. C.* de Madrid, 15 décembre 1912).



— Le fameux Héliodore, moine orthodoxe, défroqué récemment, fait des démarches auprès des « intellectuels » russes et surtout auprès des dames russes « émancipées », en vue d'organiser une nouvelle secte, basée sur la « charité » comprise à la manière des chrétiens libéraux de toutes les nuances et de tous les pays. En outre, la secte professe la doctrine communiste dans le domaine social, et dans le domaine politique le parfait internationalisme. Inutile d'ajouter que la secte ne reconnaît que les mariages libres. Une liturgie quelconque, c'est trop peu progressif ; donc, pas de liturgie. On va se rassembler tout simplement dans un salon, et là on va entonner les hymnes à la gloire du soleil, de la terre, des forêts et de l'eau (les méchants disent aussi de l'eau-de-vie, la vodka). Il y aura des fêtes spéciales : des jours du Christ, de Bouddha, de Mahomet, de Confucius, de Tolstoï, etc. — AIR, 27 janvier 1913.

— On affirme que les séminaristes orthodoxes d'aujourd'hui sont presque tous révolutionnaires, épris du rationalisme, apôtres de la dissolution religieuse et sociale. — AIR, 18 janvier 1913.

Serbie

F.·. M.·. SERBE. — La Loge Hambourgeoise *Schumadija*, de Belgrade, a été, sur sa propre demande, détachée de l'obédience de la GrandeLoge de Hambourg, pour passer dans celle du Grand-Orient de Serbie, récemment fondé.

F.·. M.·. — HISTOIRE. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro (p. 230), un article paru dans le *Bulletin du Bureau international de relations maçonniques* de Neufchâtel, Suisse, (4e trimestre 1912) et dû au F.·. Dr Stanoyé Michailovitch. Il est intitulé *La Franc-Maçonnerie en Serbie, son histoire, son but actuel*.

Il s'agit, en réalité, d'un appel à la Franc-Maçonnerie européenne contre la politique autrichienne, et à ce titre, nous croyons intéressant d'en donner une analyse.

De la partie historique, nous dirons peu de chose, elle n'est là que pour justifier le signe de détresse adressé aux FF.·. étrangers. L'auteur, du reste, comme l'avait fait dans un article paru au mois de juillet, dans une revue maçonnique, sous le titre : *La Franc-Maçonnerie en Serbie*, le T.·. R.·. F.·. Jov. Aleksijevics, 30e, et l'un des fondateurs de la L.·. *Probatim*, attribue à la Franc-Maçonnerie, dans les luttes du commencement du XIXe siècle pour la conquête de l'indépendance, un rôle patriotique très exagéré, croyons-nous. Quoi qu'il en soit :

« Historiquement, la Maçonnerie en Serbie comprend trois phases : Loges turques de la fin du XVIIIe siècle à 1867 ; Loges serbes relevant de Puissances maçonniques étrangères, italiennes et hongroise ; Loges serbes indépendantes, depuis 1908 ».

Parmi les principaux Frères, les deux écrivains nommés plus haut citent :

« Moustapha-Pacha, gouverneur général de la Serbie ; Yanko Katich, woïwode compagnon de Kara-George en 1804 ; Petar Itchcoglia, archevêque de Belgrade à la même époque ; Pazwan Oglou, prince régnant de Bulgarie ; le poète grec Riga de Fera ; Sima Milutinowitch-Sarailia ».



On suppose que Michel Obrenovitch, prince de Serbie, en 1862, et mort assassiné, en 1868, à l'instigation de Alexandre Kara Georgewitch, fit aussi partie de la Franc-Maçonnerie, mais ce n'est pas démontré. Il était l'ami de Mazzini, de Victor Emmanuel, de Garibaldi, de Kossuth, de Turr, etc.

On n'a pas de documents sur les premières Loges Serbes. Vers 1848, la L∴ d'Alikotch fut installée à Belgrade. Elle se mit en sommeil après l'assassinat de Michel.

La reprise des travaux maçonniques en Serbie, date de 1876. Sur l'initiative du consul Italien Giovannini, la L∴ *Lumière Balkanique* fut ouverte sous l'obédience du G∴ O∴ d'Italie. Puis, vinrent, dans la même année, la L∴ *Concorde, Travail et Constance*, fermée trois ans plus tard. En 1881, la L∴ *Coopération Serbe*, obédience du G∴ O∴ d'Italie, qui resta seulement deux années en activité. En 1890, la L∴ *Probatim* fut créée, sous l'obédience de la *Grande Loge Symbolique de Hongrie*, et solennellement ouverte, le 8 février 1891. En 1909, le G∴ O∴ de France établit la L∴ *Union*. En 1910, la L∴ *Choumadia* est fondée par la *Grande Loge de Hambourg*. Enfin, le 19 février 1912, la L∴ *Union, Travail* et *Constance* (*Sloga, Radli, Postojanstvo*) sort de son sommeil et se place sous l'obédience du G∴ O∴ d'Italie.

« L'annexion de la Bosnie-Herzégovine, en 1908, a montré : 1° que l'Autriche-Hongrie n'a pas abandonné son ancien programme de pénétration en Orient ; 2° qu'elle ne pense pas réaliser ce programme par la conquête culturale et économique, mais les armes à la main. Pour la Serbie, il est évident, qu'au lieu du Turc, contre lequel elle a guerroyé au XIXe siècle, un rival beaucoup plus à redouter, l'Autriche-Hongrie, se montre au XXe siècle... Au lieu de travailler dans un sens humanitaire, les Loges serbes deviennent un centre du travail patriotique...

La Grande Loge de Hongrie ayant refusé d'appuyer la protestation de la Loge *Probatim* et de la transmettre aux grandes Puissances Maçonniques, la Loge s'est séparée et s'est déclarée indépendante, sous le titre de « *Loge Probatim indépendante* à l'Or∴ de Belgrade » avec l'approbation préliminaire des grandes Puissances Maçonniques. Elle se trouve actuellement en relations fraternelles et directes avec tous les Grands-Orients et Suprêmes Conseils et Grandes Loges du monde entier...

« À partir de l'année 1908, annexion de Bosnie-Herzégovine, la F∴ M∴ est entrée dans une phase patriotique, dans laquelle elle se trouve encore aujourd'hui. C'est une période des plus importantes pour la F∴ M∴ et pour le peuple serbe. Jusqu'à ce moment, la F∴ M∴ a excité et aidé le mouvement pour la délivrance d'un peuple. C'était donc un travail qui avait, au moins extérieurement, un caractère agressif, et même, dans ce travail, elle a trouvé partout l'aide des F∴ M∴ étrangers. Actuellement, son but est plus facile en apparence : défendre ce qu'on a déjà acquis. C'est donc un travail purement défensif et qui doit, de lui-même, attirer les sympathies de tous, et pas seulement des Maç∴, dont le devoir est de défendre ceux qu'on attaque et les faibles. Si les F∴ M∴ serbes ne réussissaient pas à engager dans cette question d'être ou non être d'un peuple, leurs FF∴ à l'étranger, chacun pourrait avec droit penser, ou que les F∴ M∴ serbes ne sont pas à la hauteur de ce grand but ou que le principe de la F∴ M∴ en général permet d'opprimer les faibles.

Les Maç∴ serbes sont pacifiques. Comme pionniers de l'humanité et contraires à la solution des problèmes internationaux par la guerre, les FF∴ M∴ serbes doivent s'engager dès ce moment, pour trouver au problème déjà si compliqué de la question balkanique, une solution par des moyens humanitaires et pacifiques. Au travail de cette solution, les Fr∴ M∴ serbes trouveront dans tout le monde Fr∴



M.·. un appui, et ils n'auront besoin que d'un allié, c'est-à-dire le temps. La question des Balkans est encore dans un état d'évolution, et il faut la laisser mûrir...

« La solution de la question balkanique dépend de la possibilité de régénérer la Turquie ou non... Comme FF.·. MM.·., nous devons désirer du fond de notre cœur la première solution et aider nos FF.·. Turcs à sortir d'une situation difficile. Nous devons les seconder et travailler avec eux afin que les Balkans cessent d'être un foyer de désordres et une menace perpétuelle pour la paix. Pour y arriver, il faut que le principe Franc-Maçonnique : « *Liberté, Egalité* et *Fraternité* » soit effectivement adopté dans l'Empire Ottoman. C'est non seulement le droit humanitaire, mais le devoir des Fr.·. M.·. serbes, d'attirer l'attention de leurs Fr.·. Turcs sur tout ce qui pourrait aggraver la situation et empêcher l'accomplissement du devoir commun et tout ce qui pourrait fournir un prétexte d'intervention à un troisième Etat, et en premier lieu à l'Autriche. Cette immixtion représente en ce moment le plus grand danger pour la paix dans les Balkans,et ce danger est si imminent que chaque jour on doit craindre des surprises sanglantes.

Les FF.·. M.·. serbes en appellent à la Maç.·. européenne. C'est pourquoi le premier devoir de tous les Fr.·. MM.·. serbes consiste à attirer l'attention de toute la Fr.·. M.·. européenne sur ce danger, de lui faire prévoir les conséquenses possibles des événements actuels et de se mettre à sa disposition pour tous les renseignements et données nécessaires.

« Les Serbes, eux seuls, n'ont que trop tardé à faire entendre leurs voix,aussi l'Europe est mal renseignée sur eux, et les attaques de la presse viennoise bien organisée contre la Serbie trouvent un bon accueil dans les journaux européens. Les Maçons encourraient une grave responsabilité si la F.·. M.·. de l'Europe n'était pas suffisamment et à temps renseignée sur ce qui ce passe et sur les buts de la F.·. M.·. en Serbie et dans les Balkans ».

Dr Stanoyé Michailovitch.·.

Suède

Statistique maçonnique ; la Suède. — La Grande Loge de Suède comptait, à la fin de 1911, 14.337 membres (augmentation de 392 sur l'année précédente). Sur ce nombre, 3.001 ne possèdent que le degré de Saint-André, et 4.990 possèdent, en outre, les grades capitulaires. Les Maçons titulaires de hauts grades forment ainsi une proportion de 55 %.

(*Latomia*, 18 janvier 1913).

Suisse

Franc-Maçonnerie. — Nous avons déjà donné, dans le numéro du mois d'octobre dernier, p. 983, un article publié par *La Liberté* de Fribourg. Ce journal revient sur la question remise au jour par la publication du catalogue de M. William Vogt. Voici quelques extraits d'un article intitulé *Les Francs-Maçons dans le Jura* :

« Dans les luttes politiques d'il y a quinze ou vingt ans, les affiliés aux loges ont été recherchés, signalés et combattus si âprement, dans le Jura-Nord en particulier, que beaucoup de fronts en ont gardé comme un stigmate. Si l'on compare le catalogue de M. Vogt aux listes publiées en 1893 et en 1898 par Ulrich Dürrenmatt, on constate d'abord les grands vides que la mort a faits dans les rangs des francs-maçons jurassiens, leur enlevant leurs meilleurs têtes, et ensuite que les disparus ont été remplacés par quelques petits arrivistes assez peu intéressants...



« Il ne faut donc pas oublier que, dans le Jura, une autre société, l'*Union*, sans attaches avec l'*Alpina*, groupe un nombre très important de citoyens de gauche et détient peut-être le record du favoritisme en matière cantonale.

« Le Jura bernois possède deux loges : une à Porrentruy et une à Saint-Imier. En plus, il existe deux cercles maçonniques dépendant de la loge de Porrentruy : ceux de Moutier et de Delémont.

« La loge *la Tolérance*, à Porrentruy, a 65 membres, dont 23 habitant la ville, une quinzaine résidant hors du Jura, et le reste disséminé dans des localités jurassiennes. La fondation de cette loge remonte à 1880.

« La loge *Bienfaisance et Fraternité*, à Saint-Imier, compte 74 membres, dont une trentaine n'habitent pas le Jura. Elle date de 1883.

« A cela, ajoutons une quarantaine de Jurassiens affiliés à des loges suisses, entre autres : *Amis de la vérité*, *Fraternité* et *Union et Travail*, de Genève, l'*Espérance*, de Berne, l'*Etoile du Jura*, de Bienne, et l'*Amitié*, de La Chaux-de-Fonds...

« Car la publication de M. W. Vogt n'est point parvenue, dans le Jura, au résultat qu'on pouvait désirer : faire connaître les affiliés inconnus et, partant, les plus dangereux. Admettons qu'ils soient peu nombreux ; mais ils existent à coup sûr. Ils appartiennent à des loges françaises. Ils se sont fait inscrire à Belfort, à Montbéliard ou à Besançon, précisément pour déjouer les investigations des ennemis de la Franc-Maçonnerie, qui auraient été renversés de les trouver dans une loge suisse. Ceux-là, nous le répétons, sont les plus dangereux. Ce sont ceux qui, pendant des années, arrivent à faire tomber toutes les méfiances. Ce sont ceux qui se faufilent dans les troupes catholiques-conservatrices et qui ne sont pas des espions vulgaires. Ce sont ceux qui, sans qu'on s'en doute, nous jouent les plus vilains tours. Ce sont ceux qui peut-être surprennent la bonne foi des chefs et tentent, par leurs papelardes manœuvres, de les détourner de leur programme et des saintes luttes. Ce sont ceux qui parfois nous présentent la coupe pétillante des compromissions et des succès faciles...

« Oui, nous avons quelques-uns de ceux-là chez nous, et le catalogue de M. Vogt n'a pas fait les révélations vengeresses ».

— Le même journal publie sous le titre : *Les Francs-Maçons en Suisse*, un long article dont voici quelques extraits :

« Nous voici donc en présence d'une légion d'environ 4.100 membres. Ils constituent ce qu'on appelle la *Grande Loge Suisse Alpina*, placée sous la suprême direction de deux professeurs de Lausanne, un grand-maître et son auxiliaire. Un autre patron de cette singulière congrégation, c'est un conseiller d'Etat de Neuchâtel, M. Quartier-la-Tente, inscrit dans la *Bonne Harmonie* de cette ville et proclamé membre honoraire de 23 autres loges de notre pays. D'après le langage de la curie romaine, il remplit le rôle de cardinal protecteur.

« Dans cette vaste association sont représentés tous les métiers et toutes les carrières : les magistrats et les banquiers, les médecins et les droguistes, les avocats et les techniciens se rencontrent avec les imprimeurs et les boulangers, avec les menuisiers et les cafetiers, avec les bouchers et les charcutiers, avec les gendarmes et les ramoneurs. Dans cette singulière agglomération, on surprend aussi quelques pasteurs et quelques curés vieux-catholiques. Peut-être sont-ils animés de bonnes intentions : ne trouvant point leurs ouailles à la chapelle, ils les cherchent à l'atelier...

« Notre armée de 4.100 compagnons est divisée en 34 loges. Quelques-unes ont plus d'un siècle d'existence : ainsi celle d'Aarau fut fondée en 1811, celle de Bâle en 1808, celle d'Aubonne en 1798, celle de Nyon en 1787, celle du Locle en 1774, celle de Zurich (*Modestia*) en 1772, l'*Union des Cœurs*, à Genève, en 1768. La plus ancienne, c'est la *Cordialité* de Genève, établie au XVIIe siècle, mais reconnue seulement en 1866 par l'*Alpina*. Toutes les autres sont assez récentes. Les cadettes sont *In labore virtus*, à Zurich (1902) et celle de Davos (1907). Quant au total des membres dans chaque loge, il est aussi très varié : il peut osciller entre 300 environ (Berne) et 35 (Davos). Les cantons qui en comptent le plus sont Neuchâtel (environ 400), Berne (environ 550), Vaud (environ 835) et Genève (environ 1.130).



Ainsi, il y a en Suisse plus de loges que de cantons, et cependant 10 d'entre ceux-ci n'en possèdent aucune, à savoir Appenzell, Fribourg, Glaris, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Unterwald, Uri, Valais et Zoug. Les cantons *privilégiés* sont celui de Vaud, avec 7 loges, Genève, avec 7, Berne et Neuchâtel, avec 4, les Grisons avec 2 ; les autres n'en ont qu'une seule.

Comme on l'aura remarqué, la plupart des cantons catholiques ont bien lutté contre les infiltrations maçonniques. C'est dire qu'ils connaissent et respectent les justes condamnations prononcées par l'Eglise contre les sociétés secrètes. Aucun catholique, conservant un vestige de foi chrétienne et d'obéissance envers l'autorité, ne veut s'engager sous les drapeaux des ennemis de Rome et de l'Evangile. Aussi, plus une contrée est foncièrement catholique, moins on y surprend de Francs-Maçons. C'est le cas pour les trois cantons primitifs et pour Zoug et Fribourg. Dans le catalogue que nous avons sous les yeux, on peut apercevoir trois ou quatre Fribourgeois d'origine, mais ils sont fixés au dehors, où ils n'ont pas su résister à de pressantes sollicitations.

« Quant au Valais, il a subi une première atteinte: à défaut de loge, il a un cercle au nom flamboyant : *L'Etoile du Simplon*. Fondé en 1909, ce cercle a une mission brillante à remplir. On l'a redit bien haut dans une « Journée valaisanne » tenue le 2 juin 1912 à Montana. D'après le Fr.·. Sauthier, cette *Etoile* doit resplendir « rapidement sous le ciel du Valais et apporter par chacun de ses rayons un peu plus de justice, un peu plus de lumière là où règne en maîtresse l'intolérance cléricale, là où l'on fausse les esprits par une éducation irrationnelle et où les droits les plus sacrés sont foulés au pied sans scrupule, grâce à la devise : Qui veut la fin, veut les moyens ! » Ah ! ce refrain jésuitique devait arriver.

« Pour exécuter un programme aussi noble que vaste, il faut former une nouvelle race. Tel est le motif de la fondation d'une école libre au Chable, dans la vallée de Bagnes. Elle est patronnée par la *Maçonnerie Suisse*, à laquelle appartiennent une trentaine de Valaisans, et confiée au « zèle et à la conscience » de Fr.·. Michaud. »

— La *Gazette de Lausanne*, étudie, toujours à l'aide du catalogue de M. William Vogt, *La Franc-Maçonnerie Vaudoise* :

« Nous avons, dans le canton de Vaud, neuf loges affiliées à l'Union suisse. En voici les noms pittoresques, par ordre alphabétique :

« Aigle: *Chrétienne des Alpes*. Aubonne: *Constance*. Bex: *Progrès et Vérité*. Lausanne : *Espérance et Cordialité*. *Liberté*. Montreux : *Les Amis discrets*. Nyon : *La vraie union*. Vevey : *Constance et Avenir*. Yverdon : *Fraternité*.

« Les Francs-Maçons lausannois possèdent, depuis l'an dernier, à l'avenue Ruchonnet, « un temple » qui abrite les deux loges. Ce temple, qui a coûté fort cher, a été construit par le frère John Gros, architecte-administrateur de la loge *Espérance et Cordialité*. En 1911, cette loge comptait 183 membres, tandis que *La Liberté* n'en possédait que 166. Depuis, un certain nombre ont passé à « l'Orient-Céleste », mais comme il est sûrement entré quelques recrues, on peut admettre que le nombre de frères est resté le même ; il serait donc de 359 sur 70.000 habitants ! Les sept autres loges du canton ayant ensemble 550 affiliés en chffire rond, nous arrivons à un total de 900 maçons pour l'ensemble du canton de Vaud, dont la population est de 317.500 âmes. C'est peu de chose ! »

Le journal passe ensuite en revue les noms des principaux Francs-Maçons.

PROTESTANTISME. — Généralement ,on a remarqué que les milieux calvinistes sont très favorables à la Franc-Maçonnerie, aussi bien en Suisse qu'en France. — AIR, 29 janvier 1913.



Turquie

Comité Union et Progrès. — Chérif-Pacha écrit, au retour de Constantinople, où il s'est rendu après un exil de quatre ans et demi :

« J'ai vu pendant les trois semaines de mon séjour à Constantinople tous les hommes au pouvoir, ainsi que tous ceux qui sont appelés à jouer un rôle politique, et j'ai constaté avec joie que tous sont d'accord sur la nécessité de confier à des spécialistes européens la réalisation des réformes générales.

« J'ai fait de mon mieux pour qu'à la France et à l'Angleterre échût une large part dans cette œuvre, et c'est à elles maintenant de m'aider dans mes efforts en reprenant leur politique traditionnelle en Orient.

« Sans doute, ce ne sont pas les deux grandes puissances occidentales qui se sont détournées de nous, mais le Comité, jusque-là maître de nos destinées, qui s'est détourné d'elles, et a faussé ainsi, en même temps que notre politique intérieure, toute notre politique extérieure.

« Nous payons maintenant, avec le sang de nos soldats, avec la chair même de notre pays, dans laquelle on tranche à vif, les aberrations de cette association occulte.

« Notre pays est lamentablement amputé. Mais cette amputation elle-même ne serait pas la dernière, si nous n'extirpions pas radicalement en même temps la source de la gangrène qui l'a provoquée.

« Le Comité continuant de vivre, la Turquie continuerait fatalement de mourir.

« L'Asie-Mineure serait en effet d'un partage encore plus facile que la Turquie d'Europe.

« C'est pourquoi, mettant de côté toute animosité personnelle, et restant uniquement dans la logique, nous estimons qu'il est absolument nécessaire que la nation connaisse avec exactitude les causes de nos défaites. Et cela ne peut s'obtenir que par la mise en jugement, selon la légalité, des auteurs de notre désorganisation. »

(*Méchérouttiette*, janvier 1913).

F.·. M.·.. — Le Grand-Orient de Turquie a renvoyé à la Grande Loge symbolique de Hongrie le diplôme de membre d'honneur, que cette dernière lui avait fait remettre pour le Fr.·. Riza Tewfik Bey, en expliquant que des circonstances particulières s'opposaient à la remise de ce témoignage de considération.

— Le coup de main des Jeunes-Turcs est fortement appuyé par la Franc-Maçonnerie, dont ils sont les représentants dans l'Orient ottoman. Les sectaires qui se trouvent dans les agences et dans les journaux ont commencé déjà à tenter une campagne en faveur du coup de main et de ses responsables. On n'aura qu'à suivre cette campagne pour saisir la complicité maçonnique dans cet événement. — AIR, 25 janvier 1913.

Révolution maç.·..— Extraits d'une interview de Chérif-Pacha, sur les récents événements de Constantinople.

« D'abord, sachez-le bien, il n'y a pas eu de révolution nationale contre Kiamil-Pacha. Il y a eu tout simplement un brigandage à main armée, et les cent cinquante personnes qui entouraient le palais au moment de l'attentat, c'était le comité « Union et Progrès » au grand complet, et rien d'autre...

« Le coup d'Etat met en danger non seulement l'avenir de la Turquie d'Europe,



mais encore je crains que de graves complications internationales ne viennent s'y greffer.

« *J'affirme hautement que l'Allemagne et l'Autriche travaillaient secrètement et étroitement à l'arrivée au pouvoir du Comité Union et Progrès.*

« Pendant mon récent séjour à Constantinople, des diplomates allemands très haut placés essayaient avec une grande insistance de me réconcilier avec le Comité.

« Les agents de la Triplice faisaient ressortir partout l'indifférence de la Triple-Entente et surtout de l'Angleterre à l'égard de la Turquie, en encourageant la résistance à Andrinople. L'opinion publique était préparée, le patriotisme aidant, à accueillir favorablement ce revirement.

« Les conséquences de ce coup d'Etat sont incalculables. Le sultan Mehmed V sera détrôné, et le prince héritier, Youssef Izeddine, qui fréquentait journellement Mahmoud Chefket, montera probablement sur le trône. Cet homme néfaste semble avoir juré la perte de notre pays. Car, je ne me fais d'illusions, nous allons certainement perdre Constantinople et tout notre empire d'Europe. C'est à ce prix que le Comité aura sauvé ses chefs ; c'est à ce prix que les nouveaux ministres sont arrivés à accaparer un pouvoir éphémère.

(*Le Soleil*, 25 janvier 1913).

On voit que c'est partout la même chose. Qu'importe aux Francs-Maçons l'avenir et le salut du pays ! Ils ne voient qu'une chose, la conquête du pouvoir. La révolution en face de l'ennemi est dans leurs habitudes. Quand tous les partis politiques désarment pour faire face aux adversaires de la Patrie, le F.·. Maç.·. n'a qu'une idée : tirer dans le dos de ses défenseurs, pour pêcher en eau trouble. C'est la morale des Loges.

Wurtemberg

Enseignement. — A propos de la question des écoles, le ministre des cultes a déclaré que, conformément aux désirs des catholiques et des protestants, l'Etat est décidé à maintenir l'école confessionnelle, et qu'il s'opposera aux tentatives d'imposer l'école « simultanée » (mixte) par des détours. — AIR, 24 janvier 1913.

SUPPLÉMENT

Allemagne

Une Loge qui fait des affaires pour son compte. — Le *Badische Landeszeitung*, de Mannheim, a publié le 17 novembre 1912, une annonce que nous reproduisons :

La Grande Pensée de la Franc-Maçonnerie était de délivrer l'humanité des



chaînes étroites des confessions et des conceptions dogmatiques, et de l'élever au niveau de la pure nature humaine.

Afin de pouvoir atteindre ce but sans obstacles, la F. Z. A. S. *Freimaurerbund zur Aufgehenden Sonne* (Ligue Franc-Maçonnique au *Soleil Levant*) s'est constituée en Grande Loge autonome et indépendante ; en conséquence, elle n'est plus subordonnée à la Ligue des Grandes Loges allemandes.

Les personnes qui s'intéressent à elle, doivent s'adresser Schliessfach,70,à Mannheim.

Angleterre

Franc-Maçonnerie et Trade-Unions. — La *Masonic Association* de Manchester pour les recherches maçonniques, vient de publier le rapport sur ses travaux pendant l'année 1911-1912. A signaler,dans ce recueil, un article du Fr.·. Carr, sur les sept degrés de la Maçonnerie opérative, où l'auteur, après avoir traité ce sujet au point de vue historique, exprime le regret que le développement des *Trade-Unions* ait eu pour résultat de faire diminuer le nombre des affiliés à la Franc-Maçonnerie opérative. Ainsi, en 1867, ils étaient au nombre de plus de 2.300 dans les Loges du Leicestershire ; ils ne sont plus que 500.

Philanthropie maçonnique. — L'Honorable Arthur Stanley, membre du Parlement, Grand-Maître des Francs-Maçons du West-Lancashire, doit présider,cette année, la fête qui sera donnée à l'Institution royale maçonnique des Garçons.

Cette institution instruit 500 garçons ; elle date de 1797, et a plus que doublé d'importance dans ces vingt dernières années.

Autriche-Hongrie

Dissidences maçonniques. — Vingt-six Frères, et parmi eux quelques-uns des plus anciens membres, ont quitté la Loge *Eotvos* de Budapest, pour fonder une Loge nouvelle sous la dénomination de « *Loge de Budapest* ».

Lutte antimaçonnique. — Il se publie maintenant à Fiume, un journal dirigé contre la Franc-Maçonnerie, et ce journal, dont les publications maçonniques nous taisent le titre, donne des détails circonstanciés sur tout ce qui se passe dans la Loge locale « *Sirius* ». Bien entendu, les journaux de la secte prétendent que ces comptes rendus sont trop tendancieux pour être dignes de foi.

Canada

La Franc-Maçonnerie au Canada. — La Franc-Maçonnerie Canadienne date du jour où les représentants de sept régiments de l'armée du général Wolfe, se réunirent dans la plaine d'Abraham, pour célébrer la fête ma-



çonnique de Saint-Jean d'hiver, il y a environ trois cents ans. Ils formèrent le noyau de la Grande Loge de Québec, qui n'a cessé de s'accroître et est devenue l'une des plus considérables et les plus florissantes de l'Amérique du Nord. La guerre de 1812, entre les Etats-Unis et l'Angleterre, ralentit un peu sa marche, mais la prospérité revint avec la paix, et en 1823, la Grande Loge de Québec dut se diviser en deux Grandes-Loges, l'une pour le Haut, l'autre, pour le Bas-Canada, mais toutes les Loges existantes dérivent de la Grande Loge issue de la réunion dans la plaine d'Abraham.

La Franc-Maçonnerie a compté dans ses rangs plusieurs gouverneurs-généraux du Canada et des princes de la Famille royale d'Angleterre, entre autres, son dernier gouverneur, le Duc de Connaught, frère d'Edouard VII.

Ecosse

Le Folklore maçonnique. — Il s'est conservé en Ecosse une curieuse coutume à laquelle se rattachent quelques légendes maçonniques, celle de la fête de Saint-Ronan, qui se termine par une cérémonie où l'on jette le diable dans le feu. La loge de la localité, celle où se trouve le fameux puits de Saint-Ronan, *le Puits qui parle*, se rend auprès d'une croix unique, les FF.·. prennent part à la cérémonie du puits parlant, et la foule des assistants manifeste son goût pour ce jeu en écoutant attentivement. Les représentants de Saint-Ronan se donnent rendez-vous en cet endroit, et le Vénérable interpelle le saint en ces termes : « Le Vénérable de la Loge n° 856 des Anciens et Acceptés Maçons d'Ecosse, portant le nom honoré de Saint-Ronan, vous salue, et devant cette croix, en présence et au nom des Frères assemblés ici, vous souhaite une loyale bienvenue, en votre qualité de représentant de notre saint Patron, qui, en de rudes époques, aida à poser la première pierre de notre liberté écossaise, s'efforça de propager les connaissances, d'inculquer la vertu et de faire naître la fraternité entre les hommes ».

Un Fr.·. explique cela par une allocution de circonstance, où il apprend à l'auditoire que Saint-Ronan mourut en 737, que, se trouvant aux prises avec le diable, il réussit à le saisir « par la patte de derrière, et vint ainsi à bout de lui ».

Espagne

Loges ouvrières espagnoles. — Nous donnons ici, pour être complet, les dispositions arrêtées par la commission des affaires du Grand-Orient d'Espagne, et approuvées par l'assemblée en juillet 1910.

1° Les Loges ouvrières qui pourront se constituer dans l'étendue du territoire espagnol, sous l'adoption de Loges régulières de l'Obédience, seront dispensées de payer le droit de capitation, prévu par la Loi de taxes en vigueur, tant qu'elles conserveront le caractère de Loges d'adoption.

2° Les chartes constitutives dont seront pourvues les Loges ouvrières, afin de légaliser leur fonctionnement, leur seront délivrées gratuitement.

3° Les Rituels, Constitutions, Règlements généraux, et les certificats d'Apprenti et de Compagnon, transmis aux Loges ouvrières qui pourront se créer, subiront un rabais de 50 % sur le prix marqué pour la vente, mais seulement pendant la période où elles travaillent comme ateliers d'adoption, dépendant des Ateliers réguliers.

4° Disposition relative aux frais d'entretien des locaux.

5° Les ouvriers qui, après avoir été initiés dans les dites Loges d'adoption, se trouveront en état d'être reçus Maîtres, passeront à la Loge qui les a adoptés, et lui verseront leur cotisation, égale à celle de leurs F.·., du même degré, et jouiront des



mêmes prérogatives. Dans des cas spéciaux, on pourra recommander aux Loges d'accorder la dispense des frais de réception de quelques ouvriers, et ceux-ci pourront continuer à collaborer aux travaux actifs des Loges ouvrières, ou s'occuper de créer de nouveaux Ateliers, selon le bien général de l'Ordre.

6° Les Loges régulières de l'Obédience, sous l'adoption desquelles s'organisent des Loges ouvrières, seront chargées de les pourvoir du matériel nécessaire, et resteront directement responsables du remboursement. La valeur du matériel remis sera portée au compte-courant que le Grand-Trésorier tient avec les Loges adoptantes.

7° La création de Loges ouvrières, à titre d'essai, doit être limitée à la Péninsule, aux Iles Baléares, et aux Iles Canaries, et si cet essai réussit, le Grand Conseil de l'Ordre demandera la faculté d'étendre cette concession à toutes les Loges fédérées.

Ajoutons quelques extraits du règlement pour l'organisation des Loges ouvrières.

Art. 2. La mission principale des Loges ouvrières est de faire naître et d'entretenir chez les ouvriers le zèle pour l'étude des problèmes qui les touchent directement et qu'ils ont à résoudre par leurs propres efforts, après s'être pénétrés des idées d'altruisme, de tolérance et de persévérance, sans lesquelles ils ne pourront accomplir l'œuvre de leur émancipation.

Art. 7. Les Loges ouvrières ne pourront discuter, ni refuser l'admission d'un frère visiteur.

Art. 9. Les Loges ouvrières se formeront en chambres d'Apprentis et de Compagnons ; travailleront dans le Rite Ecossais Ancien et Accepté ; s'entendront avec le Grand Conseil par l'intermédiaire de la Loge adoptante, et au lieu de la parole sacrée, elles recevront un mot de passe, que le Grand-Maître choisira pour l'usage spécial des Loges ouvrières.

Une Loge espagnole a Tanger. — La Section de Justice du Grand-Orient d'Espagne, dans la séance du 28 décembre 1913, a reçu de la Loge *Abd-el-Aziz*, n° 246, de la Vallée de Tanger, une *planche* l'informant qu'elle a condamné à trois mois de suspension des droits maçonniques et à un blâme public, entre les colonnes, le Fr.·. Salhom Seror (symboliquement Bézéléel), pour des délits que la sentence ne fait point connaître.

Etats-Unis

Nécrologie. — Les journaux maçonniques annoncent la mort de M. John W. Coburn, ancien Grand-Maître-Général du Grand Conseil Général des Etats-Unis ; le défunt était âgé de 82 ans ; il était entré dans la Franc-Maçonnerie en 1867, et faisait aussi partie de l'Ordre des *Odd-Fellows*.

L'Origine et le but de la Franc-Maçonnerie, d'après un Fr.·. 32e. — L'Editeur du *Magazine* maçonnique *The New-Age* avait écrit à quelques-uns des Francs-Maçons les plus éminents des Etats-Unis pour leur demander ce qu'ils pensaient de la Franc-Maçonnerie. Voici le jugement de l'un d'eux, le Fr.·. J. Rogatz, 32e.

Un Maçon est un constructeur ; le Franc-Maçon est le constructeur du Temple du caractère humain. Il le fait en bâtissant sur le roc solide de la vérité éternelle, et quand le temple est achevé, il se dresse comme une colonne lumineuse qui illumine le sentier de la vie pour tous ceux qui le suivent ».

A cette définition, le F.·. Rogatz ajoute ses idées sur l'antiquité de la Franc-Maçonnerie. Pour lui, on trouve des preuves de l'existence de cette Société avant les



temps bibliques. Le mot de Franc-Maçon même vient du copte, et signifie « *Enfants de la Lumière* ». L'une des merveilles du monde, la Grande-Pyramide, se dresse comme une démonstration de la Franc-Maçonnerie dans les temps préhistoriques ».

Et il termine en faisant à ses confrères cette confidence pleine de promesses : « On nous enseigne que nous ne connaissons pas tous les secrets du Maître-Maçon. Pour des raisons que tout Franc-Maçon connaît, les générations futures seules arriveront à connaître le but réel, le mot de la Franc-Maçonnerie. Mais peut-être arriverons-nous à devancer cette époque, et à refaire l'œuvre perdue ».

Une séance de réception dans le Rite Ecossais. — Le 23 décembre 1912, a eu lieu à New-York, dans la Grande Salle de la Grande Loge du Rite Ecossais, une tenue d'admission d'une certaine importance par le nombre et la situation sociale des candidats : 108 personnes sollicitaient leur admission. Les détails de cette cérémonie, tels que les donne le *Masonic Standard*, nous en montrent bien la complication extrême. Ainsi nous apprenons que, dans le 33e degré, le Révérend Floyd Leach, joua le rôle de Moïse, M. Victor Zorn, celui d'Aaron, MM. Coleman, Naulty, Eakins, Scott, Graham, Diamant, Weber, etc, jouèrent respectivement les rôles de Nadab, d'Abihu, d'Eléazar, d'Aholiab et de Bézéléel. Dans le 24e degré, ce n'est rien moins que le Roi Salomon, qui est figuré par M. James Chambers, etc.

Adeo sunt multa, loquacem
Ut Fabium lassare queant.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, Avenue de la Gare — Nevers.

deux hommes hermétiques alliés invitent tous ceux qui sont curieux (de ces sujets) à faire partie de leur association.]

KLOSS, n° 2.620.

LENGLET DU FRESNOY (III, 316, n° 836) : *Tubicinium convivale Hermeticum*, in-4°, Gedani, 1682. C'est sans doute une autre édition.

611. Symbola Divina et Humana Pontificum, Imperatorum, Regum : Accessit brevis Isagoge Jac. TYPOTII. Sculpsit Ægidius SADELER. — Francofurti, Schœnwetter, 1642 ; in-folio.

[Symboles divins et humains des pontifes, des empereurs et des rois. Brève introduction de J. TYPOTIUS. Dessins de Gilles SADELER.]

L'édition primitive, en trois volumes, a été cataloguée sous les n°s 166, 167, 171 et 179, et une édition collective, sous le n° 186.

GRAESSE (VI, p. 211) cite de cet auteur un autre ouvrage : *Theatrum morum, artliche Gesprach der Thier mit wahren Historien den Menschen zur Lehr.*

[Theatrum morum, dialogue ingénieux des animaux, avec des histoires véritables, pour l'instruction de l'homme]. Raga, 1608, in-4°, 277 pages, avec belles gravures,

Voir aussi BRUNET, V, col. 23, n° 18.571.

612. De Secretis libri XVII, ex variis authoribus collecti, digesti et aucti. Auth. J. J. WECKER. — Basileæ, 1642 ; pet. in-8°.

[Dix-sept livres sur les Secrets, rassemblés de différents auteurs, mis en ordre et augmentés. Par J. J. WECKER.]

Voir ci-dessus n° 138.

GRAESSE cite (VI, p. 427) une édition antérieure de Bâle, 1582, in-8° avec figures. Cet ouvrage, dit-il, fut souvent réimprimé, par exemple à Bâle en 1604, 1629, 1662, in-8°, avec figures et additions, chez J. Zwinger — ibid. 1750, in-8°, avec figures. Il y en eut une traduction anglaise, parue à Londres en 1666, in-f°, avec portrait de l'auteur par Gaywood.

GRAESSE mentionne un autre ouvrage de J. J. WECKER : *Antidotarium generale et speciale ex opt. auct. tum vett. tum recent. scriptis fideliter et methodice congestum per Conrad Waldkonts. Sumptibus Episcopianorum.* Basileæ, 1641, in-4°, qui fut traduit sous le titre de « *Le grand Thresor ou dispensaire et antidotaire*, par Jehan WECKER, augmenté de beaucoup et mis au jour par Jehan Duval D. M. d'Yssouldun, Cologne, 1616, in-4°, avec figures ».

613. Liber I. qui Abrahamo patriarchæ adscribitur, una cum commentario R. ABRAHAM super 33 semitas sapientiæ. Translat. et notis illustr. a I. St. RITTANGELIO. — Amsterdam, 1642 ; in-8°.

[Le livre I, attribué au patriarche Abraham, avec le commentaire de R. ABRAHAM sur les 32 sentiers de la sagesse. Traduit et annoté par I. St. RITTANGELIUS.]

Les ouvrages apocryphes attribués à ABRAHAM sont au nombre de deux, un *Testament* et une *Apocalypse*. Le premier seul peut avoir été l'objet d'un travail du Rabbin Abraham, d'ailleurs perdu dans la foule des rabbins de ce nom. Quant à l'autre ou-



vrage, l'Apocalypse, il n'a été découvert que de nos jours à l'état de manuscrit très ancien.

Le traducteur de Rabbi Abraham est un peu mieux connu. La *Jewish Encyclopedia* (Tome X, p.431) nous apprend que Johann Stephan RITTANGELIUS, controversiste allemand, naquit à Forchheim près Bamberg, et mourut à Kœnigsberg en 1632, qu'il passa pour être d'origine juive, s'occupa principalement de traductions d'ouvrages rabbiniques.

614. Literæ annuæ provinciæ Paraguariæ Societatis Jesu. — Insulis, 1642 ; in-8°.

[Lettres annuelles de la province du Paraguay de la Compagnie de Jésus.]

Sur les *Annuæ Literæ*, voir, ci-dessus, les nos 164, 169, 210, 219.

Pour l'ouvrage dont il s'agit ici, voici ce qu'on trouve à son sujet dans DE BACKER (IV, 47), à l'article de DIEGO DE BERVA.

Jésuite espagnol né à Trujillo, en 1585, entré dans l'Ordre en 1605, passa presque toute sa vie dans les missions du Paraguay, et y fut d'abord Recteur du Collège de l'Assomption, puis Provincial ; il mourut en 1658.

Le même auteur donne le titre complet de l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice :

« *Litteræ annuæ Provinciæ Paraguariæ Societatis Jesu ad Adm. R.P. Mutium Vitellescum, ejusdem Societatis Præpositum generalem missæ a R. P. Jacobo de* BERVA, *Paraguariæ*..... Insulis, typis Tossani Le Clercq, 1642, in-8°, pp. 347 ». Ce sont les *Litteræ annuæ Provinciæ Paraguariæ Societatis Jesu, ab anno* 1635 *ad mensem Julium anni* 1637. L'original est daté : Cordubæ Tucumani,13 Augusti 1637,et signé Diego de Berva.

CARAYON (p. 188, n° 1.308) complète comme il suit le titre de cet ouvrage :
Literæ annuæ provinciæ Paraguariæ Societatis Jesu ad adm. R. P. *Mutium Vitellescum, ejus Societatis præpositum generalem, missæ a R. P. Jacobo de* BERVA ; *Paraguariæ præposito provinciali, ex hispanico autographo latine redditæ a P. Francisco de* HAMAL, *Belga, Societatis ejusdem.* — Insulis, 1649, in-8°.

615. Sacrorum bibliorum Vulgatæ editionis concordantiæ, primum a Fr. LUCA, nunc denuo variis locis expurgatæ ac locupletatæ, cura et studio Hub. PHALESII. — Antverpiæ, 1642 ; in-folio.

[Concordance de la Bible, selon la Vulgate, établie par Fr. LUCAS, puis corrigée et augmentée par Hub. PHALESIUS.]

616. Aperta Area Arcani Artificiosissimi, etc. = Frankfurt am Mayn, 1643, in-4°.

[Le Coffret ouvert du Secret très ingénieux. (Par Joh. GRASSHOF.)]

Troisième édition de l'ouvrage déjà connu par les nos 386 et 528. Cette édition de 1643 n'est pas mentionnée par KLOSS, n° 2.506.

Cet ouvrage figure dans la *Bibliographie Maçonnique* d'Aug. WOLFSTIEG, qui en donne (II, p. 925, art. 42.160) le titre complet, fort curieux en lui-même, et en indique les diverses éditions. Voici donc ce titre, à partir de l'endroit où s'arrête l'indication ci-jointe.

Beneben der rechten und wahrhaftigen Physica naturali [1] *rotunda, durch eine Visio-*



nem chymicam cabalisticam ganz verstaendtlich beschrieben, und einer Warnungs-Instruktion und Beweiss,gegen alle die, so das Aurum Potabile ausserhalb der Tinctur des Universal Lapidis philosophici per se in weniger Zeit zu verfertigen,audere falschlich persuadiren. Allen der Natürlichen Dingen Erkandtnuss und den Lapidem Philosophorum zu Gottes Ehr suchenden Hertzen auss Christlicher Liebe mitgetheilet, und jetzo zum andern Wahl correctior in Truck gegeben (von Chortalassaeus, auch Condesyanus d. i. Joh. GRASSHOF [accompagné d'une Physique exacte et vraie, écrite d'une manière intelligible pour tous, d'après une vision chimique cabalistique.— Et d'un avertissement pour conseiller de se garder contre ceux qui prétendent pouvoir préparer en peu de temps l'Or potable par un autre moyen que la Teinture de la Pierre Philosophale. Ouvrage écrit par affection chrétienne envers tous ceux qui cherchent à connaître, en l'honneur de Dieu, la nature et la Pierre Philosophale. — Les autres éditions mentionnées par Wolfstieg sont : celles de Francfort-sur-Mein, chez Unckel, 1623, 255 p., in-8°. — *Ibid.*, Zimmel, 1643 et 1647. — Breslau, Müller, 1658. — Leipzig, Müller, 1658. — Hambourg, 1705. — Hanau, Aubry, 1687.

GRAESSE (I, p. 178) mentionne cet ouvrage sous ce titre plus étendu :

Arca aperta, arcani artificiosissimi oder des grossen und kleinen Bauers Eræffneter und offenstehender Kasten der Allergrossten und Künstlichsten Geheimnissen der Natur.

[Le coffret ouvert de la boîte du grand et du petit paysan, ouverte et montrant les plus grands et les plus subtils des mystères de la nature], Francfort 1617, in-8° ; autre édition, à Hambourg, 1705, in-8°.

Ouvrage alchimique très renommé.

Le *Deutsche Anonymen Lexikon*, qui mentionne cet ouvrage avec les mêmes indications, renvoie à J. GRASSHOF, comme nom d'auteur.

617. J.H. MEIBOMIUS. De flagrante usu in re venerea et lumborum renumque officio. Epistola ad Chr. Cassium, etc. — Lugduni Batavorum, 1643 ; in-4°.

[J. H. MEIBOMIUS. De l'exercice évident et du rôle des lombes et des reins dans l'acte vénérien. Lettre à Chr. Cassius.]*Flagrante* est pour *flagrorum*.Voir plus loin le titre donné par GRÆSSE.

Les Meibomius forment une de ces dynastiesde savants qui ne sont pas rares au XVIIe siècle. HOEFER, *Nouvelle Biographie Générale* (T. XXXIV, col. 162 et suiv.) en mentionne trois qui se succédèrent en ligne directe, et un quatrième, qui fut sans doute un parent. C'est du second qu'il s'agit ici : Jean Henri MEIBOM ou MEIBOMIUS, fils d'un philologue et historien de mérite, s'adonna à la médecine. Il naquit à Helmstedt en 1590, il étudia la médecine dans plusieurs Universités d'Allemagne et d'Italie, et enseigna cette science dans sa ville natale.Il s'établit à Lubeck en 1626, et fut nommé, trois ans après, médecin de cette ville.On a de lui, outre l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice, et dont Peeters a si singulièrement altéré le titre, les ouvrages suivants : *Hippocratis jusjurandum commentario illustratum* (Commentaire sur le serment d'Hippocrate.) — Un Index bibliographique des œuvres de son père, avec une Chronique de la ville de Marienthal ; — *De Mithridatico et Theriaca* (sur le Mithridate et la Thériaque) Lubeck, 1652 et 1659, in 4° ; — *H. Roslae Herlingsberga sive poemation heroicum de bello ob arcem Herlingsbergam anno* 1287 *gesto*, (Herlingsberg de Rosla, ou petit poème héroïque sur la guerre autour de la citadelle de Herlingsberg) Lunebourg, 1652, in-4° ; — *Mæcenatis vita, mores et res ges-*



tæ, (Vie, mœurs et actions de Mécène), Leyde, 1653, in-4° ; — De *Cerevisiis, potibusque et ebriaminibus, extra vinum ; accedit A. Turnebi Libellus de Vino* (Des Bières et des Boissons enivrantes autres que le vin, suivi d'un opuscule d'A. Turnèbe sur le vin), Helmstædt, 1668, in-4° ; réimprimé dans le *Thesaurus* de GRONOVIUS ; — *A. Cassiodori formula Archiatrorum commentatio illustrata.* (Formule des Médecins en chef d'A. Cassiodore, expliquée par un commentaire) Helmstædt, 1668, in-4° ; — enfin plusieurs dissertations sur des sujets de médecine.

La *Nouvelle Biographie Générale* renvoie, au sujet de J.H. Meibomius, à MOELLER (*Cimbria litterata*, T. II.) — BOHMER (*Memoriæ Professorum Helmstadiensium*).

GRÆSSE(IV, p. 465) donne correctement le titre de l'ouvrage mentionné dans PEETERS.

Joh.M.MEIBOM *Epistola de Flagrorum usu in re venerea et lumborum renumque officio ad Christ. Cassium.*

[Lettre de Joh. H. Meibom, à Chr. Cassius, sur l'emploi du fouet dans l'union sexuelle, et la fonction des lombes et des reins.]

Lugd. Bat., Elzévier 1643, in-4°.

Cet ouvrage a été édité avec des additions par Thomas Bartholin,1669,in-8°.Francf., 1669, 1670, in-12, traduit en français par Mercier de Compiègne, Paris, 1792, 1795, 1800, in-18, avec grav. et le texte latin ; Londres [Besançon]. Une traduction allemande en a paru en 1842, sous le titre singulier de *Heilung durch Schlæge* (La cure par les coups).

618. Anatomia Societatis Jesu, seu Probatio spiritus Jesuitarum. — (S. l.), 1643 ; in-8°.

[Anatomie de la Société de Jésus, ou Examen de l'esprit des Jésuites.]

Nous empruntons à CARAYON (p. 415, n° 3.105) le titre exact et complet de ce pamphlet : *Anatomia Societatis Jesu, seu probatio spiritus Jesuitarum. Item arcana imperii jesuitici cum instructione secretissima pro superioribus ejusdem. Et Deliciarum Jesuiticarum specimina. Tandem divina oracula de Societatis exitu, ad excitandam Regum et Principum catholicorum attentionem utilissima.* s.l., anno 1643, petit in-12.

619. Mundus alter et idem sive terra Australis hactenus semper incognita, auctore MERCURIO BRITANNICO ; Thom. CAMPANELLA Civitas solis, et Franc. BACONIS Nova Atlantis. — Ultrajecti, W. a Waesberghe, 1643 ; in-12.

Le monde autre et pareil, ou la Terre australe jusqu'ici tout à fait inconnue, par MERCURE L'ANGLAIS. La Cité du Soleil, de Thom.CAMPANELLA, et la Nouvelle Atlantide de Franç. BACON.

KLOSS, n° 224.

Trois ouvrages en un volume :

1° *La Terre australe.* — On trouve plus loin, p. 197, les indications qui permettent d'identifier cet ouvrage et l'auteur qui s'est donné ce pseudonyme, à savoir : Joseph HALL. L'ouvrage intitulé : *La Terre australe connue, c'est-à-dire la description*



de ce pays inconnu jusqu'ici, de ses mœurs et de ses coutumes par M. SADEUR (pseudonyme de Gabriel DE FOIGNY), ex-cordelier, fut imprimé à Genève en 1667. — Cf. BARBIER, *Supercheries littéraires*, III, col. 494 ; MICHAUD, XIV, 280.

2° *La Cité du Soleil* de CAMPANELLA (voir la fin de cette notice).

3° La *Nouvelle Atlantide* du philosophe BACON, sur laquelle voir le numéro suivant, et plus haut, nos 356 et 494.

La même édition, c'est-à-dire celle où sont réunis les trois ouvrages ci-dessus, est indiquée par MM. P. FESCH, J. DENAIS et R. LAY, dans leur toute récente *Bibliographie de la Franc-Maçonnerie et des Sociétés secrètes* (Paris, 1912, Société Bibliographique, 1er fascicule, col. 858) ; mais avec une différence de date, 1648, au lieu de 1643. Ces auteurs nous renvoient à la *Nouvelle Biographie Universelle* de HOEFER, T. IV, pp. 99, 100.

Il a paru une traduction du premier des trois ouvrages réunis dans cette édition collective ; elle a pour auteur John HALEY, et pour titre :

« *Discovery of a New World, or a Description of the South Indies hitherto unknown by an English Mercury* » (Découverte d'un nouveau monde, ou des Indes méridionales jusqu'à présent inconnues, par un Mercure anglais), print. for E. Blount, s. d., petit in-8°.

GRAESSE, qui nous donne ce renseignement (III, 200), ajoute la mention d'autres éditions, dont les plus importantes sont les suivantes :

« *Mundus alter et idem*... Francfort, s. d., petit in-8°, titre gravé, et 4 cartes, 238 pp. — *Id*... Hanovre, 1607, in-12°, — Francfort, 1648.

C'est, dit le même auteur, une satire contre les vices caractéristiques de quelques nations. On dit que Swift en a tiré l'idée de ses « *Voyages de Gulliver* ». Elle a pour auteur l'évêque Joseph HALL.

Joseph Hall a écrit d'autres ouvrages d'un caractère satirique et fantaisiste comme celui qui figure dans cet article ; citons entre autres :

« *Virgidemiarum Liber. The three first and the three last books of byting satyres, corrected and amended, with some additions, by* J. H. London, Rob. Dexter, 1599 (1602), in-16°.

Il y avait eu, dit GRAESSE, une édition antérieure de cet ouvrage, sous le titre suivant :

« *Virgidemiarum six Bookes, first three Bookes of tooth lesse satyres* : 1° *poeticall*, 2° *academicall*, 3° *morall*. London, R. Dexter, 1598, in-16°, 106 pp., mais cette édition fut brûlée par l'ordre de l'archevêque de Cantorbéry.

Voir, sur ces satires de J. Hall, WARTON, *Athenæ Oxonienses*, T. III, p. 404 suiv. La liste complète et assez longue des ouvrages de J. HALL est donnée par WATT, *Bibliotheca Britannica*, T. I, col. 458 et suiv.

La vie de CAMPANELLA pourrait fournir la matière d'un volume plus étendu, et certainement aussi intéressant que l'analyse de ses ouvrages. Il naquit en septembre 1568, à Stilo, petit village de Calabre, où il est question maintenant de lui élever un monument. Ses parents lui firent donner une excellente éducation, et il en profita, car ce fut un enfant très précoce, très studieux ; il entra dans l'ordre des Dominicains à l'âge de quatorze ans et continua ses études avec un redoublement d'ardeur. Quelques anecdotes prouvent à la fois ses progrès et sa supériorité sur ses maîtres. Ainsi un de ses professeurs, devant soutenir des thèses à l'Université de Cosenze, se trouva incommodé et envoya Campanella les soutenir à sa place ; le jeune homme se tira de cette épreuve improvisée, avec un bonheur qui lui valut d'être considéré comme un autre Télésio, ce qui était alors, et en Italie, le plus flatteur des compli-



ments. Mais, dans le cours de ses études, il eut l'occasion de reconnaître l'ignorance d'un de ses maîtres ; il en fit grand bruit, et se fit par là ses premiers ennemis. Il n'avait que vingt-deux ans quand il commença à écrire. En 1590, il se rendit à Naples pour faire imprimer quelques ouvrages ; ses opinions trop avancées ou trop bizarres pour son temps lui valurent quelques ennuis, et il quitta cette ville pour aller à Rome, où il ne fut pas mieux accueilli. Il crut trouver une protection plus sûre auprès du Grand Duc de Florence ; l'instabilité maladive de son caractère ne l'y laissa pas plus longtemps, et il partit pour Padoue. Cette ville possédait une Université de réputation antique et européenne, et Campanella espérait y briller de tout son éclat. En route, on lui déroba des manuscrits avec lesquels on espérait le compromettre ; mais il paraît que ces premières tentatives n'eurent aucun résultat, car il passa quelques années à Padoue, occupé à instruire de jeunes Vénitiens. Il retourna alors à Rome, où il se fit dans le Sacré Collège des amis qui, devenus Papes, lui rendirent les plus grands services. L'intempérance de langage de Campanella le compromit plus encore que ses opinions et ses écrits les plus libres. Il osa sans doute tenir des propos défavorables au gouvernement espagnol qui tyrannisait et ruinait son pays, l'Italie méridionale ; il fut arrêté, conduit à Naples, emprisonné, soumis à la torture jusqu'à sept fois, et une fois pendant un jour entier. La privation absolue de sommeil fut un des tourments qui semblent lui avoir été infligés. Etait-il chef ou membre d'une conspiration organisée pour chasser les Espagnols d'Italie ? C'est fort douteux. En tout cas, cette accusation servit de prétexte à une captivité qui dura vingt-sept ans.

Cette captivité d'abord fort étroite, s'adoucit pourtant : il eut la liberté d'écrire, de faire imprimer des œuvres, de recevoir ses amis et les visiteurs qu'attiraient sa réputation, ses idées et ses aventures. Tobias Adami fut de ce nombre, et devint son ami dévoué, son imprimeur et son éditeur.

Le Pape Paul V entreprit de le délivrer et employa à cet effet les bons offices de Scioppius. Un tel embassadeur devait échouer. Urbain VIII réussit mieux, et Philippe IV, roi d'Espagne, donna au Duc d'Albe l'ordre de mettre Campanella en liberté. Campanella se hâta de se faire enfermer de nouveau, mais cette fois ce fut dans les prisons de l'Inquisition, et dans le but d'y trouver une sécurité entière contre les assassins espagnols. Il y jouit d'une liberté complète, et en sortit, mais sous un déguisement, qui lui permit de gagner la France, dans le carrosse de l'ambassadeur, M. de Noailles. Il passa quelques mois chez Peiresc, qui l'avait attendu à son arrivée, et se rendit ensuite à la cour, où il fut fort bien accueilli du Roi Louis XIII et du Cardinal de Richelieu; il se retira, avec une pension de deux mille livres, au couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré et y mourut le 21 mai 1639. On a dit qu'il était devenu fou dans les derniers temps de sa vie ; qu'il avait succombé à une dose inopportune d'antimoine, mais un voyage qu'il entreprit en Hollande, cette année-là, et où il alla rendre visite à Descartes, suffit pour nous expliquer sa mort.

Campanella a beaucoup écrit, sans avoir beaucoup observé ou expérimenté, et il n'y a pas dans son œuvre l'unité d'une grande pensée. Son ouvrage le plus connu et le plus sévèrement jugé est la *Cité du Soleil*, plan d'un gouvernement où rien n'est laissé à la liberté individuelle, où toute chose, costumes, heures des repas, occupations, amitié, est réglée par un corps de magistrats. Certains ont vu dans cette œuvre, un sens caché, par lequel elle se rattacherait à la propagande mystérieuse de quelque société secrète, les Rose-Croix par exemple. Une des raisons qu'on en donne, c'est que cette œuvre a la forme d'un dialogue entre un Templier et un Amiral.

Parmi les écrivains anciens qui ont parlé de lui, citons : Gassendi, *Vie de Peiresc* ; Janus Nicius Erythraeus (Rossi) *Pinacotheca imaginum illustrium*, cap. 23 ; Lorenzo Crasso, *Eloges des hommes de lettres* (en italien) ; Nicéron, *Mémoires pour*



servir à l'histoire des hommes illustres, T. VII. — MORERI, T. II, p. 544, qui nous fournit ces notes. — GOIGOUX, *Dictionnaire historique*, T. III, p. 392. — FELLER, *Biographie universelle*, T. III, p. 116. — *Nouvelle Biographie universelle* publiée par Firmin Didot sous la direction du Dr F. HŒFER, T. VIII, col. 365, enfin MICHAUD, T. VI, p. 491.

Th. Campanella a laissé de nombreux ouvrages manuscrits, dont M. Marsanel a décrit trois volumes, sous ce titre : *I manoscritti Italiani della regia biblioteca parigina*. (T. I, p. 592).

Voici une liste assez complète de ses ouvrages imprimés. 1° *Philosophia sensibus demonstrata*, Naples, 1591, in-4°. — 2° *Prodromus philosophiæ instaurandæ*, Francfort, 1617, in-4°. — 3° *De Sensu Rerum et Magia Libri IV*, Francfort, 1620. — 4° *Realis philosophiæ epilogisticæ partes IV*, Francfort, Eumelieus, 1620. *La Cité du Soleil* forme la quatrième partie de cet ouvrage. — 5° *Apologia pro Galilaeo* ; Francfort, Kaempffer, 1622. — 6° *Astrologicorum libri VI*, Lyon, 1629. L'édition de Francfort est augmentée d'un septième livre intitulé *De Fato*. — 7° *Atheismus triumphatus*, Rome, 1631, in-f°. — 8° *Monarchia Messiæ*, Jesi, Arnazzino, 1633, in-4°. — 9° *Discorsi della liberta e della felice suggestione alla Stato ecclesiastico*, ibid, 1633, in-4°. Ces deux derniers ouvrages sont de la plus grande rareté. Nicéron les a ignorés, malgré son érudition et ses grandes recherches. — 10° *Medicinalium juxta propria principia libri VII*, Lyon, Pillehotte, 1635. — 11° *De gentilismo non retinendo*, Paris, 1636, in-4°. — 12° *De Prædestinatione, electione, etc.* Paris, 1636, in-4°. — 13° *Disputationum in suam realem Philosophiam Libri IV*, Paris, 1637, in-f°. — 14° *Philosophiæ rationalis partes quinque*, Paris, 1638, in-4°.— 15° *Universalis Philosophiæ, seu Metaphysicorum Libri XVIII*, Paris, 1638, in-f°. — 16° *Ecloga in portentosam Nativitatem Delphini Galliæ*, Paris, 1639, in-4°. — 17° *De Monarchia Hispanica Discursus*, Amsterdam, Elzevir, 1640, ouvrage qui fit beaucoup de bruit. — 18° *De Libris propriis et recta ratione studendi Syntagma*, Amsterdam, Elzevir, 1645.

Sur CAMPANELLA, nous lisons encore dans HERDER (*Œuvres*, collection Kurschner, I. 425) :

« Pendant que Campanella était prisonnier à Naples, il connut l'Allemand Tobias Adami, qui publia un choix de ses poésies sous le titre de *Scelta d'alcune poesie filosofiche di Settimontano Squilla* (Glœckchen est la traduction de Campanella) *cavate da suoi libri detti la Cantica, con l'esposizione*. (Choix de poésies philosophiques de Settimontano Squilla, tirées de ses livres intitulés le Cantique, avec) explication stampato (imprimé) en 1622.

Sur ces 87 pièces, Jean Valentin Andræa en traduisit quelques-unes en vers allemands, il les publia sous ce titre *Geistliche Kurzweil*, (Loisirs spirituels), Strasbourg, 1619, pp. 95 et suite).

HERDER parle encore de Campanella dans sa seconde lettre *Zum Andenken an einige aeltere Deutsche Dichter* (au souvenir de quelques anciens poètes allemands » (Deutsche Museum, 1780).

L'édition originale de Campanella est très rare. Elle a été réimprimée par Orelli d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Wolfenbuttel ; cette réimpression a été faite en 1834.

L'éditeur des œuvres complètes de Campanella, Tobias Adami, et Rudolf von Bunar connurent Campanella à Naples, au retour de leur pèlerinage en Terre sainte. Le poète se rappelle le souvenir de leur bienfaisance envers lui dans sa pièce du *Bon Samaritain*, où le bon Samaritain est un *Tedesco litterario* (un Tudesque lettré) doublement suspect aux Italiens comme Tedesco, et aux dominicains comme luthérien ».



620. Nova Atlantis per Franc. BACONUM, baronem de Verulamo, vice-comitem St-Albani. — Ultrajecti, 1643 ; in-12, 96 pages.

[La Nouvelle Atlantide, par François BACON, baron de Verulam, vicomte de Saint-Alban.] Cet ouvrage contient les règlements de la Société de Salomon.

Deux autres ouvrages du grand philosophe Bacon nous sont déjà connus par les nos 356 et 494, et la *Nouvelle Atlantide* est aussi notée au no précédent.

On trouve, au sujet de cet ouvrage, dans GRÆSSE (I,p. 273) l'indication de l'édition anglaise antérieure : *New Atlantis*, s. l. n. d. (1635) in-fo. Cette apologie de la Monarchie est restée inachevée ; mais elle fut plusieurs fois réimprimée, 1639, in-fo, 1662, in-fo, et un auteur inconnu, R. H. s'avisa de la continuer.

La *Nouvelle Atlantide* a toujours été louée par les Francs-Maçons et les Rose-Croix. Après en avoir fait une analyse succincte, NICOLAÏ ajoute : « Ce roman, chargé de tous les ornements poétiques qui étaient si fort du goût de son siècle, contribua peut-être davantage à répandre les idées de Bacon sur l'observation de la nature, que son savant et profond ouvrage n'eût jamais fait. La maison de Salomon fixa l'attention de tout le monde : le roi Charles Ier avait envie d'instituer quelque chose de semblable, mais la guerre civile l'en empêcha. Cependant, au milieu des désastres, cette grande idée, associée avec celles de la Rose-Croix, continua à agir avec force sur les esprits des savants du temps ».

Nicolaï ajoute en note la réflexion suivante, dans laquelle rentre l'ouvrage de Bacon : « Il est fort singulier, que, dans les ouvrages de ce temps, il se trouve çà et là des allusions aux Templiers. Dans la *Nôce chymique*, on choisit neuf prétendants, et après qu'ils ont passé par toutes les épreuves, on leur déclare qu'ils sont Chevaliers, et ils portent chacun une bannière blanche, avec une croix-rouge. Et dans la *Nouvelle Atalantis*, celui qui accorde aux voyageurs la permission de séjourner dans l'isle, porte un habit bleu, un turban blanc, avec une croix rouge dessus. Ce n'est pas ici le lieu de chercher la raison de ces allusions ».

MACKEY (*Encyclopædia of Freemasonry*, New-York, 1910, t. I, p. 99, art. *Bacon, Francis*) estime, avec Nicolaï qu'il résume, que *la Nouvelle Atlantide* a donné, une sérieuse impulsion aux débuts de la Franc-Maçonnerie et à l'histoire de ses origines.

De fait, *la Nouvelle Atlantide* qui ne semble, au premier abord, qu'un vaste plan d'une société scientifique, peut s'appliquer également à une société politique, dont Bacon devait parler dans la seconde partie de l'ouvrage qu'il n'a pas écrite. D'ailleurs, la première partie nous décrit suffisamment l'organisation maçonnique pour constater l'application qui en a été faite par les Loges. Voici le résumé plein d'intérêt que nous lisons dans *le Secret de la Franc-Maçonnerie* de M. MAX DOUMIC (p. 26, Paris, Perrin, 1905) : Des navigateurs abordent à l'île inconnue de Bensalem, on les autorise à assister à une fête civique et familiale, où on leur révèle quelque chose des institutions du pays. « La plus remarquable de ces institutions est une société secrète qu'on appelle le « Temple de Salomon », soit du nom de celui des souverains de l'île qui l'a fondée, soit en souvenir du roi que la Bible a célébré comme le plus sage des humains.

« Le but de la Société est un but humanitaire : elle se propose de faire le bonheur des hommes en leur révélant les secrets de la nature que la science lui a fait pénétrés. Aussi des affiliés, qui prennent le nom de « frères », se livrent-ils à l'étude des sciences, mais en secret. Ils sont divisés en un certain nombre de classes dont chacune a ses travaux déterminés. Ceux qui occupent les grades les plus élevés réunissent les résultats de tous ces travaux et en cherchent des applications utiles. Tout cela



fait ensuite l'objet de réunions (*conventus*), où les frères discutent ensemble ces premiers travaux ; après quoi, trois frères, que l'on nomme les « trois lumières », s'y livrent à des expériences d'une « lumière plus sublime » ; d'autres enfin sont chargés de faire passer dans la pratique les résultats ainsi obtenus.

« Dans ces réunions, on délibère aussi avec soin et l'on décide des connaissances qu'il convient de répandre dans le public et de celles qu'il lui faut cacher. Les « frères » se sont engagés par serment à ne rien révéler de ce qu'on a décidé de garder secret. Dans certains cas, on en communique quelque chose au prince et au parlement ; d'autres fois, rien ne sort du cercle des affiliés.

« Le « Temple de Salomon » a des novices et des apprentis, dont l'initiation assurera sa continuité ; il a des cantiques et des formes de liturgie, il a des ressources, des instruments, des provisions de toutes sortes, et même dans une de ses maisons (la maison des prodiges), on peut, au moyen de machines perfectionnées, produire des illusions et des apparences trompeuses de prodiges, en imposer aux sens des hommes et faire paraître pour des miracles des effets naturels habilement présentés.

« Le « Temple de Salomon » envoie à l'étranger des « frères » chargés de rapporter des renseignements sur les affaires des autres peuples, et de rendre compte de leur situation. Ces « frères » emportent de fortes sommes d'argent, pour se procurer ces renseignements dans les pays où ils séjournent et payer largement les personnages qu'il y a lieu de payer à cet effet.

« Là s'arrêtent les révélations faites à nos voyageurs sur le « Temple de Salomon » ; car, leur dit-on, les procédés employés par les « frères » pour s'introduire secrètement dans les pays où ils vont, pour s'y cacher et s'y faire passer pour gens du pays, les peuples chez lesquels ils ont opéré déjà, et ceux chez lesquels ils vont aller dans la suite, tout cela doit rester secret ».

Cf. FIRMIN DIDOT, IV, col. 99, et plus haut, p. 252 l'article de M. Hacault. — Dans les *Œuvres de F. Bacon*, traduites par Ant. LASALLE, *La Nouvelle Atlantide* se trouve au t. XI, p. 347-487. — Avant Lasalle (1800) R. RAGUET avait déjà traduit *la Nouvelle Atlantide* ; Pars, 1702, in-12.

621. Histoire des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, augmentée par J. BAUDOIN, etc., avec les vies des Grands-Maîtres, etc., par NABERAT (DE BOISSAT). — Paris, 1643 ; in-folio.

Voir ci-dessus, nos 569 et 575, qui se rapportent à l'Histoire de cet Ordre, et le no 624 qui a trait à ses Statuts.

622. Ath. KIRCHERI Magnes, sive de arte magnetica, opus tripartitum. — Coloniæ, J. Kalcoven, 1643 ; in-4o, fig.

[Ath. KIRCHER, La pierre d'aimant, ou de l'art magnétique, en trois parties.]

Sur Athanase Kircher, voir ci-dessus, no 603.

Quant à l'ouvrage d'A. Kircher qui fait l'objet de cet article, on trouve dans GRÆSSE (T. IV, p. 21), les indications d'autres éditions, savoir :

Magnes, seu de Arte Magnetica opus tripartitum Editio IIIa ; Romæ, typis Vitalis Mascardi, 1654, in-fo, avec planches sur cuivre et sur bois.

et : Romæ, sumptibus Hermanni Scheus, 1641, in-4o.

Voir sur cet ouvrage, BRUNET, T. III, col. 666. GRÆSSE (*ibid.*) mentionne enfin un ouvrage assez analogue par le titre, savoir :

Magneticum Naturæ Regnum, Romæ, 1667, in-4o, reproduit à Amsterdam, en 1667, in-12o.



623. Bernhardus innovatus, d. i. dess hocherfahrenen, vortreffli-chen vnd waaren Philosophi chemici Hern. Bernhardi, etc. Chemische Schrifften von der hermetischen Philosophie oder vom genebedeiten Stein der Weisen. — Nürnberg, 1643 ; in-12°.

[Bernhard renouvelé, c'est-à-dire Ecrits chimiques du très expérimenté, excellent et véridique Philosophe chimiste, H. Bernhard, sur la Philosophie hermétique et la bénie pierre philosophale.]

Voir ci-dessus, le n° 124.

Græsse (T. VI, p. 195) nous donne quelques détails sur les ouvrages de cet auteur ; et d'abord le titre d'un écrit qui semble être la traduction d'une traduction de celui qui est mentionné par Peeters :

Trevirensis Comitis antiqui, philosophi expertissimi περὶ Χημείας, opus historicum et dogmaticum ex gallico in latinum simpliciter versum et nunc primum in lucem editum. Argent., Samuel Emmel exprim., 1567, in-8°.

Le Traité *De Lapide Philosophorum* se trouve dans la collection qui a pour titre *Tractatus aliquot chimici*, Geismar, 1647, in-4°, p. 16.

Il existe des traductions françaises des ouvrages de Bernard le Trévisan ; citons entre autres :

1° *Les Douze Clefs de Philosophie du Frère Basile Valentin, traitant de la vraye médecine métallique. L'Azot, ou le moyen de faire l'or caché des Philosophes, contenant 30 figures. Traité de la Nature de l'œuf des Philosophes, par Bernard, comte de Trèves, le tout traduit et augmenté par le sieur Lagneau.* Paris, 1660, in-8°.

2° *Opuscule très excellent de la vraye Philosophie naturelle des métaux, par Maistre D. Zecharius, avec le Traité du Vénérable Docteur Allemand Messire Bernard, comte de la Marche Trévisane*, Lyon, chez Ben. Rigaud, 1574.

Les écrits de Bernard le Trévisan sur la Philosophie hermétique ont été réunis dans l'édition suivante :

Chymische Schriften von der Hermetischen Philosophie, herausgegeben von J. Tank (Ecrits chimiques sur la Philosophie hermétique) édités par J. Tank, Leipzig, 1905, in-8°.

Mentionnons enfin d'autres éditions de l'ouvrage qui fait l'objet du présent article :

Nuremberg, 1643, in-8° ; *Ibid*, 1717, 1746, in-8°.

Enfin Rosenthal (p. 62, n° 846 et suiv.) nous renseigne avec grand détail sur les diverses éditions de cet auteur ; mentionnons seulement la suivante, qui présente une grande analogie avec celle que cite Peeters :

Bernardus redivivus, h. e. de Chymia opus, in latinum vertit Gul. Gratarolus. Accedit de auro medico Philosophorum dialogus scholasticus. (Bernard ressuscité, c'est-à-dire ouvrage sur la chimie, traduit du français en latin par Guill. Gratarolus. On y a joint un dialogue scolastique sur l'or médicinal des Philosophes). Francfort, apud Paul Jacobi, 1625.

624. Les Statuts de l'Ordre de Sainct-Jean de Hierusalem. — (Paris), 1643 ; in-folio.



Voir ci-dessus les nos 569, 575-621.

M. J. DE LA VILLE LE ROULX, qui s'est fait l'historien de cet Ordre, et en a étudié les moindres détails, a publié :

Les Statuts de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, Nogent-le-Rotrou, 1887, in-8o.

En outre, M. FERDINAND DE HELLWALD a publié : une *Bibliographie méthodique de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem*, Rome, 1885, grand in-8o.

Enfin citons un ouvrage moderne sur l'histoire de cet Ordre :

WHITWORTH PORTER : *A history of the Knights of Malta or the Order of Saint-John of Jerusalem.* Londres, 1883, in-8o.

625. GUILIELMI TYRII Historia rerum in partibus transmarinis gestarum. — Londini, 1644 ; in-folio.

[GUILLAUME DE TYR. Histoire des actes accomplis dans les contrées au-delà des mers.]

Seconde édition du no 602 ; cf. KLOSS, no 2203.

GUILLAUME DE TYR est un des historiens les plus remarquables des Croisades,et, à ce titre, il mérite quelques indications biographiques et bibliographiques.Nous en emprunterons les éléments à la *Nouvelle Biographie générale* de HŒFER (T. XXII, col. 674).

Guillaume, dit de Tyr, parce qu'il devint, par la suite, archevêque de cette ville naquit de parents français, vers 1130; on ne sait s'il naquit en France ou à Tyr. Etienne de Lusignan, dans son *Histoire de Cypre*, le dit apparenté aux premiers seigneurs du Royaume de Jérusalem. Lui-même nous apprend que tout enfant, il vit Raoul,patriarche d'Autriche,qui fut déposé en 1141 ; plus tard, il vint en France, y fit ses études, revint en Palestine et fut nommé archidiacre de Tyr à la demande d'Amaury Ier, qui lui confia une importante mission diplomatique. Le même prince lui confia l'éducation de son fils, qui donnait de belles espérances, bientôt détruites par l'apparition de la lèpre chez l'enfant. Guillaume devint archevêque de Tyr en 1174, et assista, en cette qualité, au concile tenu à Rome dans l'Eglise de Saint-Jean-de-Latran, en 1179. Il était à peine de retour à Jérusalem, quand la mort du patriarche Amaury en rendit le siège vacant. Guillaume, qui désirait vivement cette succession, s'en vit évincer, et mourut peu après dans un voyage à Rome pour faire valoir ses demandes.Son grand ouvrage, qui l'a mis au premier rang parmi les historiens des Croisades, s'étend de 1095 à 1184. Il se recommande par son exactitude historique, l'abondance des détails, et une latinité fort supérieure à celle de l'epoque pour sa correction, et même une certaine élégance. Ila pour titre, dans la première édition, « *Belli sacri historia Libris XXIII comprehensa, de Hierosolyma ac Terra Promissionis adeoque universa pene Syria, per occidentales principes recuperata, narrationis serie usque ad regnum Balduini quarti, per annos LXXXIIII continuata.* (Histoir de la Guerre Sainte de Jérusalem, de la Terre promise et de la Syrie recouvrée par les princes d'Occident, racontée en vingt-trois livres et un récit continu, jusqu'à la mort de Baudouin IV).

Cette première édition fut publiée par Philibert Poissenot, à Bâle, 1549, in-fo. Pantaléon, médecin de cette ville, en donna une seconde édition sous un titre différent : *Historia Belli Sacri verissima, lectu et jucunda et utilissima*, Bâle, 1556, in-fo, avec la continuation par JEAN HÉROLD. BONGARS l'inséra dans sa grande collection des « *Gesta Dei per Francos* ».



Selon BRUNET (II, col. 15) la continuation de cette histoire faite par BERNARD THESAURARIUS, et allant seulement jusqu'en 1275, est bien plus intéressante.

La meilleure édition moderne, avec reproduction de l'ancien texte français, forme deux volumes du *Recueil des Historiens des Croisades* publié par Michaud, sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, Impr. Royale, 1844-45, 2 vol. in-f°.

BRUNET (*Ibid, l. c.*) mentionne, comme une excellente traduction, la suivante : *Histoire de la Guerre Sainte, dite proprement la Franciade orientale... faite latine* (c'est-à-dire écrite originairement en latin) *par Guillaume, archevesque de Tyr, et traduite en françois par* GABR. DU PRÉAU. Paris, Nic. Chesneau ou Rob. de Mangnier, 1573, in-f°. Mentionnons enfin une traduction antérieure à celle-ci, par HUGUES PLAGON, datant du XIIIe siècle et insérée dans l'*Amplissima Collectio* de Dom MARTÈNE, et une traduction postérieure, la plus récente, donnée par GUIZOT dans les Tomes XVI-XVIII de sa collection de *Documents relatifs à l'histoire de France.*

Cf. MORERI, IV, 405 ; FELLER, VI, 118 ; GLAIRE, XII, 634 ; GOIGOUX, XIII, 79 ; GOSCHLER, X, 205 ; MICHAUD, XVIII, 171.

626. Relation aus Parnasso und moralische Discurse wie dieselben von allerhand Welthændeln darinnen ergeben. — Frankfurt, Beyer, 1644 ; in-4°.

[Relation du Parnasse et Discours moraux (montrant) comment ceux-ci (les Frères, R. C. ?) se livrent à toutes sortes d'affaires séculières mondiales.]

Il s'agit ici de la 78e Relation, selon KLOSS, n° 2428. Voir ci-dessus, les nos 377 et 607, où l'on remarquera que les titres présentent une identité complète. La différence ne porte que sur les dates et les lieux d'impression.

627. Joh. Bapt. PORTÆ, Neapolitani, Magiæ naturalis Libri XX, ab ipso quidem authore adaucti, nunc vero ab infinitis, quibus editio illa scatebat, mendis optime repurgati ; in quibus scientiarum naturalium divitiæ et deliciæ demonstrantur. Accessit Index, rem omnem dilucide repræsentans, copiosissimus. Librorum ordinem, qui in hoc opere continentur, post præfationem inveniet lector. — Lugduni Batavorum, 1644 ; in-12°.

[J.-B. PORTA, Napolitain. Vingt livres de Magie naturelle, augmentés par l'auteur lui-même, corrigés avec le plus grand soin des fautes nombreuses de l'édition antérieure, et où les richesses et les délices des sciences naturelles sont mises en évidence. Avec un index très développé, et une table des livres que le lecteur trouvera à la suite de la préface.]

Sur Porta et sa *Magie naturelle*, voir la notice du n° 70, et les n°s 206 et 221.

Nous lisons dans ROSENTHAL, p. 223 : « 3022. PORTA, Jo. Bapt., *Magia naturalis, s. de miraculis rerum natural.*, Antw., Plantin, 1560. Avec belle bord. de titre gr. e. b. 8 et 136 ff.

3023. — *Idem opus. Ibid*, 1564. In-12°.

3024. — *Idem opus. Ibid*, 1576, 300 pp. In-12°. Edition omise par Ruelens et de Backer, *Annales Plantin.*

3025. — *Idem opus.* Francof., 1597.



3026. — *Idem opus.* Lugd., 1650.

3027. — *Naturliche Magia, d. i. Bericht von den Wunderwercken naturl. Dinge.* Magdebourgh, 1612.

3028. — *Magia naturalis od. Haus-Kunst-u. Wunder-Buch.* 20 Bücher in 2 Bdn. Nürnb., 1680.

3029.— *Dasselbe* in ders. Ausg., nur Bd. 1 in 7 Büchern.

3030. — *Pneumaticorum* ll. III. Quibus access. curvilineor. elementor. ll. II. 2 ptes. Neap., 1601. Nomb. figs. en bois. In-4°.

3031. — [—] Duchesne, J.-G., *Notice historique sur la vie et les ouvrages de J.-B. Porta*, Paris, an IX (1801).

Porta était un peu de tout, philosophe, mathématicien, astrologue, magicien, poète dramatique, etc. ».

628. J. B. Porta. Magia naturalis. — Lugduni Batavorum, Vogel, 1644 ; in-12°, front. gravé.

[J. B. Porta. Magie naturelle.]

Voir le n° précédent.

629. Troisième requête de l'Université de Paris contre les libelles que les Jésuites ont publiez sous les titres : d'*Apologie*, par le P. Caussin et de *Manifeste apologétique*, par le P. Le Moine, et autres semblables. Imprimé par l'ordre de l'Université, à Paris, 1644 ; in-8°, 464 pages.

L'ouvrage dont il s'agit ici vient se placer naturellement, par le sujet comme par la date, à côté des écrits suivants, mentionnés par le P. Carayon (*Bibliographie de la Société de Jésus*).

Jesuitica prima, s. l. et d. in-8° (n° 3078, p. 492) ; *Jesuitica secunda, Universitas Studii Parisiensis Sociis et amicis Universitatibus Studiorum* (*auctore* Michaele Girard) s. l., 1632, in-8° (*Ibid.*)

Seconde Requête... contre les Jésuites... (signée Du Moustier, Recteur) s. l., 1644, in-8° (n° 3107, p. 416).

Troisième Requête... contre les libelles que les Jésuites ont publiés... signée Du Moustier Recteur). Paris, 1644, in-8°. *Ibid.*).

Voir ci-dessus, au n° 535, la biographie du P. Caussin.

Voici ce qu'écrit De Backer sur l'ouvrage réfuté par l'Université de Paris (I, 181) :

Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus. A la Reyne Régente. Seconde édition, revue et augmentée. A Paris, 1644, sans nom d'imprimeur, in-12, pp. 309. — Troisième Edition, revüe et augmentée. Paris, sans nom d'imprimeur, in-8°, pp. 141. — A Liège, chez Jean Tournay, 1644, petit in-12°, pp. 219.

Troisième apologie, ou Réponse de l'Université de Paris à l'Apologie pour les Jésuites, mise au jour sous le nom du P. Caussin, au Manifeste du P. le Moine, etc. 1644, in-4°. Cette apologie est de Godefroy Hermant, chanoine de Beauvais.

Requêtes, Procès-Verbaux, et Avertissements, faits à la diligence de M. le Recteur (du Moustier) et par l'ordre de l'Université, pour faire condamner une doctrine pernicieuse et préjudiciable à la Société humaine et particulièrement à la vie des Roys,



enseignée au Collège de Clermont, détenu par les Jésuites, à Paris. Paris, Jacquin, 1644, in-8°.

Ce recueil contient, entre autres, les deux pièces suivantes :

Troisième requête, présentée le 7 décembre 1644, contre les libelles que les Jésuites ont publiés sous les titres : d'Apologie par le Père CAUSSIN, *et de Manifeste apologétique par le Père* LE MOINE et autres semblables ; (*par* DU MOUSTIER, *Recteur*) *avec les Répliques que cette Université emploie pour lui servir, tant au jugement de cette Requête que des deux précédentes, et quelques extraits dudit Manifeste apologétique.* — *Réponse de l'Université à l'Apologie pour les Jésuites, qu'ils ont mise au jour sous le nom du* P. CAUSSIN, (*par* GODEFROY HERMANT), imprimée par l'ordre d'icelle Université pour servir au jugement, tant de la Requête présentée à la Cour, le 7 décembre 1644, que des deux précédentes .Paris, 1644.

Quant au P. LE MOINE, voici ce qu'en dit DE BACKER (I, 498) : *Pierre* LE MOINE, né en 1602 à Chaumont-en-Bassigny, de parents riches et considérés, entra au noviciat de Nancy, à l'âge de dix-sept ans. Il enseigna d'abord la philosophie à Dijon, et s'appliqua ensuite à la prédication, où il eut du succès, mais il se fit surtout connaître par ses poésies françaises. Il est le premier de tous les poètes français de la Société qui ait acquis de la réputation dans ce genre d'écrire. Il mourut à Paris en 1671.

Ensuite DE BACKER détaille 31 ouvrages du P.Le Moine. Le 9e est l'ouvrage incriminé :

Manifeste Apologétique pour la Doctrine des Religieux de la Compagnie de Jésus, contre une prétendue Théologie morale, et d'autres libelles diffamatoires publiés par leurs ennemis. A Paris, sans nom d'imprimeur, 1644, in-4°, pp. 150, sans l'avertissement ; 1644, in-8°, pp. 175, sans l'avertissement. — Rouen, par Manneville, 1644, in-12°, pp. 271.

C'est en partie contre ce *Manifeste* que l'Université de Paris donna sa *Troisième requête*, présentée à la Cour du Parlement, le 7 décembre 1644, à la fin de laquelle on trouve des extraits dudit manifeste. Ces extraits contiennent 18 pages, et la requête en a 44, in-8°. Il parut plusieurs écrits à l'occasion des Apologies des Pères Caussin et Le Moine. LELONG les cite aux nos 44669 et suivants.

Cf. H. CHÉROT, *la Vie et les œuvres du P. Le Moyne*, Paris, Picard, 1887, in-8.

630. Elixir Jesuiticum, sive Quinta essentia Jesuitarum. Collectore Gratiano Leosthene SALICETO. — (S. l.), 1645 ; 2 part. in-18°.

[Elixir jésuitique, ou Quintessence des Jésuites, rassemblée par G. L. SALICETO.]

Voir, au n° 41, la notice relative à cet ouvrage, à propos d'une prétendue édition de 1545.

Voici le titre complet :

Elixir Jesuiticum, sive Quinta Essentia Jesuitarum ex variis, imprimis Pontificiis, authoribus Alembico veritatis extracta, mundi theatro exhibetur, continens :

I. Epitheta et periphrases Jesuitarum ;

II. Catalogus vel quasi Testium veritatis de Jesuitis ;

III. Similitudines et Apophthegmata de Jesuitis ;

IV. Theses et positiones ex nova-antiqua veritate desumptas, patribus Jesuitis ad ventilandum proximis diebus Saturnalibus, et qui eos sequentur usque ad carnis privium, vel praeter propter, propositas.



collectore

Gratiano Leosthene

SALICETO

Anno primi Jubilaei Jesuitici.

Loco Jesuitis minus repleto, sed melioribus mentibus dedicato.

Anno Domini M. D. C. XLV.

A la page du frontispice :

Le titre représente, en haut, J.-C. entre les deux larrons, dont l'un porte au-dessus de la tête les lettres *soci*, l'autre, les lettres *etas*.

Le titre est ainsi conçu :

Elixir Jesuiticum, secunda cura et parte augmentatum, una cum vaticinio Hildegardis Jesuitis accommodato.

Pars Prima authore et collectore I. L. W. O. P.

Ce titre est imprimé entre deux figures représentant des Jésuites, l'un disant son chapelet, l'autre lisant son bréviaire.

Au bas, trois petites gravures représentant : 1° un assassin tirant un coup de pistolet sur un personnage important ; 2° l'assassinat de Henri IV par Ravaillac ; 3° la conspiration des poudres.

La Préface est adressée :

Viris perquam Reverendis, Consultissimis, Prudentissimis et Spectatissimis Dominis Pastoribus, Senioribus, diaconis Ecclesiæ Germanicæ quæ in prænobili Emporio Amstelodamensi collecta et etiam colligitur, Dominis patronis, Fautoribus suis colendis.

et signée JOHN L. W.

La première partie est une anthologie anti-jésuitique, souvent fort ordurière, composée de traits en prose, 126 pp.

La seconde partie débute par des pièces de vers latins, allemands, etc., et se compose principalement de la prophétie de sainte Hildegarde, travestie en vue d'application aux Jésuites. Elle commence par une prière en vers hexamètres adressée à Henri IV et ayant pour sujet de le mettre en garde contre le danger de la mesure qu'il a prise en rétablissant les Jésuites.

En tout, 426 pp., in-12°.

Dans la Préface, l'auteur présente son livre comme la réplique à un *Elixir Calvinisticum*, qu'il dit avoir été publié, il y a longtemps, par un Jésuite à Mayence.

631. BENED. A CASTRO, etc. Monomachia, seu certamen medicum, etc. — Hamburgii, 1647 ; in-4°.

[Benoît A CASTRO. Monomachie, ou combat médical.]

BENEDICTUS DE CASTRO, né à Hambourg en 1597, d'origine juive et fils d'un célèbre médecin, embrassa, dit-on, le Christianisme en 1617. Sans avoir la réputation de son père, il était assez considéré pour que Christine de Suède le prît pour médecin. Il mourut à Hambourg en 1684. Ses ouvrages, sans grande valeur intrinsèque, sont des plus rares. Citons :

1° *Epistola encomiastica in honorem D. Abr. Zacuti*, Hamburgi, 1629, in-4° (Epître élogieuse en l'honneur de Don Abraham Zacutus). Ce Zacutus est regardé comme le fondateur de la Médecine légale.



2° *Flagellum calumniantium*, *ibid.*, 1631, in-8° ; (Le Fouet des calomniateurs).

3° *Monomachia, sive certamen medicum quo verus in febre synocha putrida cum curis* (leg. *cutis*) *inflammatione medendi usus per venæ sectionem demonstratur, etc.* (Duel ou combat médical, où la véritable manière de traiter la fièvre putride, avec inflammation de la peau, est démontrée être la saignée). Ibid., 1647, in-4°.

632. Lapis philosophica (*sic*), auctore Fullonio. — Leodii, 1647 ; in-8°.

[Foullon, La pierre philosophale.]

Nous trouvons dans De Backer (T. I, p. 315) les détails suivants sur cet auteur :

« Jean Erard Foullon, l'un des meilleurs historiens de Liège, naquit dans cette ville en 1609, et entra au noviciat en 1625 ; il exerça pendant quatorze ans le ministère de prédicateur à la cathédrale de Liège. Il était recteur du Collège de Tournay lorsque la peste ravageait cette ville. Il fut victime de son zèle à secourir des malheureux et mourut en 1668 ».

Il a composé un grand nombre d'ouvrages, les uns de piété, les autres relatifs à l'histoire ecclésiastique locale. Peeters semble s'être mépris sur le caractère de l'ouvrage qui figure dans son catalogue, au numéro ci-dessus. Le titre complet est en effet : *Lapis philosophicus et aurum potabile Eleemosyna*. Leodii, 1667, in-24, 122 pp. sans les liminaires, c'est-à-dire : La pierre philosophale et l'or potable, c'est (métaphoriquement) l'aumône.

Voir, en outre, sur cet auteur :

La Biographie Nationale, publiée par l'Académie Nationale de Belgique. T. III, p. 207. — *Mémoires de Trévoux* (août 1737) — Lelong, *Biographie liégeoise*. — Gœthals, *Histoire des lettres*, T. I, p. 234. — Polain, *Mélanges historiques et littéraires*, Liége, 1839, p. 321.

Sommervogel (III, col. 899) cite de cet auteur treize ouvrages, les uns traitant de sujets édifiants, les autres relatifs à l'histoire des antiquités ecclésiastiques de sa ville natale. Nous lui emprunterons le titre exact et complet de l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice :

Lapis philosophicus, aurum potabile Eleemosyna a R. P. J. E. Fullonnio, S. J. Theol. Leodii, typis Joannis Mathaei Hovii, 1667, in-24, 622 pp.

Le même auteur ajoute qu'il en parut à Liége, l'année suivante, une traduction, sous ce titre inexact dans sa brièveté : *La Pierre Philosophale* ».

633. Biblia sacra. — Coloniæ Agrippinæ, Gualteri, 1647 ; pet. in-8°.

[La Sainte Bible, en latin.]

634. Les Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux, par Jarrige. — Leide, 1648 ; in-8°.

Voir ci-dessous, n° 638.

Nous trouvons dans Carayon (*Bibliogr. de la C. de J.*, p. 417, n° 3123), le titre complet de cet ouvrage :

